# Aire d'Influence Paysagère de Vézelay et projets éoliens

*mars 2017*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BOURGOGNE

abies
Energies & Environnement

Méthodologie 3

1 / Objectifs 4

2 / Les grandes étapes de la méthodologie 4

3 / Étape 1 : traduction de la V.U.E. 4

4 / Étape 2 : identification et analyse des vues entrantes en direction du Bien 4

5 / Étape 3 : identification et analyse des vues sortantes en direction du Bien 5

6 / Délimitation des aires 5

Traduction de la V.U.E. du bien 6

1 / Contexte paysager 7

2 / Le site UNESCO 8

3 / Autres éléments liés à la V.U.E. de la basilique et de la colline 10

4 / Traduction spatiale de la V.U.E. 11

Étude des vues entrantes 13

1 / Identification des points de vue paysagers utilisés pour l'étude des vues entrantes 14

2 / Critères d'acceptabilité pour les vues entrantes 18

3 / Étude des secteurs de vues entrantes 23

4 / Synthèse des vues entrantes 68

Étude des vues sortantes 75

1 / Méthodologie de l'étude des vues sortantes 76

2 / Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique 77

3 / Analyse des vues depuis le secteur du cimetière 88

4 / Analyse des vues depuis le secteur des remparts 96

5 / Synthèse des vues sortantes 104

Synthèse 105

1 / Synthèse des vues sortantes et entrantes 106

2 / Conclusion 107

Bibliographie 108

ANNEXES 109


Photo page précédente : Annie Simonet

Droits réservés - Copyright © Survol de France

*Source : http://www.survoldefrance.fr/affichage2.php?&lieu=V%E9zelay&f=0&img=30958&prev_suiv_link=1*

# METHODOLOGIE

## 1 / Objectifs

Il nous a semblé indispensable de définir une méthodologie pour la réalisation de cette étude pour les raisons suivantes :

- pour structurer la démarche et la rendre compréhensible par les lecteurs ;
- pour objectiver, autant que possible, les travaux et ne pas se limiter aux seuls dires d'expert ;
- pour rendre la démarche applicable à d'autres cas d'études.

## 2 / Les grandes étapes de la méthodologie

- Traduction de la V.U.E. sous forme d'enjeux concrets et géolocalisés ;
- Identification et analyse des vues entrantes en direction du Bien ;
- Identification et analyse des vues sortantes depuis le Bien.

**Définition des critères d'acceptabilité/inacceptabilité**

↓

Aire de « préservation »
Aire de vigilance
Aire sans influence significative

***Principes de calcul retenus pour l'aire d'étude :***

- Étude réalisée dans un rayon de 30 km autour de Vézelay ;
- Calculs de visibilité de la basilique réalisés en la considérant comme un objet vertical de 40m de haut réparti sur l'ensemble de la colline ;
- Prise en compte d'éoliennes de 180 m en bout de pale
- Le MNT utilisé est issu de la BD Alti 25 de l'IGN. L'objectif initial était de coupler ce MNT à une couche d'occupation du sol issue de CORINE Landcover 2012 pour constituer un MNE. Toutefois, étant donné les imprécisions potentielles liées au MNT et à l'occupation du sol et à la volonté d'être assez «prévoyant» sur les zones de covisibilité potentielle, seule la topographie a été conservée pour les calculs, qui donnent donc des zones de visibilité plutôt maximisées. La végétation a par contre bien été utilisée dans les simulations réalisées pour vérifier les vues entrantes et sortantes.

## 3 / Étape 1 : traduction de la V.U.E.

L'objectif est de rechercher en quoi un projet éolien pourrait porter atteinte à la Valeur Universelle Exceptionnelle de la basilique et de sa colline. L'étude des critères d'inscription et celle de l'intégrité du bien nous ont permis d'identifier les enjeux suivants :

- Enjeu de perception visuelle en direction du Bien pour conserver l'intégrité paysagère de la colline, d'où l'importance de l'analyse des vues entrantes ;
- Enjeu lié à la spiritualité pouvant se traduire par le recensement des lieux en lien avec le pèlerinage du MoyenÂge (chemins de St Jacques de Compostelle) et par la majesté du site, notamment depuis les terrasses, propice à l'élévation spirituelle et à la méditation (vues sortantes) ;
- Enjeu lié à l'axe Nord (Asquins, Vallée de La Cure), itinéraire historique privilégié d'arrivée des pèlerins.

## 4 / Étape 2 : identification et analyse des vues entrantes en direction du Bien

### Identification des points de vue paysagers

- Calcul de la visibilité de la basilique ;
- Croisement de ce calcul avec les itinéraires accessibles (routes, chemins) ;
- Prise en compte des points identifiés dans la traduction de la V.U.E. ;
- Visites de terrain pour confronter les calculs théoriques à la réalité ;
- Sélection des points de vue significatifs.

### Regroupement des points de vue par secteur et caractérisation de ces derniers

- Description des secteurs ;
- Évaluation de leur enjeu (modéré, fort, très fort) ;
- Priorisation des secteurs.

### Définition des critères d'acceptabilité/inacceptabilité

Les critères mobilisés sont l'angle de vue, la distance, la concurrence visuelle, le rapport d'échelle, la ligne d'horizon en premier lieu, le caractère fugace de la vue en second lieu ainsi que la présence de masques ou d'impacts environnementaux préexistants.

### Application des critères d'acceptabilité et d'inacceptabilité

- Élaboration d'un modèle de perception visuelle reposant sur les critères déterminants d'angle de vue et de distance. Ce dernier a été établi à partir des lois de l'optique humaine et de simulations empiriques. Il a été affiné par des tests de terrain « grandeur nature » afin de rendre la zone défavorable la plus incontestable possible ;

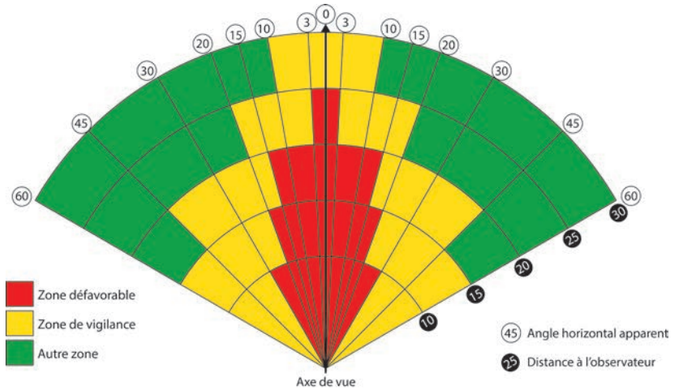


- en premier niveau, application du modèle à l'ensemble des points de vue sélectionnés, avec des nuances selon l'enjeu des secteurs (cf. 4.2) ;
  - enjeu modéré : application du modèle sans zone à priori défavorable ;
  - enjeu fort : application du modèle type ;
  - enjeu très fort : application du modèle avec ajustements possibles.

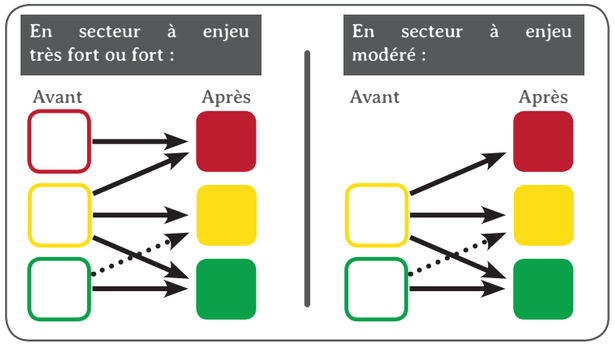


- Analyse de deuxième niveau basée sur les visualisations Windpro et l'expertise utilisant les critères cités ci-dessus. Cette dernière doit conduire à retravailler le zonage jaune afin de le maintenir en jaune ou de le basculer en rouge ou vert.

## 5 / Étape 3 : identification et analyse des vues sortantes en direction du Bien

### Sélection des points de vue sortants

Trois secteurs ont été retenus autour de la basilique, issus de la traduction de la V.U.E. et de leur fréquentation : les terrasses, le haut du cimetière et les remparts Nord-Ouest.

Contrairement aux vues entrantes, les points de vue ne sont pas étudiés par rapport à la focalisation sur un objet fixe mais par rapport à la visualisation paysagère qu'ils offrent. Par conséquent, l'objectif n'est pas de ne voir aucune éolienne depuis ces derniers mais de ne pas voir perturber la perception des panoramas.

### Réalisation d'un calcul théorique de visibilité d'éoliennes de 180 m depuis chacun des trois secteurs - cartographie

### Définition des critères d'acceptabilité/inacceptabilité

Principaux critères mobilisés : rapport d'échelle, ligne d'horizon, distance, ligne de force du paysage et modification des perspectives et de l'organisation paysagère.

### Analyse des vues sortantes depuis les terrasses (très fréquentées)

La visibilité paysagère est lointaine, large mais relativement homogène, sans point d'appel ou perspective paysagère dominante.

- ¤ Simulations d'éoliennes avec le logiciel Windpro ;
- ¤ Délimitation du zonage latéral par rapport au point de vue à partir de Windpro et des critères énoncés cidessus ;
- ¤ Délimitation du zonage central par rapport au point de vue à partir de choix argumentés ;
  - zonage rouge jusqu'à 20 km (seuil optique),
  - zonage jaune et rouge, c'est-à-dire assorti de prescriptions entre 20 km et 30 km. En effet, au-delà de 20 km, les éoliennes ne sont plus visibles distinctement la plupart du temps mais leur cumul et leur positionnement peuvent s'avérer impactants, notamment la nuit.

### Analyse des vues sortantes depuis le haut du cimetière

La visibilité paysagère présente des perspectives dans l'ensemble semi-lointaines avec au centre une perspective très profonde qui retient particulièrement l'attention visuelle. Cet axe paysager distinctif emprunte un tronçon de la vallée de la Cure correspondant à l'axe historique décrit dans la traduction de la V.U.E.

- Simulations d'éoliennes avec le logiciel Windpro, induisant un zonage jaune et rouge ;
- Dans l'axe paysager distinctif : zonage rouge jusqu'à 25 km, puis jaune jusqu'à 30 km.

### Analyse des vues sortantes depuis le haut des remparts

Les simulations d'éoliennes avec le logiciel Windpro nous ont permis de délimiter les zones jaunes et rouges. Nous avons fait le choix de travailler sur une aire d'étude allant jusqu'à 20 km pour les raisons suivantes :

- La visibilité paysagère n'offre que des perspectives relativement rapprochées, homogènes et sans point d'appel fort ;
- Le secteur est de moindre importance que les deux autres, notamment aux titres de la V.U.E. et de sa fréquentation.

## 6 / Délimitation des aires

**Aire défavorable** : éoliennes très impactantes et préjudiciables au titre de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien.

**Aire de vigilance** : éoliennes potentiellement préjudiciables au titre de la V.U.E. L'étude d'impact d'un projet situé dans cette zone devra comprendre un volet spécifique « Patrimoine Mondial » évaluant très précisément les impacts du projet sur le Bien. Au regard du niveau d'impact sur l'ensemble des vues inventoriées, il conviendra de mettre en œuvre la démarche « Éviter, Réduire, Compenser ».

**Aire de vigilance renforcée** : Dans cette zone, les exigences relatives aux aires de vigilance s'appliquent. En outre, les projets situés dans cette zone seront considérés comme très impactants et préjudiciables au titre de la V.U.E. s'ils ne respectent pas les conditions suivantes :

- ¤ pas de visibilité du moyeu depuis les terrasses (impact lumineux)
- ¤ réalisation d'une étude de saturation de l'espace expertisant :
  - le cumul du projet avec d'autres déjà réalisés ou à l'étude;
  - l'impact du projet lui-même devant conduire à une obturation minimale et acceptable de la ligne d'horizon.

**Autre zone** : éoliennes a priori peu impactantes sur le Bien, à charge pour l'étude d'impact d'en apporter la confirmation.

### *Limites de l'étude*

Une telle étude présente inévitablement des limites liées principalement à deux paramètres :

- ¤ les modélisations numériques (MNT, Windpro et simulations) restent théoriques avec un degré d'imprécision, même si les résultats ont, à chaque fois que possible, été confrontés à la réalité du terrain ;
- ¤ la détermination du zonage final résulte de choix effectués parmi plusieurs hypothèses de travail comme par exemple la hauteur des éoliennes ou le choix des points de vue.

# TRADUCTION DE LA V.U.E. DU BIEN

## 1 / Contexte paysager

L'aire d'étude retenue est centrée sur les collines du Vézelien et se place ainsi entre les plateaux de Bourgogne au Nord-Ouest et le piémont du Morvan au Sud-Est. Elle est à la croisée des terres calcaires du secondaire présentes sur les plateaux et les terrains granitiques primaires visibles sur la vallée du Cousin à Avallon.

Dans l'atlas des paysages de l'Yonne[1], l'aire d'étude est située entre un système de plateaux au Nord-Ouest, entaillé par le passage de l'Yonne et, autour de Vézelay, un système de plaine collinaire irrigué par la Cure. Ce système collinaire conditionne partiellement les visibilités du secteur, qui se font toujours sur des horizons de buttes ou de collines (alors qu'ils sont plus lointains sur les plateaux environnants au Nord-Ouest). Au Sud-Est, les altitudes remontent progressivement et constituent peu à peu la Montagne morvandelle, nettement entaillée par le Cousin, à Avallon. L'ensemble du territoire d'étude est assez bien irrigué, du fait des sols imperméables qui le constituent. Alors que les plateaux du Nord-Ouest sont plutôt le terrain des grandes cultures, le Vézelien développe plutôt des terres d'herbages, plus pauvres. Les forêts sont également très présentes, comme à l'Ouest et au Nord de Vézelay ou au Sud d'Avallon. A noter la présence ponctuelle de vignobles autour de Vézelay, dans la continuité de ceux plus étendus au Nord (Coulanges, Irancy).

Plus précisément, le Vézelien et l'Avallonnais font ainsi partie d'un ensemble paysager « en creux », dominé par les plateaux du Nord-Ouest et les premiers contreforts du Morvan. Cette dépression plane est du coup « *encadrée de hautes croupes au profil bombé* ». Les herbages prédominent nettement « dans les paysages agricoles, accompagnés de réseaux de haies épaisses, plus ou moins continus selon les secteurs ». Les cultures sont présentes par taches plus ou moins imbriquées aux prairies. Les boisements au sein de ces espaces agricoles sont rares et sont repoussés aux bordures, en vastes massifs. De nombreuses petites rivières et sources irriguent les flancs du Vézélien (mais à Vézelay même, les sources sont rares, et précieuses). La trame dense des villages et des hameaux est assez dense avec, pour la localisation de ces zones bâties, une prédilection pour le haut des pentes. « *Le site bâti le plus célèbre de l'Yonne reste sans doute celui du village de Vézelay, posé sur sa «colline éternelle». Véritable métaphore spirituelle, le site de Vézelay met magistralement en scène l'accès à la basilique, d'abord à distance, la longue silhouette du village dominant la butte (et dominée par le clocher) étant visible quel que soit l'itinéraire par lequel on l'aborde, puis dans le village lui-même, avec l'ascension jusqu'à la basilique et la découverte des terrasses et de leurs panoramas somptueux* »[2].

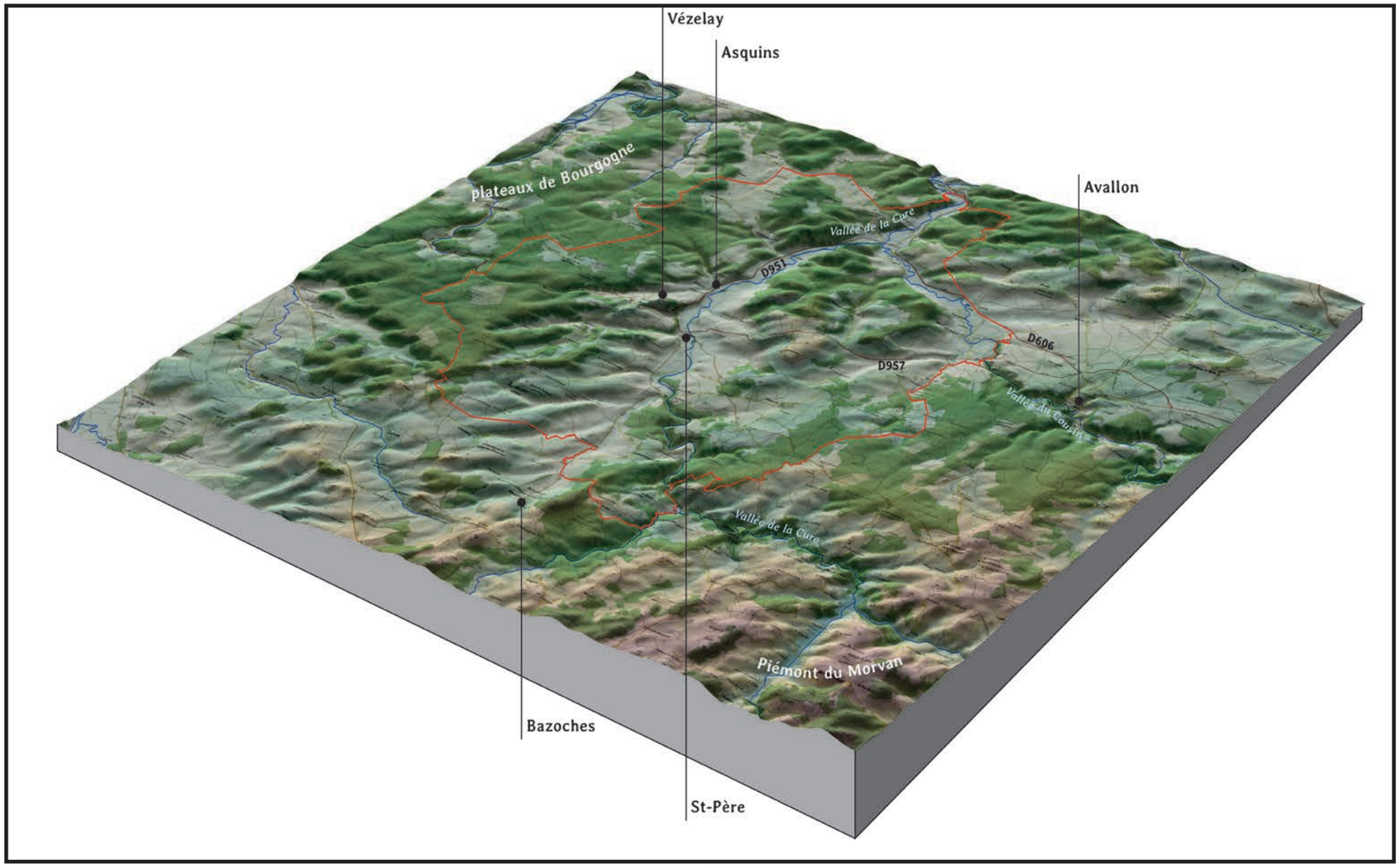


*Bloc-diagramme des environs du périmètre UNESCO de Vézelay*

L'atlas des paysages de la Nièvre[3], au Sud, reste sur les mêmes descriptions, en remarquant l'importance des points de vue, liés à l'organisation de la topographie avec une alternance de buttes et de creux permettant des vues parfois très longues. Le Mont Sabot ou le château de Bazoches, au Sud, font partie de ces points de vue remarquables.

*« A l'extrême pointe du Morvan, dans un large écroulement qui succède, en douceur ou à l'abrupt, à toutes les pentes, crêtes, excroissances, lignes de faîte et parties saillantes de ce massif, Vézelay s'érige. Alentour; couverte de forêts de chênes et de hêtres, la terre se creuse, ravinée, griffée, bossuée de toute part (...) »*[4].

*« S'il faut décrire Vézelay, on dira que c'est une agglomération étroite, serrée sur elle-même et agrippée à un rocher qui, depuis Rome, a mérité le nom de Scorpion. Vue du ciel, la ville représente en effet une forme courbe, un abdomen à sept anneaux, avec une queue à segments, dont le dernier est armée d'un aiguillon sans doute venimeux »*[5].

1 > http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Protection-de-l-environnement/Protection-des-paysages/Atlas-des-paysages-de-l-Yonne, *consulté le 26/01/2016*
2 > *Ibid, p64*
3 > http://www.nievre.gouv.fr/atlas-des-paysages-de-la-nievre-a479.html, *consulté le 26/01/2016*
4 > *Vézelay ou l'amour fou, Jules Roy, Albin Michel, p11*
5 > *Ibid., p*

## 2 / Le site UNESCO

### 2-01 > Historique du lieu

Vézelay et son site sont une longue succession de déclins et de renaissances, autour de la figure de Marie-Madeleine, personnage quelque peu trouble de la chrétienté. Parfois surnommée « la pécheresse » (car délivrée par Jésus de sept démons), touchée par la révélation (suite à quoi elle parfume, baise et essuie les pieds de Jésus avec ses cheveux), Marie-Madeleine aurait été le premier témoin de la résurrection du Christ, après avoir vu Jésus ressusciter son frère Lazare et être crucifié. Métaphore d'un amour impérissable et total, Marie-Madeleine est ainsi parfois considérée comme « l'apôtre des apôtres ». D'autres théories en font la mère de Jésus, voire sa femme[1]... Marie-Madeleine est donc une figure de la révélation, de l'illumination ainsi que de l'élévation et de la spiritualité, aspects qui se retrouvent clairement ensuite dans la configuration et l'architecture de la basilique (avec le caractère élevé du lieu mais aussi l'utilisation de la lumière : au solstice d'été, à midi, les fenêtres Sud projettent des ronds lumineux qui s'alignent rigoureusement dans l'axe de la nef...). Au-delà de ces récits bibliques, on voit que Marie-Madeleine s'avère être une figure suffisamment importante pour que la basilique lui soit consacrée dès le IXème siècle après qu'un moine ait ramené ses restes des environs de la Sainte-Baume, à St-Maximin en Provence. La fondation du site même de Vézelay et de son monastère remonterait au IXème siècle, par Girart de Roussillon.

Les autres événements historiques marquant les environs de Vézelay sont liés aux croisades puisque c'est à Vézelay, à La Cordelle, chapelle située juste en dessous de la basilique, que Bernard de Clairvaux appelle, avec son fameux « Dieu le veut », à la deuxième croisade en 1146. Vézelay fut aussi le lieu de rendez-vous de Richard-Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste, en partance pour la troisième croisade en 1190. St-Louis fera également plusieurs haltes à Vézelay, en lien avec la présence des reliques de Marie-Madeleine.

Le pèlerinage à Vézelay sera renommé jusqu'à la fin de XIIIème siècle, quand des rumeurs courent sur l'authenticité des reliques présentes à Vézelay. Les véritables restes seraient toujours en Provence... Ces rumeurs sont confirmées par le pape de l'époque et dès lors, le pèlerinage à Vézelay bat de l'aile et l'abbaye tombe en relative désuétude. A partir de cette époque, des luttes de pouvoir pour le contrôle de Vézelay et de ses environs, puis les guerres de religion (époque pendant laquelle les Huguenots brûlent les reliques de Marie-Madeleine) font que l'abbaye tombe peu à peu en ruines. Le passage des protestants, la Révolution et les outrages du temps (l'abbaye a notamment servi de carrière de pierres...) font qu'au début du XIXème siècle, l'abbaye est une ruine[2].

Au-delà des aspects religieux, le site de Vézelay vaut aussi par l'histoire de sa restauration puisque la basilique fait partie de la trentaine de monuments (églises, châteaux, etc.) restaurés par Viollet-le-Duc, qui impulsa une dynamique de conservation des monuments français. Prosper Mérimée, Inspecteur Général des Monuments Historiques, indiquait en 1834 que quand il visite et réalise des croquis de la basilique, des morceaux de voûte lui tombent sur la tête... C'est suite à cette visite que Viollet-le-Duc intervient à partir de 1840, et ce pendant près de 20 ans, pour restaurer l'édifice qui accueillera de nouveau des pèlerinages à partir de 1876. Daniel Fabre précise que « *c'est à ce moment que Vézelay entre dans une autre histoire, celle d'un sauvetage architectural et artistique qui incarne une nouvelle valeur, elle-même fondée sur deux qualités complémentaires. La première est le lien direct entre ce site et l'histoire chrétienne devenue nationale : là ont été prêchées deux croisades menées par des rois de France. La seconde est la construction d'une esthétique de l'art roman qui tend à devenir une esthétique proprement française (...). Viollet-le-Duc (...) privilégie nettement la part romane de l'édifice, choisissant délibérément d'atténuer les formes gothiques des parties qu'il reconstruit et concevant même, de toutes pièces, un cloître roman qu'il accole aux bâtiments conventuels. La pierre nue, rendue à sa teinte originelle, décapée de toute trace de couleur, devient la matière emblématique de cette redécouverte. Au terme d'une restauration de trente ans, qui porte aussi sur l'ensemble des sculptures, Vézelay l'obscure est devenu le modèle d'un style ancien redécouvert. Et cette référence s'amplifiera avec le temps. C'est auprès de Vézelay que naîtra, dans les années 1950, à l'abbaye de La-Pierre-Qui-Vire, une interprétation de l'architecture romane qui exalte la relation des formes, des matériaux et de la lumière comme vecteur de spiritualité, proposant bientôt les édifices de ce style comme but d'un tourisme culturel d'élite (...)* »[3].

C'est donc également la restauration du site, en lien avec son histoire et avec les ambitions du restaurateur qui font de Vézelay un site exceptionnel. « *La fougue de Viollet-le-Duc rend aux pierres la signification que leur avait conférée l'élan créateur du XIIème siècle. En restaurant, il invente à nouveau la beauté du lieu, et son sens* »[4].

C'est sur la base de cet historique que se fait le classement de l'édifice à l'UNESCO en mars 1979 (voir aussi l'Annexe 1).

« *L'ICOMOS* [organisation internationale non-gouvernementale qui œuvre pour la conservation des monuments et des sites dans le monde, NDLA] *recommande l'inscription au titre des critères I et VI.*

*I. La Madeleine de Vézelay est un des chefs-d'œuvre de l'art roman bourguignon. La nef centrale (1120-1140), un peu déjetée sous la poussée des voûtes d'arêtes, n'en parait que plus efficacement rythmée par ses grandes arcades en plein-cintre outrepassé, aux claveaux bicolores, et s'orne d'une série de chapiteaux, unique par Ie style et la variété des sujets (allégories profanes, scènes bibliques et hagiographiques). Mais ce qui fait la renommée universelle de Vézelay, c'est le portail sculpté entre la nef et le narthex. Au tympan, la "Mission des Apôtres" procède d'une inspiration encyclopédique, révélatrice de la science de l'époque; mais l'ampleur et la complication du sujet n'ont bridé en rien l'invention et la fougue toute personnelle du sculpteur, qui a laissé là un des monuments majeurs de l'art roman occidental.*

*VI. La colline de Vézelay fut, au XIIe siècle, un lieu d'élection ou, montée a une sorte de paroxysme, la spiritualité médiévale chrétienne donna naissance à des manifestations diverses et spécifiques, allant de la prière et de la chanson de geste à la Croisade.»*[5]

A ces deux critères, s'ajoute celui de l'intégrité du Bien, issu d'une analyse postérieure à 1979 (voir Annexe 1) : « *Vézelay, la «colline éternelle», possède intactes les qualités paysagères du site où fut fondée, au Haut-Moyen-Age, son abbaye. A son sommet, son église abbatiale, sur la pente le bourg né de son existence et de son activité, au pied comme au loin champs, prés, forêts* ».

Dans le cadre de la soumission des rapports périodiques pour l'Europe, l'État partie a identifié la nécessité de mettre en place des zones tampon appropriées pour huit biens inscrits, dont celui-ci.

Au moment de l'inscription, il n'existait pas de zone tampon.

L'État partie propose aujourd'hui une grande zone tampon de 18 401 ha, qui correspond à la zone protégée pour une bonne partie en tant que site classé, et pour le reste en tant que site inscrit.

Le périmètre de la zone tampon est précisé sur les cartes à suivre.

*le « vaisseau » sur la colline du Scorpion au soleil couchant depuis le Mont Liboeuf au Sud*

*1 >* https://fr.wikipedia.org/wiki/Marie_de_Magdala, *consulté le 26/01/2016*
*2 > Topographie, statistique, histoire de la ville de Vézelay, Jules Sommet, 1879, réédité par la Librairie Le Bleu du Cile, Vézelay, en 1990.*
*3 > La conquête de Vézelay. Un monument, des patrimoines et un conflit des sacralités, Daniel Fabre, p2*
*4 > Vézelay, l'esprit du lieu. Edith de la HERONNIERE. Editions Payot, 2006. p44*
*5 >* http://whc.unesco.org/archive/advisory_body_evaluation/84bis.pdf, *consulté le 26/01/2016*

### 2-02 > La basilique et sa colline

*« Souvenir des temps anciens où l'on y prêchait la croisade et vénérait les reliques d'une sainte, étape importante sur le chemin de Compostelle, forme idéale de l'art roman reconstruite par Viollet-le-Duc ou encore terre d'accueil et de repos pour nombre d'artistes et d'écrivains, Vézelay et sa colline appartiennent depuis longtemps à notre mémoire collective. L'émotion qu'elles suscitent, le pouvoir d'attraction qu'elles exercent, le recueillement auquel elles invitent, leur confèrent le statut de haut lieu. C'est bien à ce titre que la basilique de la Madeleine, la colline de Vézelay - et depuis quelque temps les Chemins de Saint-Jacques- sont entrés dans le patrimoine mondial culturel et naturel de l'Unesco »*[1].

La basilique depuis les terrasses

En lien avec l'architecture, le site lui-même et le passage du chemin de St-Jacques, la visibilité de la basilique est un facteur important de la renommée des lieux et un élément fondamental de la V.U.E. L'accès à la basilique est un des aspects importants de cette visibilité. La bibliographie est éloquente à ce sujet.

Jules Roy évoque ainsi de l'accès à la basilique « *par la départementale 957, jusqu'à déboucher sur un paysage plutôt chinois où toutes les lignes incertaines se confondaient et toutes les vallées se mélangeaient pour s'écarter encore. Là, soudain, on se demandait quel mystère planait ou si c'était l'ange à l'olifant qui nous conduisait d'un vol un peu chancelant. (...)Tout à coup, à la cote 318, à la croix d'où l'on surgissait de l'Est, sur une falaise détachée des autres, apparaissaient les tours sacrées qui, dès lors, dominaient l'ensemble comme si elles étaient là depuis toujours. Le soleil n'avait pas dissipé toutes les vapeurs du matin qui s'étiraient encore sur les hauteurs et dans les creux. C'était là que Claudel faisait échouer la barque de Béthanie avec Lazare, Marie-Madeleine et toute la smala. C'était cette terre qu'un savant amoureux du lieu, le P. Pascal Seynhaeve, appelle « désirante » parce qu'elle a soif de légende et de culte depuis toujours. C'est de là qu'à l'équinoxe, on voit le soleil couchant se confondre avec la basilique dans une boule de feu : on se croirait à*

1 > Henri de Raincourt, in Vézelay. Colline d'éternité. Arnaud d'Aunay et Bernard Pujo. Gallimard,2002 2002. P7

La vue depuis la Croix de Montjoie (source : Vézelay. Colline d'éternité. Arnaud d'Aunay et Bernard Pujo. Gallimard,2002 2002)

*un moment de la création, on ne sait plus qui brûle ou qui est brûlé. L'envie me prenait alors d'arrêter la voiture en bordure du fossé et de crier comme les anciens pèlerins : « Montjoie, colline, montagne de joie ! »*[2]. Il insiste sur cette croix de Montjoie. « *Là, désencombré de tout, sauf de fumées qui ajoutent au sentiment de vastitude, vous voilà seul. Arrêtez-vous. Même si vous ne croyez pas, vous entendrez au plus secret de vous comme un cri. Montjoie : «mont de la joie» (...) Après tant de pas et tant de nuits dans les fossés, Vézelay leur apparaissait à une portée de bombarde, monument majeur (...) »*[3].

Mais d'autres lieux permettent de visualiser la basilique et sa colline. « *De plus loin encore, on devine Vézelay, à la même hauteur ou presque des crêtes qui composent le paysage. (...) En haut de Metz-le-Comte, de Mont-Sabot ou de Saint-Aubin-des-Chaumes(...) »*[4].

Les différents accès sont autant de manières d'aborder la basilique : par le Nord, le long de la vallée de la Cure, par la D951 ou à travers les prairies, de l'autre côté de la vallée, par la D957 à l'Est, par la D36 depuis l'Ouest ou l'Est, par la D958 au Sud, mais aussi par les nombreux chemins qui tournent autour et vers Vézelay. L'arrivée et la vue sur la basilique deviennent alors une sorte d'aboutissement magique et mystique. « *Ne perdez pas espoir, persévérez. (...). Tâchez*

La vue depuis la D951 au Nord (source : Vézelay. Colline d'éternité. Arnaud d'Aunay et Bernard Pujo. Gallimard,2002 2002)

2 > Vézelay ou l'amour fou, Jules Roy, Albin Michel, pp72-73
3 > Vézelay. Guide sentimental. Jules Roy. L'or des étoiles. 1995, 2004. pp 8-9
4 > Vézelay ou l'amour fou, Jules Roy, Albin Michel, pp79-80

*que ce soit aussi plutôt en fin d'après-midi, freinez votre impatience, retenez ce qui vous projette, bouche bée, sur quoi ? La découverte inattendue, l'onduleuse et ondulante colline du Scorpion. (...) et tout au faîte, sous un dais d'argent et d'azur soutenant, dirait-on, le ciel, notre Madeleine rutilante, brandie par le soleil comme sur un écu »*[5]. « *Des tronçons subsistent de ces anciens chemins. Magiques, ils ont réussi, grâce aux aléas du terrain qui les rendaient peu attrayants, à échapper au goudron »*[6]. « *D'ici de là dans des échancrures de relief et au moment où vous vous y attendez le moins, notre hauteur et ses remparts nous apparaîtront comme la Jérusalem d'autrefois à nos pères... »*[7].

La météo joue aussi dans la perception ou non de l'édifice dans les lointains. « *De Voutenay, un panneau l'annonce «à l'horizon». Les trois quarts du temps, vous ne la voyez pas : vous avez beau plisser les yeux, froncer les sourcils, vous ne voyez qu'un ciel empêtré de lourds cumulus ou barré d'un rideau de pluie. Et si, par miracle, vous la voyez, cela ne dure pas : très vite elle disparaît, avalée par les nuages »*[8].

De nombreux lieux alentour sont aussi chargés de symboles, historiques (La Cordelle, Asquins, St-Père) ou plus anecdotiques (Vaufron, les Ferrières, Val de Poirier, La Goulotte, Mont Liboeuf).

Une fois que la basilique est en vue, d'autres comparaisons se font, notamment autour du fait que la basilique et sa colline semblent flotter entre terre et ciel, comme un vaisseau au-dessus des nuages.

*« Voilà le superbe, l'immense vaisseau dressé face à l'Est magnétique, fier et de si haut ! Gardé par des bastions plus altiers encore au-dessus d'un énorme rocher, il vogue droit sur le soleil levant, l'éventre, s'éclabousse d'écume, s'en recouvre et, le soir, se charge d'or et de pourpre avant de s'enfoncer dans les étoiles, ah! Vézelay... »*[9].

*« Vézelay avance lourdement dans la houle des collines comme sur une mer démontée, et sa large proue camarde écrase les lames : nuées, flots, forêts s'écoulent sur les flancs de la carène »*[10].

Vue au soleil couchant hivernal depuis la Croix de Montjoie

5 > Vézelay. Guide sentimental. Jules Roy. L'or des étoiles. 1995, 2004. pp 11
6 > Vézelay, l'esprit du lieu. Edith de la HERONNIERE. Editions Payot, 2006. pp15
7 > Jules Roy, in Vézelay. Colline d'éternité. Arnaud d'Aunay et Bernard Pujo. Gallimard, 2002. P19
8 > Vézelay, l'esprit du lieu. Edith de la HERONNIERE. Editions Payot, 2006. pp13-14
9 > Vézelay ou l'amour fou, Jules Roy, Albin Michel, pp56-57
10 > ibid., p57

La mise en contact de la terre et du ciel fait également partie de l'aspect mystique des lieux.

« *A Vézelay, le ciel et la terre vivent en concubinage* »[1].

« *La pierre y compte autant que le ciel : les deux se sont associés pour donner cet envoûtement dont on ne sait s'il s'apparente plus à l'ordre géographique ou à l'ordre métaphysique* »[2].

Ces lieux ont inspiré quelques artistes ou personnages célèbres : « *On peut penser que Vézelay inspira à Eluard le poème Liberté que, sous l'Occupation, Max-Pol Fouchet publia à Alger dans sa revue Fontaine. Le peintre Fernand Léger, qu'assistait un troisième Simon d'ici, travaillait non loin de Le Corbusier, au bas de la rue de la PorteNeuve, et Zervos, le fameux mécène et amateur d'art, de qui Eluard écrivait que la vie était amère sans lui et sans sa femme, avait bâti, sur une proche colline de l'Ouest d'où l'on dominait Vézelay* »[3]. Maurice Clavel et Jules Roy sont également deux habitants illustres du village. L'épisode de Rostropovitch jouant nuitamment dans la basilique est également resté dans les mémoires.

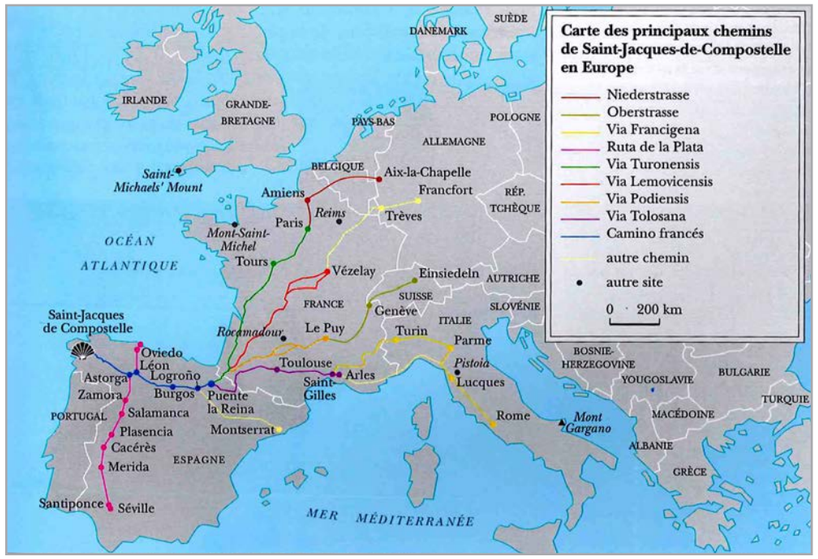


*Les itinéraires de St-Jacques (Lemovicensis est celui de Vézelay) (source : Les Chemins de St-Jacques-de-Compostelle, MSM, 1999)*

## 3 / Autres éléments liés à la V.U.E. de la basilique et de la colline

En premier lieu, et comme énoncé dans la description de l'étude, l'étude s'est intéressée à l'itinéraire des chemins de St-Jacques de Compostelle autour de la basilique. En effet, la colline et la basilique sont sur le parcours des chemins de St-Jacques et ont été inscrits au titre du bien «Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France» en 1998 (Via Lemovicensis). L'itinéraire général est présenté ci-dessous. Un itinéraire « officiel » est présenté sur la carte en page suivante. Mais l'examen des cartes IGN montre une multitude d'itinéraires estampillés « chemins de St-Jacques » pour arriver ou pour partir de Vézelay. L'objet de l'étude n'étant pas de référencer ces différentes itinéraires, les différents parcours indiqués sur la carte IGN sont repris autour du bien de la colline de Vézelay. Ils seront ensuite utilisés dans l'étude de visibilité.

L'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine a également fourni une liste de lieux importants, en lien avec le Bien UNESCO. Ces lieux ne font pas partie du Bien au sens strict mais ils ont un **lien géographique et surtout historique et culturel avec le Bien au travers du pèlerinage qui constitue un fil conducteur.** Ces lieux ont été cartographiés ci-après.

***Croix Rouge*** : ce lieu-dit au Nord d'Asquins est placé sur un itinéraire de St-Jacques et est orné d'une croix, signe d'une certaine importance sur l'itinéraire (possibilité d'analogie avec la Croix de Montjoie, qui indique la première vue sur la basilique). La vue est limitée mais le point a été conservé ensuite dans l'étude.

***Asquins et St-Père*** : lieux importants sur le chemin de St-Jacques, au pied de la colline. Asquins était le lieu d'arrivée des pèlerins (restauration, soins, ...), dernière étape avant la montée vers le lieu saint. Le lien visuel est évident et les villages ont été pris en compte.

***Croix de Montjoie*** : lieu symbolique avec une vue emblématique sur la basilique. Ce point est le lieu privilégié de découverte du Bien.

***Pontaubert*** : village sur la trajet entre Avallon et Vézelay, comprenant une église, fondée par les Hospitaliers qui se consacraient au service des malades, des pèlerins et des indigents. Situé au fond de la vallée du Serein, aucun lien visuel n'est possible avec la basilique. Le lien n'a pas été retenu pour la suite de l'étude.

***Avallon*** : ville d'entrée sur le territoire autour de Vézelay, au patrimoine riche. Malgré un placement en hauteur, la cité n'a pas de lien visuel évident avec la basilique. Elle a quand même été analysée pour vérifier ce lien visuel mais n'a finalement pas été retenue.

***Chapelle des templiers*** : petite chapelle entre Pontaubert et Vézelay ayant un lien historique avec la basilique. Située dans un creux de relief, elle n'a aucun lien visuel avec la basilique et n'a donc pas été retenue dans la suite de l'étude.

***La Maladrerie*** : lieu-dit ayant un lien historique (hospice) avec la basilique. Aujourd'hui occupée par un foyer d'accueil, le lien visuel avec la basilique est faible mais le point a quand même été analysé et entre dans l'étude des visibilités.

***Pierre-Perthuis*** : village touristique important au Sud de Vézelay, le lien visuel avec la basilique est important et ce point a été retenu pour la suite de l'étude. Ce village comprenait un château où Philippe-Auguste a tenu justice à son retour de croisade.

***Fontenay-près-Vézelay*** : hameau au Sud de Vézelay, lieu de regroupement des pèlerins. Aucun lien visuel n'est possible mais un itinéraire de St-Jacques passe au Nord, avec la présence d'une ancienne croix qui pourrait indiquer, comme à Montjoie, une des premières visibilités sur la basilique en venant du Sud. Le hameau n'est pas retenu pour la suite de l'étude mais le chemin de St-Jacques au Nord l'a été.

Deux points complémentaires ont été retenus de par leur valeur historique et leur interaction visuelle avec Vézelay, mais sans lien avec le pèlerinage.

***Château de Bazoches*** : lieu touristique important dans la Nièvre, le château n'a pas vraiment de lien historique avec la basilique mais le lien visuel est évident; le point a donc été retenu.

***Champignolle-le-Haut et hameau de Vauban*** : ce hameau n'a pas de lien historique notable avec la basilique mais le lien visuel est là aussi évident; le point a donc été retenu.

Seuls les lieux offrant une visibilité sur la basilique ont été retenus. Cependant, la relation historique qui les lie au Bien a été largement mobilisée dans l'étude, notamment afin d'établir une priorisation des secteurs d'étude.

1 > *ibid., p120*
2 > *Vézelay, l'esprit du lieu. Edith de la HERONNIERE. Editions Payot, 2006. p11*
3 > *Vézelay ou l'amour fou, Jules Roy, Albin Michel, p132*

## 4 / TRADUCTION SPATIALE DE LA V.U.E.

Les deux critères de classement du Bien sont traduits de la façon suivante.

### 4-01 > Critère i

Il est question de la basilique et de son architecture romane exceptionnelle du Moyen-Age. La basilique est spatialement bien identifiée au sommet de la colline.

### 4-02 > Critère vi

Ce critère vise le haut-lieu de spiritualité, l'esprit des lieux émanant de Vézelay et toutes les manifestations d'expression de la foi catholique médiévale : pèlerinage, prières, chansons de geste, croisade...

La traduction de ce critère s'est fait selon deux axes :

- Axe 1 : le recensement des lieux en lien avec le pèlerinage au Moyen-Age : chemins de St-Jacques-de-Compostelle, Montjoie, églises, abbaye... Ces derniers ont fait l'objet d'une description sommaire dans le paragraphe précédent. A ces lieux s'ajoutent un axe Nord historique passant par Asquins et longeant la vallée de la Cure. Il constitue l'ancien axe fluvial lié à Vézelay, Asquins étant le port de Vézelay et le point d'arrivée et de départ des pèlerins.
- Axe 2 : L'identification des lieux de contemplation et de méditation autour de la basilique, à savoir les terrasses, le cimetière et les remparts Nord-Ouest. En effet, Vézelay conjugue de multiples valeurs qui invitent à l'élévation de l'esprit et à la méditation. On peut notamment souligner la rencontre entre un grand paysage et une architecture hors normes et, pour les pèlerins, un pouvoir divin qui est l'aboutissement de leur parcours spirituel.

### 4-03 > L'intégrité paysagère

La notion de « colline éternelle » inscrit clairement le Bien dans le temps, tel qu'il fut au Moyen-Age. Les qualités paysagères du site sont demeurées intactes et doivent le rester.

La traduction de la prise en compte de cette intégrité a donc consisté en la recherche de toutes les vues privilégiées vers le bien afin d'en assurer la meilleure préservation possible (vues entrantes). Par ailleurs, le critère d'intégrité fait également référence au grand paysage en évoquant les prés et forêts lointaines (vues sortantes).

En conclusion, l'analyse de la V.U.E. nous a conduit à mener des investigations sur la préservation des vues entrantes en direction de la basilique et, dans un deuxième temps, des vues sortantes depuis les abords de la basilique.

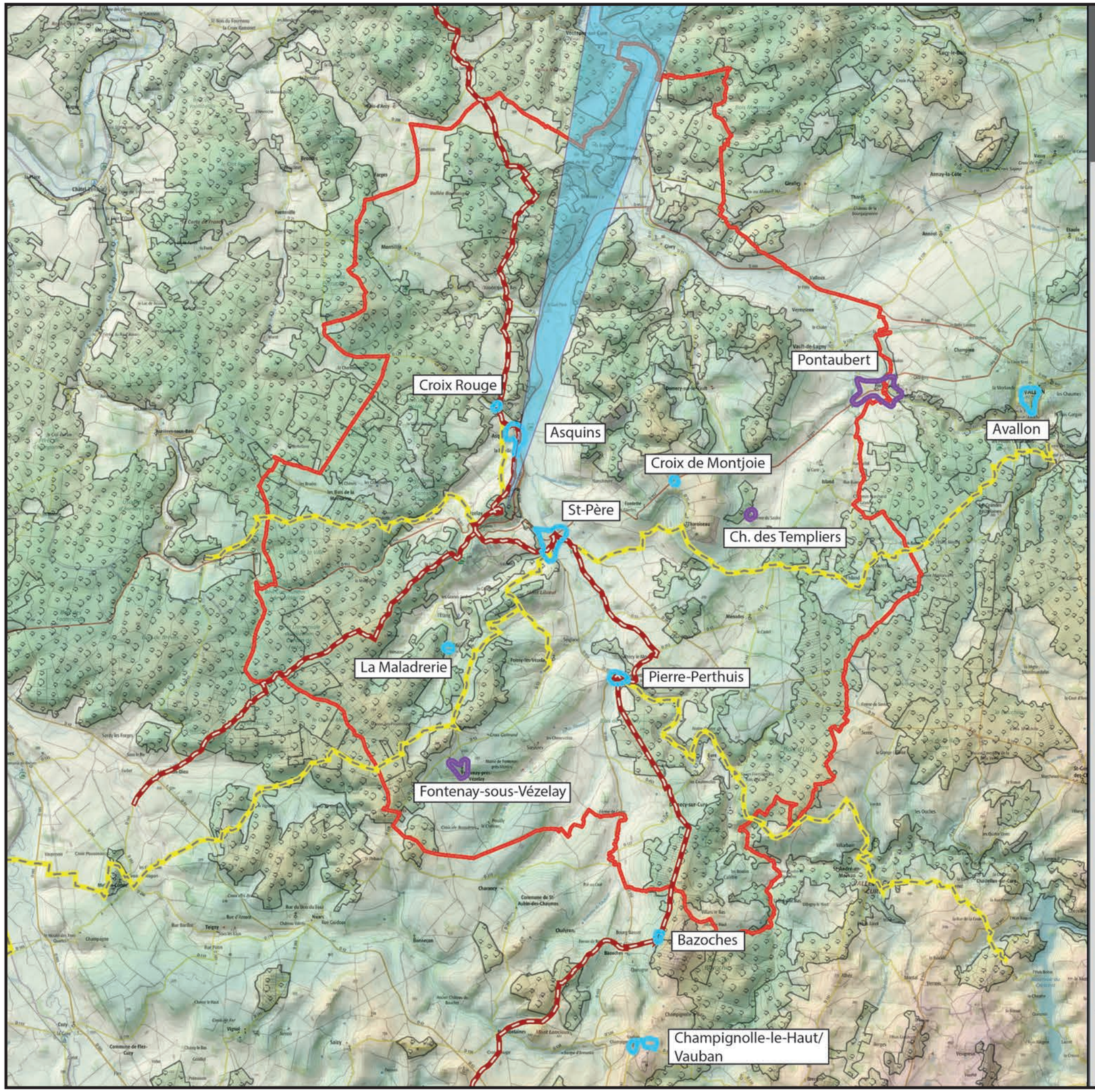


## Etude de l'aire d'influence paysagère de la colline et de la basilique de Vézelay vis-à-vis des projets éoliens

*> localisation des lieux liés à la V.U.E. retenus dans l'étude*

Zone tampon du bien UNESCO

Itinéraire St-Jacques de Compostelle

Référencé comme itinéraire de St-Jacques sur l'IGN

Axe Nord historique

Lieu non retenu pour la suite de l'étude

Lieu retenu pour la suite de l'étude

N

0 1 2 3 4 5

Kilomètres

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BOURGOGNE

*Source : BD Alti 75m IGN*
*Réalisation : Abies, Août 2016*

# ETUDE DES VUES ENTRANTES

# 1 / IDENTIFICATION DES POINTS DE VUE PAYSAGERS UTILISÉS POUR L'ÉTUDE DES VUES ENTRANTES

## 1-01 > Visibilité de la basilique et de la colline

Un calcul de visibilité de la basilique a été réalisé (principe illustré ci-contre) avec des objets de 40 m (la tour la plus haute mesure 38m) représentant la basilique. La carte ci-dessous montre les secteurs d'où la basilique est théoriquement visible (zones roses). Ces secteurs sont donc les secteurs d'où des covisibilités sont possibles entre la basilique et des éoliennes.

**Principe retenu**

Seuls les points présentant une visibilité sur la basilique ont été retenus, en cohérence avec la traduction de la V.U.E.

## 1-02 > Croisement avec les itinéraires accessibles

Ce calcul de visibilité a ensuite été croisé avec les itinéraires accessibles existants autour de la basilique (routes et chemins de randonnée, comprenant les itinéraires de St-Jacques) : l'objectif était de connaître les portions de territoires réellement accessibles d'où on constate une visibilité vers la basilique. Les zones de visibilité situées dans des champs par exemple, ont été exclues puisque difficilement accessibles au plus grand nombre.

## 1-03 > Visites de terrain

Sur la base de ces croisements et des points identifiés dans la traduction de la V.U.E., le travail de terrain a été effectué. Cette mission de terrain a été conduite fin janvier 2016 et complétée par une autre visite en juin 2016. Elle avait pour objectif de vérifier sur site la réalité de la visibilité de la basilique depuis les zones mises en évidence par le calcul et de faire un tri des points de vue les plus représentatifs de la V.U.E..

Le principe a donc été de visiter tous les points accessibles soumis à visibilité sur la basilique ; une centaine de relevés photographiques ont ainsi été réalisés.

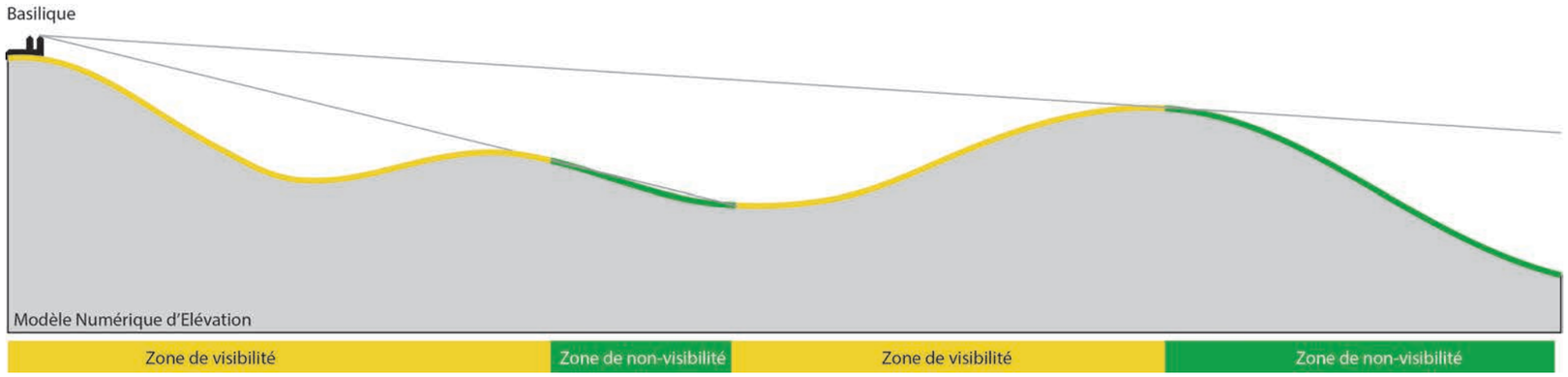


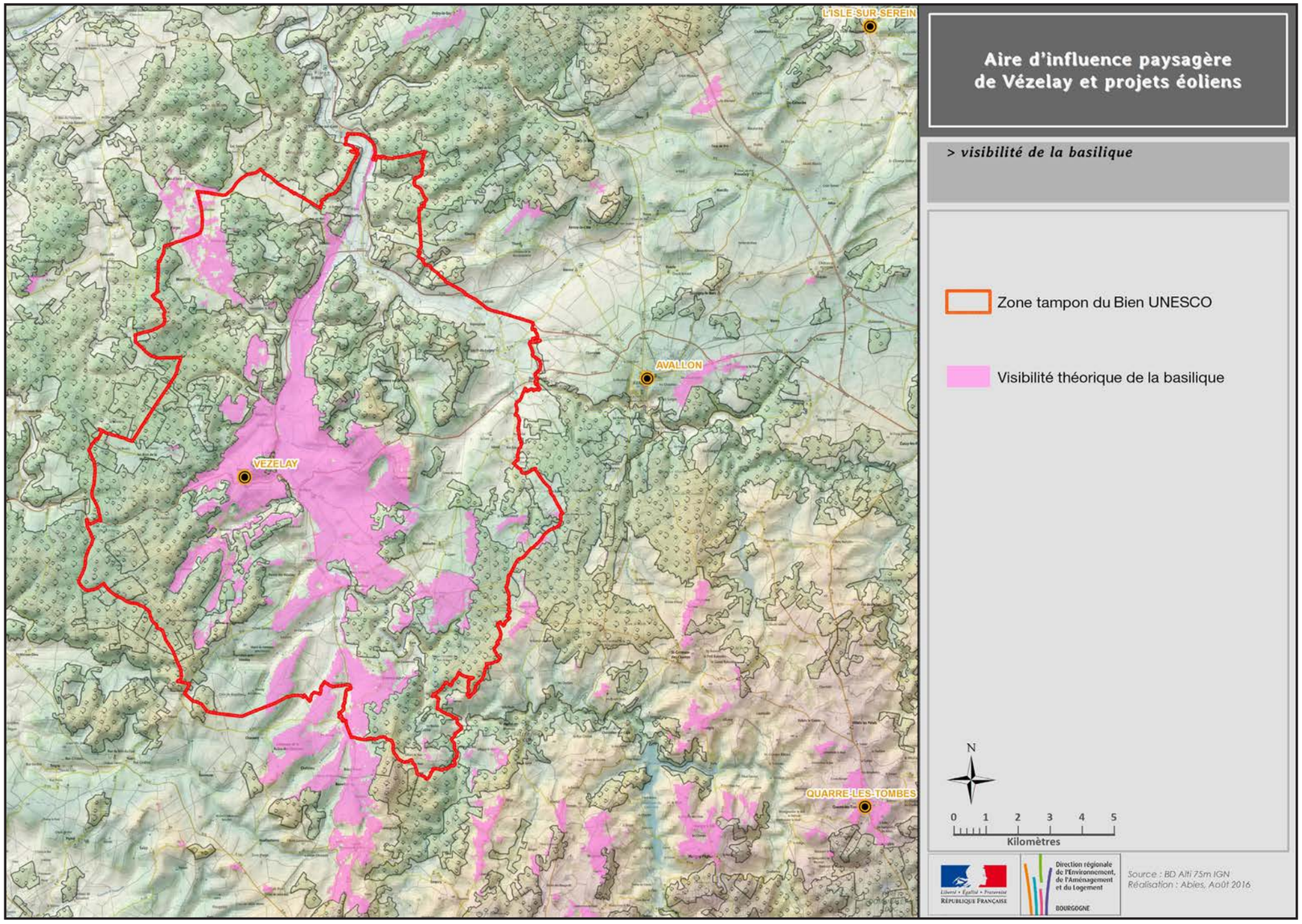

## IDENTIFICATION DES POINTS DE VUE PAYSAGERS UTILISÉS POUR L'ÉTUDE DES VUES ENTRANTES

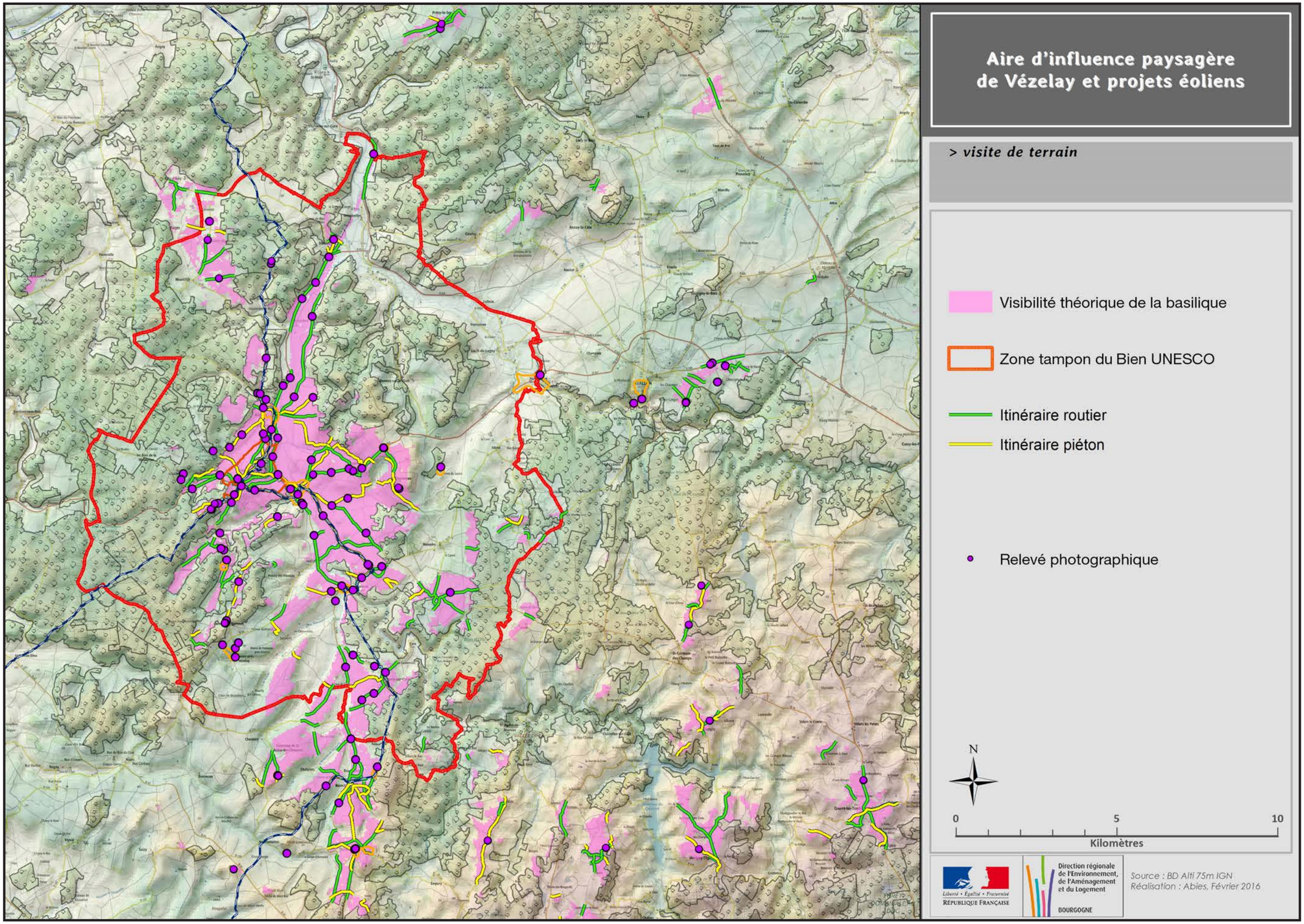

### 1-04 > Regroupement des points de vue par secteurs et caractérisation de ces derniers

#### *a. Sélection des points de vue significatifs*

Sur la centaine de relevés photographiques effectués, un choix a été fait pour ne retenir que les 39 points de vue parmi les plus significatifs en matière de visibilité.

#### *b. Définition des secteurs*

Pour limiter le nombre de cas à étudier et prendre en compte la cinétique, il a été décidé de regrouper en secteurs les points présentant des caractéristiques proches : orientation, distance par rapport à la basilique, topographie, occupation du sol et positionnement du Bien dans la perception.

Trois catégories de secteurs ont ainsi été distingués :

- les secteurs retenus pour l'étude ;
- les secteurs non retenus du fait de leur caractère redondant avec d'autres. Ils ont toutefois fait l'objet d'une description ;
- Les secteurs non retenus et non décrits du fait de leur éloignement ou de l'absence de visibilité significative. C'est notamment le cas d'Avallon ou des secteurs de Précy-le-Sec et Quarré-les-Tombes. Des visibilités sont possibles mais leur caractère très ponctuel, la distance de perception et le lien faible entre ces points et la basilique font qu'ils n'ont pas été retenus.

#### *c. Caractérisation et priorisation des secteurs retenus*

Les différents secteurs sont décrits selon trois critères :

- les caractéristiques paysagères : distance moyenne du secteur à la basilique, topographie et occupation du sol, grandes caractéristiques paysagères ;
- les caractéristiques visuelles et le type de vue : importance de la basilique dans la focalisation des vues, localisation de l'ensemble basilique/colline à l'horizon ;
- la contribution du secteur à la V.U.E. : localisation sur ou à proximité d'un chemin de St-Jacques-de-Compostelle ou d'un lieu en lien avec la V.U.E.

Ces trois critères sont ensuite compilés selon un système binaire de coefficients (1 pour le plus faible, 2 pour le plus fort) pour donner par addition un enjeu (ou une sensibilité) modéré (3), fort (4) ou très fort (6) au secteur. Cet enjeu/sensibilité sera ensuite utilisé dans la suite de l'étude.

Chaque secteur est localisé sur une carte, ainsi que les points de vue ayant servi pour le décrire. Pour illustrer ces vues, le point de vue le plus représentatif du secteur est présenté.

Par cohérence avec la suite de l'étude, toutes les vues de description des secteurs sont présentées selon un angle horizontal de 120° maximum.

#### *d. Liste des secteurs retenus et enjeux associés*

1. Secteur Montjoie : enjeu très fort
2. Secteur Usy : enjeu modéré
3. Secteur Domecy : enjeu modéré
4. Secteur Précy-le-Moult : enjeu fort
5. Secteur Pierre-Perthuis : enjeu fort
6. Secteur Bazoches : enjeu fort
7. Secteur Fontenay : enjeu fort
8. Secteur Mont Liboeuf : enjeu fort
9. Secteur GR Justice : enjeu fort
10. Secteur Goulotte : enjeu modéré
11. Secteur Noble Terre : enjeu fort
12. Secteur Montillot : enjeu modéré
13. Secteur GR Nord Asquins : enjeu fort
14. Secteur D951 Nord : enjeu fort
15. Secteur Asquins : enjeu fort

Les différents secteurs sont décrits en détail en annexe 2.

## IDENTIFICATION DES POINTS DE VUE PAYSAGERS UTILISÉS POUR L'ÉTUDE DES VUES ENTRANTES

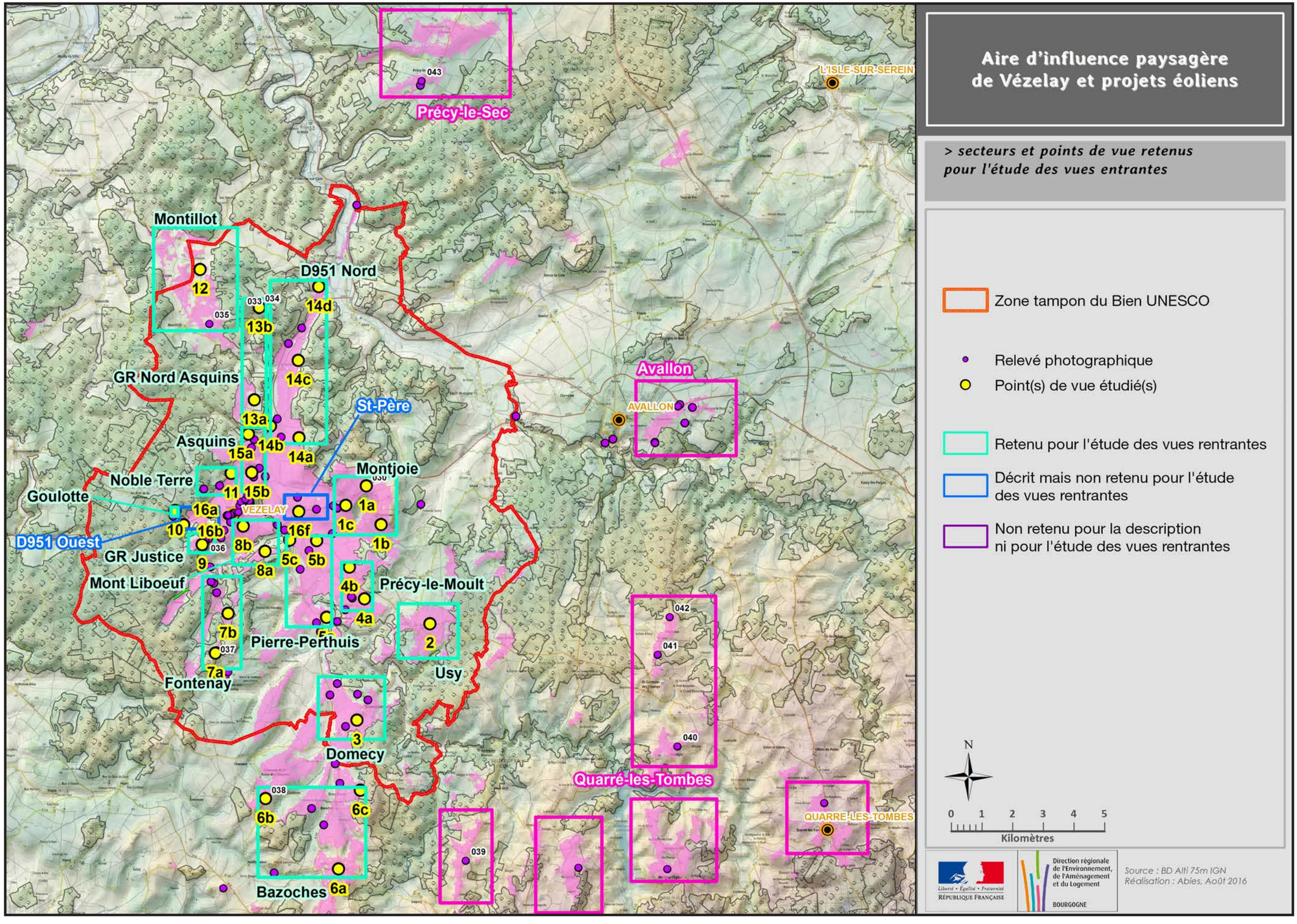

## 2 / Critères d'acceptabilité pour les vues entrantes

### 2-01 > Choix de la hauteur d'éolienne à prendre en compte

Les éoliennes actuellement développées mesurent toutes au moins 120 m en bout de pale. Les projets les plus récents se font sur des éoliennes de 150 à 180 m en bout de pale, surtout dans la région. Quelques projets se font même avec des éoliennes culminant à 200 m en bout de pale.

L'étude de visibilité doit à la fois tenir compte de la réalité des projets en cours mais aussi se projeter par rapport aux projets futurs, pour que l'étude reste valable si la taille des éoliennes augmentait encore.

Pour être à la fois dans la réalité et la prospective, il a été choisi de faire les calculs de visibilité avec des éoliennes de 180 en bout de pale.

Pour se faire une idée des conséquences du différentiel entre hauteurs d'éoliennes, des calculs, cartographiés ci-contre, ont été réalisés.

Pour 3 hauteurs d'éoliennes, les zones où l'implantation d'une éolienne de hauteur donnée serait visible depuis la Croix de Montjoie sont reportées sur la carte. On constate que la différence s'avère globalement peu significative, surtout entre 180 et 200 m.

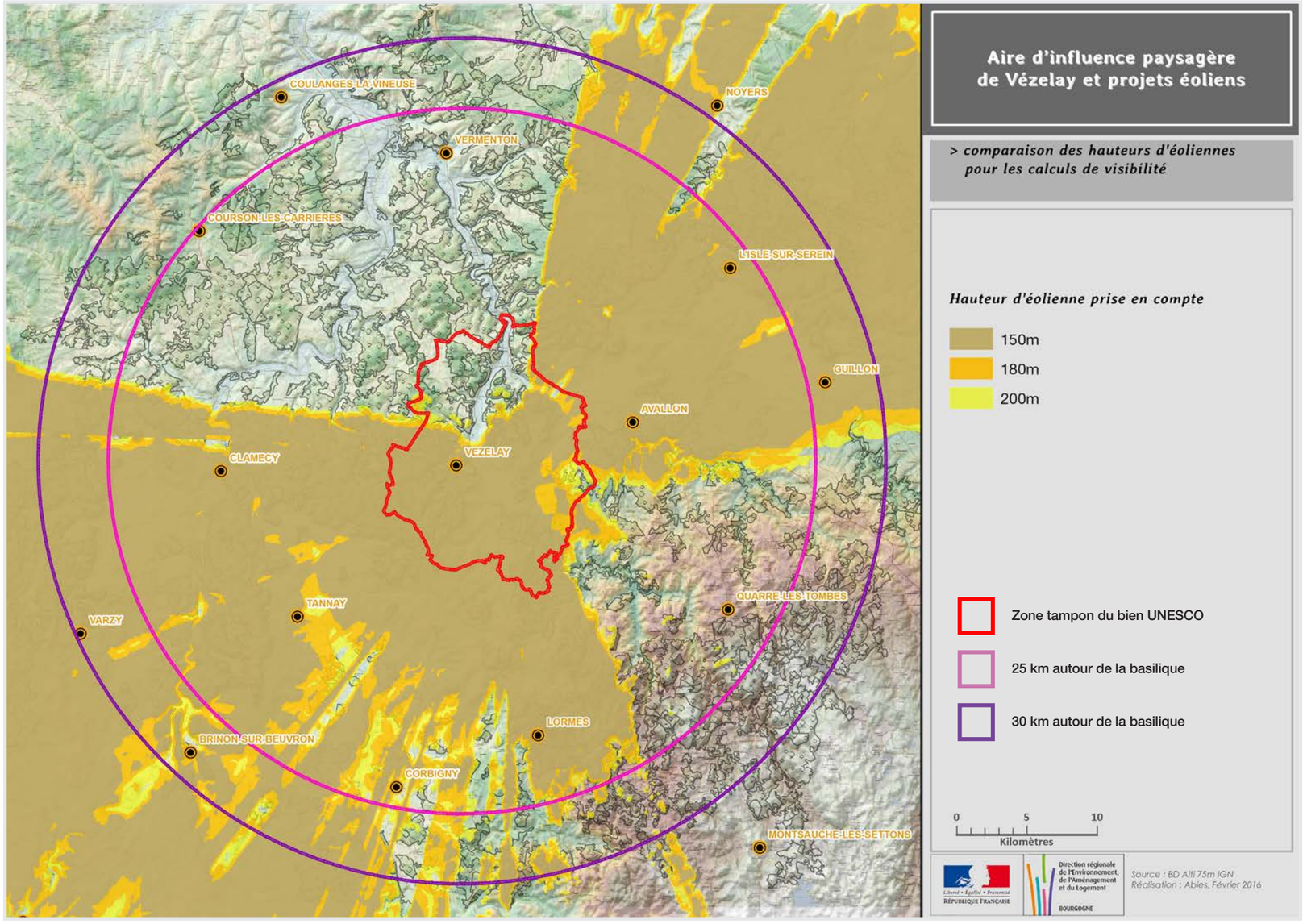

## 2-02 > Définition des critères d'acceptabilité

La définition des critères d'acceptabilité/inacceptabilité s'est élaborée à partir :

- des critères d'analyse classiques du paysage ;
- des simulations sur le logiciel WINDPRO, effectuées à partir des secteurs retenus pour les vues entrantes ;
- des cas concrets présentés ci-contre (Fleur du Nivernais, Clamecy).

### *a. Critères retenus*

**1. L'angle de vue par rapport au Bien :**

Il convient de préserver le cône de vue directement en covisibilité avec la basilique (l'étendue du cône de vue sera précisée ultérieurement). Les éoliennes devront respecter un certain angle pour ne pas venir se positionner trop près de façon centrale ou latéralement.

**2. La distance :**

La distance entre le point de vue et les éoliennes est bien entendu un critère fondamental dans la mesure où il conditionne la dimension perçue des éoliennes.

**Le couple angle/distance sera donc un critère particulièrement déterminant.**

**3. La concurrence visuelle :**

Les éoliennes ne doivent pas engendrer une concurrence visuelle avec le Bien ou les éléments constitutifs de la V.U.E, en induisant un point de focalisation visuelle prépondérant.

**4. Le rapport d'échelle :**

De par leur dimension et leur positionnement, les éoliennes ne doivent pas engendrer une confrontation visuelle avec l'échelle des autres éléments composant le paysage.

**5. La ligne d'horizon :**

Il convient d'être également attentif au positionnement altimétrique des éoliennes par rapport à celui du Bien. Une surélévation de ces dernières par rapport au Bien aurait en effet pour conséquence de les mettre en évidence, en altérant alors significativement la perception visuelle.

**6. Autres critères :**

Ce sont ceux qui peuvent être ponctuellement mobilisés, comme le caractère fugace de la vue, les masques et les impacts environnementaux préexistants.

### *b. Parcs éoliens existants ou en projet*

Pour conforter les choix des critères retenus et les confronter à la réalité, deux exemples de parcs (l'un existant, l'autre en projet) ont été analysés.

- Le parc existant de Clamecy, comprenant 6 éoliennes distantes de 20 km de la basilique, dans la focale visuelle en direction du Bien depuis Tharoiseau (voir Annexe 3 pour les vues réelles). Les éoliennes sont très visibles lorsque les conditions météorologiques sont favorables et la nuit avec le balisage. De par leur positionnement, elles induisent une concurrence visuelle significative avec la basilique (voir croquis ci-dessous) depuis la Croix de Montjoie.
- Le projet de parc de Tannay, comprenant 7 éoliennes à plus de 20 km du Bien mais en décalage visuel par rapport à la focale en direction du Bien depuis Tharoiseau (voir simulation ci-dessous). Pour des raisons d'angle de vue et de distance notamment, le projet a été jugé acceptable.

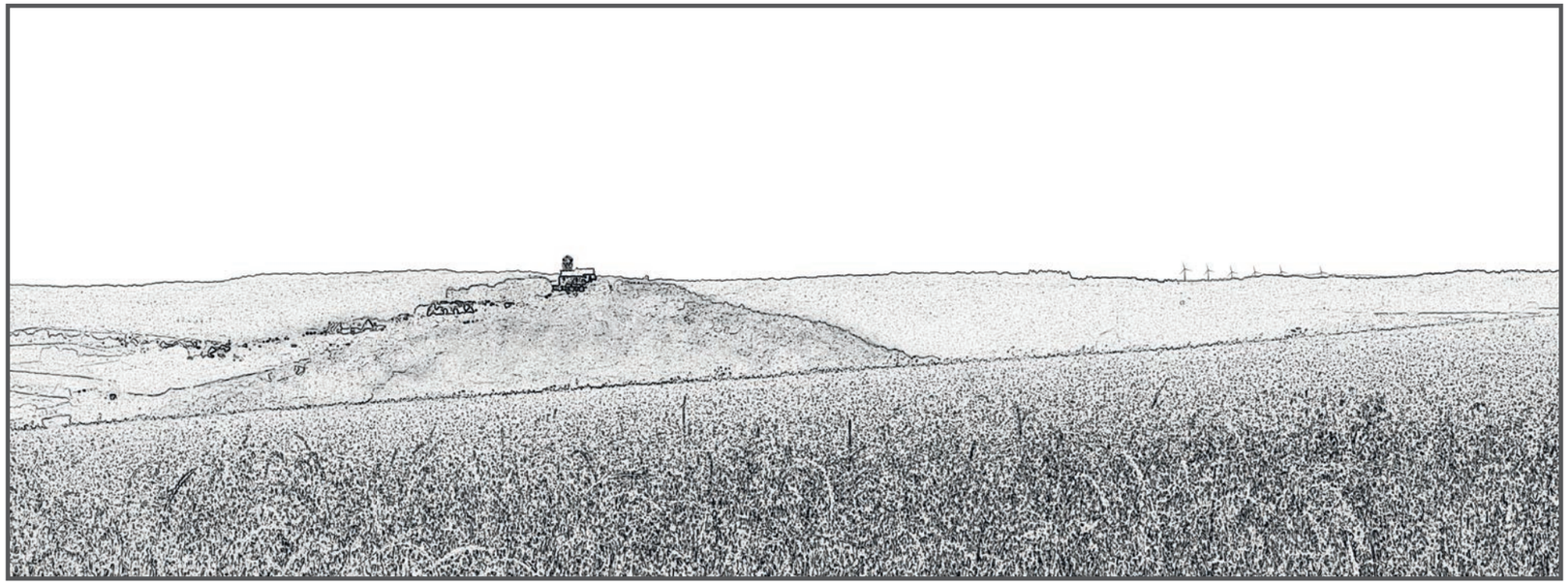

*Vues depuis la Croix de Montjoie sur les éoliennes de Clamecy*

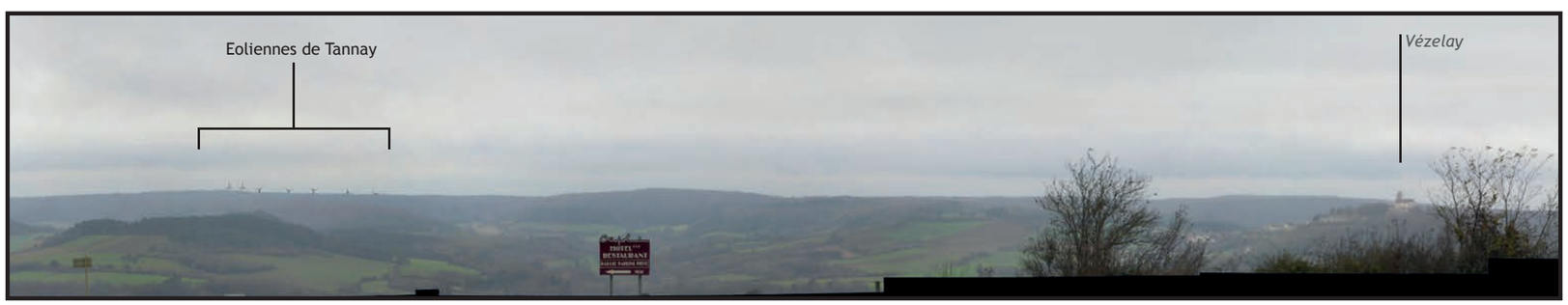


*Vues depuis la Croix de Montjoie sur les éoliennes de Tannay (cette simulation a été réalisée à partir de photos qui n'ont pas été prises par Abies. Elle constitue un bon aperçu du risque de covisibilité entre le projet de Tannay et la basilique de Vézelay mais ne peut pas être considérée comme aussi fiable qu'une simulation effectuée avec des photos prises par nos soins dans le cadre d'une étude d'impact.)*

## 2-03 > Application des critères d'acceptabilité

### *a. Élaboration d'un modèle de perception visuelle basé sur le couple [angle/distance]*

Des travaux empiriques (simulations d'éoliennes sous WindPro) ont été menés depuis chacun des points de vue identifiés dans les secteurs retenus, en mobilisant les critères énumérés au paragraphe précédent. Un premier zonage a ainsi été élaboré dans lequel le couple [angle/distance] s'est avéré systématiquement déterminant.

Il est toutefois apparu que cette méthode, appliquée à l'ensemble des secteurs, reposait uniquement sur une expertise difficile à expliciter. C'est pourquoi une méthode plus rationnelle et reproductible a été recherchée.

Sur la base des lois de l'optique humaine, et des test empiriques, un modèle de perception visuelle, reposant sur les critères d'angle de vue et de distance, a été défini.

- Rappel des lois de l'optique

«*Le champ visuel est la portion de l'espace vue par un œil regardant droit devant lui et immobile. Lorsque l'œil fixe un point, il est capable de détecter dans une zone d'espace limitée, des lumières, des couleurs et des formes*»[1].

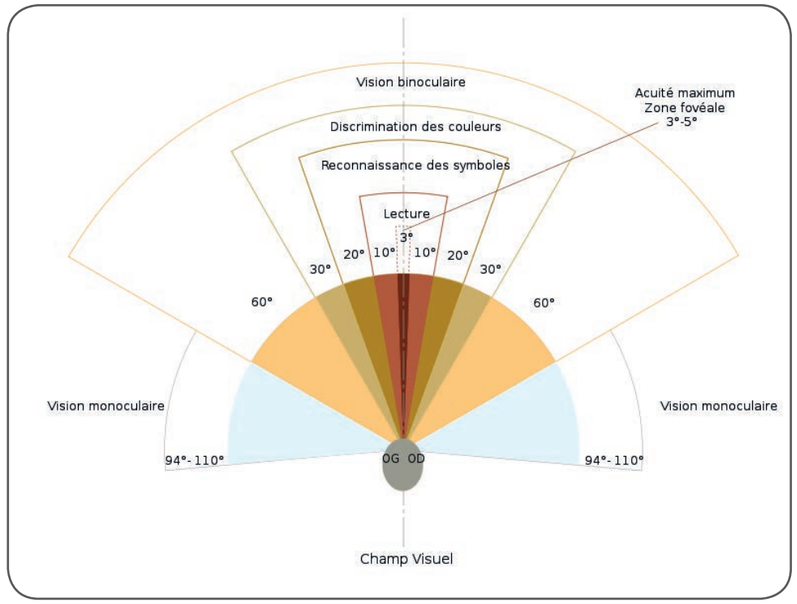


*Les différentes parties du champ visuel (By Rheto (Own work) [GFDL (http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html) or CC BY-SA 3.0 (http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0)], via Wikimedia Commons*

Le terme « champ visuel » désigne ce que voit un œil regardant droit devant lui et immobile. Sur un sujet en bonne santé, l'œil voit dans un « cône » de demi-angle d'environ 94 °, mais la partie réellement nette du champ de vision est relativement restreinte (demi-angle de 10 ° pour la lecture et de 20 ° pour la reconnaissance des symboles). De fait, même face à une scène statique, les yeux balaient la scène, la « zone nette apparente » est donc plus grande. Dans le langage courant, le terme « champ de vision » désigne souvent cette « zone nette apparente » résultant du balayage. La vision binoculaire (permettant de voir en stéréoscopie et donc d'apprécier les distances) est limitée à 60° pour chaque œil, soit 120° au total. C'est cette valeur qui sera retenue. D'autres valeurs ont été retenues, voire élargies pour être sûr de ne rien rater dans les possibilités de covisibilité : l'angle d'acuité visuelle maximale a été porté à 3° de chaque côté, soit 6° au total (contre 3° au total sur le schéma ci-dessous).

- Modèle de perception visuelle retenu

Le modèle combine, à partir du point étudié en direction d'éoliennes potentielles, la distance aux éoliennes et l'angle de vue, centré sur la basilique (angle de 0°). Il a été affiné par des test de terrain « grandeur nature » afin de rendre la zone défavorable la plus incontestable possible. La pertinence du modèle a été vérifiée sur l'ensemble des points.

Trois types de zones sont ainsi définis :

- **Aire défavorable** : éoliennes très impactantes et préjudiciables au titre de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien.
- **Aire de vigilance** : éoliennes potentiellement préjudiciables au titre de la V.U.E. L'étude d'impact d'un projet situé dans cette zone devra comprendre un volet spécifique « Patrimoine Mondial » évaluant très précisément les impacts du projet sur le Bien. Au regard du niveau d'impact sur l'ensemble des vues inventoriées, il conviendra de mettre en œuvre la démarche « Éviter, Réduire, Compenser ».
- **Autre zone** : éoliennes a priori peu impactantes sur le Bien, à charge pour l'étude d'impact d'en apporter la confirmation.

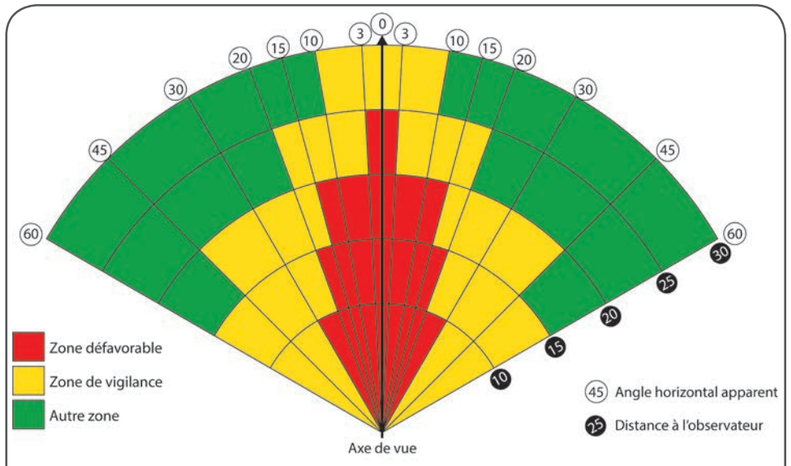


| | 0 | 3 | 10 | 15 | 20 | 30 | 45 | 60 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 0 | Défavorable | Défavorable | Défavorable | Défavorable | Défavorable | Vigilance | Vigilance | |
| 10 | Défavorable | Défavorable | Défavorable | Défavorable | Vigilance | Vigilance | Vigilance | |
| 15 | Défavorable | Défavorable | Défavorable | Vigilance | Vigilance | Vigilance | Autre zone | |
| 20 | Défavorable | Vigilance | Vigilance | Vigilance | Autre zone | Autre zone | Autre zone | |
| 25 | Vigilance | Vigilance | Autre zone | Autre zone | Autre zone | Autre zone | Autre zone | |
| 30 | | | | | | | | |

45 Angle horizontal apparent
10 Distance à l'observateur

1 https://fr.wikipedia.org/wiki/Champ_visuel, consulté le 03/08/2016

### *b. Application du modèle*

Le modèle est appliqué de manière systématique sur chaque point du secteur étudié. Cette application se fait en deux étapes.

#### *Etape 1*

Elle consiste à placer les cônes de vues sur chaque point retenu pour sa visibilité sur la basilique et son lien avec la V.U.E., la basilique étant placée au centre de l'angle de vue.

#### *Etape 2*

Les cônes de vue sont croisés avec la carte des zones où des éoliennes de 180 m seraient visibles depuis le secteur étudié (zone de visibilité entre les éoliennes potentielles et la basilique). La carte résultante montre donc à la fois les zones où des éoliennes de 180 m seraient visibles depuis le secteur étudié et les cônes de vue vers la basilique avec leur sensibilité selon l'angle et la distance. On obtient ainsi un premier zonage.

***Précisions***

- Le modèle de perception visuelle est appliqué à chacun des points retenus dans un même secteur.
- Le modèle a été appliqué de façon différenciée sur les vues à enjeu modéré : le zonage défavorable y a été remplacé par un zonage de vigilance analysé dans l'étape suivante.
- La zone tampon du Bien UNESCO a été classée directement en zone défavorable, de par son caractère.

### *c. Analyse plus fine des zones de vigilance*

Dans un second temps, après application du modèle, une analyse plus fine des zones jaunes (et occasionnellement vertes) a été faite à partir :

- de l'enjeu du secteur
- de l'expertise WindPro (voir la note ci-contre)
- des critères d'acceptabilité autres que les seuls angle et distance, à savoir : la concurrence visuelle, le rapport d'échelle, la ligne d'horizon et d'autres critères plus occasionnels

Le but est de statuer plus finement sur ce zonage jaune qui a vocation à devenir rouge, vert ou à rester jaune.

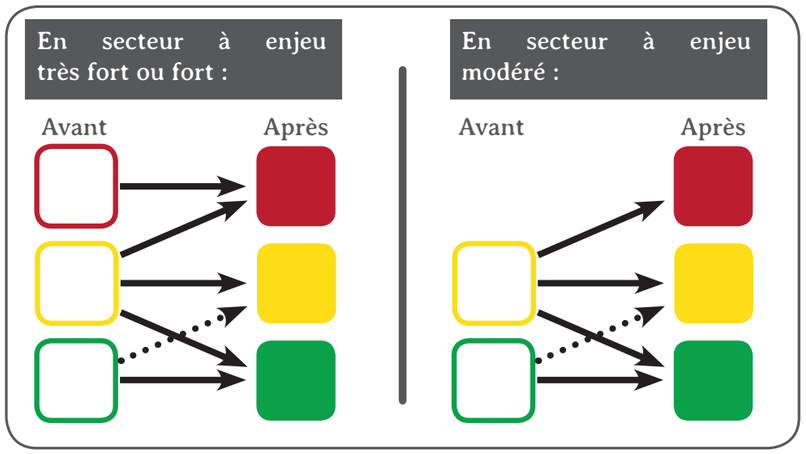


Deux étapes permettent d'aboutir au zonage final :

#### *Etape 3*

Elle consiste à placer des éoliennes sur l'ensemble de la zone de vigilance étudiée (dans WindPro) et à visualiser le résultat obtenu, ce dernier ayant fait l'objet d'un arbitrage à partir des enjeux des secteurs et des critères d'acceptabilité.

- Les CONTOURS des cônes de vue représentent le zonage AVANT arbitrage.
- Le REMPLISSAGE coloré à l'intérieur des cônes de vue représente le zonage défini APRES arbitrage.

#### *Etape 4*

Elle retranscrit les zones défavorables et de vigilance qui, compilées, serviront à établir la carte de synthèse des vues entrantes.

#### *Le logiciel WindPro*

Développé par EMD, WindPro est un logiciel danois dédié à la conception et à la planification des projets éoliens (plus de 700 parcs éoliens et 35 000 MW construits).

Ce logiciel est utilisé depuis plus de 25 ans par plus de 2 000 utilisateurs, développeurs ou bureaux d'études spécialisés (comme Abies, qui l'utilise depuis près de 15 ans, de la version 2.3 des débuts à la version 3.0 utilisée ici).

Le logiciel permet notamment la réalisation de cartes de visibilité et de photomontages. Ces derniers sont réalisés à partir de photographies géoréférencées couplées à un Modèle Numérique de Terrain et à des repérages de terrain qui permettent de « caler » la photographie horizontalement et verticalement. Les simulations ainsi réalisées donnent un aperçu réaliste des parcs éoliens une fois construits. Seules les éoliennes (ou parties d'éoliennes) situées au-dessus de la ligne d'horizon sont visibles.

Dans le cas présent, ces techniques ont été réalisées pour tester les simulations d'éoliennes. Les photographies ont été remplacées par des croquis pour une meilleure lisibilité.

## Critères d'acceptabilité pour les vues entrantes

### I. Application du modèle

#### Etape 1

Application du modèle sur les points de vue retenus

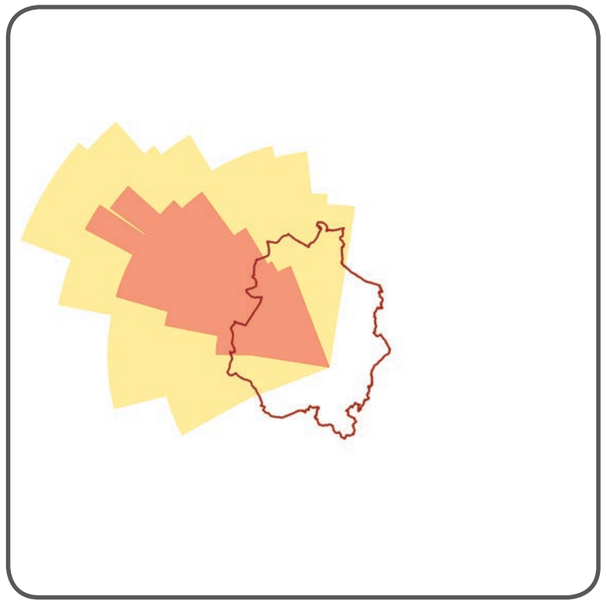

#### Etape 2

Croisement entre le modèle et les zones théoriques qui induiraient une visibilité si des éoliennes de 180m y étaient implantées

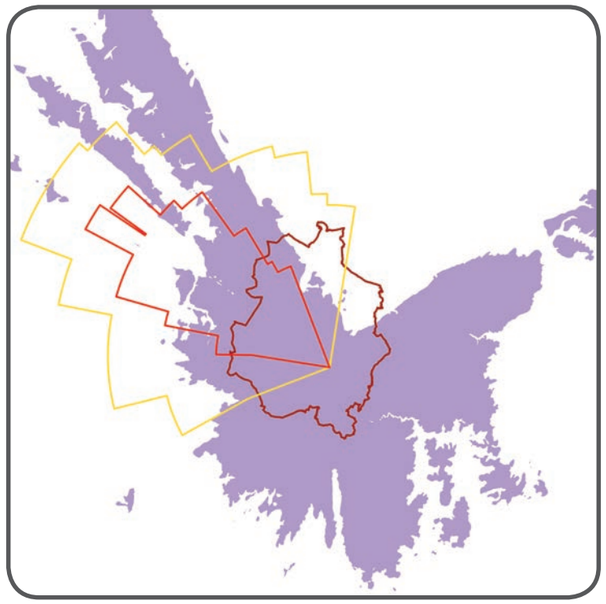

### II. Analyse des zones de vigilance

#### Etape 3

Simulation de parcs éoliens sur les différentes zones de vigilance et arbitrage sur le zonage final.

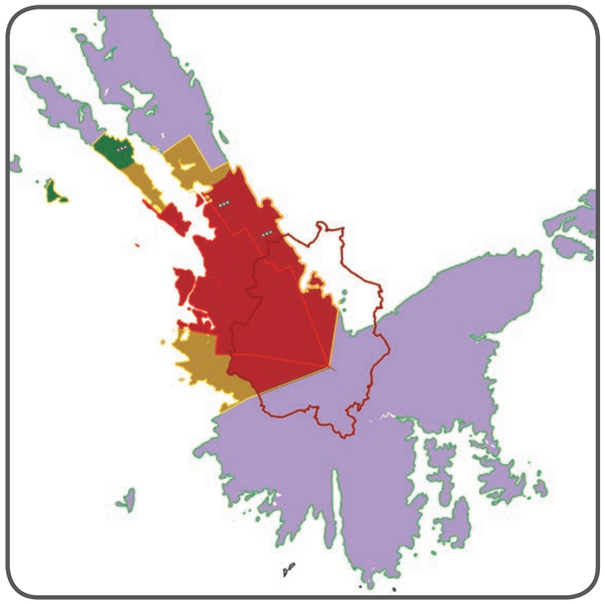

#### Etape 4

Etablissement de la carte définitive des zones de vigilance et défavorables pour le secteur étudié

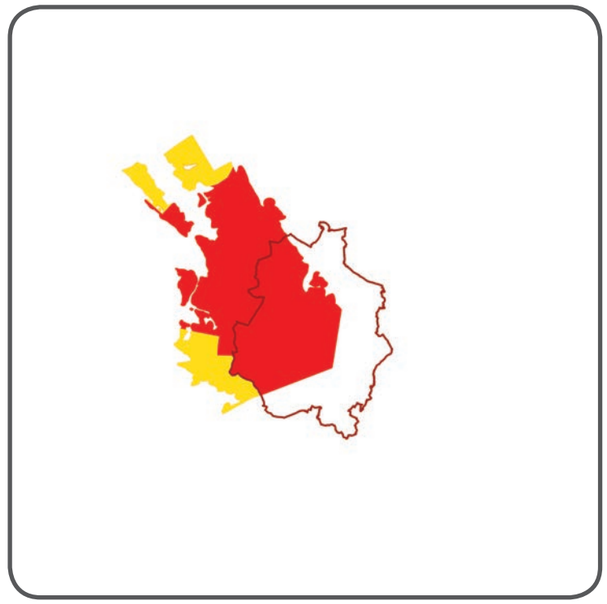

Pour chacun des secteurs, seules les étapes 3 et 4 sont présentées.

Les simulations sont présentées sur des croquis permettant de mieux faire ressortir les enjeux de la vue face à l'implantation de parcs éoliens.

Les choix de classement des zones ont été faits sur la base de nombreuses simulations mais, pour des questions de pédagogie, seules les plus représentatives font l'objet d'une restitution avec un argumentaire explicatif.

*Code couleur des parcs simulés sur les croquis*

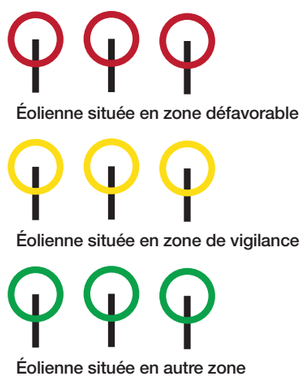


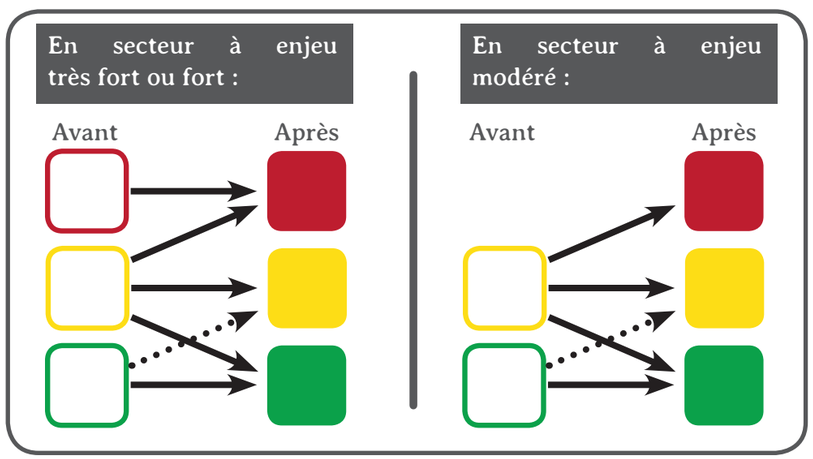

## 3 / Étude des secteurs des vues entrantes

### 01 > Secteur Montjoie (enjeu très fort)

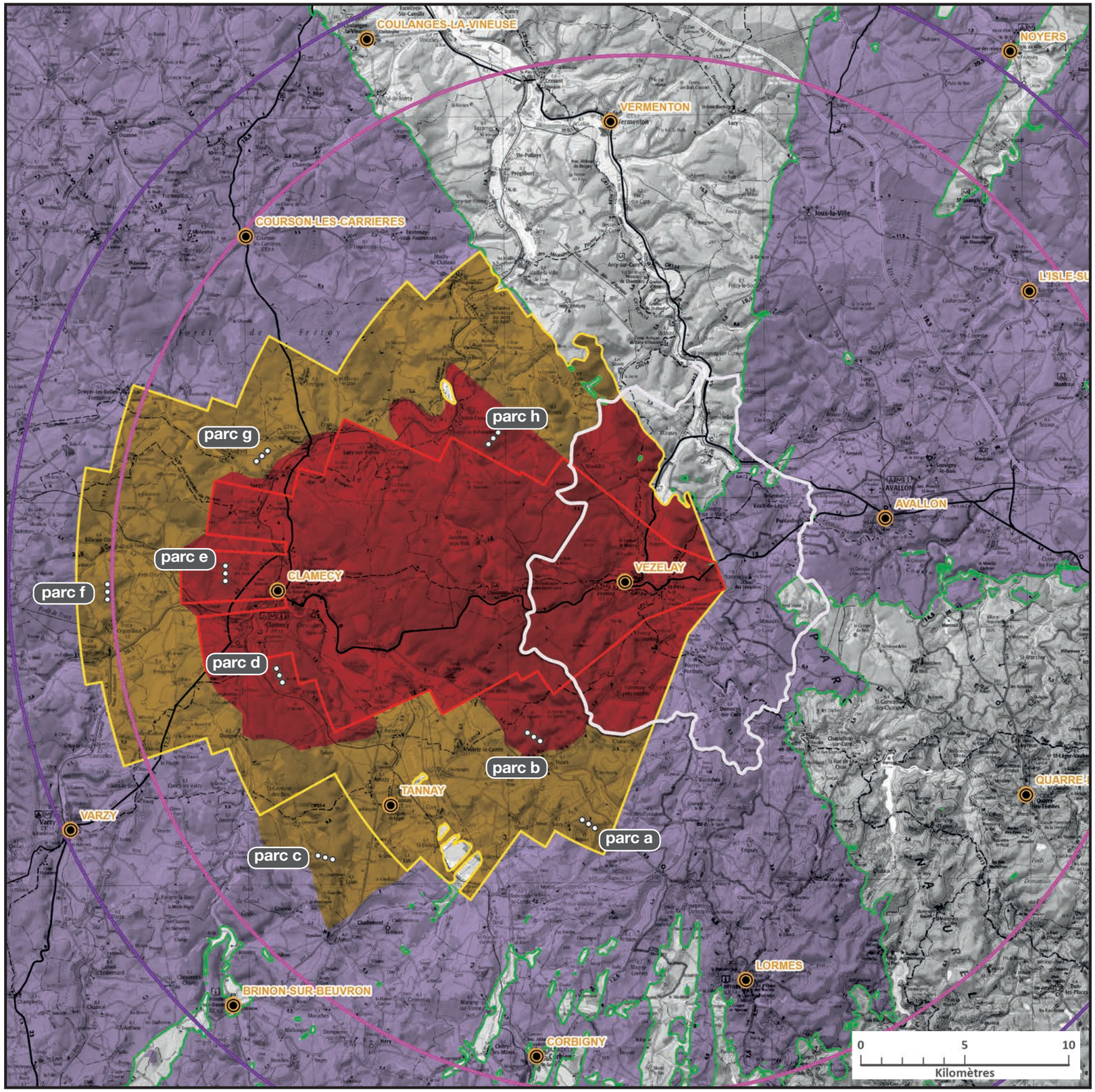


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Montjoie (enjeu très fort)

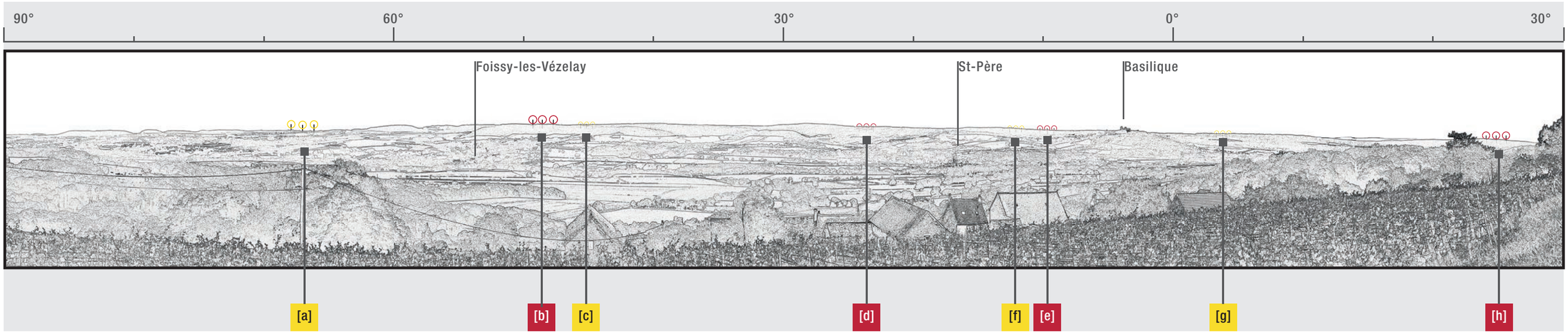


| | |
|---|---|
| Parc [a] | Les éoliennes ne sont pas dans le champ visuel direct de Vézelay. Toutefois, peu éloignées, elles sont susceptibles de modifier les rapports d'échelle du paysage, d'où une vigilance nécessaire.<br>*Critère prépondérant : rapport d'échelle* |
| Parcs [b], [h] | Les éoliennes viennent directement concurrencer le bassin visuel autour de la colline (Foissy-les-Vézelay ou le Mont Liboeuf) et modifient fortement la focalisation vers la basilique.<br>*Critères prépondérants : rapport d'échelle / concurrence visuelle* |
| Parc [c] | Le rapport angle/distance est acceptable mais le positionnement des éoliennes en point haut peut engendrer un impact sur la ligne d'horizon, notamment pour des éoliennes d'une hauteur de plus de 180m en bout de pales. |
| Parcs [d], [e] | Le risque de concurrence directe avec la basilique est grand (moins de 30° entre cette zone et la basilique) et des concurrences sont possibles avec les éléments constitutifs du bien (ici St-Père et le Mont Liboeuf).<br>*Critère prépondérant : concurrence visuelle* |
| Parc [f] | La distance, plus importante que pour le parc [h] rend la zone moins sensible mais l'angle visuel, réduit par rapport à Vézelay, milite pour une vigilance. |
| Parc [g] | Les éoliennes sont éloignées mais reste proche du champ visuel centré vers la colline et basilique. |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Montjoie (enjeu très fort)

Cette carte permet de distinguer les zones défavorables et de vigilance. Les zones favorables sont celles qui ne sont placées dans aucune des deux autres catégories : ce sont les zones qui n'induiraient pas de covisibilité depuis le secteur de Montjoie ou qui induiraient des covisibilités non impactantes.

Cette carte sera produite pour tous les secteurs et la compilation des cartes des différents secteurs donnera la carte de synthèse des sensibilités pour les vues entrantes.

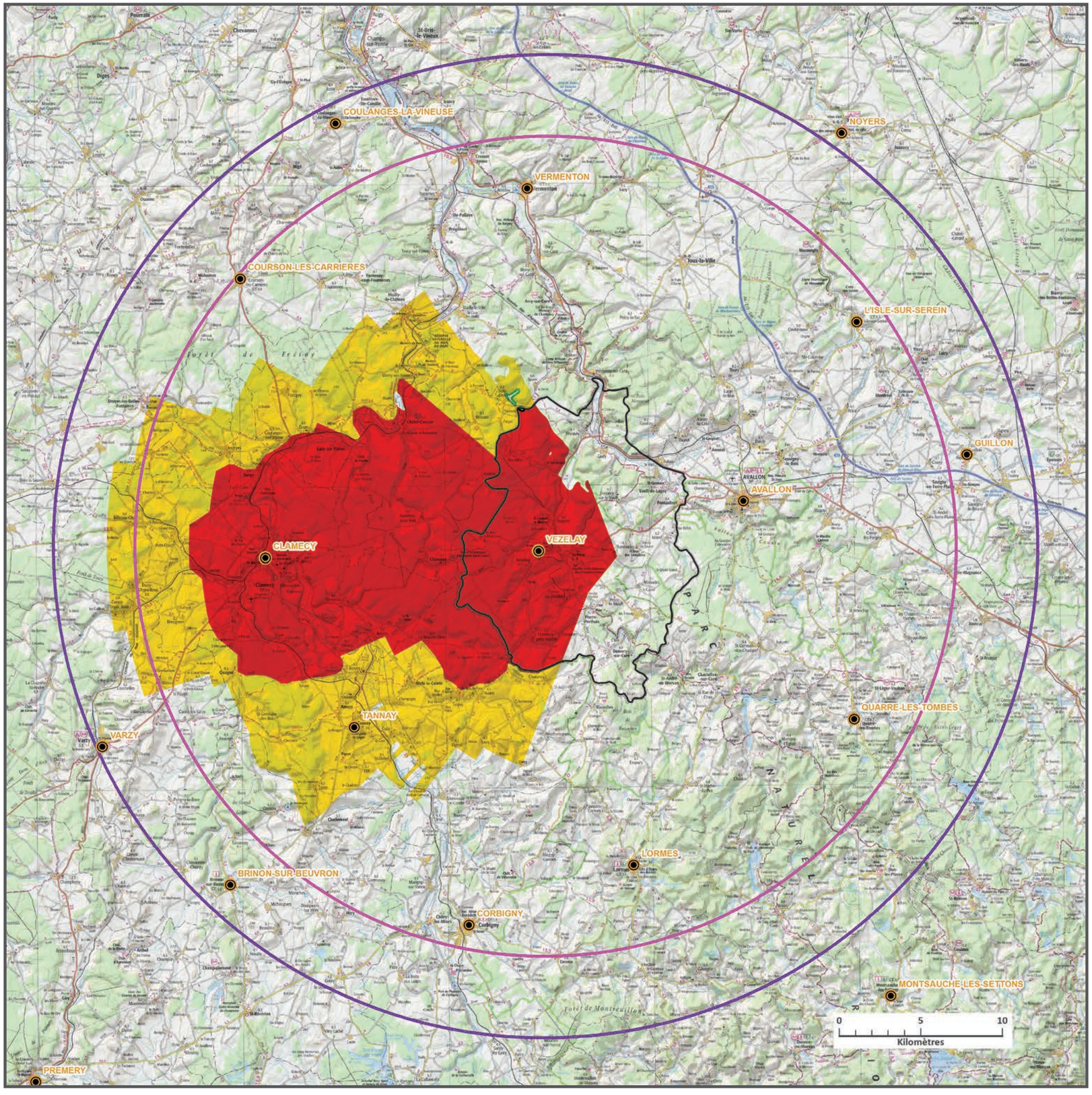


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

Aire d'influence paysagère de Vézelay et projets éoliens

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## 02 > Secteur Usy (enjeu modéré)

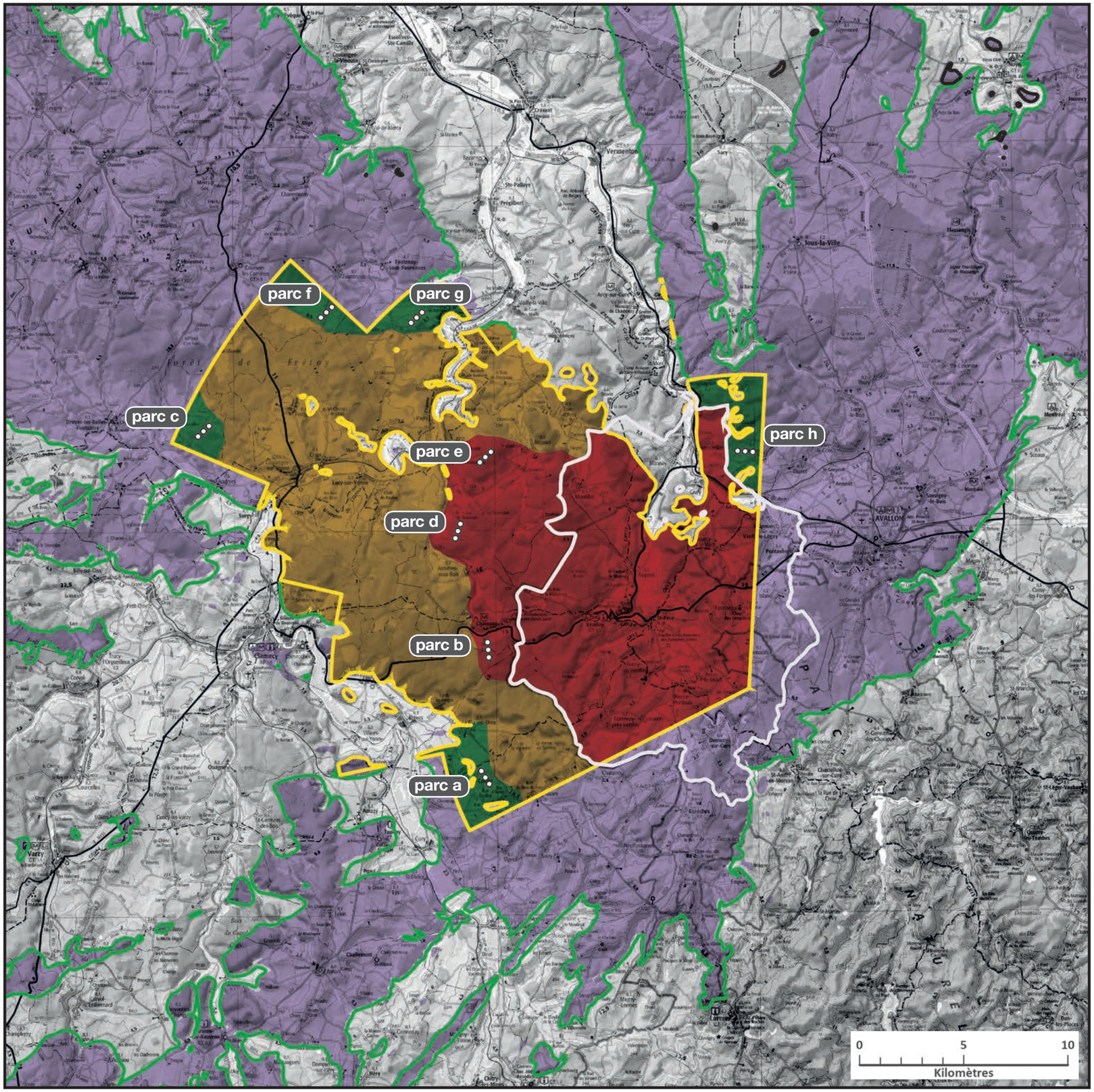


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Usy (enjeu modéré)

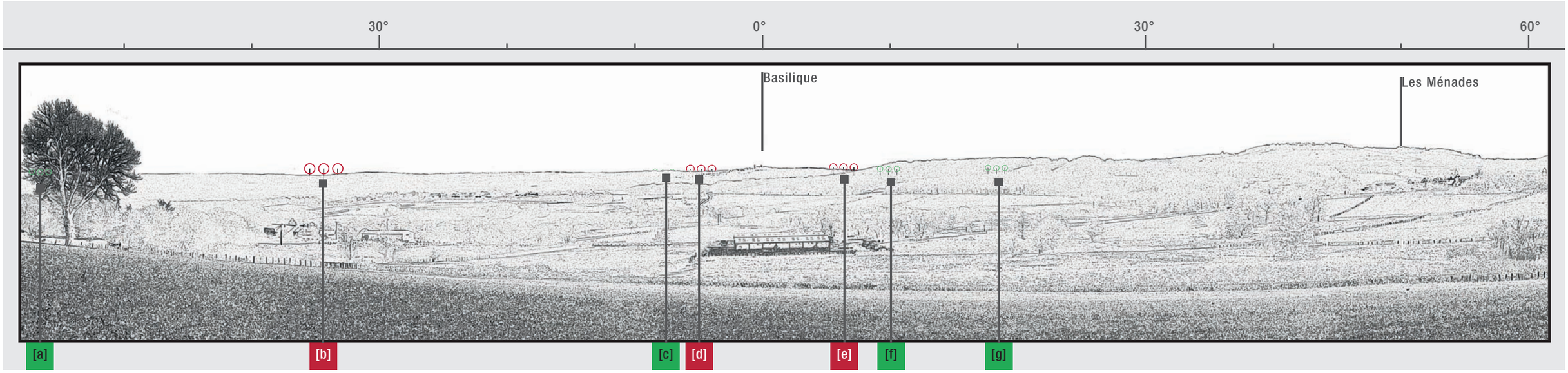


| | |
|---|---|
| Parc [a] | Les éoliennes sont faiblement visibles et sont placées en limite du champ visuel de Vézelay; elles ne viennent pas modifier directement les caractéristiques de la V.U.E. autour du bien. |
| Parcs [b], [d], [e] | Les éoliennes sont potentiellement visibles dans le champ visuel proche de la basilique. Même si le secteur est à enjeu modéré, des éoliennes placées dans ces secteurs viendraient concurrencer les éléments constitutifs des vues autour de la colline (Mont Liboeuf par exemple) et perturber la focalisation vers la basilique.<br>*Critères prépondérants : angle de vue / distance / concurrence visuelle* |
| Parcs [c], [f], [g] | Les éoliennes ne seront pas ou fort peu visibles, donc non préjudiciables au Bien. |
| Parc [h] | Le parc [h) est placé en dehors du cadre photographique et donc hors du champ visuel autour de la basilique. |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Usy (enjeu modéré)

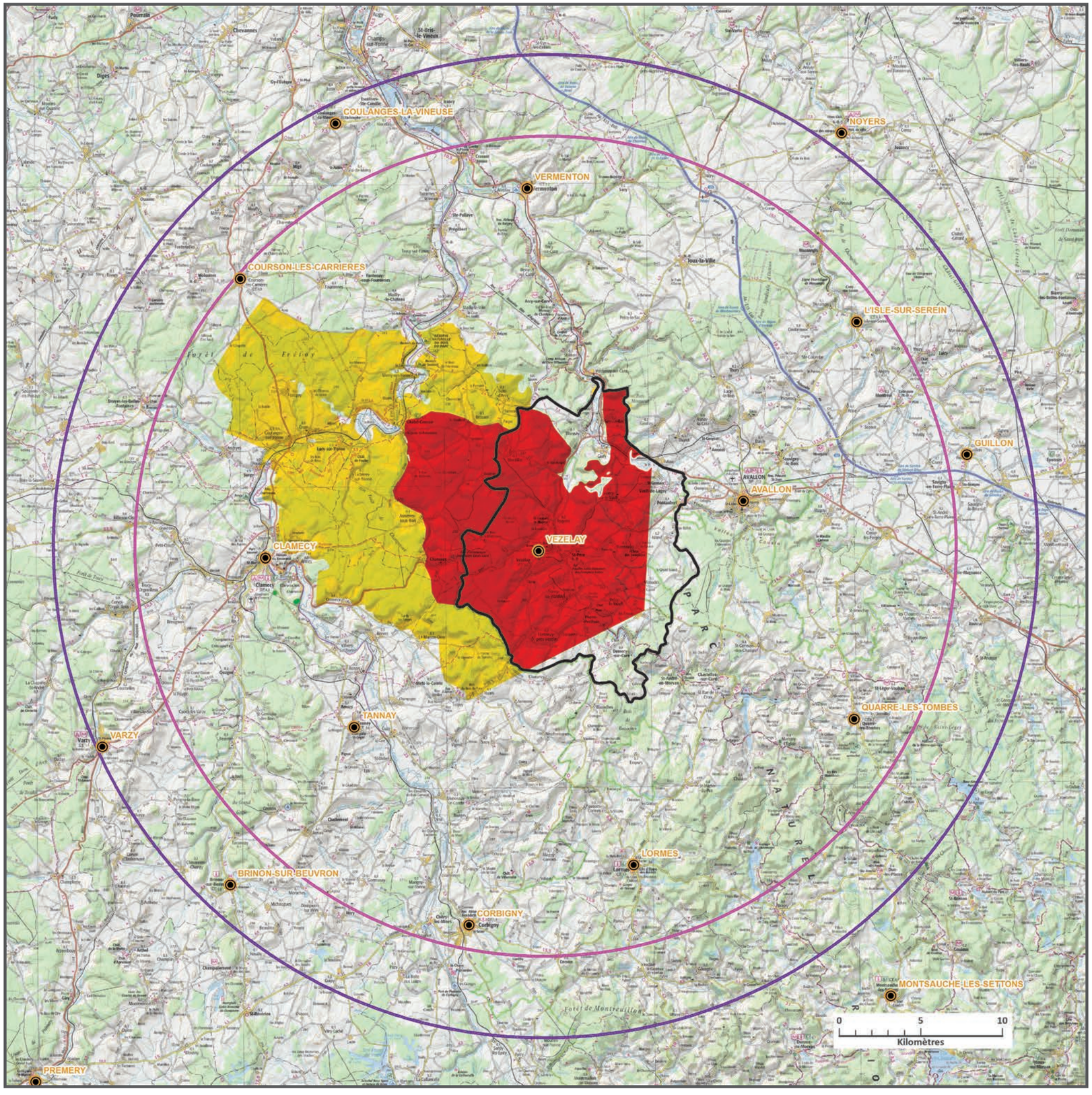


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

## 03 > Secteur Domecy (enjeu modéré)

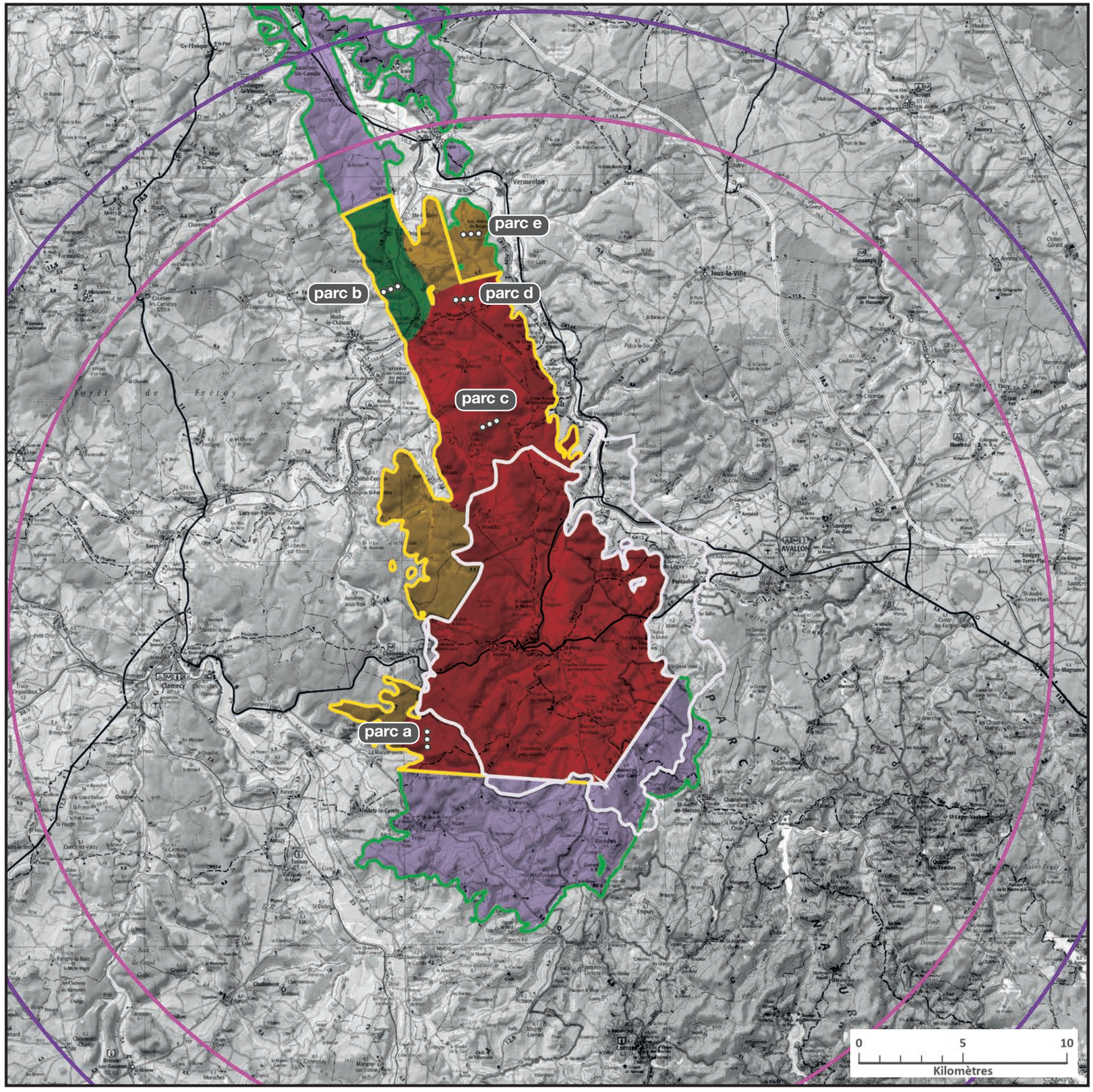


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone

Zone de vigilance

Zone défavorable

définies par les cônes de vue bruts

(AVANT arbitrage)

Autre zone

Zone de vigilance

Zone défavorable

établies par la visualisation d'après simulations

(APRES arbitrage)

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Domecy (enjeu modéré)

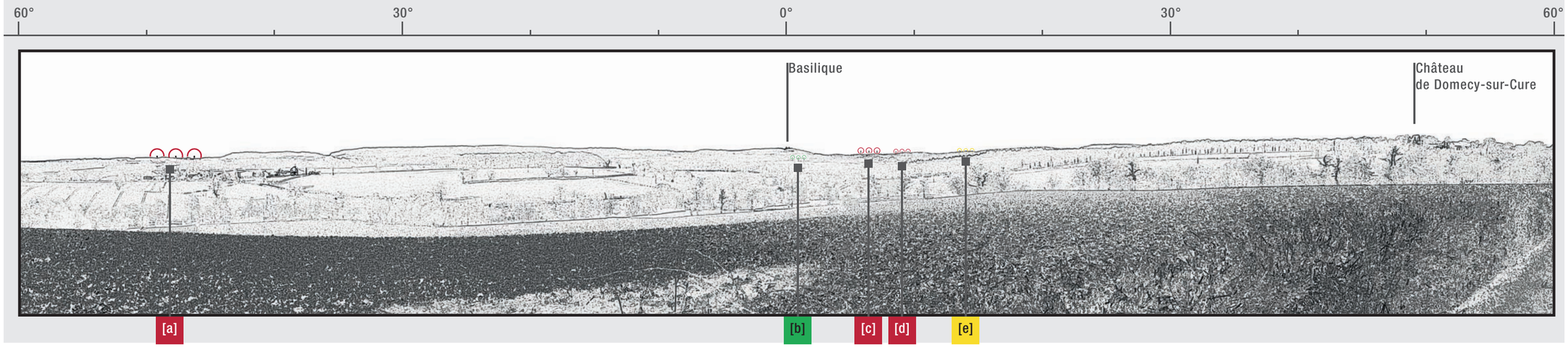


| | |
|---|---|
| Parc [a] | Les éoliennes sont visibles car elles sont en limite en limite de l'angle visuel centré sur Vézelay et à très faible distance, d'où un risque important de modification de la perception vers le Bien.<br>*Critère prépondérant : distance* |
| Parc [b] | Les éoliennes ne sont pas visibles du fait de la distance, bien que situées dans l'axe de perception du Bien. |
| Parcs [c], [d] | Les éoliennes présentent un risque de visibilité directe dans le champ visuel central vers la basilique, avec un risque de dénaturation de la perception de la basilique.<br>*Critères prépondérants : angle de vue / concurrence visuelle* |
| Parc [e] | Localisées un peu latéralement par rapport au champ visuel central, la distance les rend moyennement prégnantes dans la perception, d'où leur classement en zone de vigilance.<br>*Critère prépondérant : distance* |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Domecy (enjeu modéré)

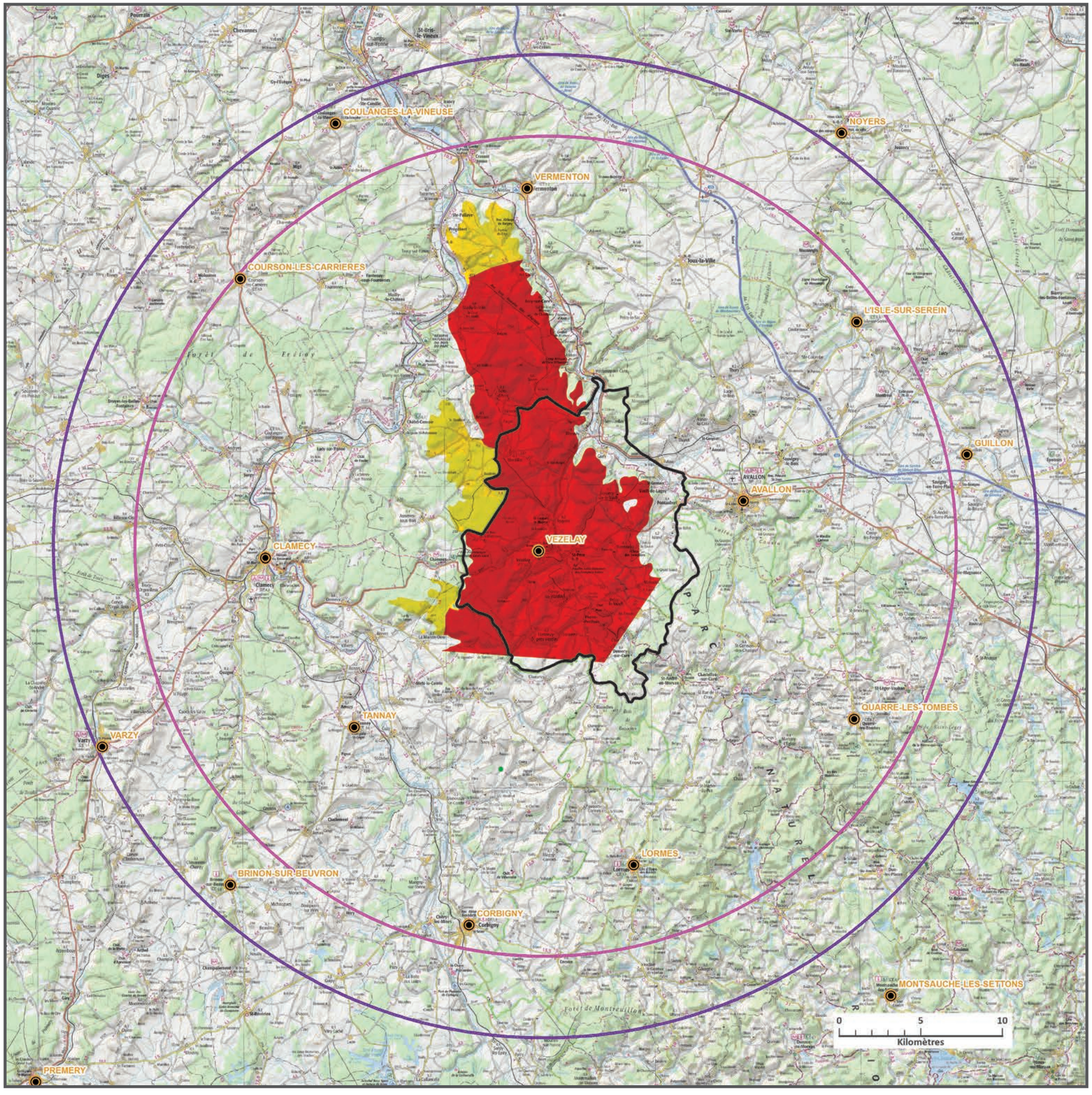


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### 04 > Secteur Précy-le-Moult (enjeu fort)

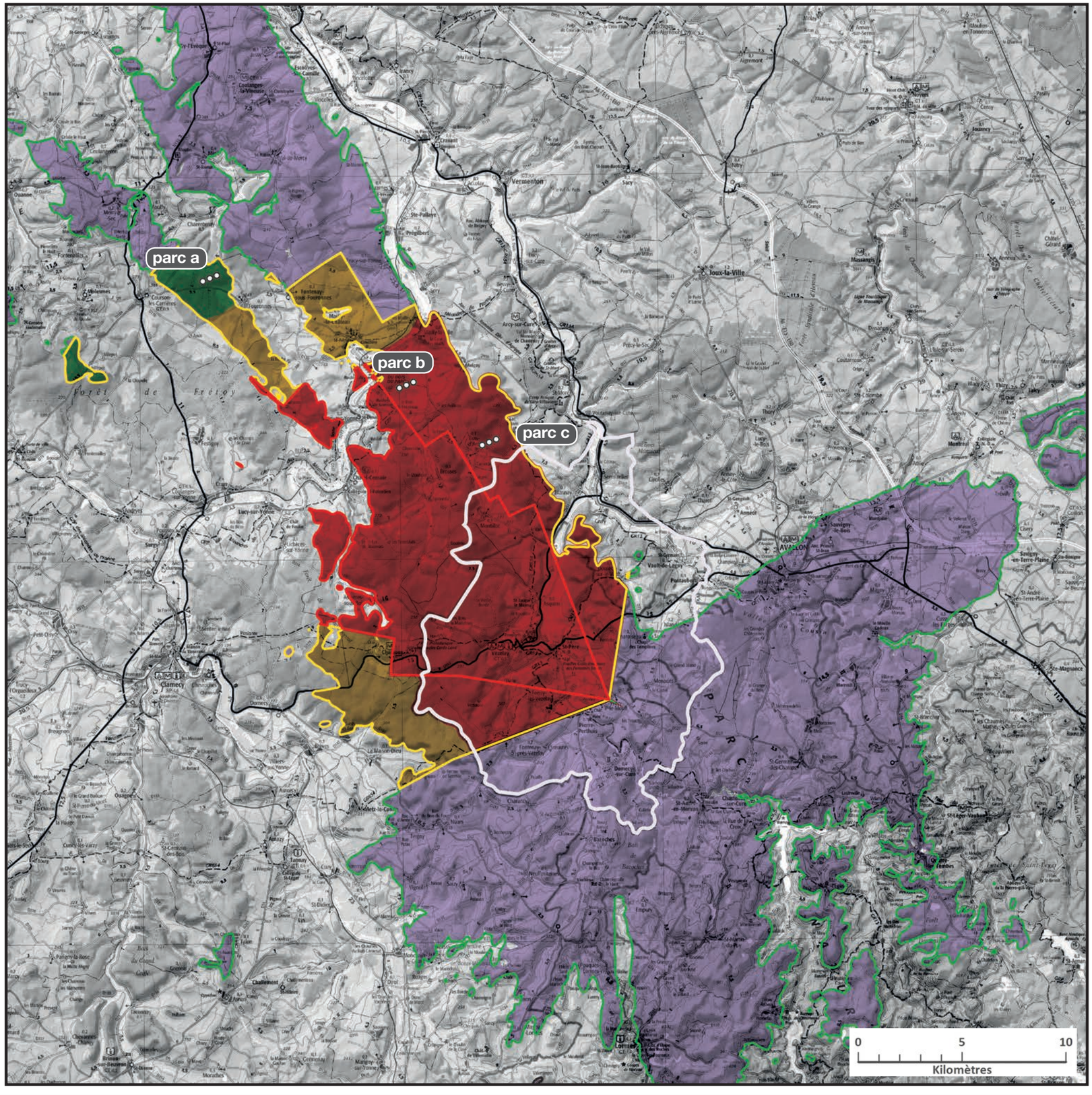


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## Secteur Précy-le-Moult (enjeu fort)

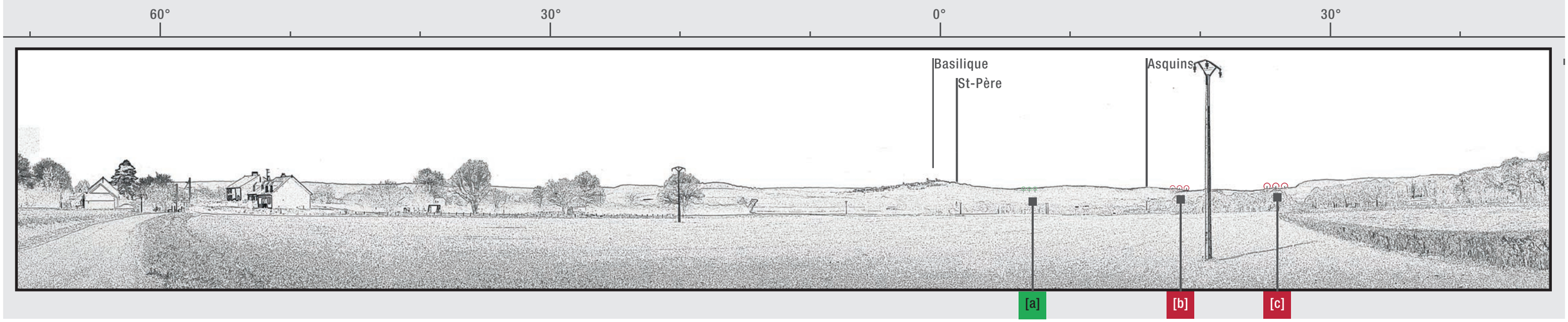


| | |
|---|---|
| Parc [a] | Les éoliennes ne sont que très faiblement visibles du fait de la distance importante et n'induisent pas de concurrence visuelle avec le Bien. |
| Parcs [b], [c] | Les éoliennes présentent un risque avéré de concurrence visuelle avec, en apparaissant au-dessus de la ligne d'horizon, le risque d'une dénaturation de la perception de la colline.<br>*Critères prépondérants : concurrence visuelle / ligne d'horizon* |

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## Secteur Précy-le-Moult (enjeu fort)

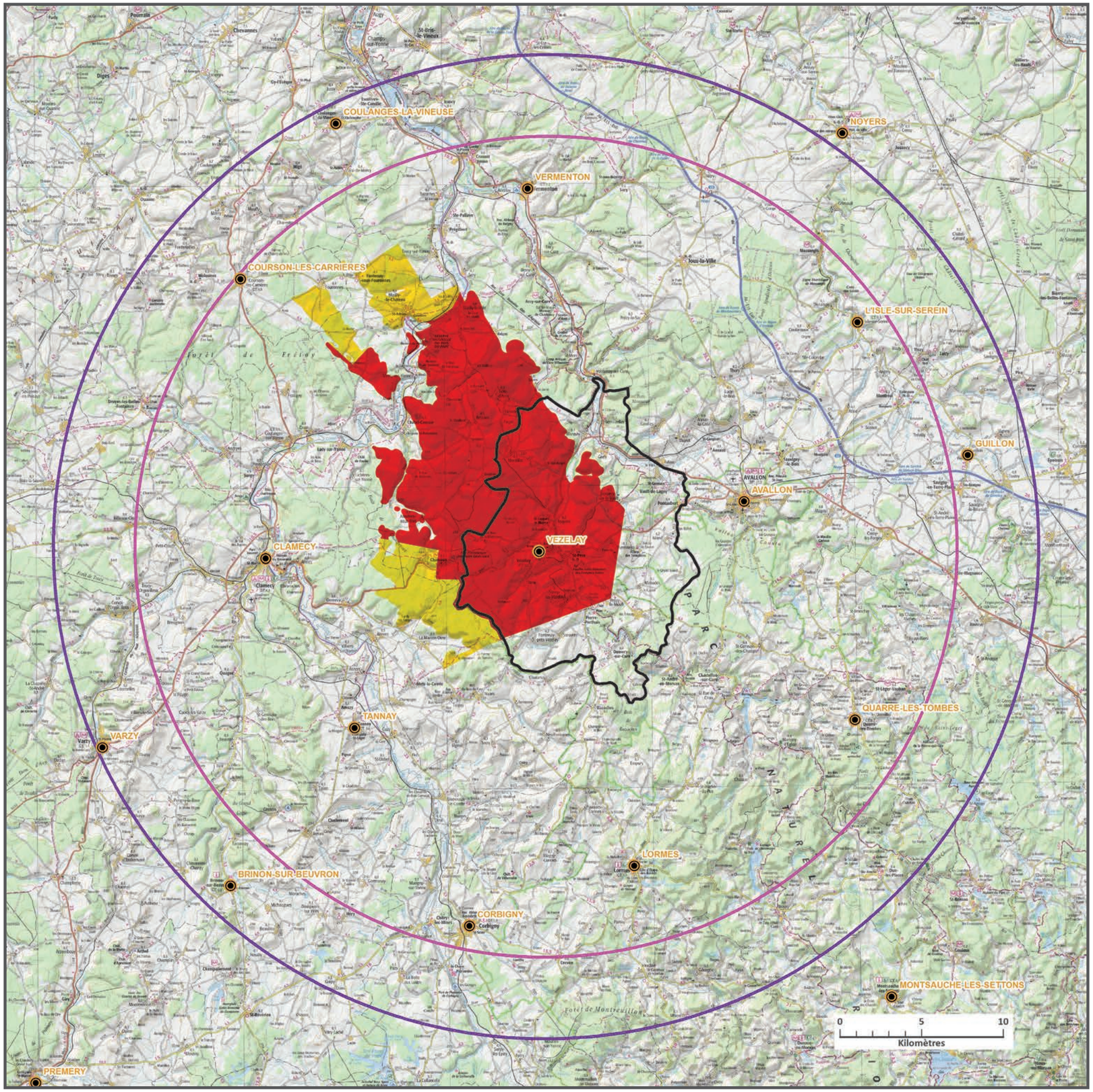


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## 05 > Secteur Pierre-Perthuis (enjeu fort)

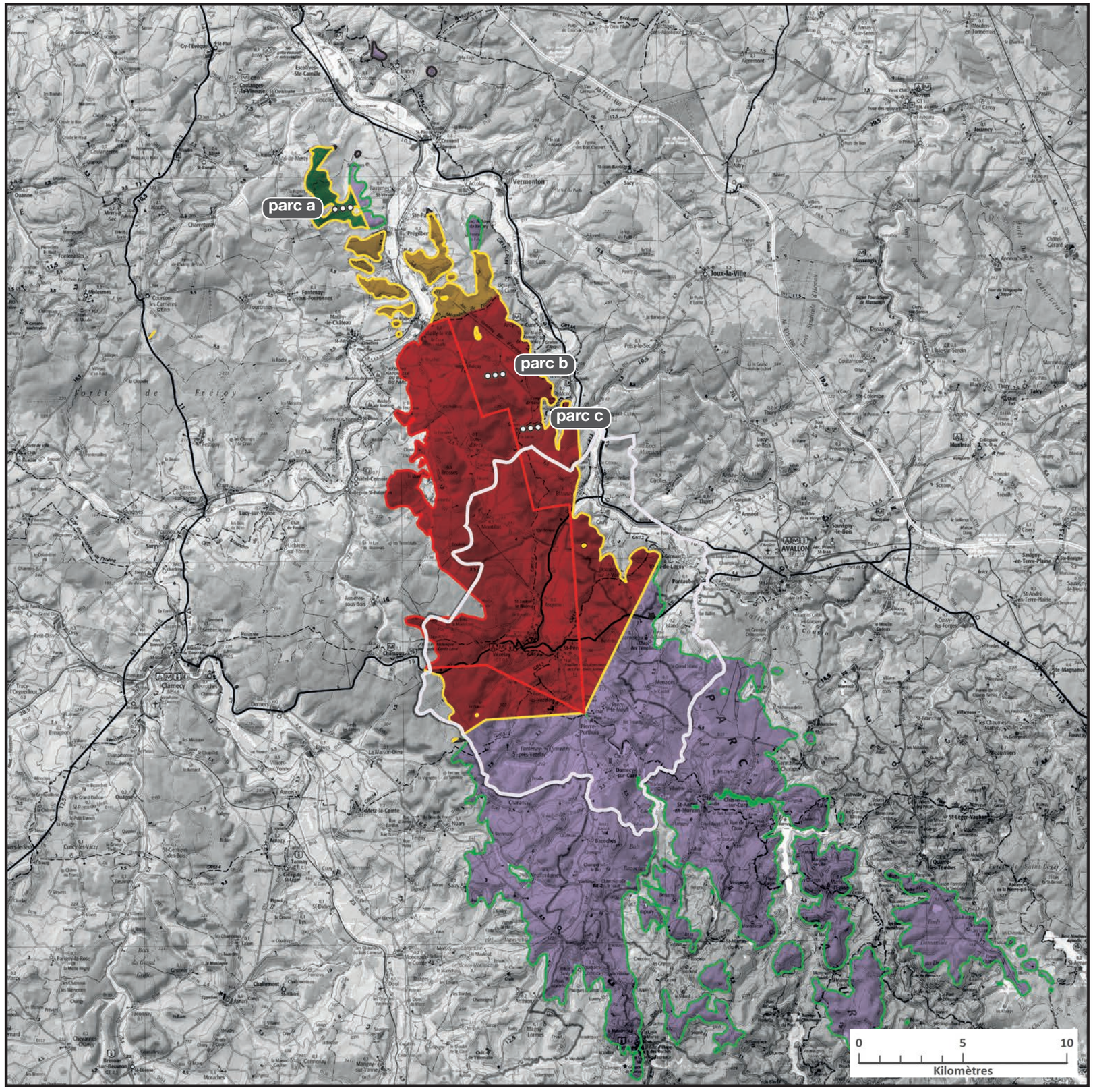


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable

→ définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable

→ établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Pierre-Perthuis (enjeu fort)

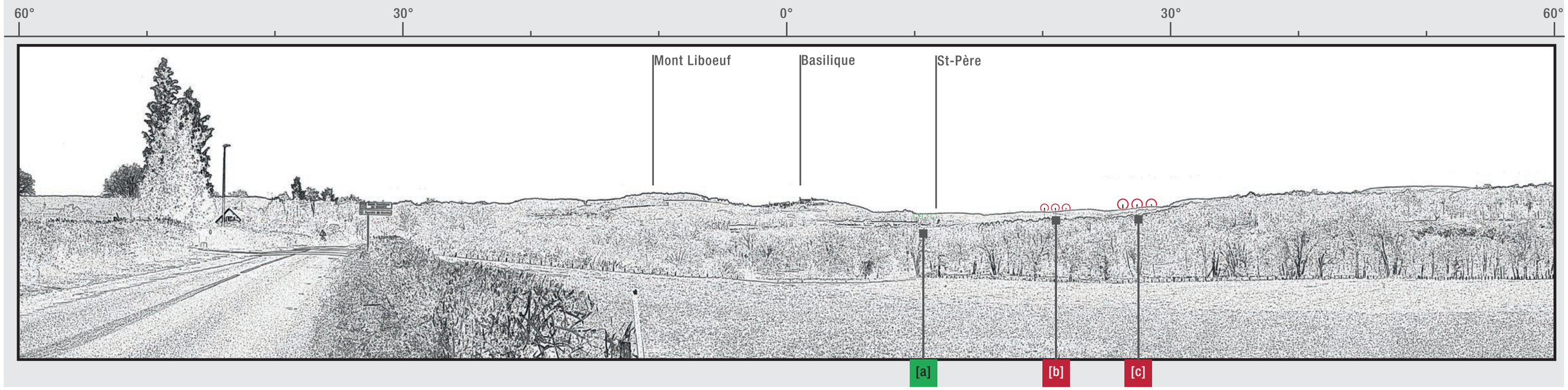


| | |
|---|---|
| Parc [a] | Les éoliennes sont très peu visibles du fait de la distance et du relief (limite de l'axe de visibilité). |
| Parcs [b], [c] | Les éoliennes présentent un risque avéré de concurrence visuelle avec la colline et la basilique, risque renforcé par l'échancrure visuellement très perceptible, ouverte sur la ligne d'horizon par la vallée de la Cure qui attire le regard, et la basilique qui domine l'ensemble panoramique.<br>*Critères prépondérants : concurrence visuelle / ligne d'horizon* |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Pierre-Perthuis (enjeu fort)

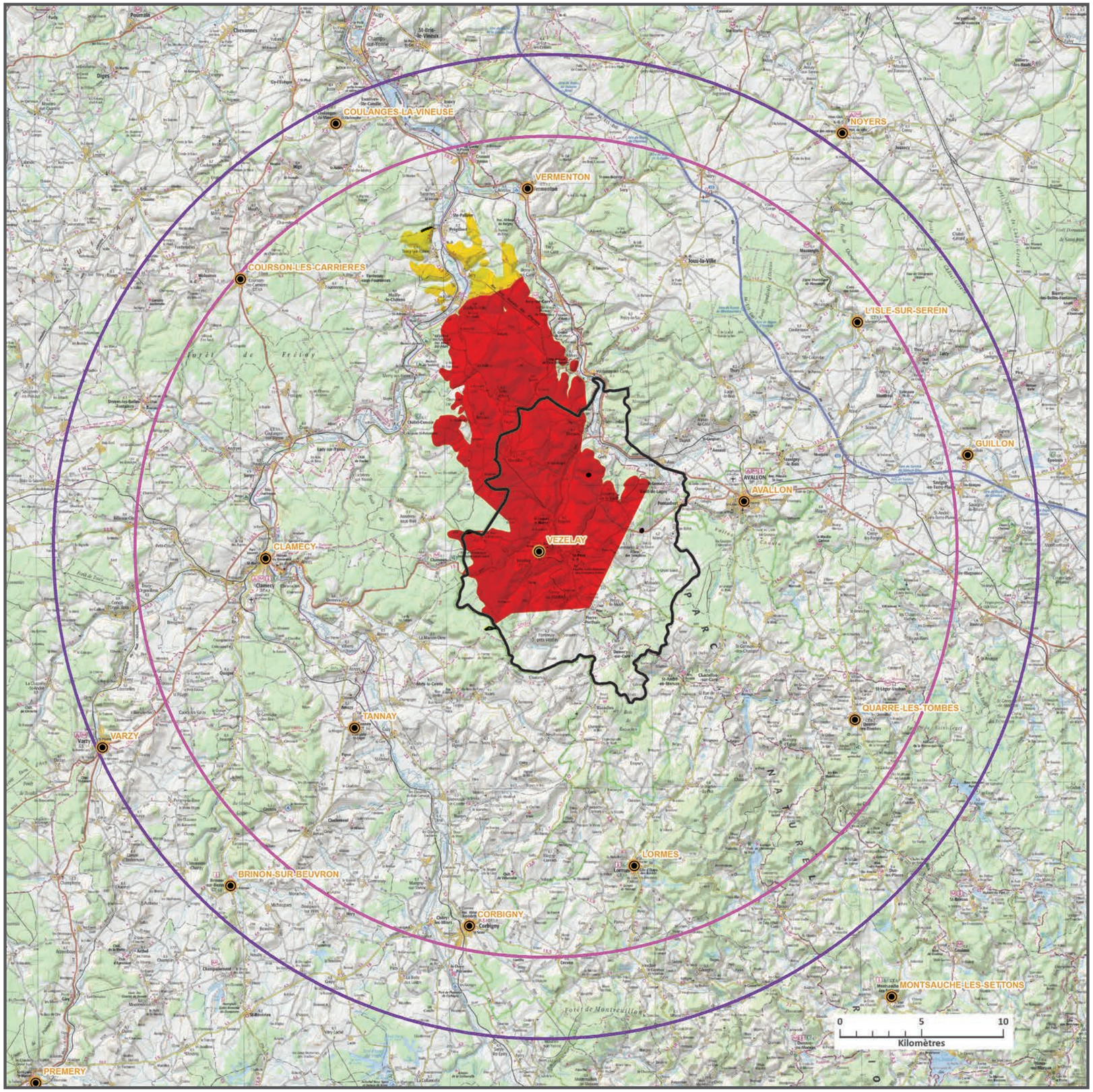


- Zone tampon du bien UNESCO
- 25 km autour de la basilique
- 30 km autour de la basilique
- Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits
- Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

Aire d'influence paysagère de Vézelay et projets éoliens

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## 06 > Secteur Bazoches (enjeu fort)

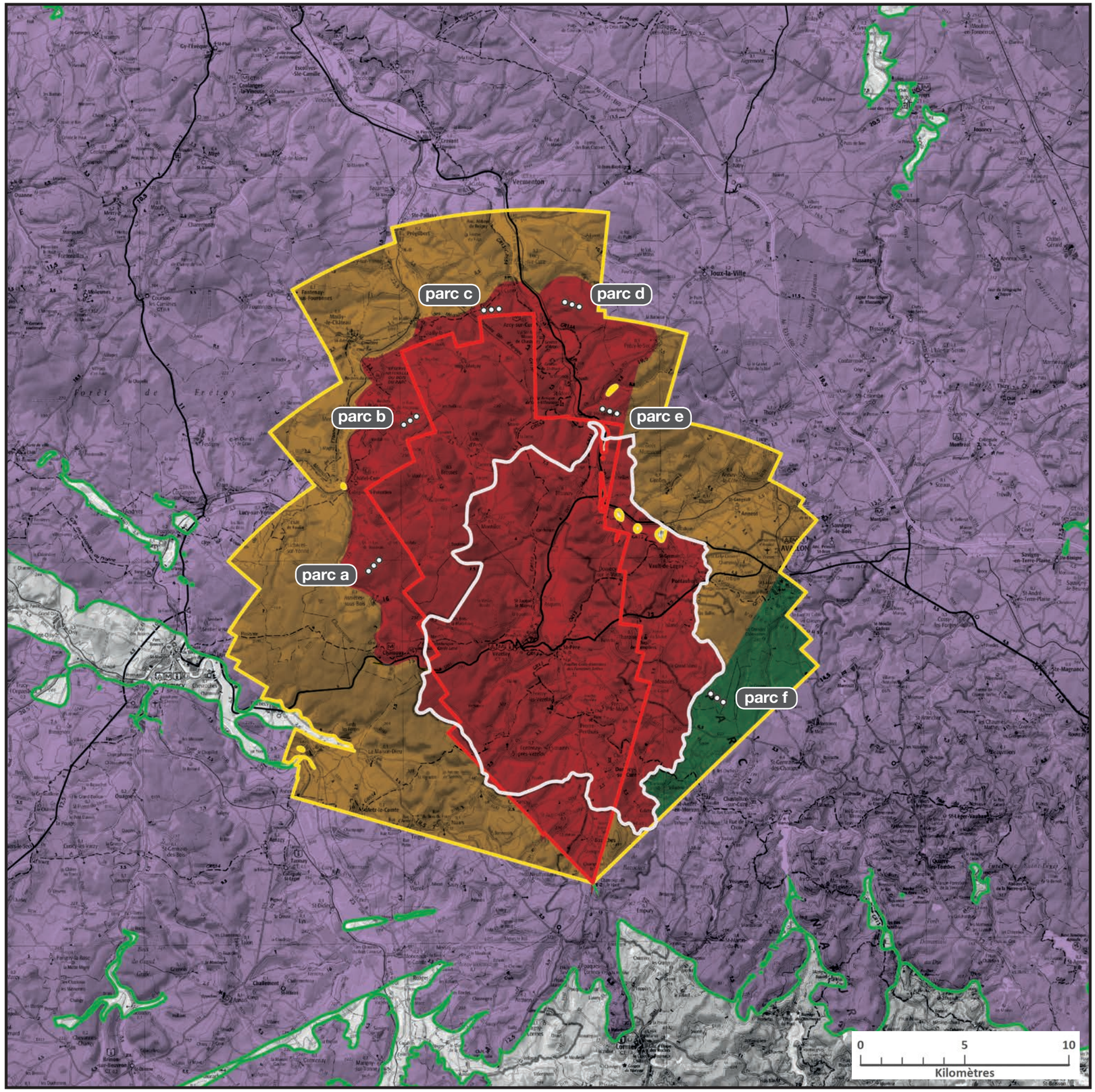


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)
- Autre zone
- Zone de vigilance
- Zone défavorable

établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)
- Autre zone
- Zone de vigilance
- Zone défavorable

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Bazoches (enjeu fort)

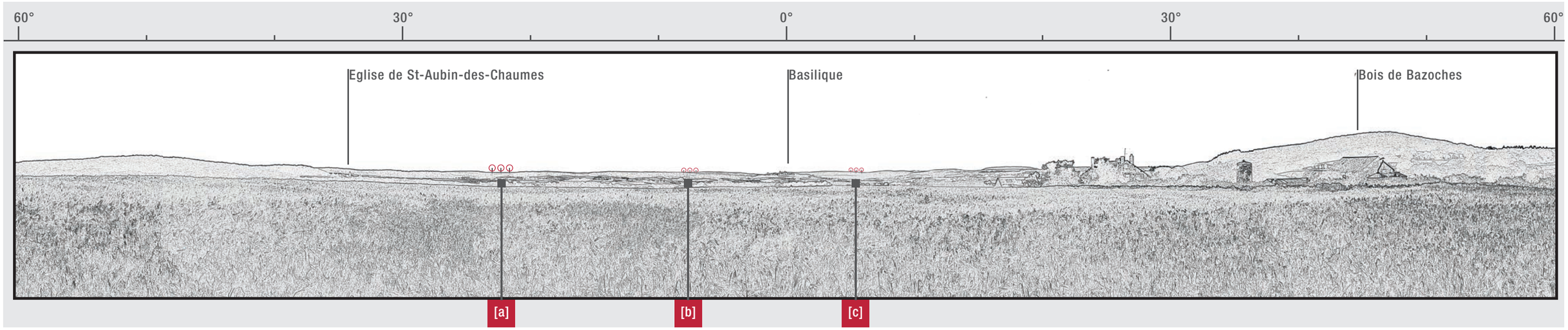


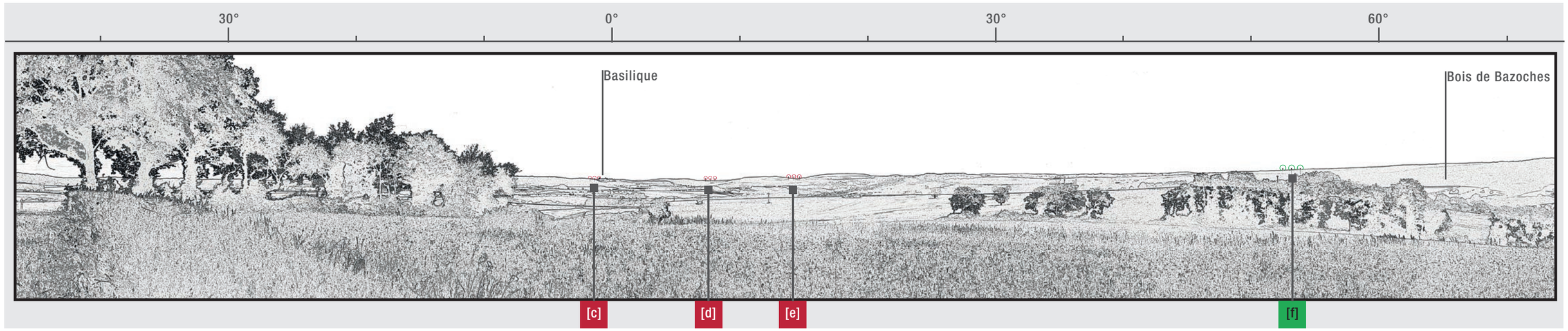


| | |
|---|---|
| Parcs [a], [b], [c], [d] et [e] | Les éoliennes présentent un risque de concurrence visuelle dans le champ de perception centrale vers la basilique. Plus que les rapports d'échelle entre les éoliennes et les collines environnantes, à cette distance, c'est l'irruption des machines sur la ligne d'horizon qui représente une menace pour la découverte du panorama.<br>*Critères prépondérants : concurrence visuelle / ligne d'horizon* |
| Parc [f] | Les éoliennes sont déportées latéralement par rapport à la focale visuelle centrale en direction de la colline et de la basilique et sont placées suffisamment loin, derrière le Bois de Bazoches pour, même si elles sont visibles, ne pas concurrencer de manière significative les environs. |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Bazoches (enjeu fort)

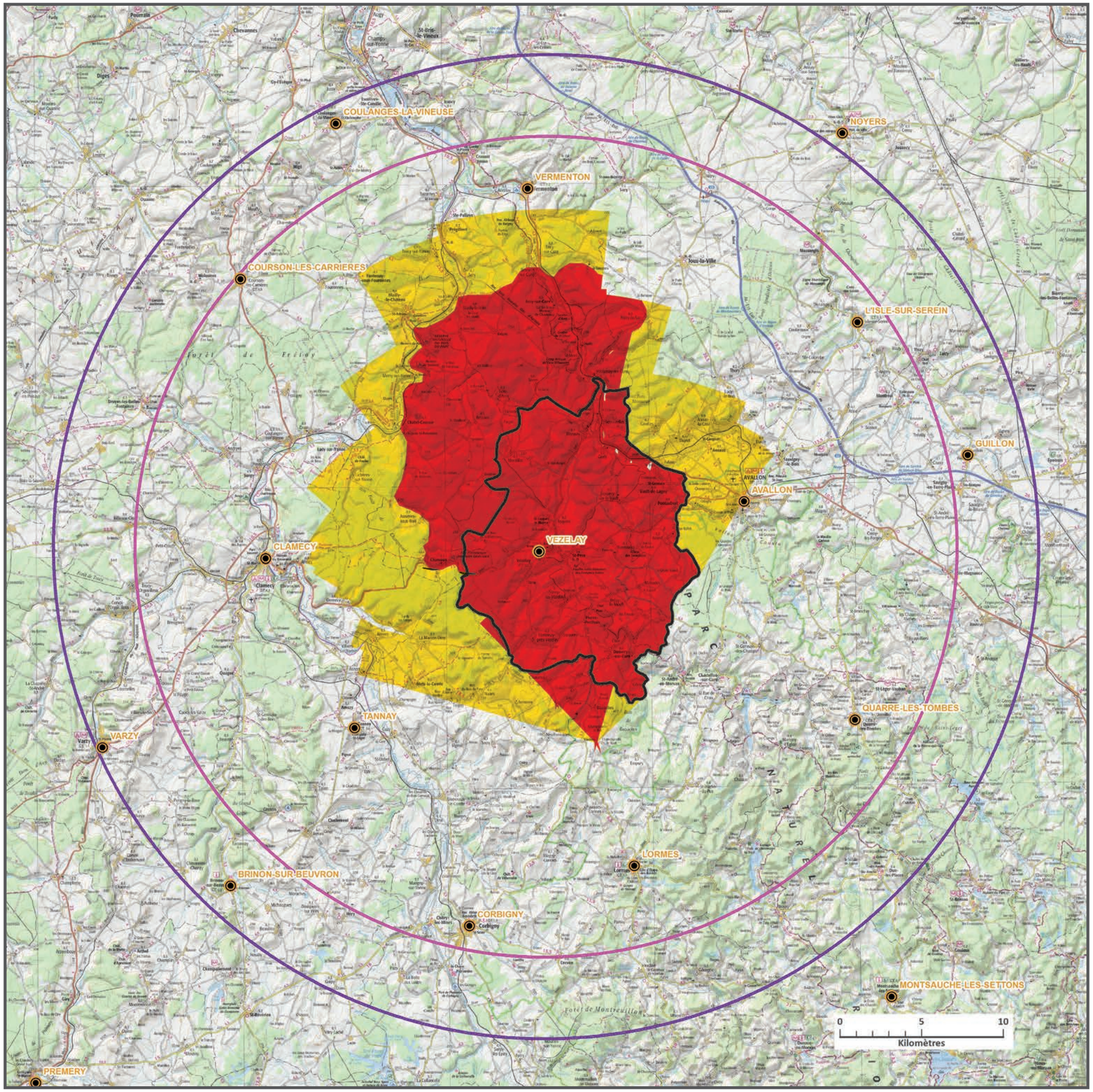


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## 07 > Secteur Fontenay (enjeu fort)

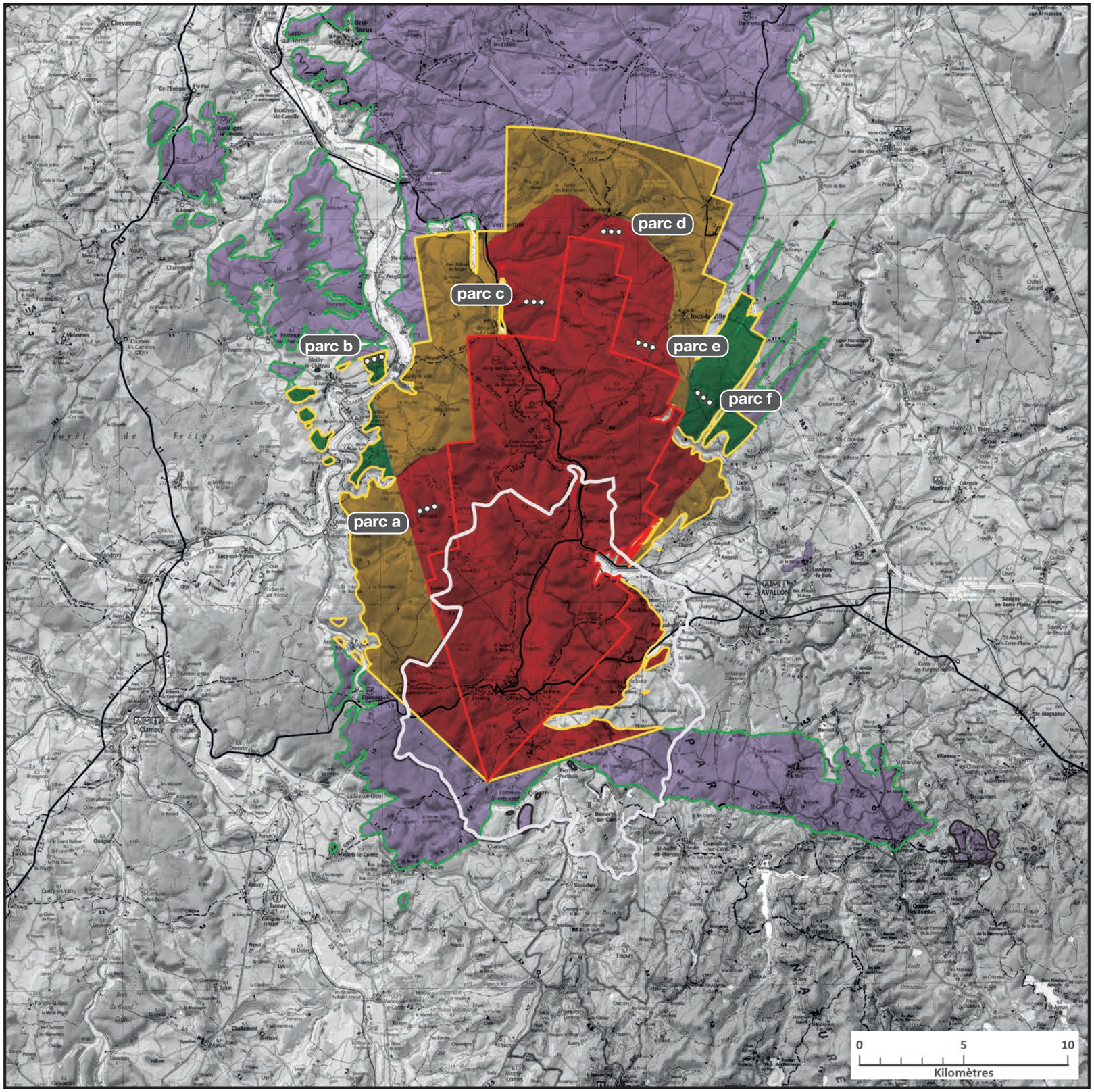


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## Secteur Fontenay (enjeu fort)

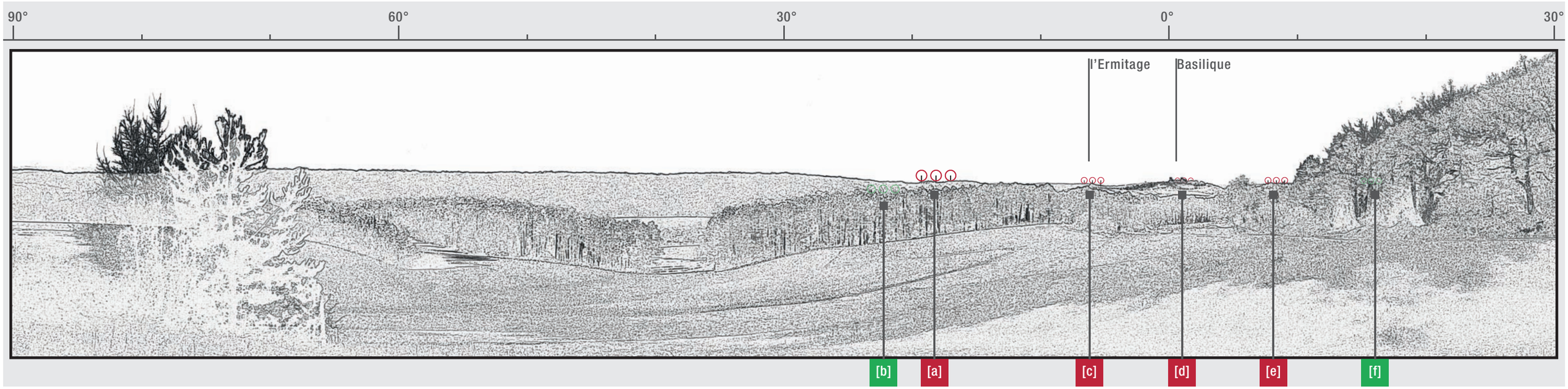


| | |
|---|---|
| Parc [a] | Les éoliennes viennent modifier la perception vers la basilique en s'imposant dans le champ visuel et sur la ligne d'horizon, du fait de leur proximité (et donc de leur hauteur élevée).<br>*Critères prépondérants : angle visuel / ligne d'horizon / concurrence visuelle* |
| Parc [b] | Dans le même axe visuel mais plus éloignées, les éoliennes ne sont pas visibles et ne présentant donc pas de risque. |
| Parcs [c], [d], [e] | Les éoliennes viennent se placer dans le champ visuel centré vers la basilique en l'impactant et concurrencer de plus des éléments paysagers environnants (l'Ermitage par exemple). |
| Parc [f] | La distance fait que les éoliennes ne sont plus visibles et ne présentent plus de risques d'impact significatif. |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Fontenay (enjeu fort)

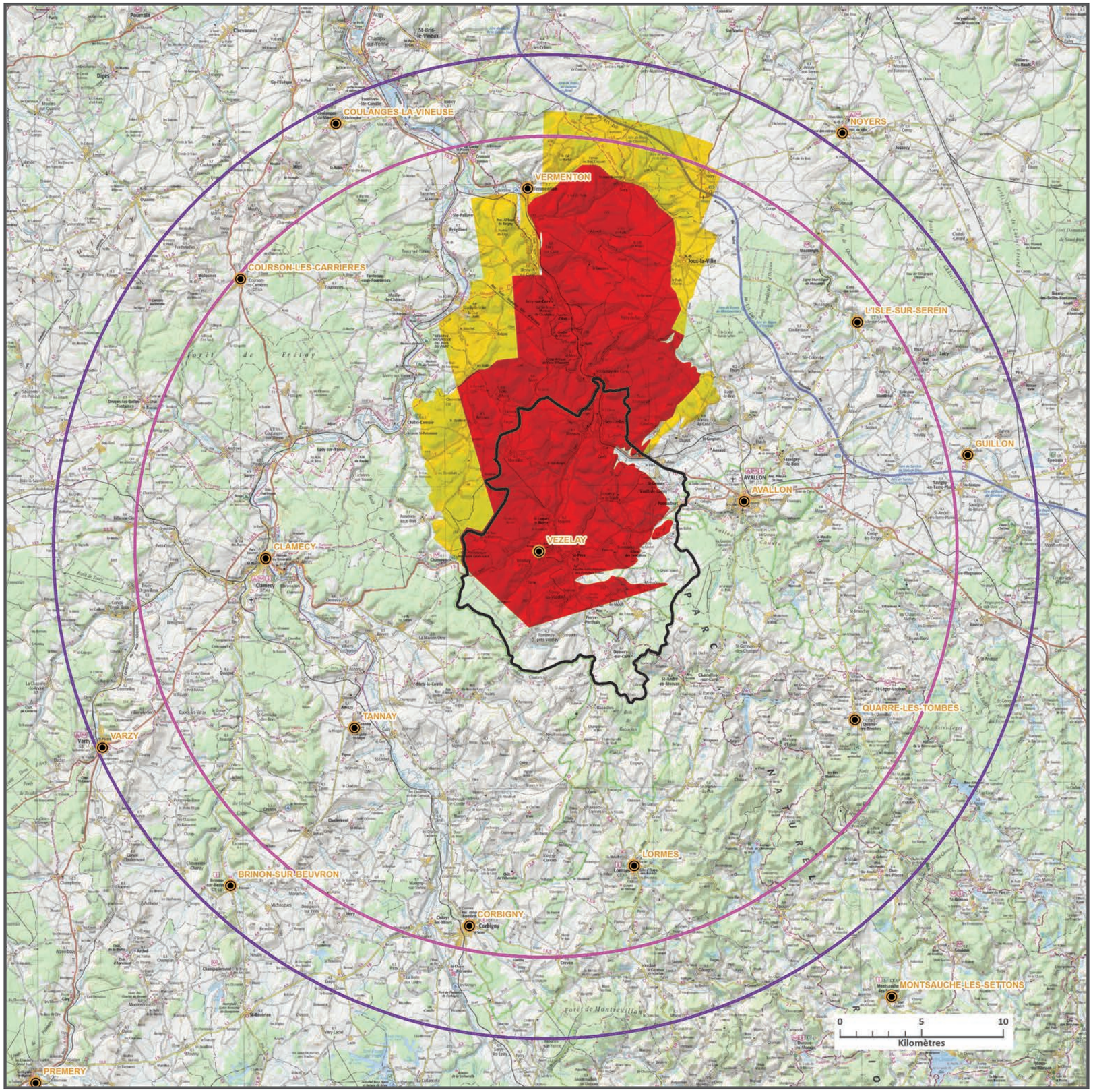


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

## 08 > Secteur Mont Liboeuf (enjeu fort)

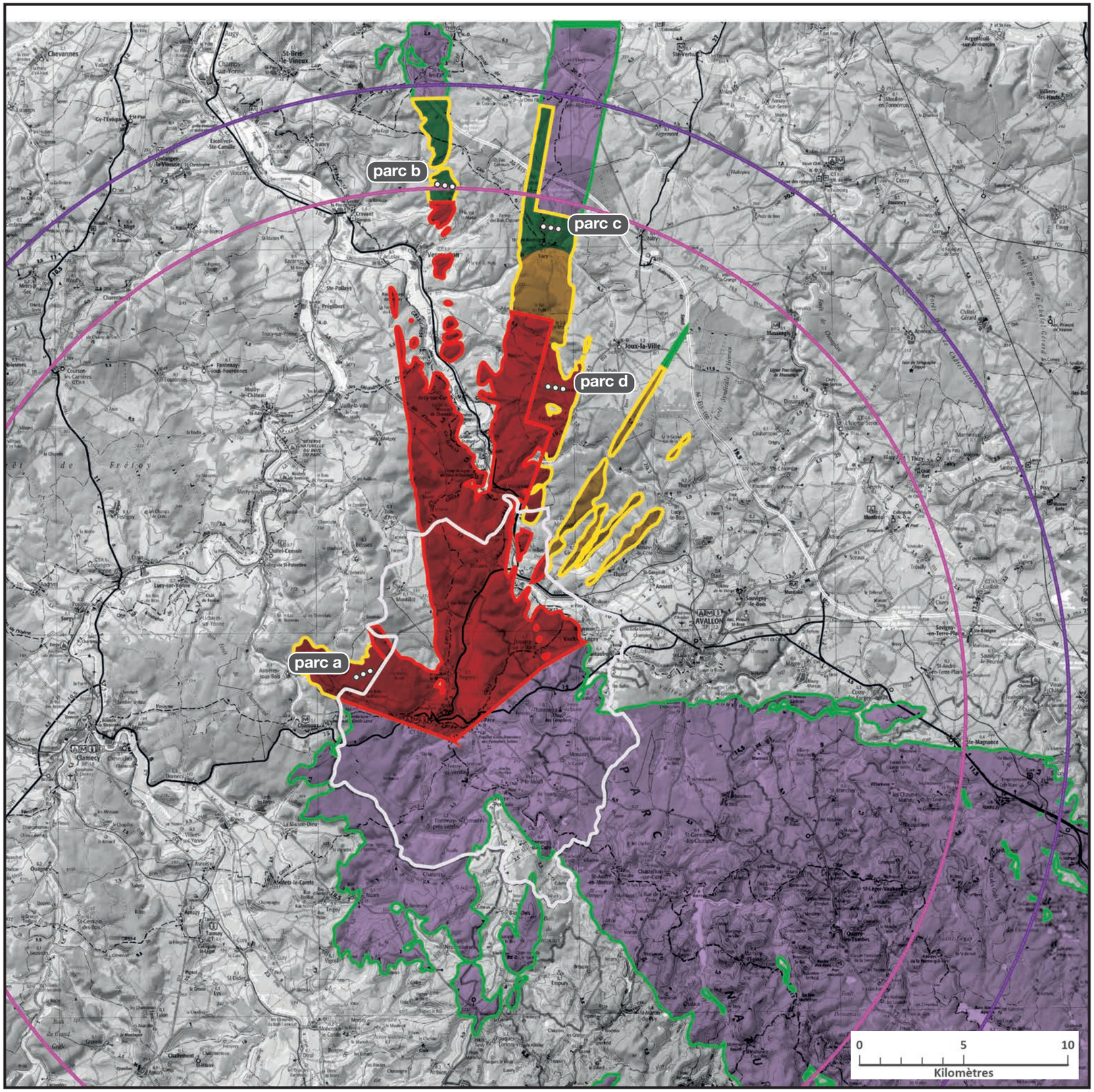


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable

définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable

établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Mont Liboeuf (enjeu fort)

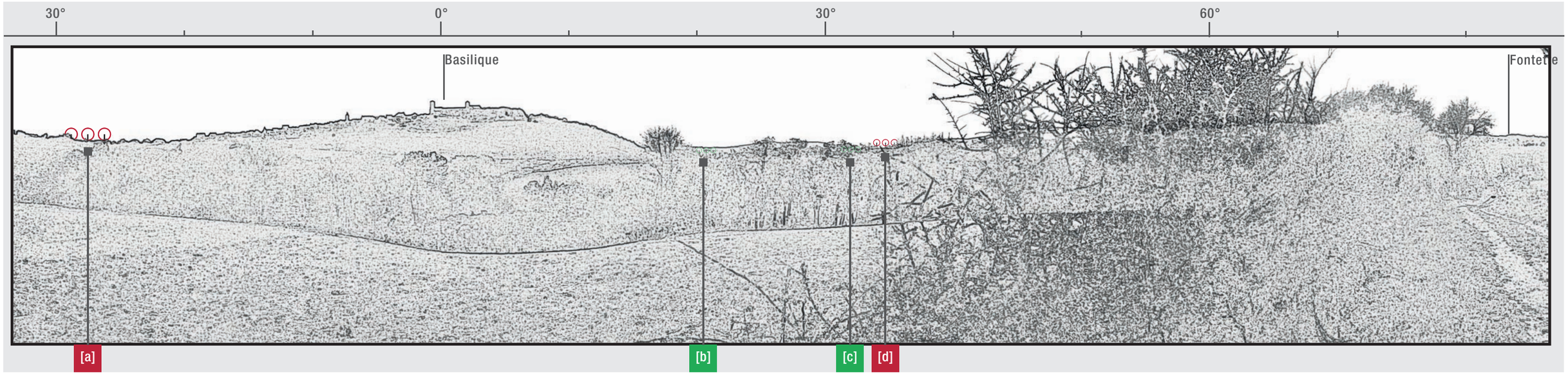


| | |
|---|---|
| Parc [a] | Les éoliennes présentent un risque de visibilité dans le champ visuel direct de la colline et de la basilique, du fait d'une part d'une proximité importante par rapport à la perception centrale sur la colline et la basilique et, d'autre part, d'un très faible éloignement géographique.<br>*Critères prépondérants : angle visuel / concurrence visuelle* |
| Parcs [b], [c] | Les éoliennes sont trop éloignées pour risquer de modifier de manière significative la visibilité vers la colline et la basilique. |
| Parc [d] | Les éoliennes, qui émergent de la ligne d'horizon, sont en concurrence avec le modelé local.<br>*Critères prépondérants : concurrence visuelle / ligne d'horizon* |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Mont Liboeuf (enjeu fort)

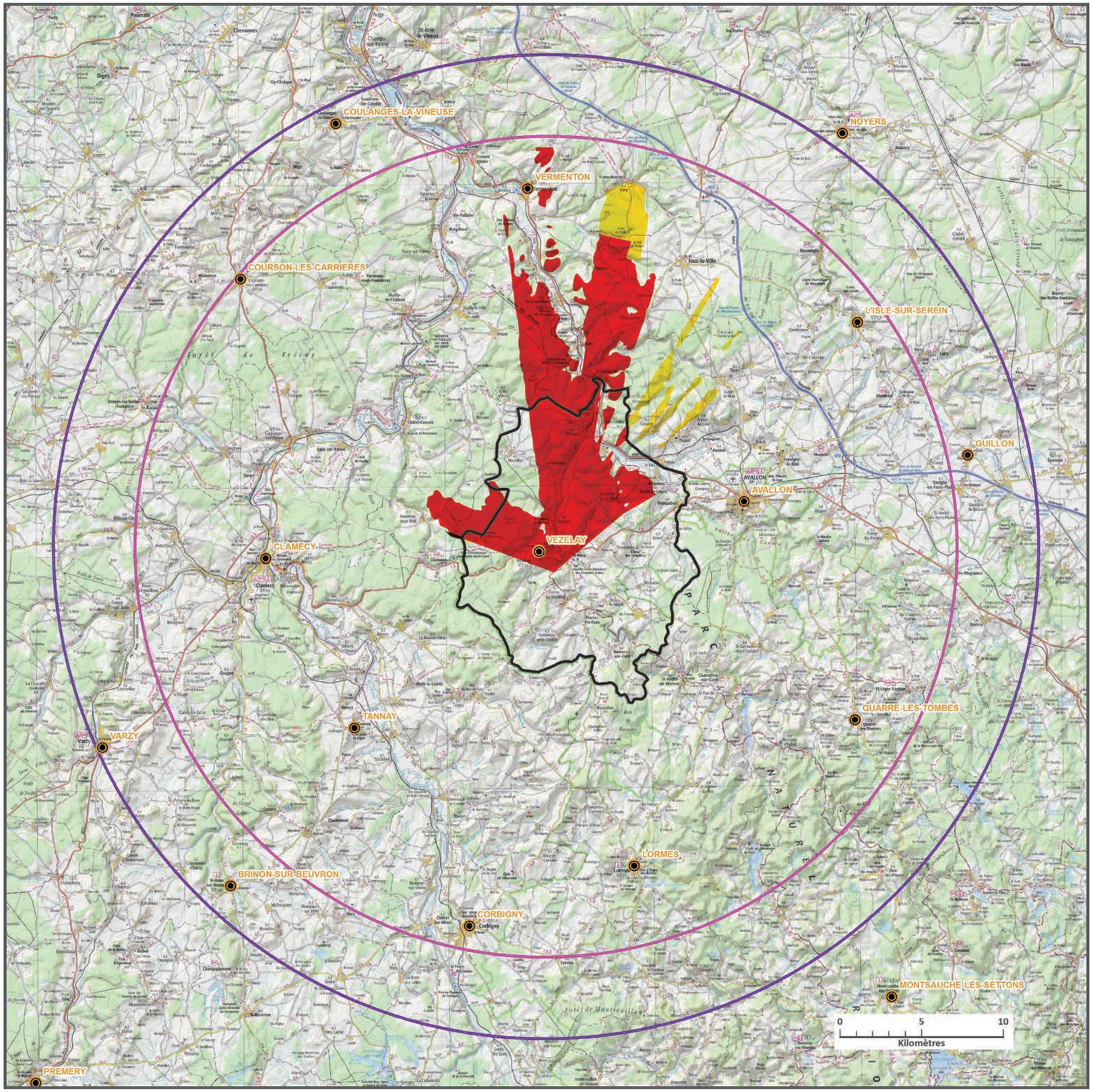


- Zone tampon du bien UNESCO
- 25 km autour de la basilique
- 30 km autour de la basilique
- Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits
- Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

Aire d'influence paysagère de Vézelay et projets éoliens

## 09 > Secteur GR Justice (enjeu fort)

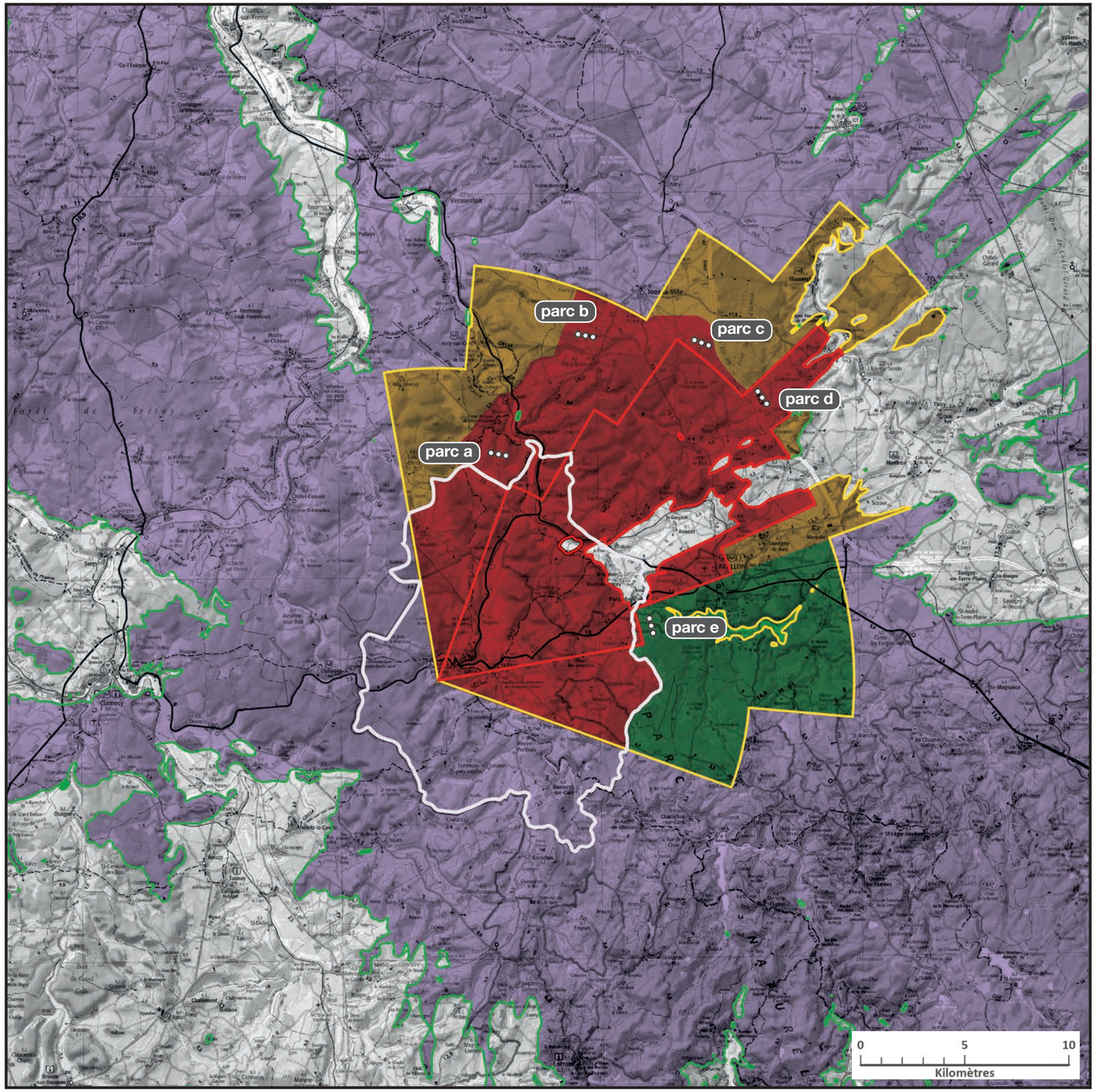


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable

→ définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable

→ établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur GR Justice (enjeu fort)

| | |
|---|---|
| Parcs [a], b] | Les éoliennes viennent d'une part modifier les rapports d'échelle avec les reliefs environnant la basilique et, d'autre part, perturber la focalisation vers le sommet de la colline et de la basilique.<br>*Critères prépondérants : ligne d'horizon / rapport d'échelle* |
| Parc [c] | Les éoliennes présentent, sur la ligne d'horizon, un risque de visibilité dans le champ visuel central vers la basilique, avec un risque de dénaturation de son image perçue.<br>*Critères prépondérants : ligne d'horizon / rapport d'échelle / concurrence visuelle* |
| Parc [d] | Si le sommet de la colline et de la basilique elle-même masque une partie des éoliennes, celles-ci présentent un réel risque d'irruption dans le champ visuel central de perception.<br>*Critères prépondérants : ligne d'horizon / angle visuel / concurrence visuelle* |
| Parc [e] | Les éoliennes ne sont pas visibles. |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur GR Justice (enjeu fort)

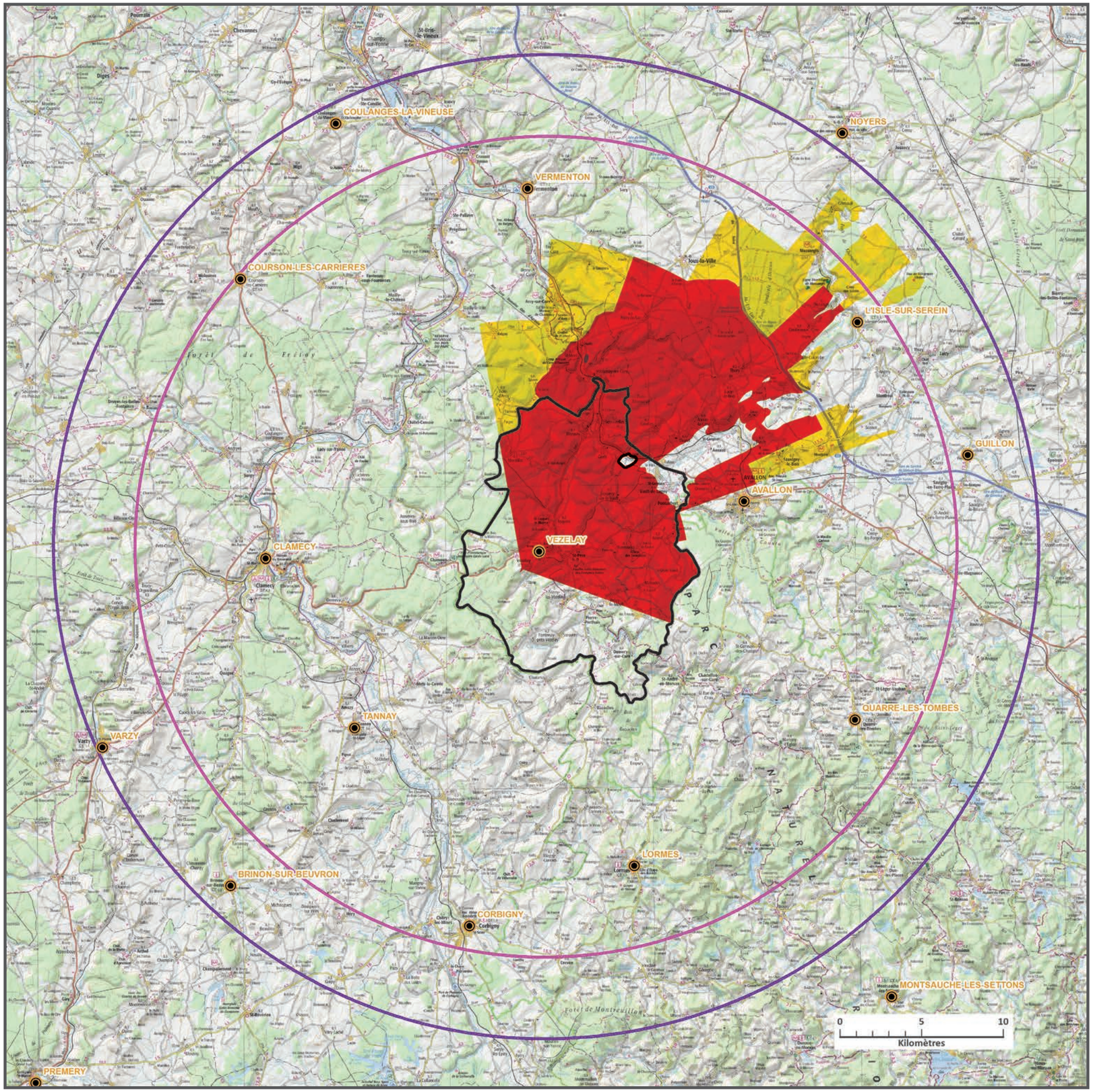


- Zone tampon du bien UNESCO
- 25 km autour de la basilique
- 30 km autour de la basilique
- Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits
- Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## 10 > Secteur Goulotte (enjeu modéré)

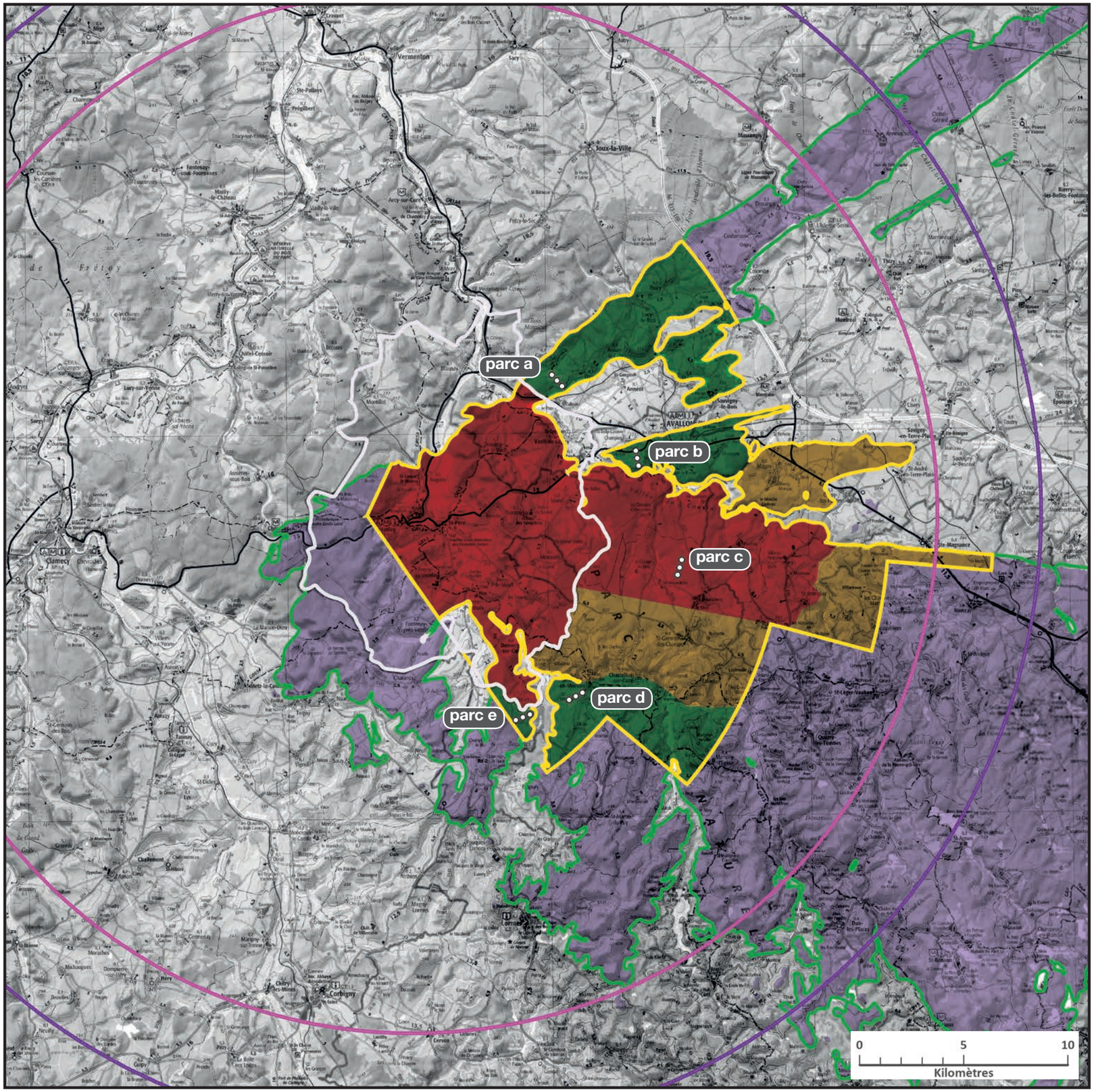


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## Secteur Goulotte (enjeu modéré)

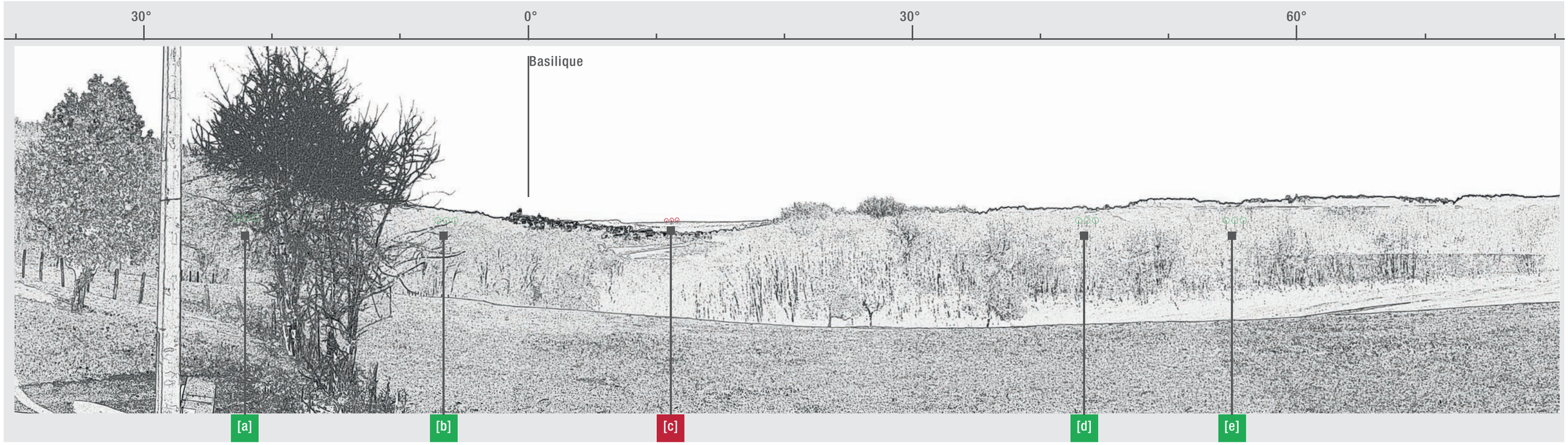


| | |
|---|---|
| Parc [a] | Les éoliennes seraient visuellement masquées par le relief. |
| Parc [b] | Le relief masque ces éoliennes pourtant proches et dans l'angle visuel central de perception du sommet du village de Vézelay et de sa basilique. |
| Parc [c] | Les éoliennes viennent se placer en plein dans le champ visuel central de la basilique et en modifier l'image perçue.<br>*Critères prépondérants : angle visuel / concurrence visuelle / ligne d'horizon* |
| Parcs [d], [e] | Les éoliennes sont lointaines et localisées loin de l'angle de perception visuelle privilégié vers le sommet de la colline et de la basilique. |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Goulotte (enjeu modéré)

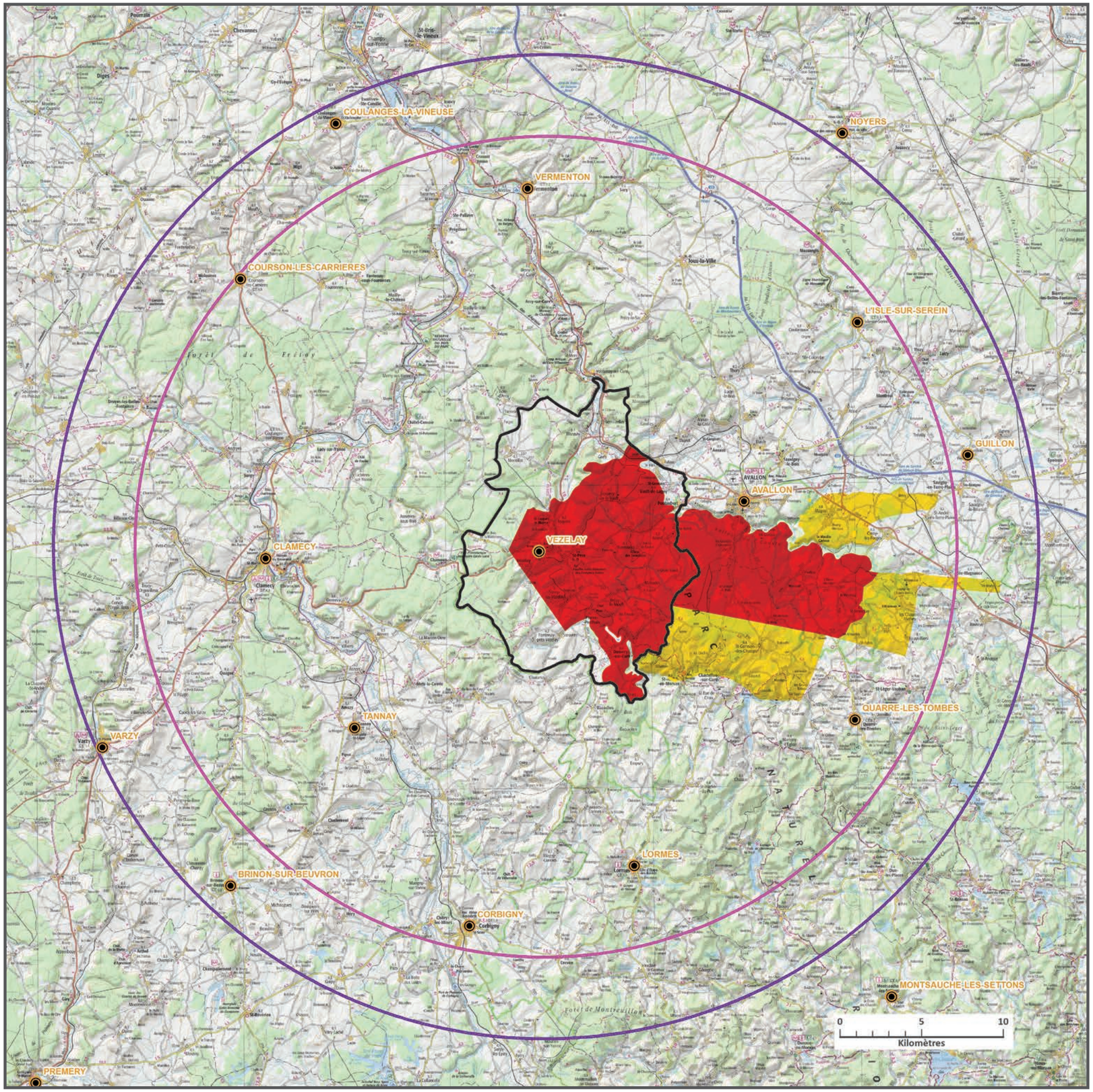


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## 11 > Secteur Noble Terre (enjeu fort)

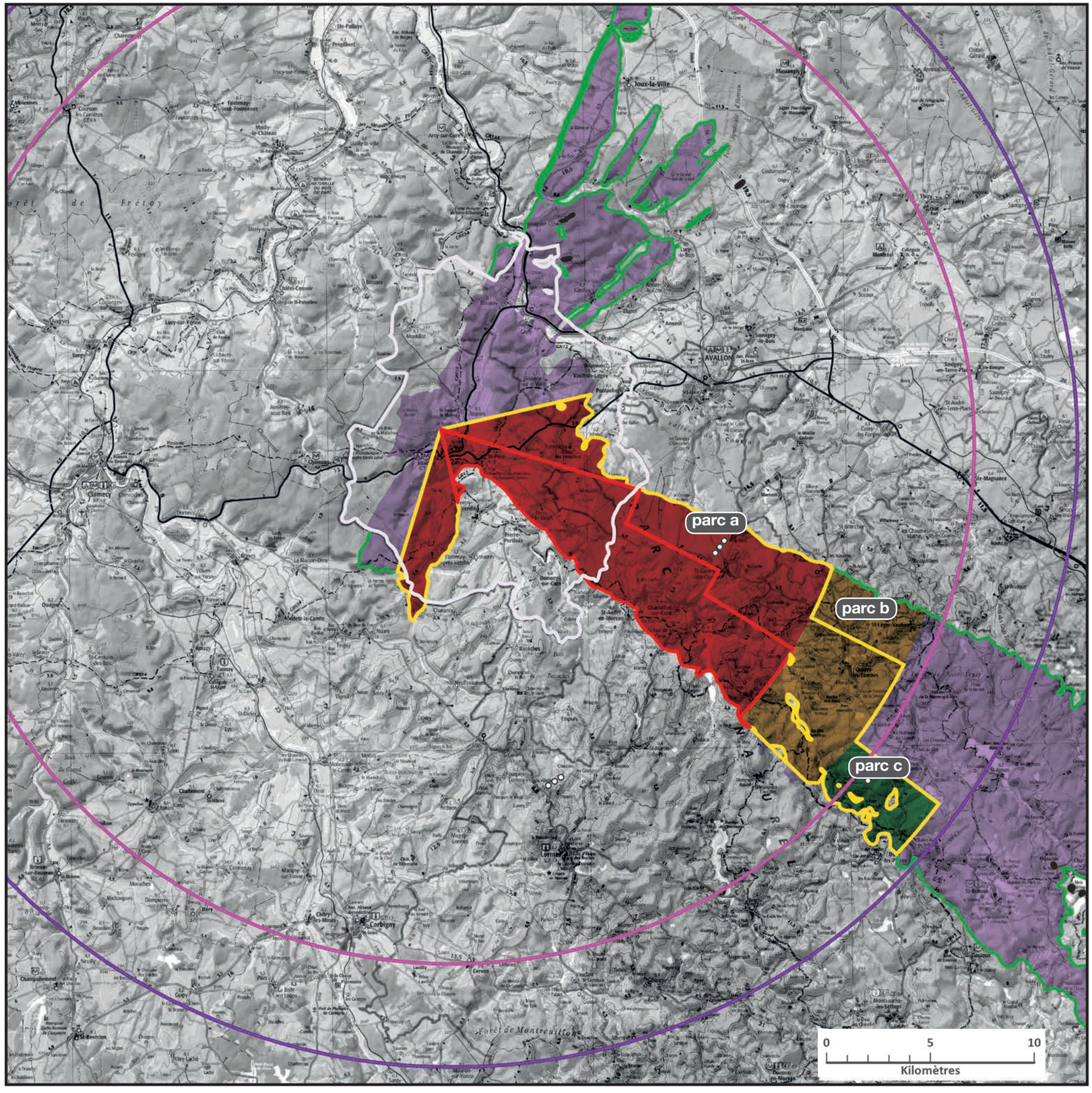


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable

définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable

établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Noble Terre (enjeu fort)

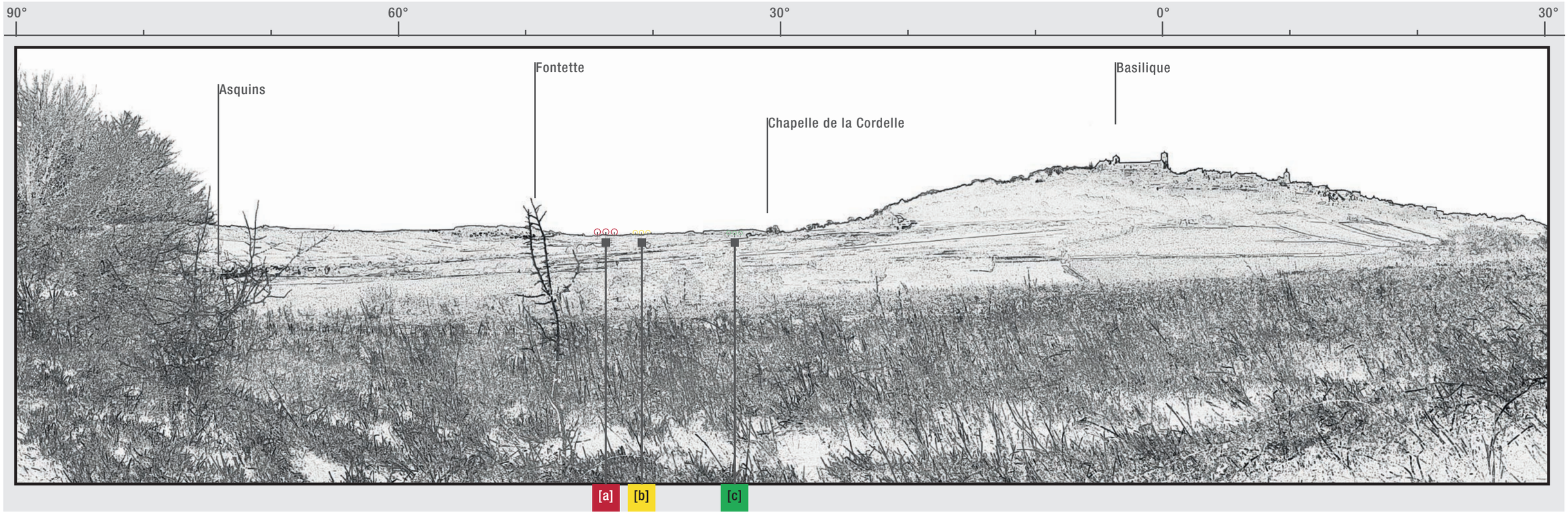


| | |
|---|---|
| Parc [a] | Les éoliennes concurrencent des éléments de paysage environnant la colline, en particulier Fontette, et perturbent la perception vers la basilique.<br>*Critères prépondérants : concurrence visuelle / ligne d'horizon* |
| Parc [b] | Le risque de concurrence visuelle est minimisé par la distance importante des éoliennes mais l'insertion dans ce cône de vue, entre Fontette et la colline, est à évaluer précisément. |
| Parc [c] | Les éoliennes sont placées à grande distance et seront très peu voire pas visibles. |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Noble Terre (enjeu fort)

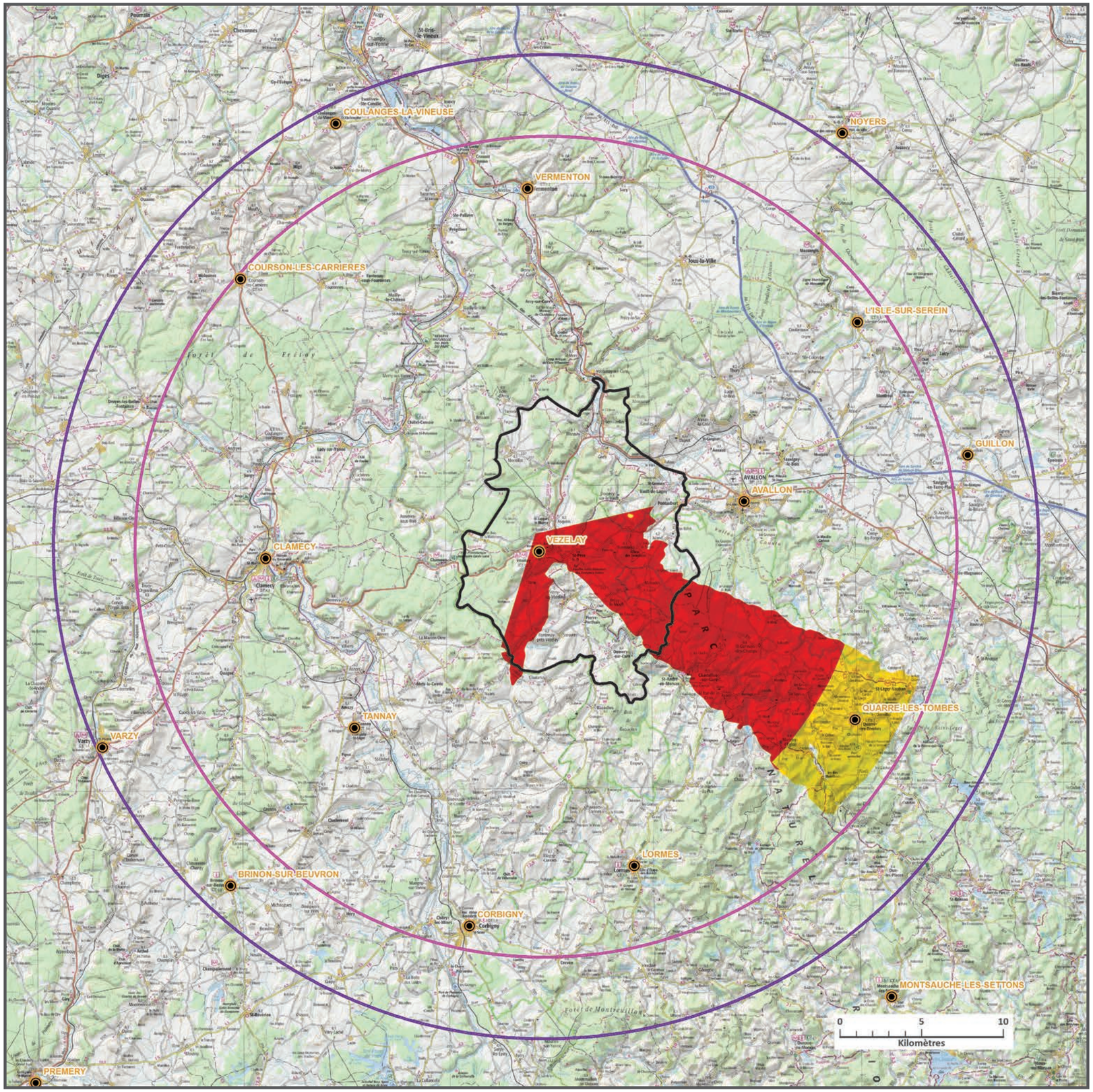


- Zone tampon du bien UNESCO
- 25 km autour de la basilique
- 30 km autour de la basilique
- Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits
- Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## 12 > Secteur Montillot (enjeu modéré)

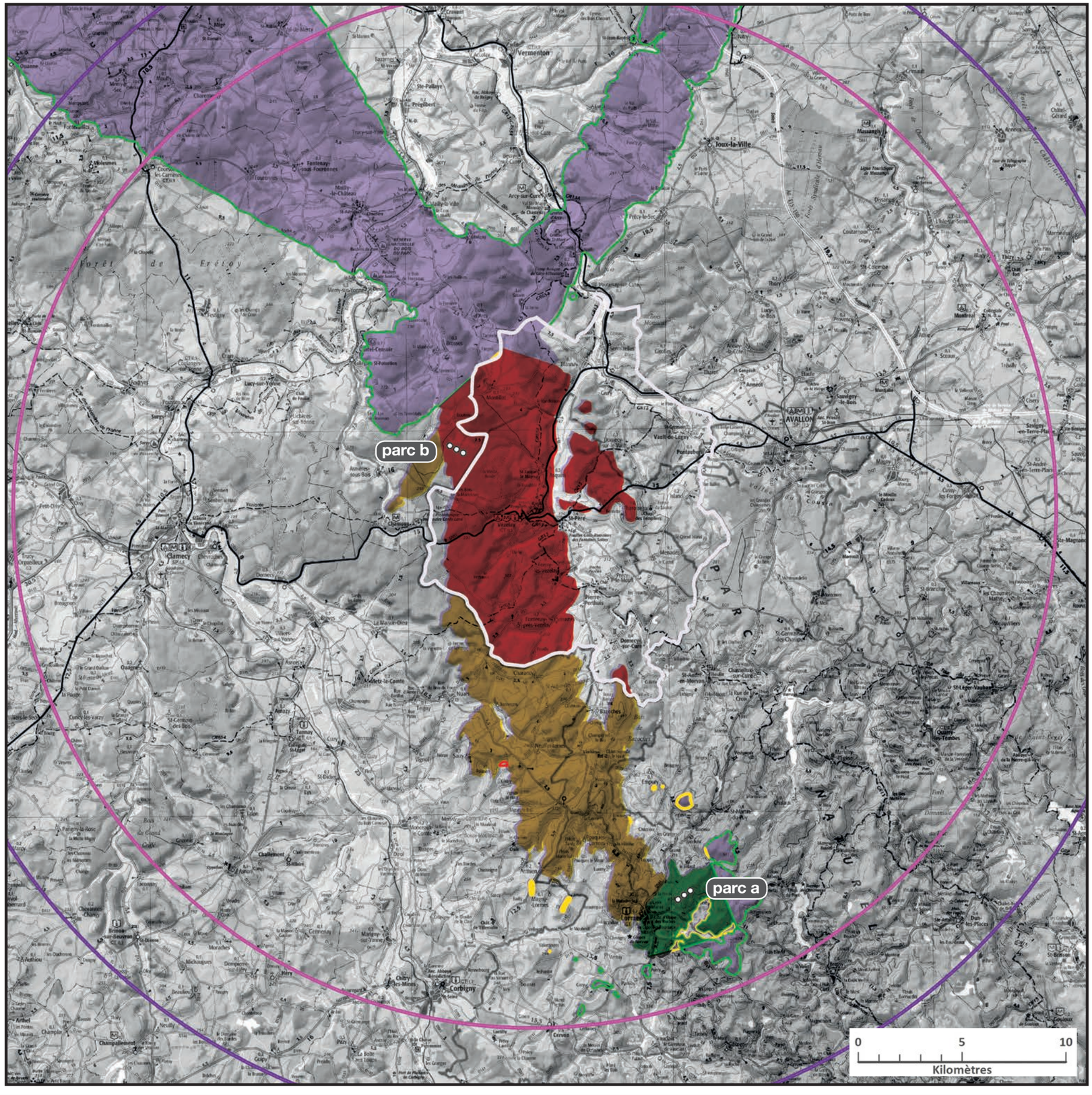


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable

définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable

établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## Secteur Montillot (enjeu modéré)

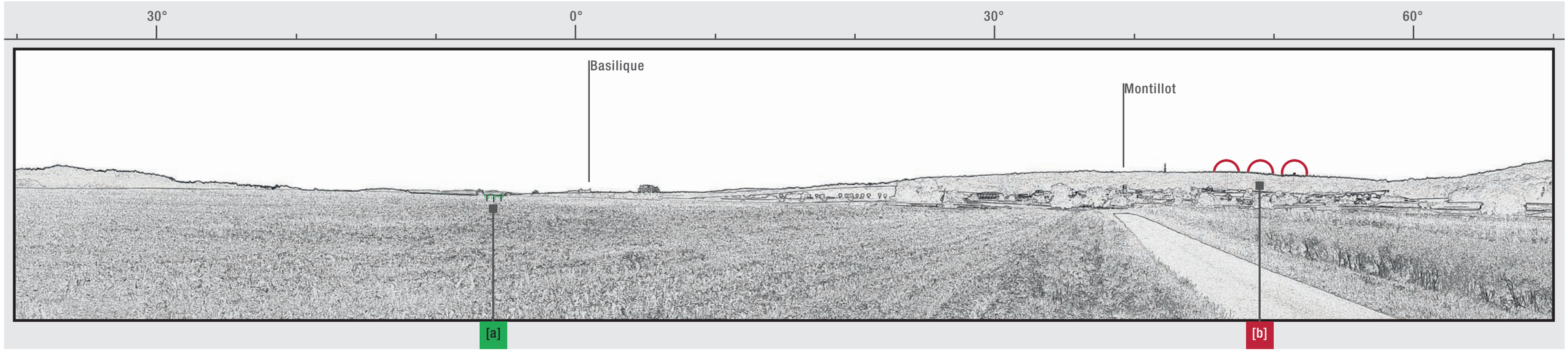


| | |
|---|---|
| Parc [a] | Les éoliennes sont placées à grande distance derrière la basilique et sont donc quasi invisibles. |
| Parc [b] | Les éoliennes sont visibles au-dessus du relief, bien qu'éloignées du champ visuel de la basilique.<br>*Critère prépondérant : ligne d'horizon* |

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## Secteur Montillot (enjeu modéré)

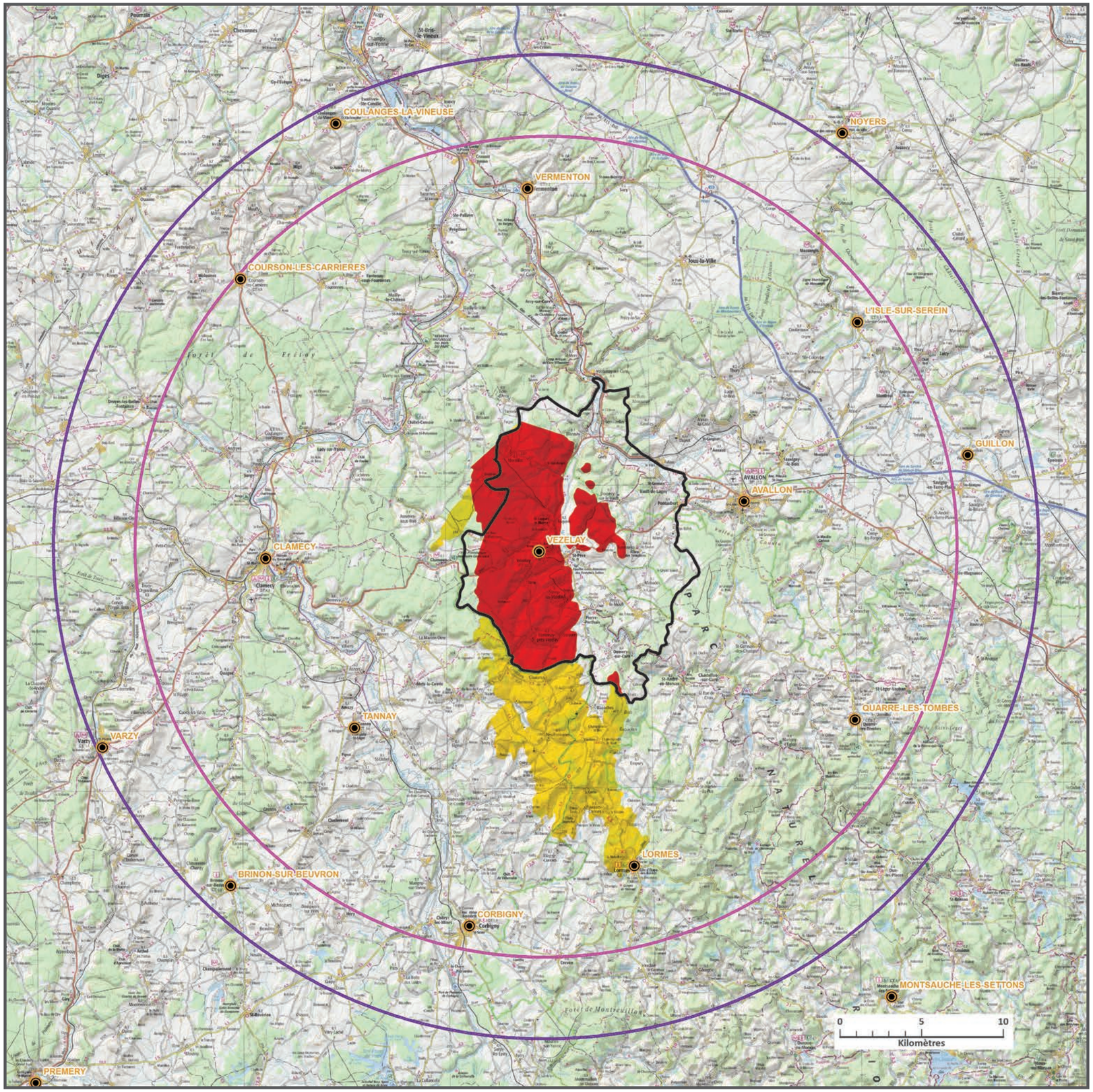


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

Aire d'influence paysagère de Vézelay et projets éoliens

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## 13 > Secteur Nord Asquins (enjeu fort)

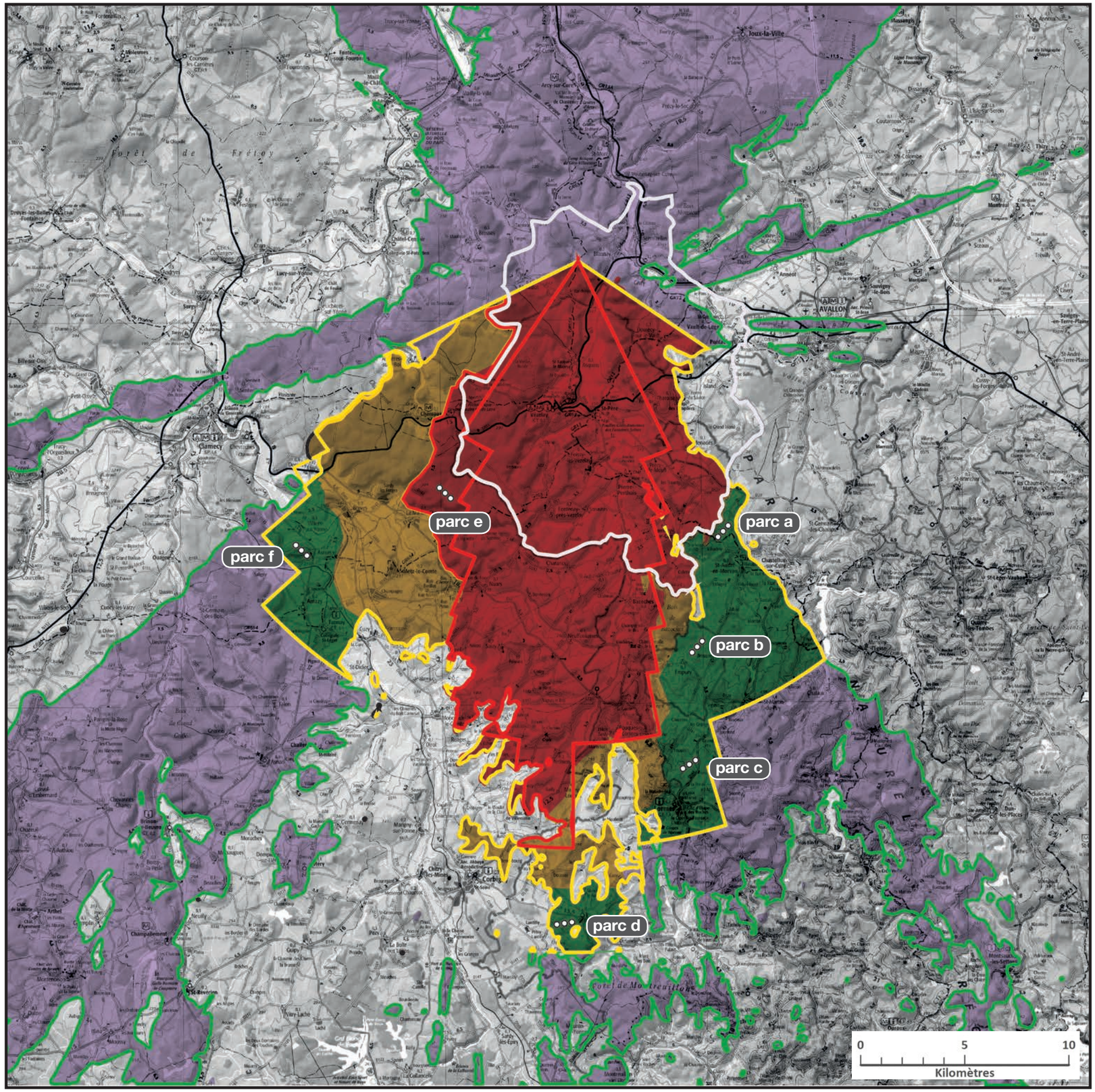


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Nord Asquins (enjeu fort)

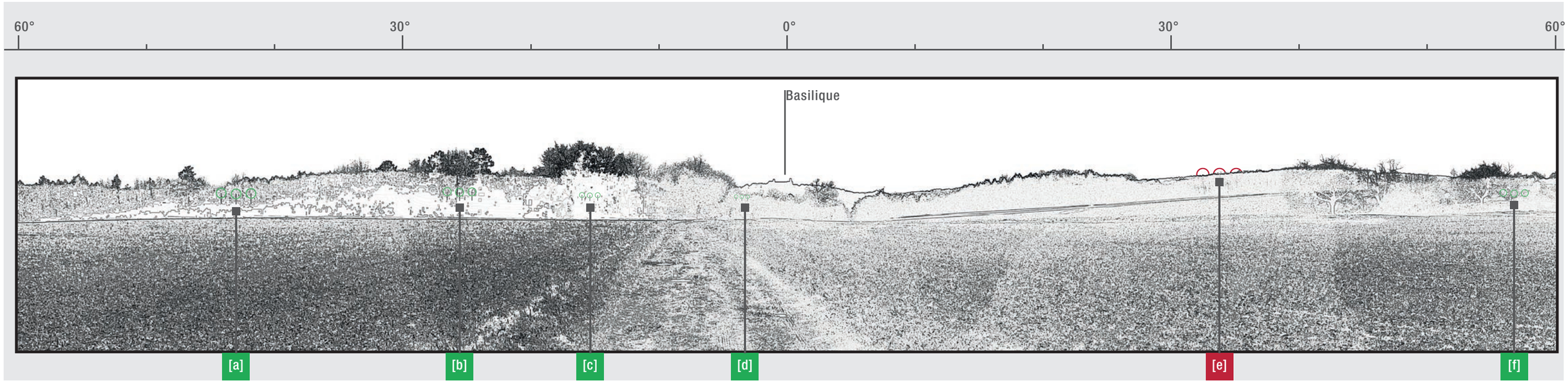


| | |
|---|---|
| Parcs [a], [b], [c], [d], [f] | Depuis ces points ou celui de Vaudonjon plus au Nord, les éoliennes sont trop éloignées pour présenter des covisibilités significatives. |
| Parc [e] | Si depuis ce point, les éoliennes sont peu visibles, depuis le GR à Vaudonjon, les éoliennes sont nettement en covisibilité potentielle avec la basilique (même si, pour l'instant, elles sont ponctuellement masquées par des bois) |

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## Secteur Nord Asquins (enjeu fort)

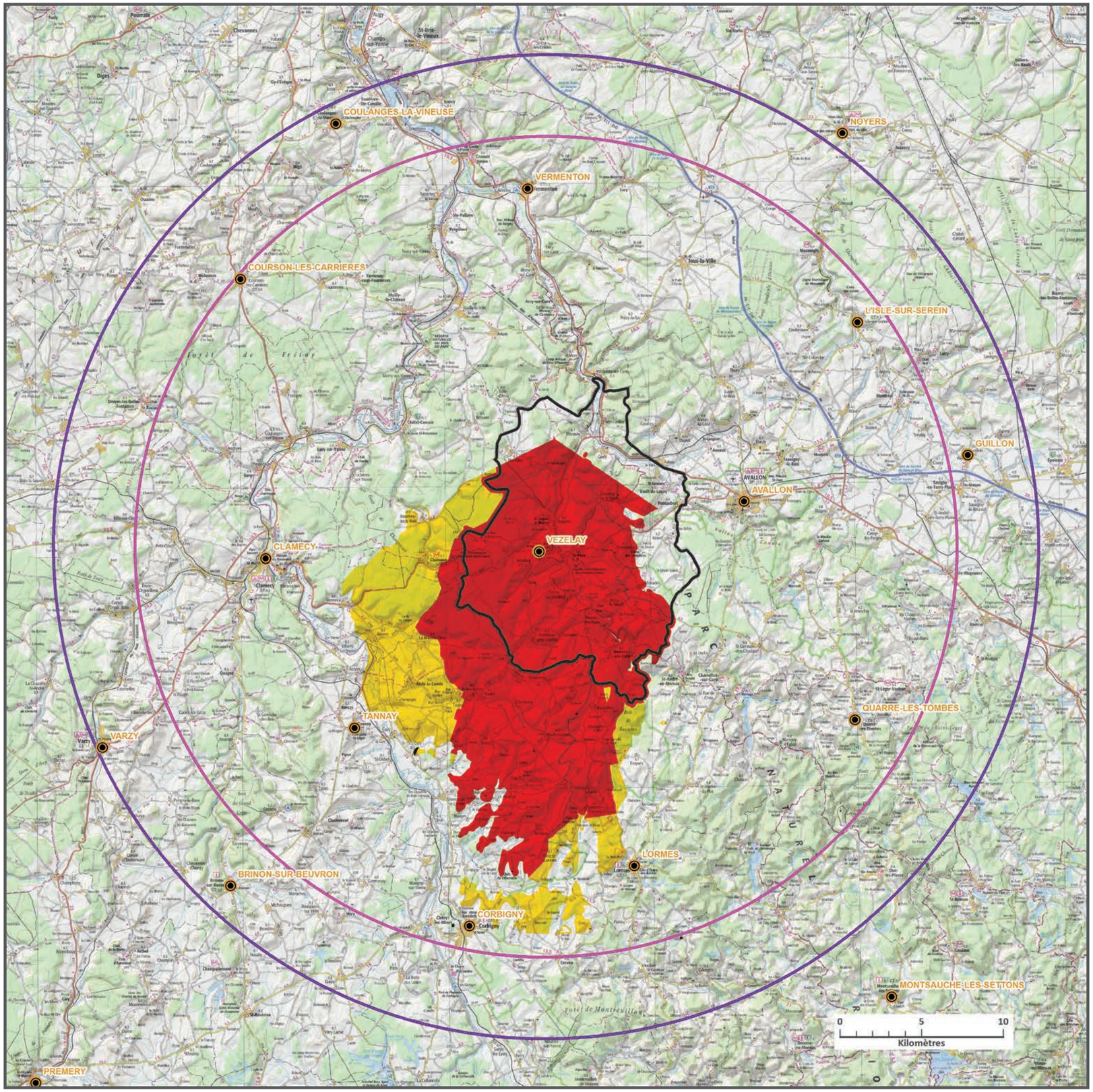


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

## 14 > Secteur D951 Nord (enjeu fort)

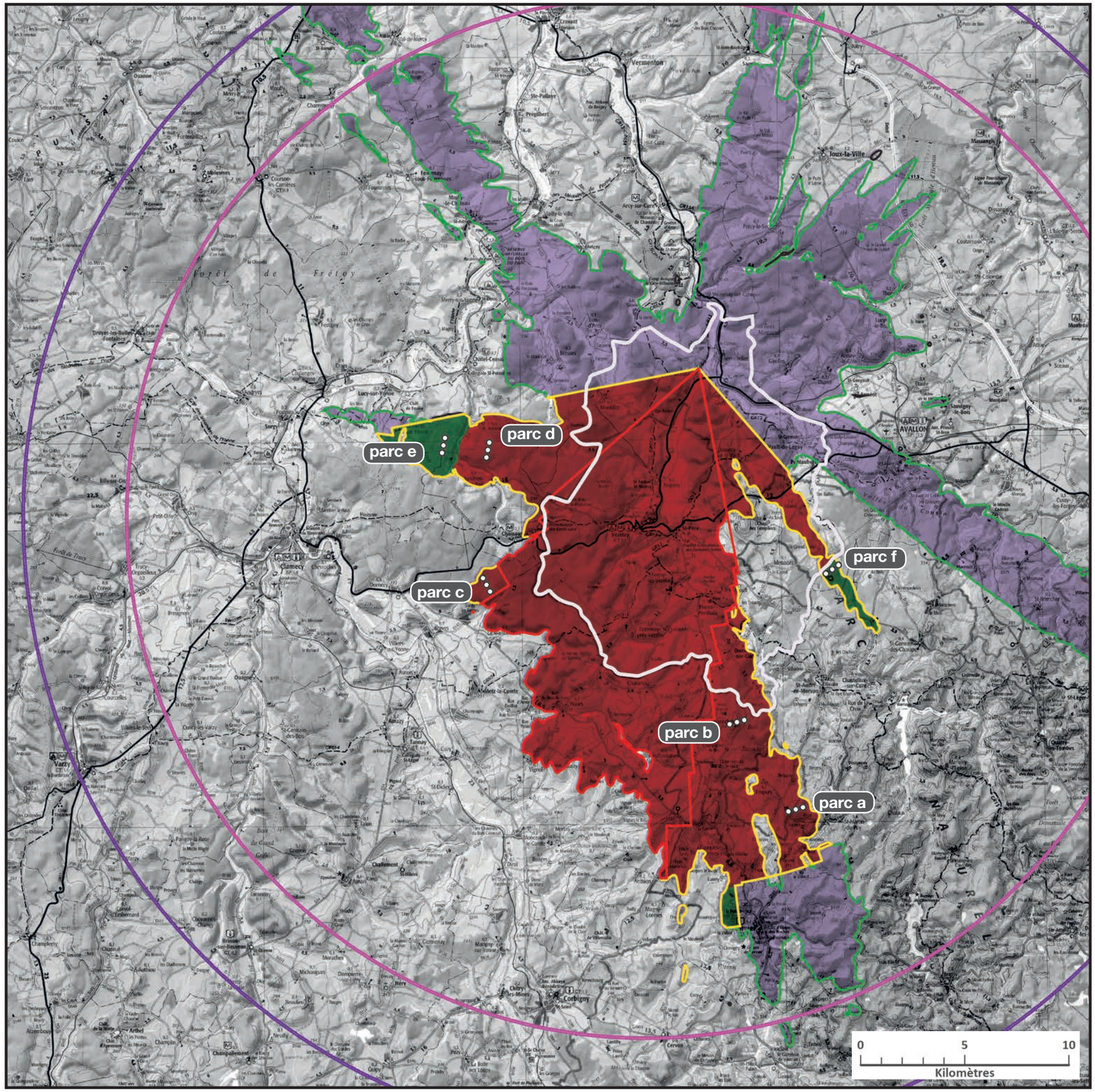


- Zone tampon du bien UNESCO
- Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)
- Autre zone
- Zone de vigilance
- Zone défavorable

établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)
- Autre zone
- Zone de vigilance
- Zone défavorable

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur D951 Nord (enjeu fort)

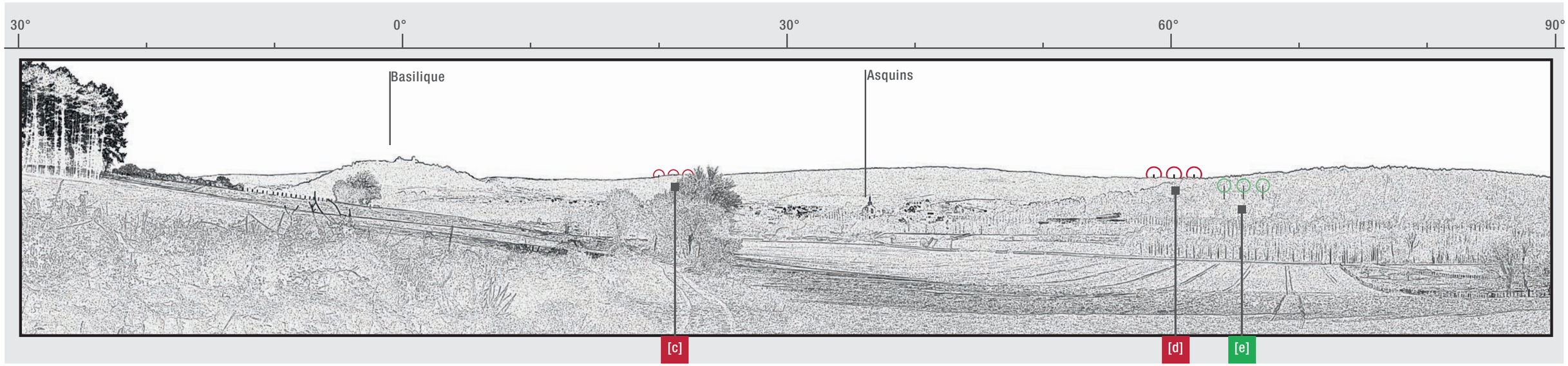


| | |
|---|---|
| Parcs [a], b] | Les éoliennes sont visibles derrière les peupliers, proches du champ visuel central vers la basilique. Le secteur est en enjeu fort et ces peupliers ne seront pas toujours présents. Les éoliennes placées dans ce secteur sont donc perçues comme présentant un trop gros risque de concurrence visuelle avec la colline.<br>*Critère prépondérant : concurrence visuelle* |
| Parc [c] | Les éoliennes présentent un risque d'interférence dans le champ visuel centré vers la basilique, avec un risque de dénaturation de la perception.<br>*Critères prépondérants : concurrence visuelle / ligne d'horizon* |
| Parc [d] | Les éoliennes concurrencent directement le village d'Asquins en contrebas, et modifient de manière significative les vues sur la vallée de la Cure (concurrences d'échelles), liées à la V.U.E. du Bien. |
| Parc [e] | Dans le même champ visuel que le parc [d], la topographie micro-locale fait que les éoliennes ne sont pas visibles. |
| Parc [f] | Le parc [f] est placé en dehors du cadre photographique et donc hors du champ visuel autour de la basilique. |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur D951 Nord (enjeu fort)

Les zones favorables sont celles qui ne sont placées dans aucune des deux autres catégories : ce sont les zones qui n'induiraient pas de covisibilité depuis le secteur de Montillot ou qui induiraient des covisibilités non impactantes.

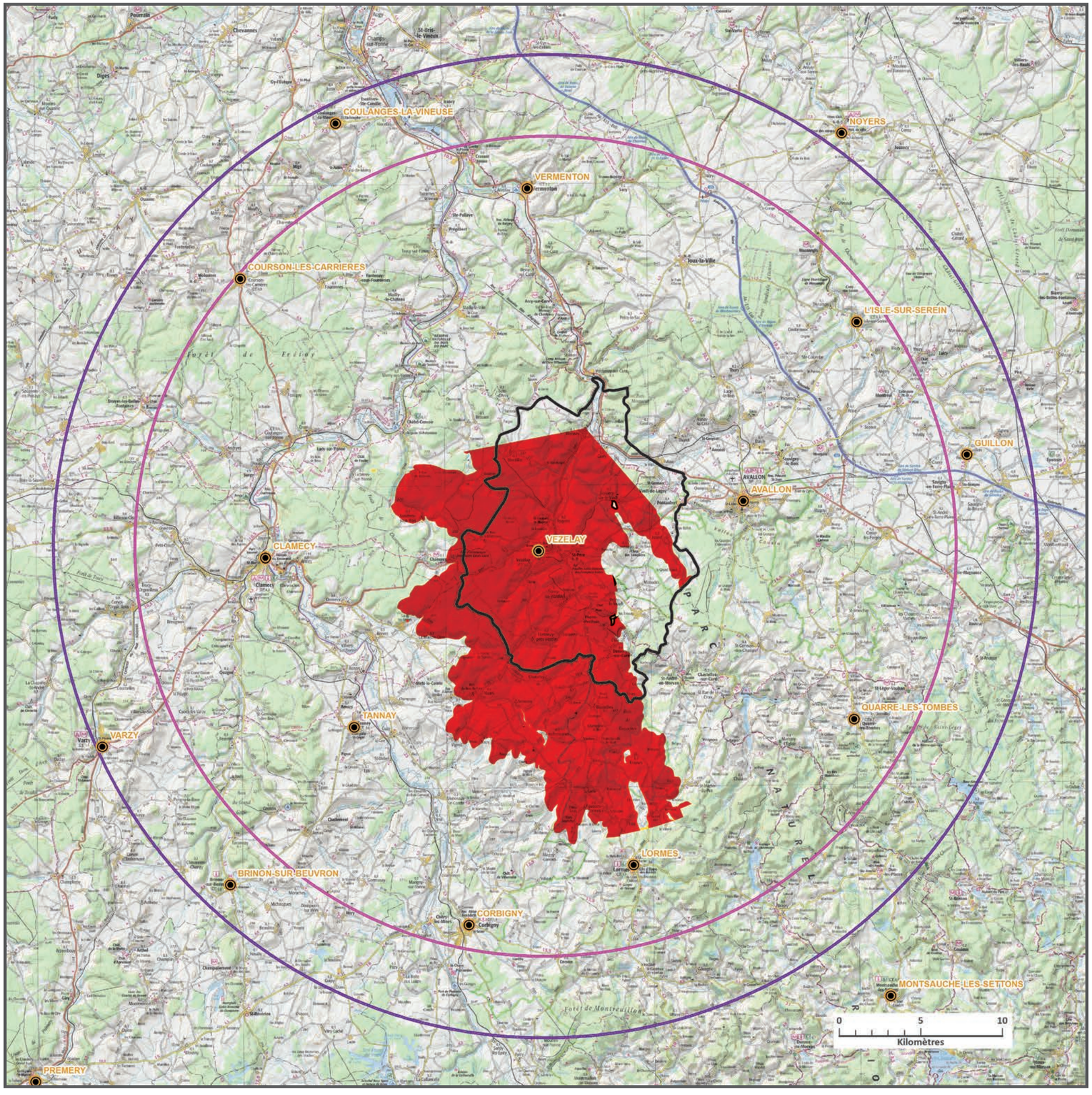


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### 15 > Secteur Asquins (enjeu fort)

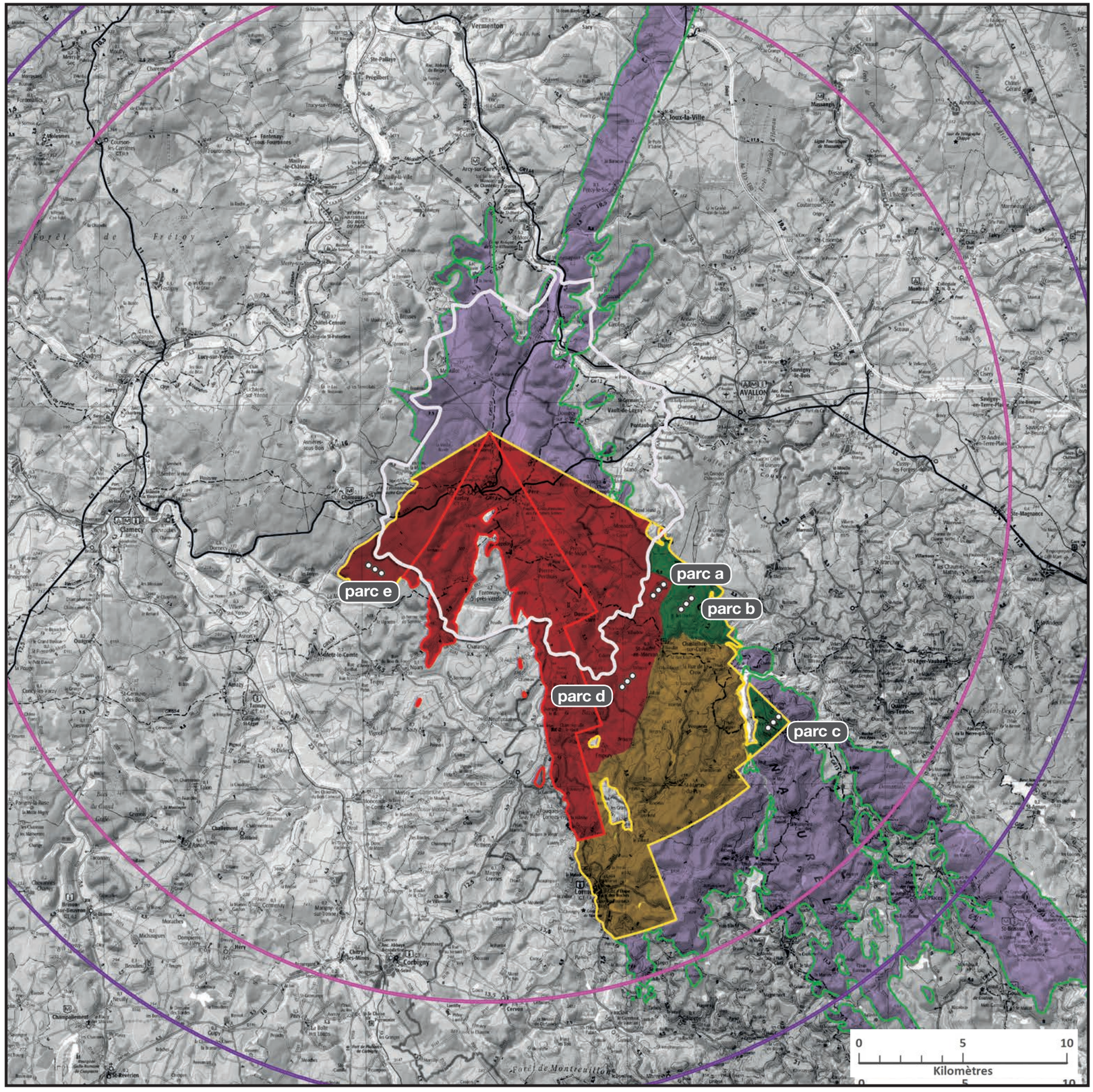


Zone tampon du bien UNESCO

Zones où l'implantation d'éoliennes de 180 m induiraient des visibilités depuis le secteur

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ définies par les cônes de vue bruts (AVANT arbitrage)

Autre zone
Zone de vigilance
Zone défavorable
→ établies par la visualisation d'après simulations (APRES arbitrage)

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Asquins (enjeu fort)

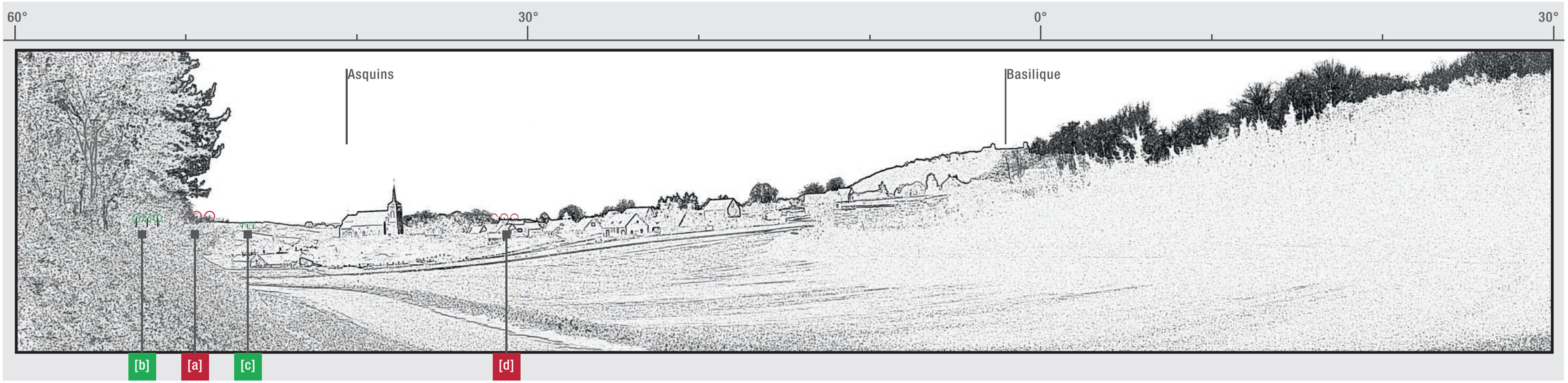


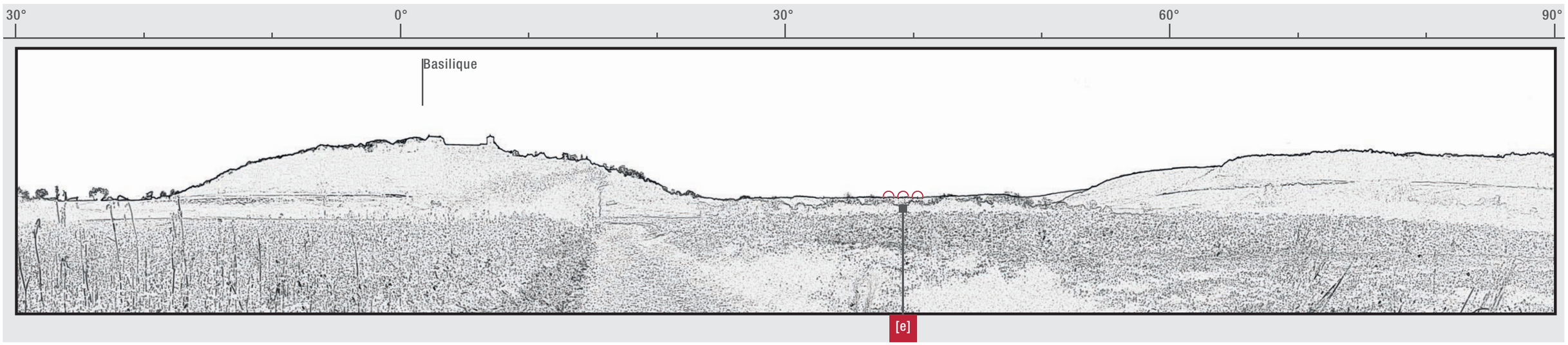


| | |
|---|---|
| Parc [a], [d] | Les éoliennes présentent un risque de réelle perturbation dans le champ visuel de la basilique (d), mais également avec un élément constitutif de la V.U.E., ici Asquins (a).<br>*Critère prépondérant : concurrence visuelle* |
| Parcs [b], [c] | Les éoliennes sont suffisamment éloignées ou latérales au champ visuel centré sur la colline et la basilique pour ne pas altérer la perception. |
| Parc [e] | Les éoliennes viennent potentiellement se placer dans le champ visuel direct central en direction de la colline et de la basilique qui, même si elle reste largement dominante dans la vue, verrait sa perception modifiée par l'arrivée des éoliennes. |

## ÉTUDE DES SECTEURS DES VUES ENTRANTES

### Secteur Asquins (enjeu fort)

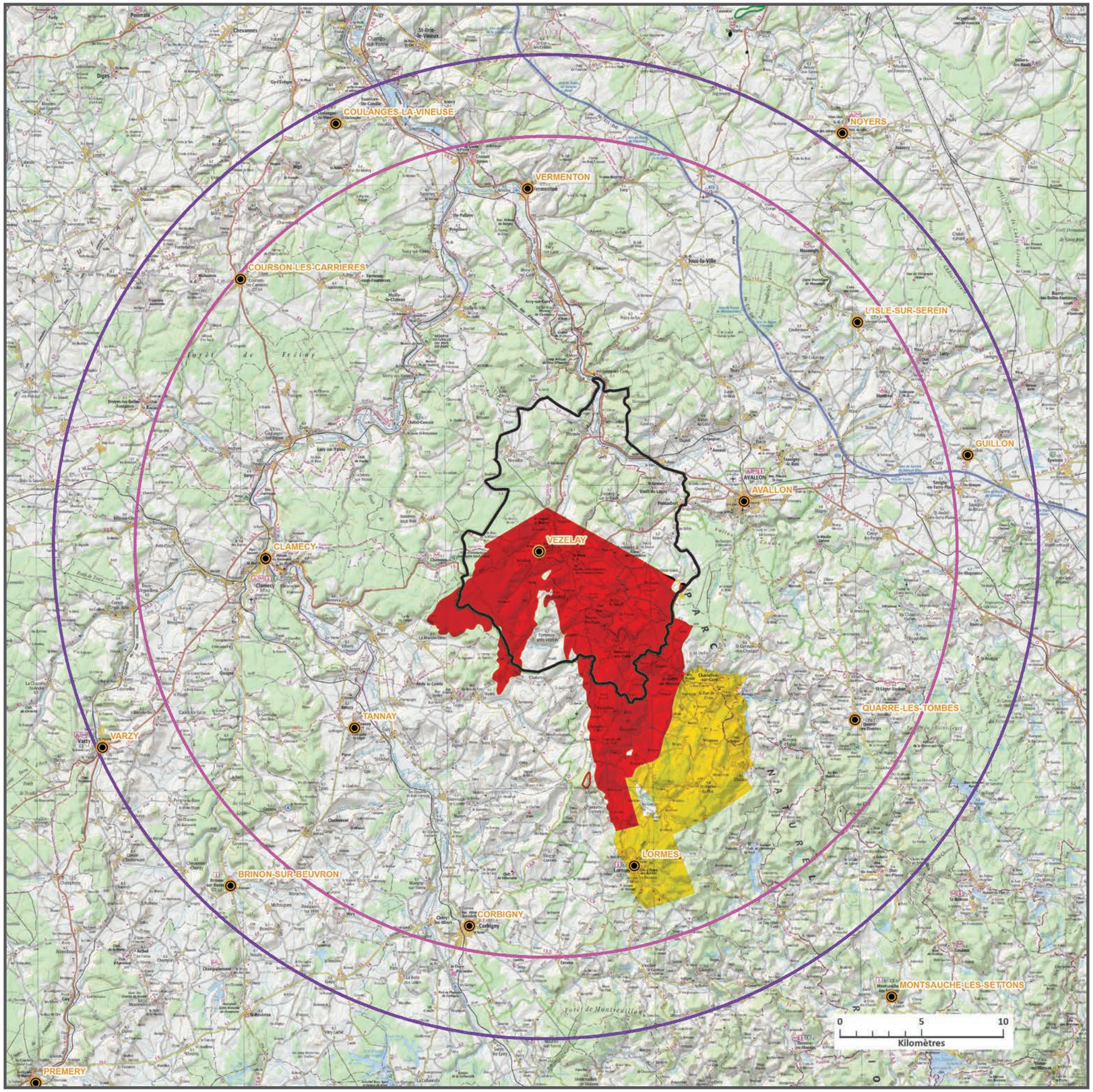


- Zone tampon du bien UNESCO
- 25 km autour de la basilique
- 30 km autour de la basilique
- Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits
- Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

## 4 / Synthèse des vues entrantes

### 01 > Synthèse brute résultante

La synthèse des zones défavorables et des zones de vigilance aboutit à la carte ci-contre. C'est toujours la contrainte la plus forte qui prime : une zone défavorable qui se superpose à une zone de vigilance donnera une zone défavorable.

On constate que la zone n'a pas la forme d'un cercle et correspond à la répartition des points de vue effectifs sur la basilique. On voit ainsi le nombre restreint de points de vue à l'Ouest de la colline (qui regardent donc vers l'est). Inversement, on voit l'importance du secteur de Montjoie et de Tharoiseau. Les vues vers le Nord, depuis les secteurs de Pierre-Perthuis ou Bazoches sont également importantes dans la définition des zones défavorables.

### 02 > Synthèse après ajustements

Après analyse de la carte de synthèse brute, certaines zones périphériques ont fait l'objet d'un zoom destiné à affiner la cartographie (voir les zooms sur les pages suivantes) :

- Zoom n°1 : Nord immédiat d'Avallon (secteur Justice)
- Zoom n°2 : extrémité du modèle au-delà de l'A6 (secteur Justice)
- Zoom n°3 : Nord de Châtel-Censoir (secteur Pierre-Perthuis)

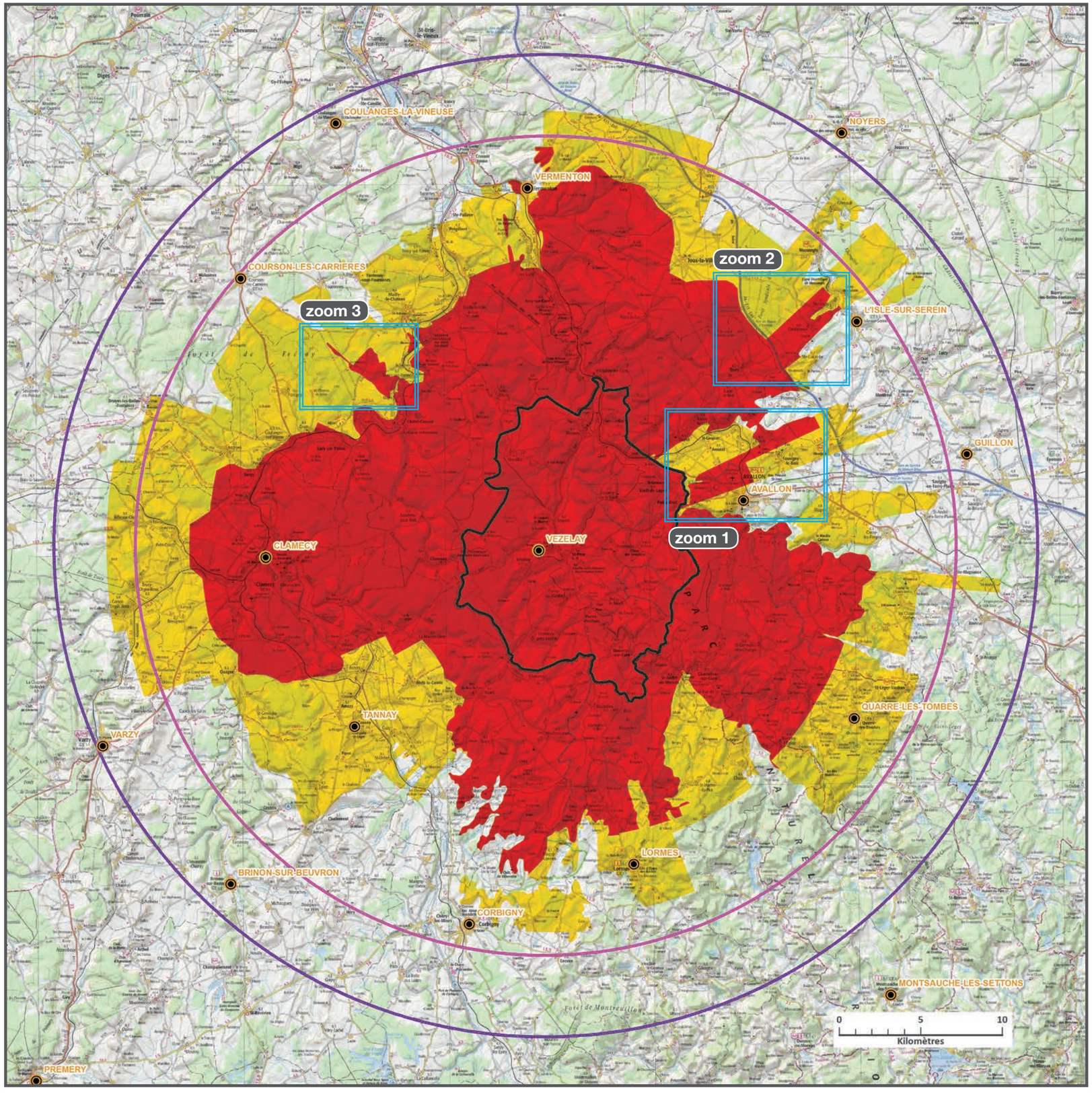


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

## Synthèse des vues entrantes

### ZOOM n°1 : secteur GR Justice (sensibilité forte) - zoom sur le secteur Nord-Est

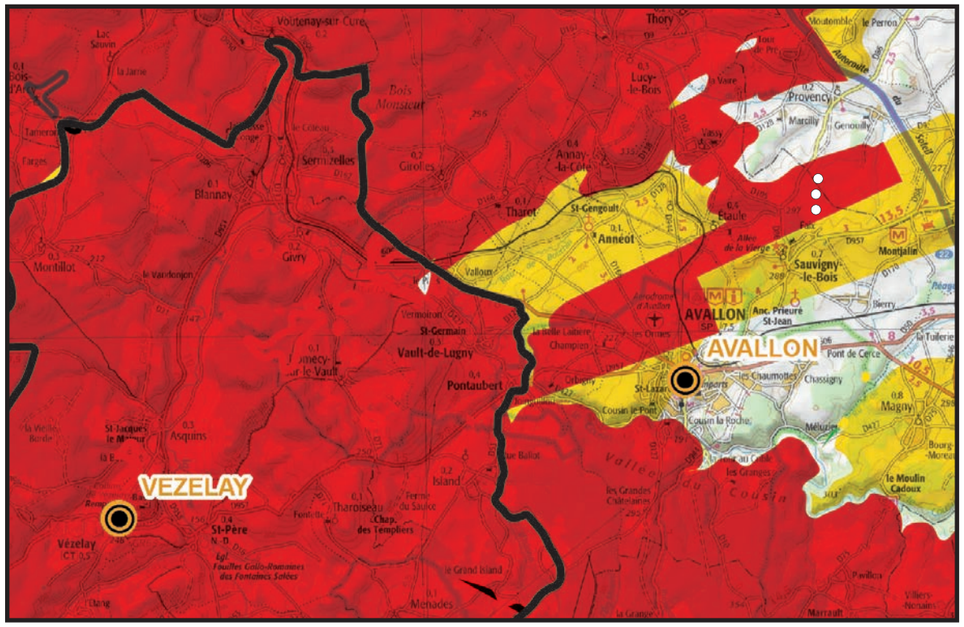

Afin d'asseoir le zonage final, deux vérifications ont été faites :

1/ le zonage jaune central au niveau d'Annéot se justifie par sa topographie dépressive le plaçant hors champ de vision depuis Justice et modérément visible depuis Bazoches. Il est donc conservé.

2/ la bande rouge au droit d'Avallon a fait l'objet d'un zoom et d'un test WindPro. Les éoliennes situées au Nord de Savigny-le-Bois restent visibles dans un champ de vision réduit par rapport à la basilique, et partiellement masquées par la végétation.

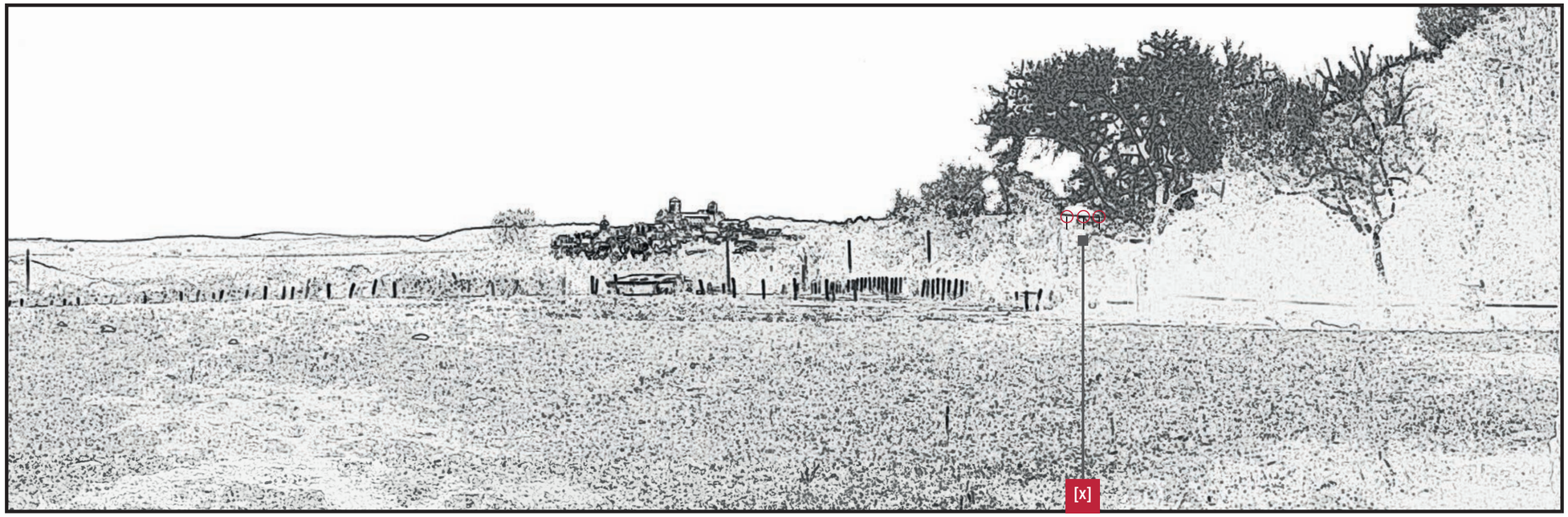

## Synthèse des vues entrantes

### ZOOM n°2 : secteur GR Justice (sensibilité forte) - zoom sur le secteur Nord-Est

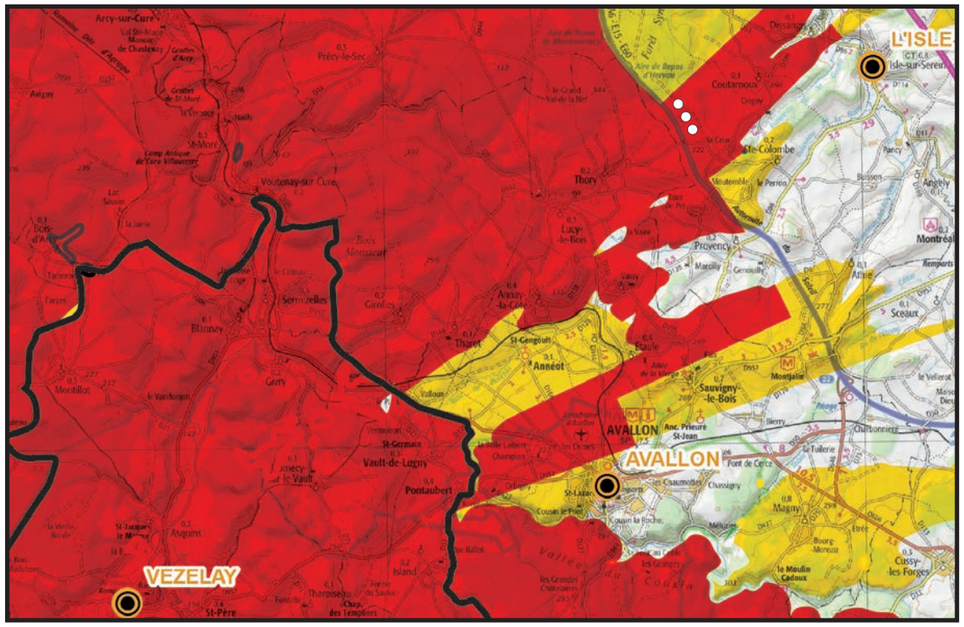

Afin de vérifier la justesse de l'extrémité du modèle en zone rouge au-delà de l'A6, des simulations ont été réalisées avec WindPro pour des éoliennes de 150, 180 et 200 m de hauteur (en bout de pale). Il ressort de ces investigations que le projet [y] situé juste à l'est de l'autoroute n'est pas acceptable pour des hauteurs de 180 et 200 m et s'avère «limite» pour des éoliennes de 150m. En effet, même si l'imprécision inhérente aux calculs et aux simulations est réelle, il n'est pas souhaitable de prendre le risque de parasiter l'image de la silhouette de Vézelay dans cette configuration depuis le chemin de St-Jacques-de-Compostelle. En revanche, au-delà de Coutarnoux, les éoliennes sont situées derrière la basilique et le village, permettant de limiter fortement a priori tout risque de perception de bouts de pale, d'où le maintien en zone jaune.

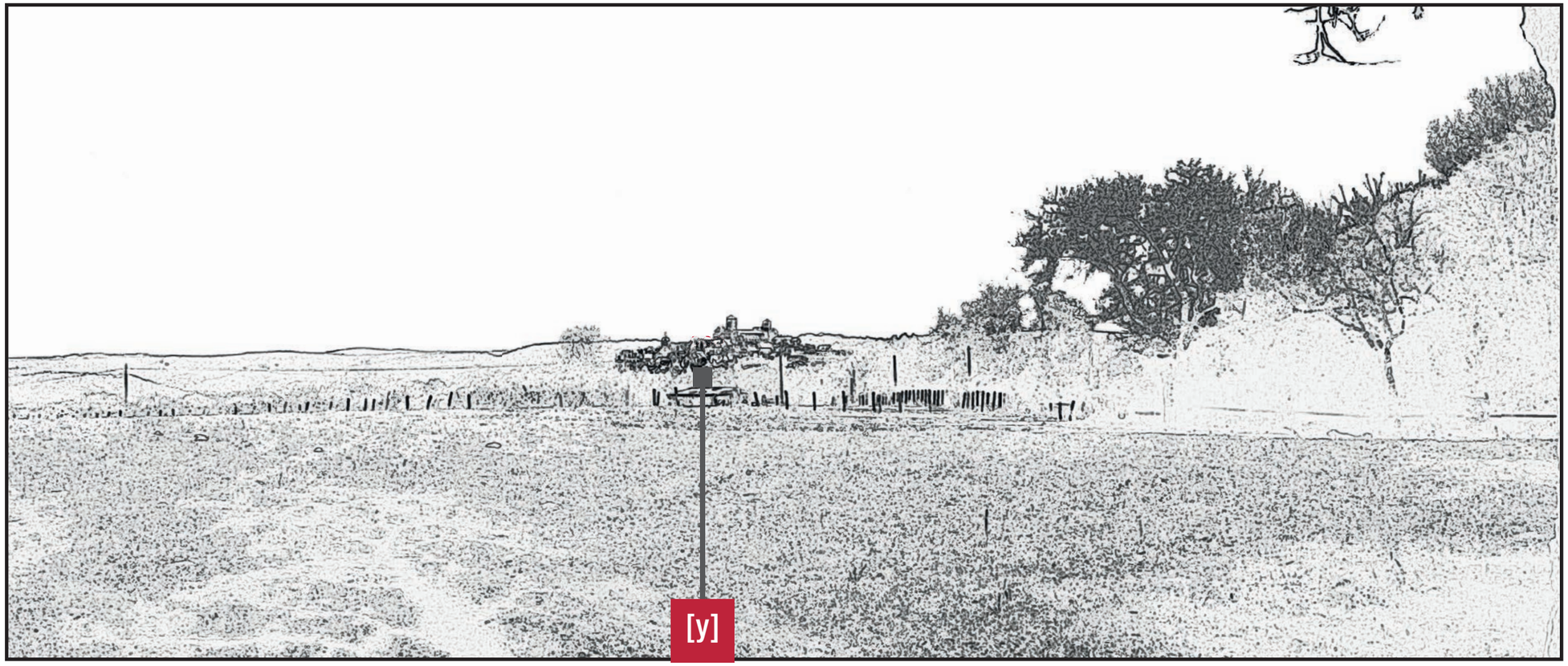

## Synthèse des vues entrantes

### ZOOM n°2 : secteur GR Justice (sensibilité forte) - zoom sur le secteur Nord-Est

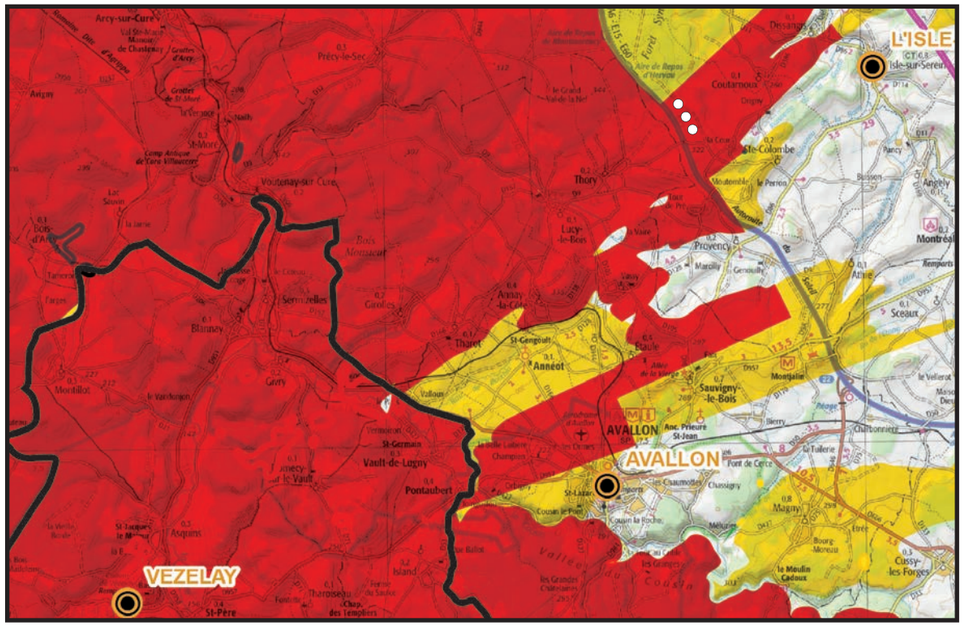

Afin de vérifier la justesse de l'extrémité du modèle en zone rouge au-delà de l'A6, des simulations ont été réalisées avec WindPro pour des éoliennes de 150, 180 et 200 m de hauteur (en bout de pale). Il ressort de ces investigations que le projet [y] situé juste à l'est de l'autoroute n'est pas acceptable pour des hauteurs de 180 et 200 m et s'avère «limite» pour des éoliennes de 150m. En effet, même si l'imprécision inhérente aux calculs et aux simulations est réelle, il n'est pas souhaitable de prendre le risque de parasiter l'image de la silhouette de Vézelay dans cette configuration depuis le chemin de St-Jacques-de-Compostelle. En revanche, au-delà de Coutarnoux, les éoliennes sont situées derrière la basilique et le village, permettant de limiter fortement a priori tout risque de perception de bouts de pale, d'où le maintien en zone jaune.

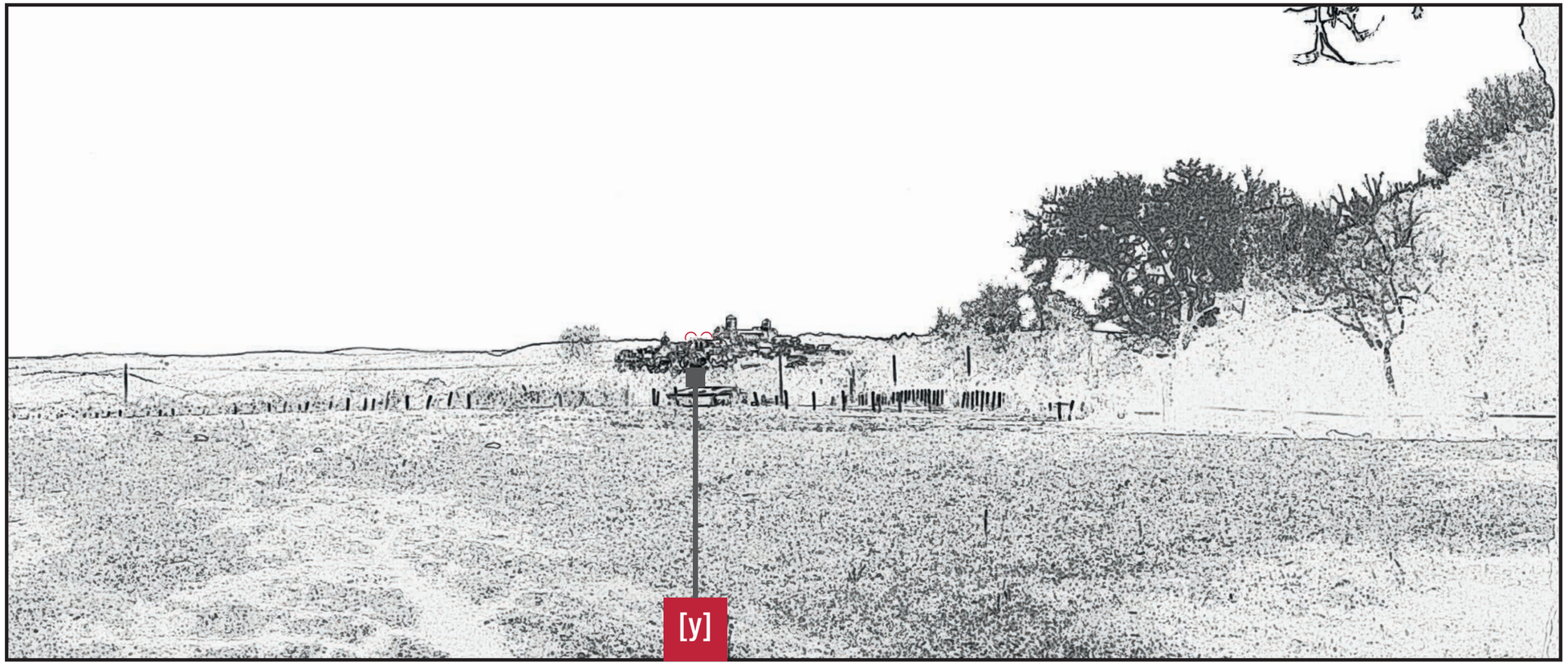

## Synthèse des vues entrantes

### ZOOM n°2 : secteur GR Justice (sensibilité forte) - zoom sur le secteur Nord-est

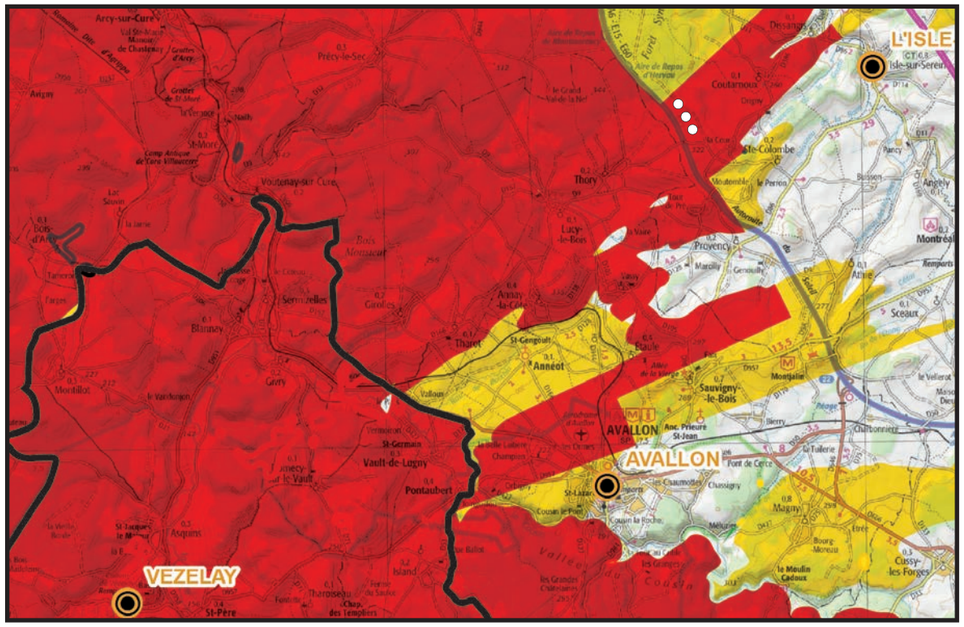

Afin de vérifier la justesse de l'extrémité du modèle en zone rouge au-delà de l'A6, des simulations ont été réalisées avec WindPro pour des éoliennes de 150, 180 et 200 m de hauteur (en bout de pale). Il ressort de ces investigations que le projet [y] situé juste à l'est de l'autoroute n'est pas acceptable pour des hauteurs de 180 et 200 m et s'avère «limite» pour des éoliennes de 150m. En effet, même si l'imprécision inhérente aux calculs et aux simulations est réelle, il n'est pas souhaitable de prendre le risque de parasiter l'image de la silhouette de Vézelay dans cette configuration depuis le chemin de St-Jacques-de-Compostelle. En revanche, au-delà de Coutarnoux, les éoliennes sont situées derrière la basilique et le village, permettant de limiter fortement a priori tout risque de perception de bouts de pale, d'où le maintien en zone jaune.

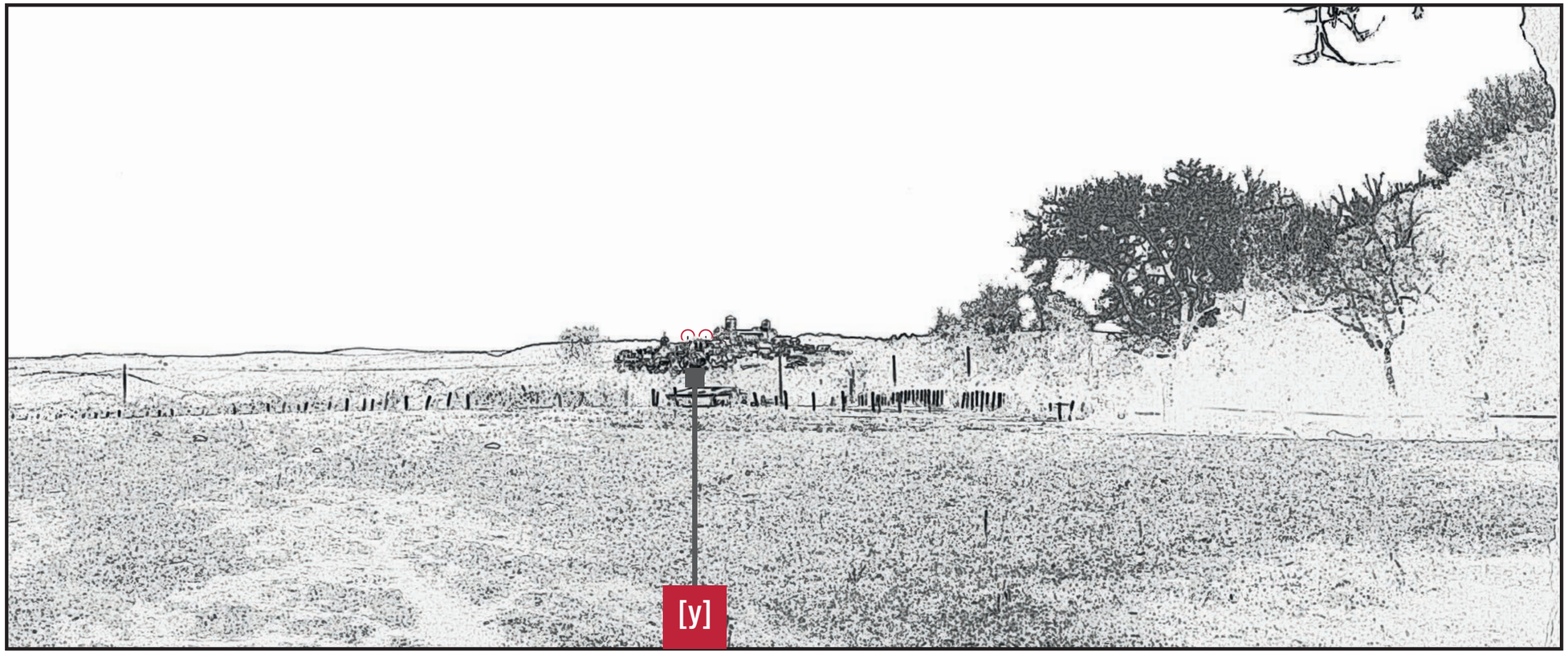

## ZOOM n°3 : secteur Précy-le-Moult (sensibilité forte) - zoom sur le secteur Nord-Ouest

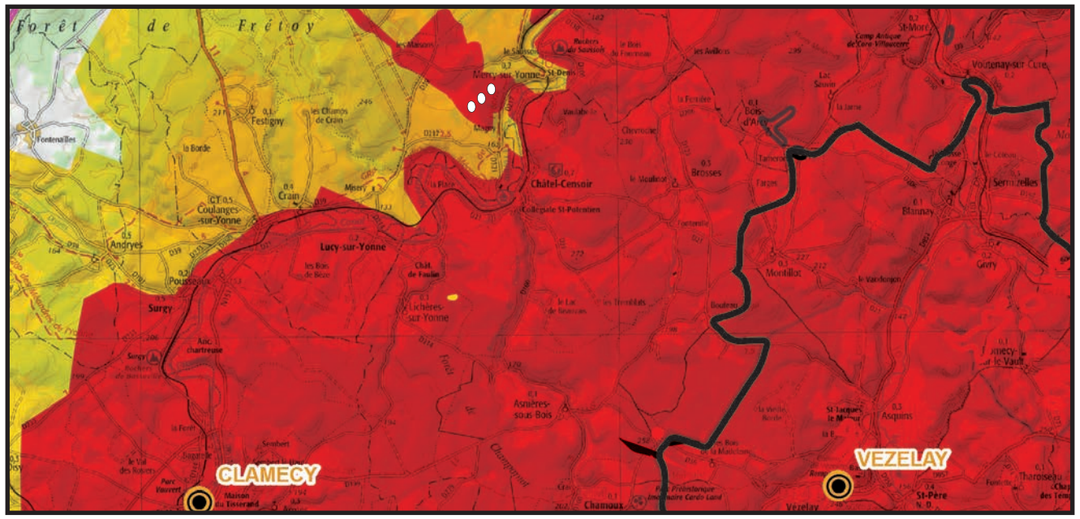


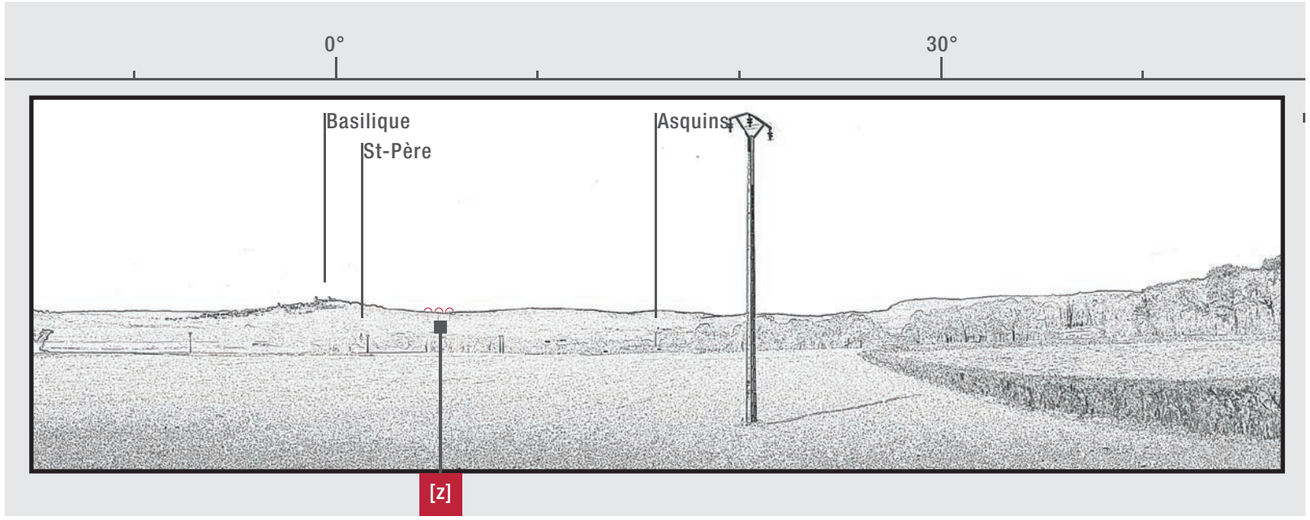


Après vérification via Windpro, le zonage rouge se détachant au Nord-Ouest se justifie. En revanche, l'excroissance le prolongeant est supprimée, comme l'excroissance au nord de Vermenton.

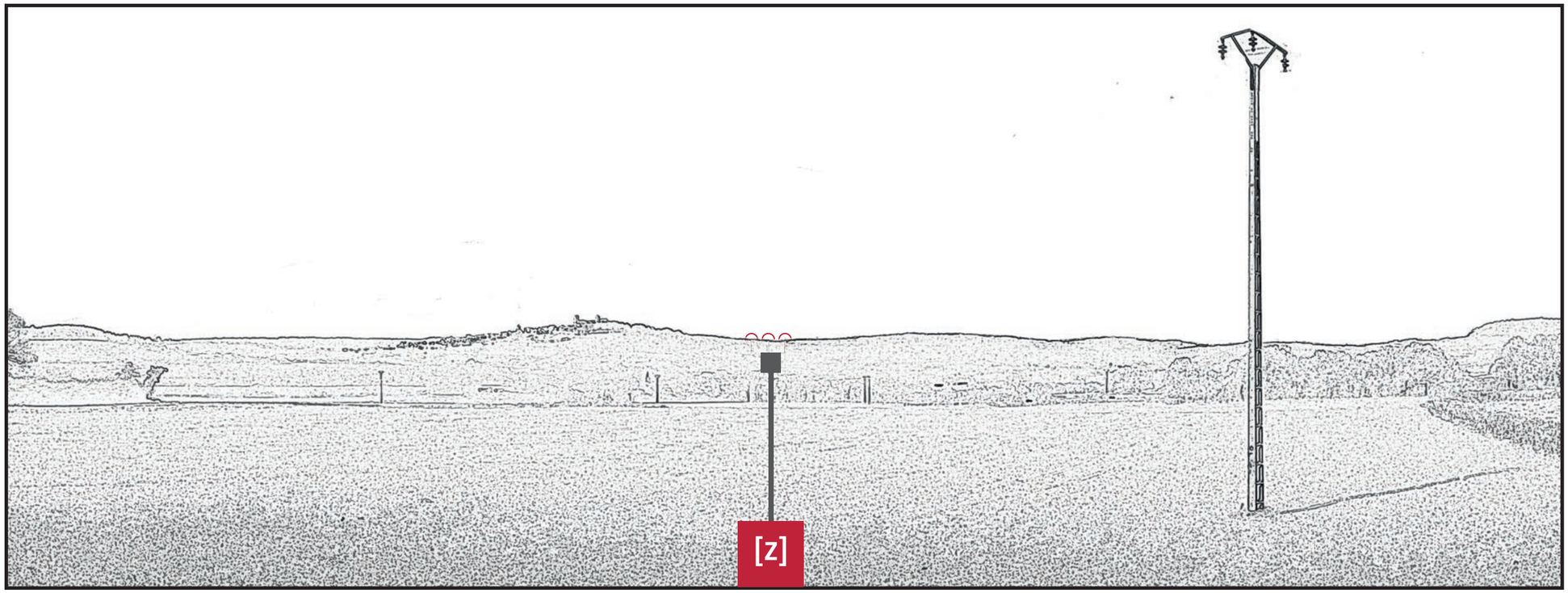

## Synthèse des vues entrantes

### 03 > Carte finale des vues entrantes

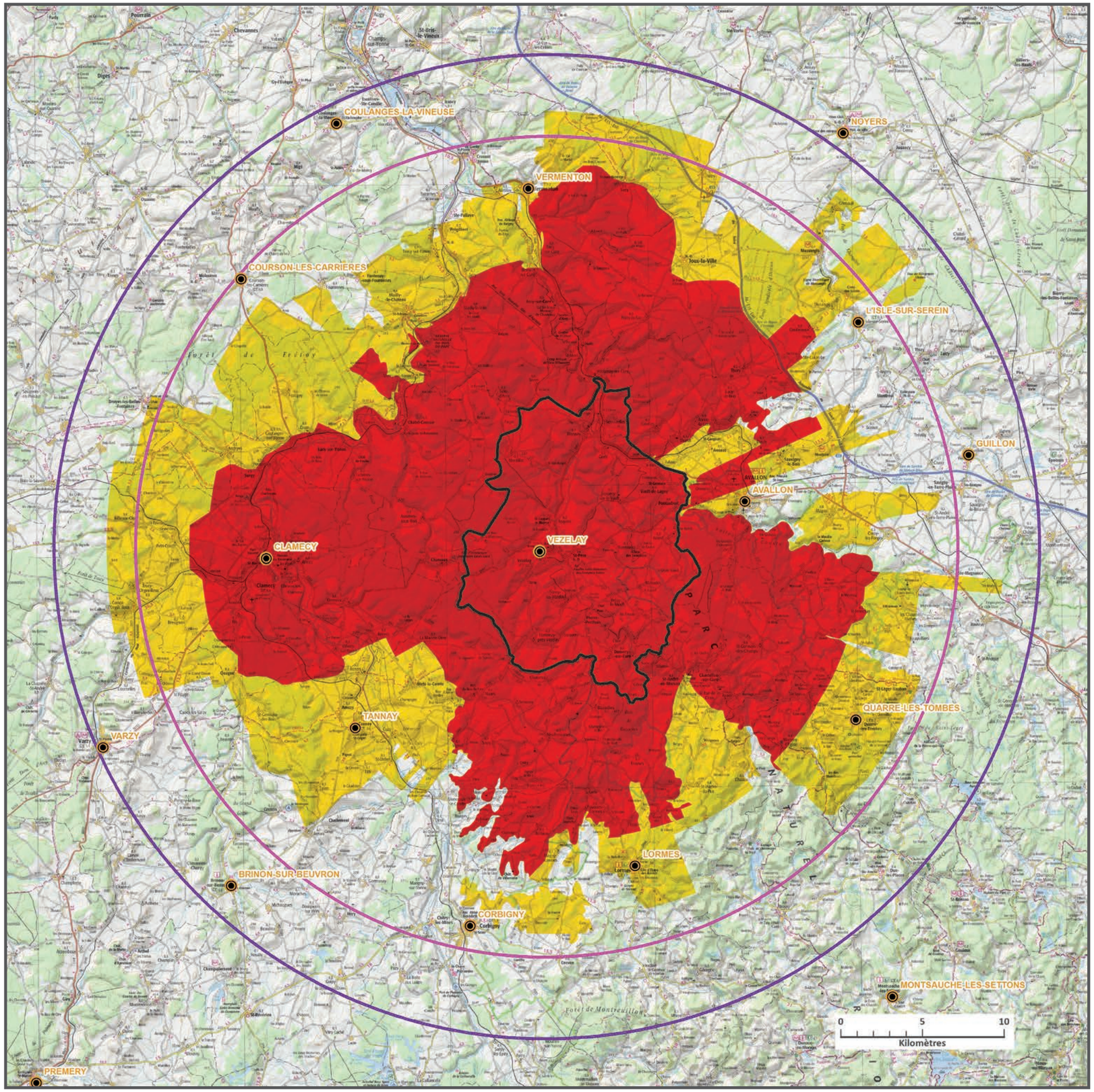


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone de vigilance au regard des risques de covisibilité induits

Zone défavorable au regard de la covisibilité induite

# ETUDE DES VUES SORTANTES

# IV. ETUDE DES VUES SORTANTES

## 1 / Méthodologie de l'étude des vues sortantes

La méthodologie utilisée pour les vues sortantes n'est pas identique à celle des vues entrantes dans la mesure où les points de vue ne sont pas étudiés par rapport à la focalisation sur un objet fixe mais par rapport à la visualisation paysagère qu'ils offrent.

**Par conséquent, l'objectif n'est pas de supprimer toute éolienne du champ de perception depuis les abords de la basilique, mais de ne pas voir perturbée la perception des panoramas.**

**1. Sélection des points de vue sortants :**

Trois secteurs ont été retenus autour de la basilique, issus de la traduction de la V.U.E. et de leur fréquentation : les terrasses, le haut du cimetière et les remparts Nord-Ouest.

Chacun de ces secteurs est décrit et représenté par plusieurs points de vue significatifs et représentatifs, comme pour les vues entrantes.

**2. Calcul théorique de visibilité d'éoliennes de 180m depuis chacun des trois secteurs (points représentatifs) :**

Un premier calcul de zone de visibilité théorique des éoliennes est effectué, puis affiné suite à une confrontation à la réalité du terrain.

L'étude des vues sortantes s'est effectuée dans un rayon de 30km autour de la basilique.

**3. Définition des critères d'acceptabilité/inacceptabilité :**

Les principaux critères mobilisés pour les vues sortantes sont les suivants : rapport d'échelle, ligne d'horizon, distance, ligne de force du paysage et modification des perspectives et de l'organisation paysagère.

**4. Simulations d'éoliennes dans le paysage :**

Les éoliennes sont placées sur les différentes parties des zones de visibilité théorique de chacun des secteurs pour évaluer si la perception est acceptable ou non, au regard des critères cités précédemment (outil WINDPRO).

Ce travail de simulations sera complété par des choix argumentés relatifs à l'acceptabilité des projets au regard des enjeux et de la V.U.E.

## 2 / Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique

| | |
|---|---|
| Intérêts paysagers | Depuis une esplanade aménagée au Sud-Est de la colline, les terrasses permettent une vaste visualisation des environs, vers le Sud-Est. L'angle de vue est d'environ 240°, selon la position sur la terrasse. Le secteur de vue s'étend entre la vallée de la Cure vers le Nord et les premiers reliefs des plateaux à l'Ouest. Une longue vue d'observation et une table panoramique permettent de visualiser et comprendre les environs. |
| Caractéristiques visuelles | Le panorama offert depuis ce secteur comporte comme caractéristique dominante un champ de vision extrêmement large, la profondeur des perspectives très lointaines étant elle moins spectaculaire avec la ligne d'horizon largement occultée par le premier plan constitué de l'ensemble collinaire. L'ensemble paysager offert est de qualité, intéressant et quasiment indemne de tout impact visible depuis les terrasses. Il est homogène sans point de focalisation dominant, ce qui milite pour une attention du paysage dans son ensemble. |
| Contribution à la V.U.E. | La V.U.E. mentionne ce secteur comme étant un lieu privilégié de contemplation et de méditation. Par ailleurs, l'intégrité du Bien fait référence au lien de la colline éternelle avec le grand paysage. |
| Enjeu | Très fort. Le cône central ne doit pas être concurrencé par des éléments verticaux, même lointains, qui viendraient modifier les rapports d'échelles et modifier la focalisation vers les différentes composantes de la vue (St-Père notamment). Sur les extrémités de la vue, les abords proches de premiers reliefs sont également sensibles du fait de la proximité, qui viendraient là aussi modifier les rapports d'échelle. Dans le lointain, dans ces directions, la sensibilité est moindre, les rapports d'échelle étant nettement moins perceptibles. Depuis ce point de vue privilégié, l'impact potentiel du balisage lumineux est à prendre en compte. |

120° 60° 0° 60° 120°

Vue depuis le point le plus au Nord de la terrasse

120° 60° 0° 60° 120°

Vue depuis le point le plus au Sud de la terrasse

## Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique

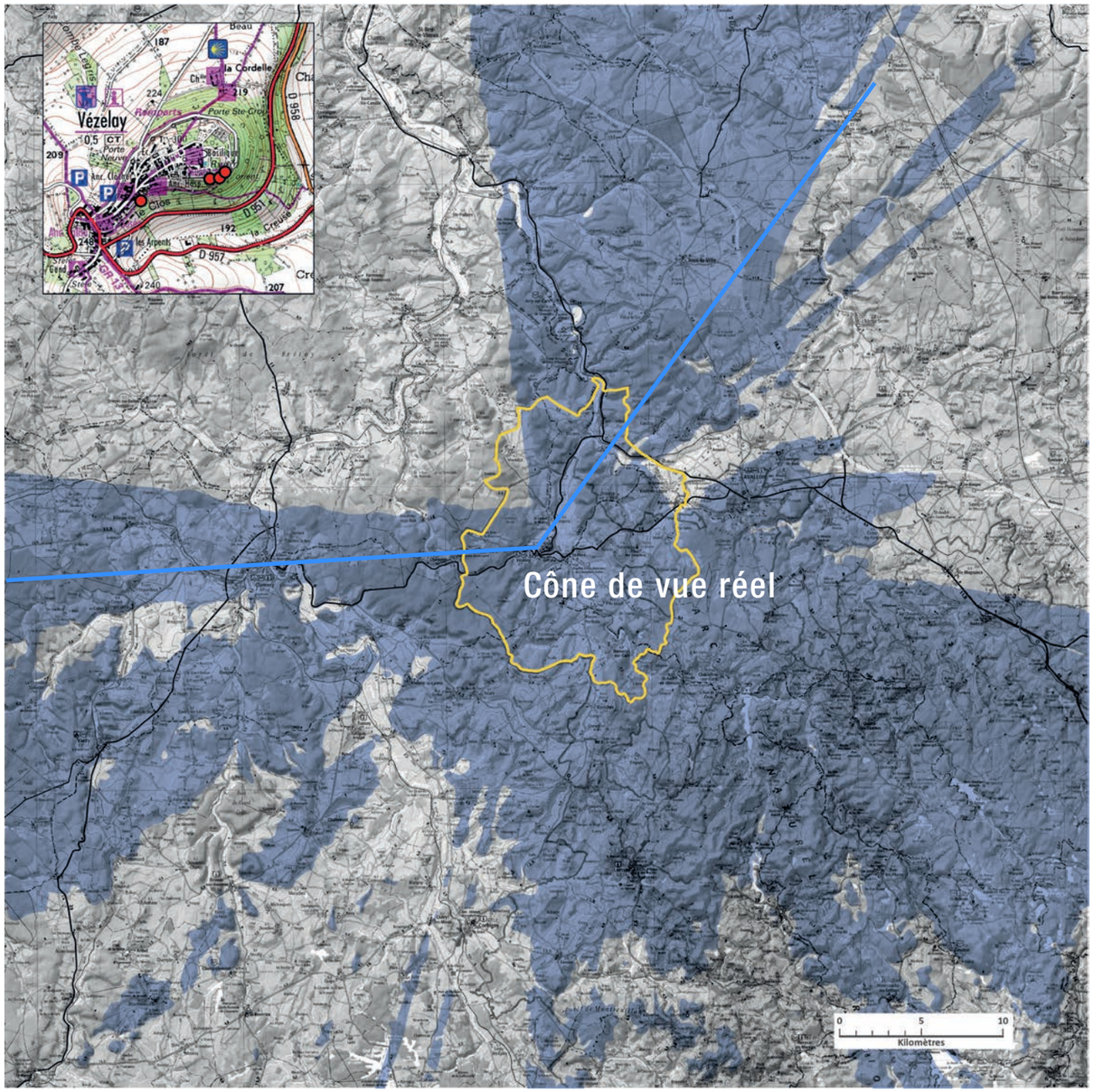


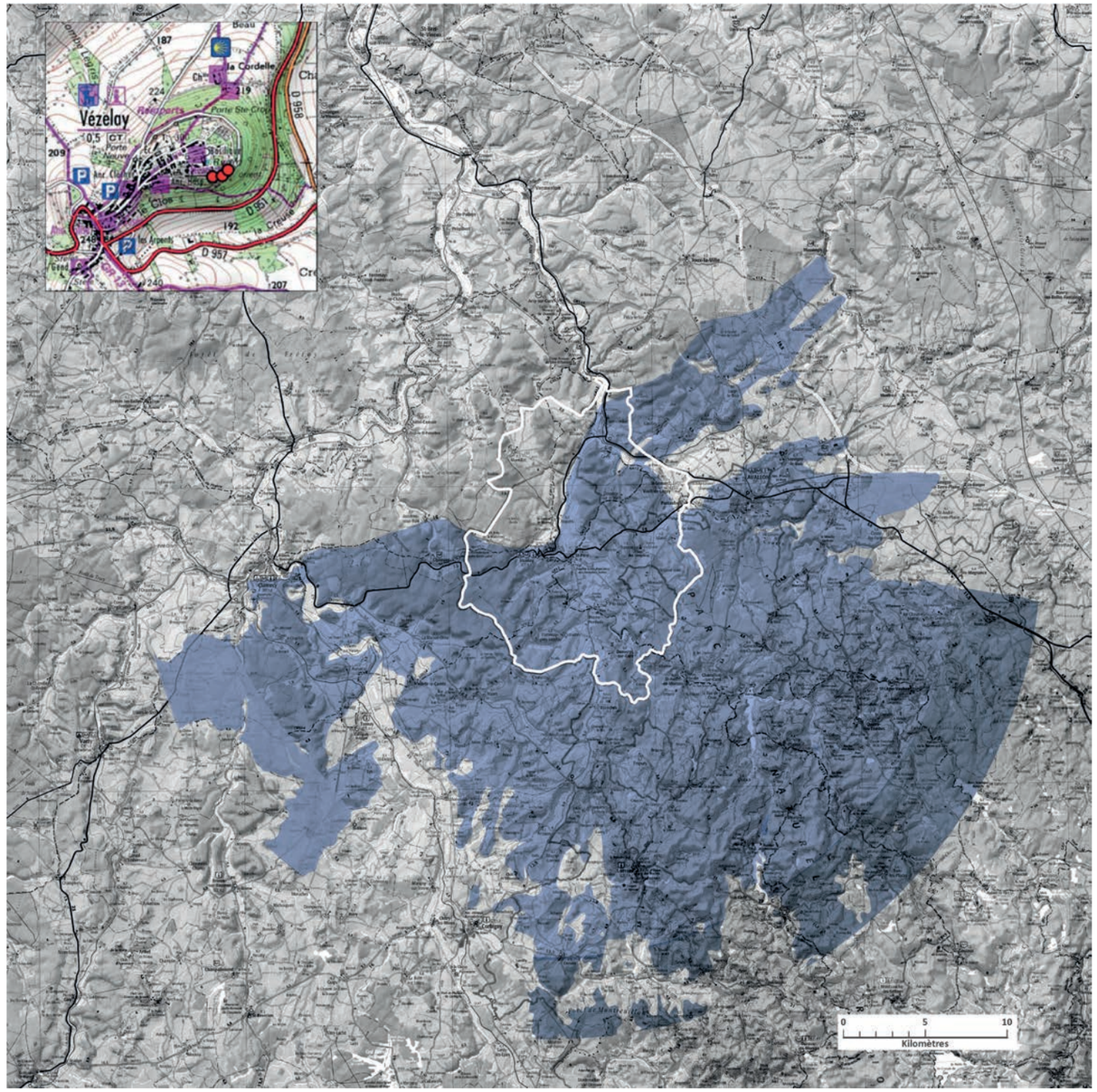


Ci-dessus, en bleu, les zones où des éoliennes de 180m seraient visibles depuis les 3 points correspondant au secteur de la terrasse. Les traits de couleur correspondent aux limites effectives du champ visuel.

A droite, la même zone limitée d'une part au champ visuel effectif et d'autre part limité à 30 km en profondeur.

Les planches suivantes présentent les vues depuis les deux extrémités de la terrasse (la vue centrale, intermédiaire entre ces deux vues, n'est pas présentée).

## Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique

### Vue depuis le point le plus au Nord

### Vue à 60°

## Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique

### Vue depuis le point le plus au Nord

### Vue à 60°

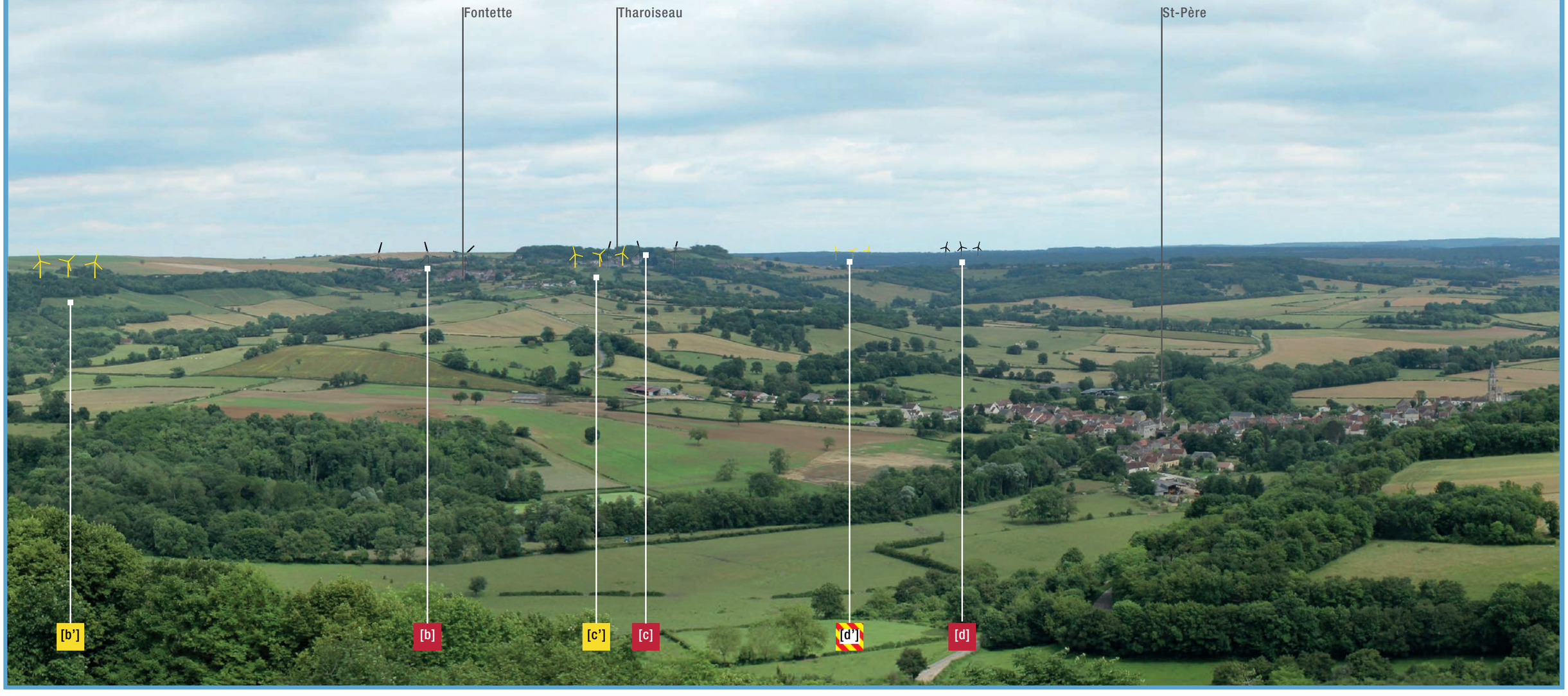

## Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique

### Vue depuis le point le plus au Nord

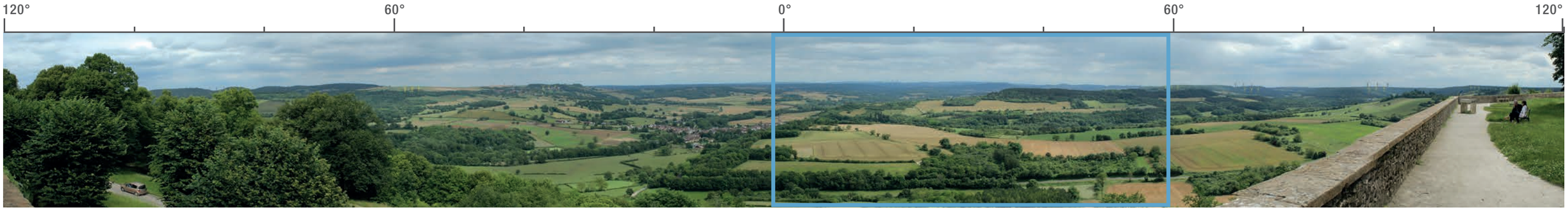


### Vue à 60°

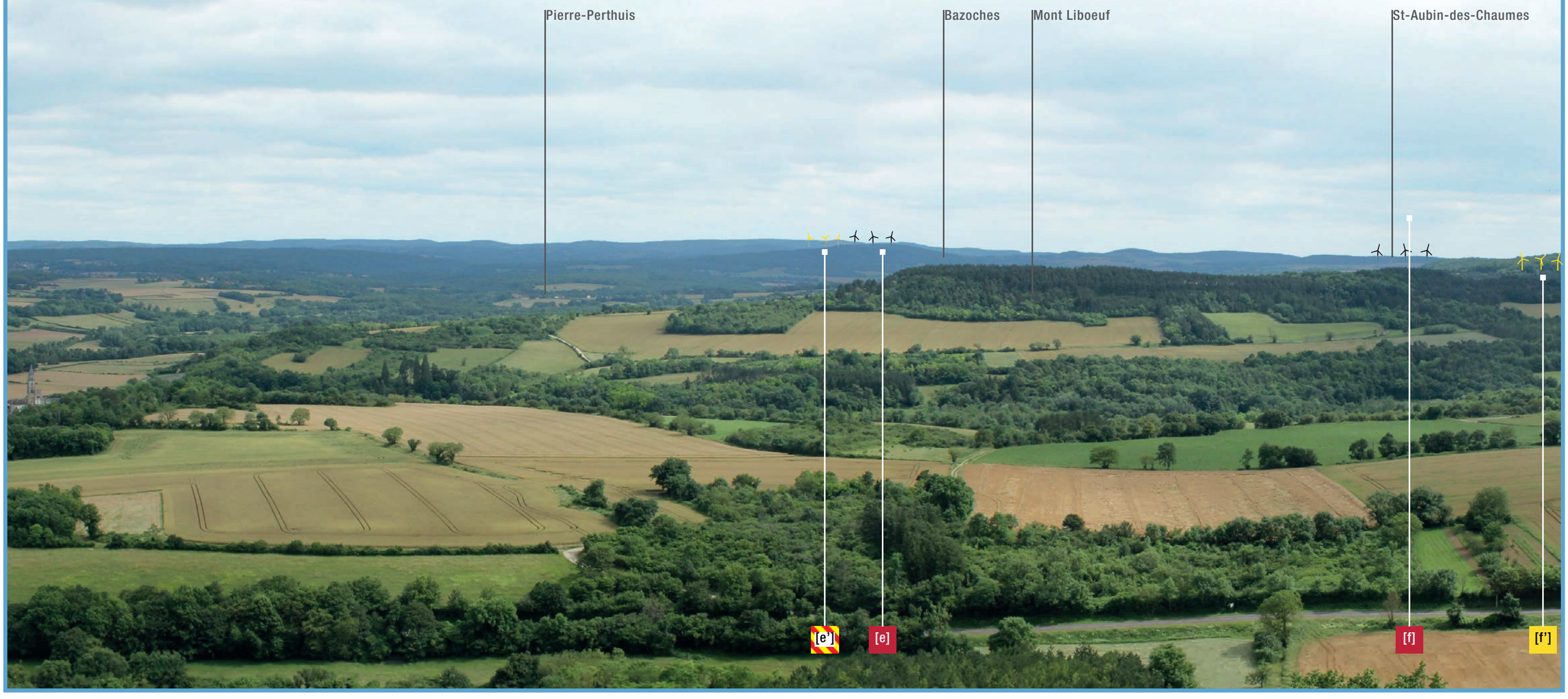

## Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique

### Vue depuis le point le plus au Nord

### Vue à 60°

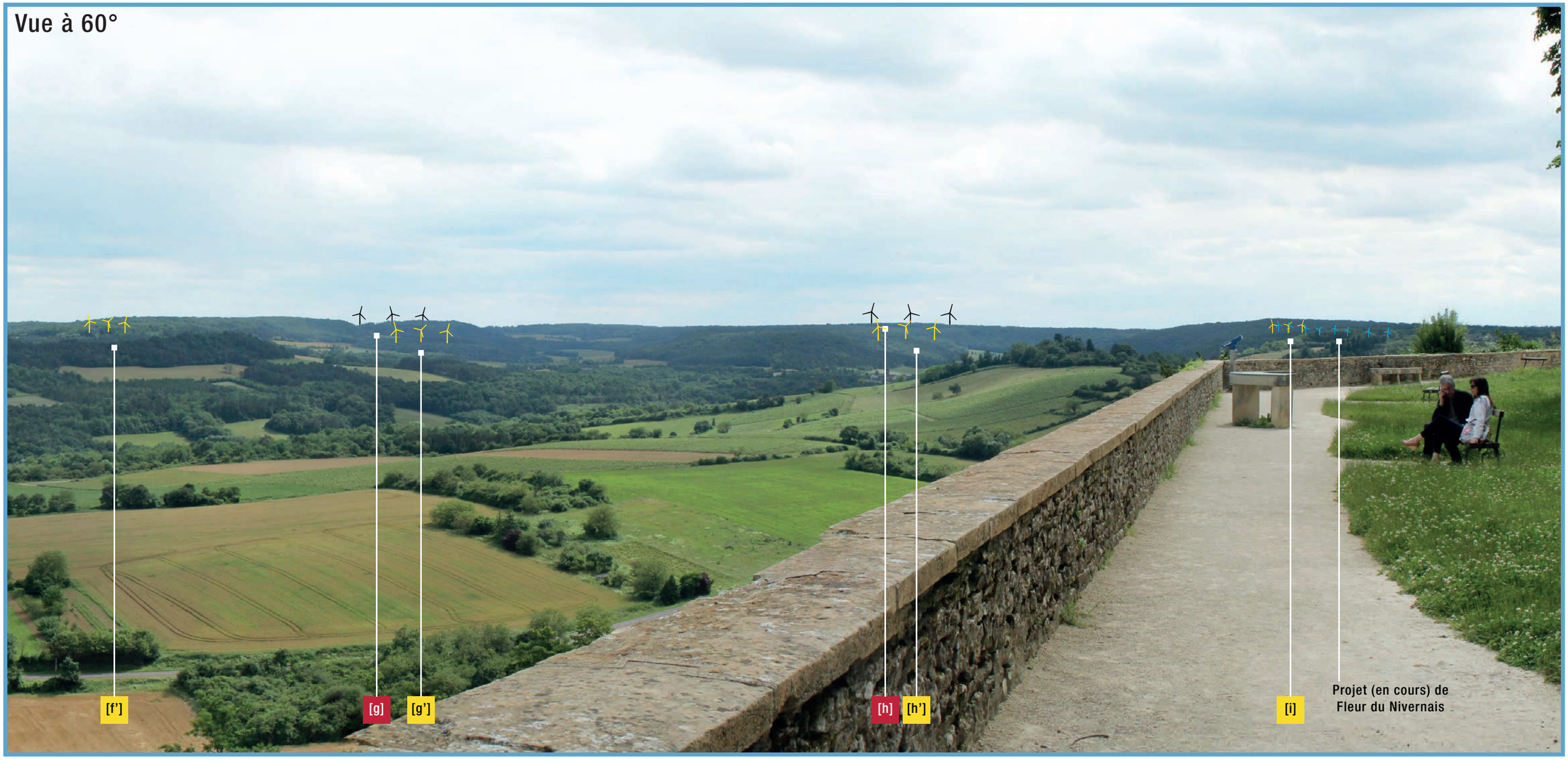

## Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique

### Vue depuis le point le plus au Sud

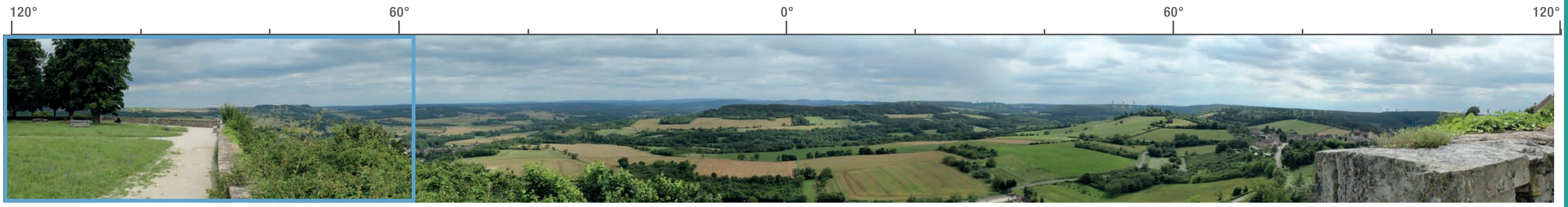


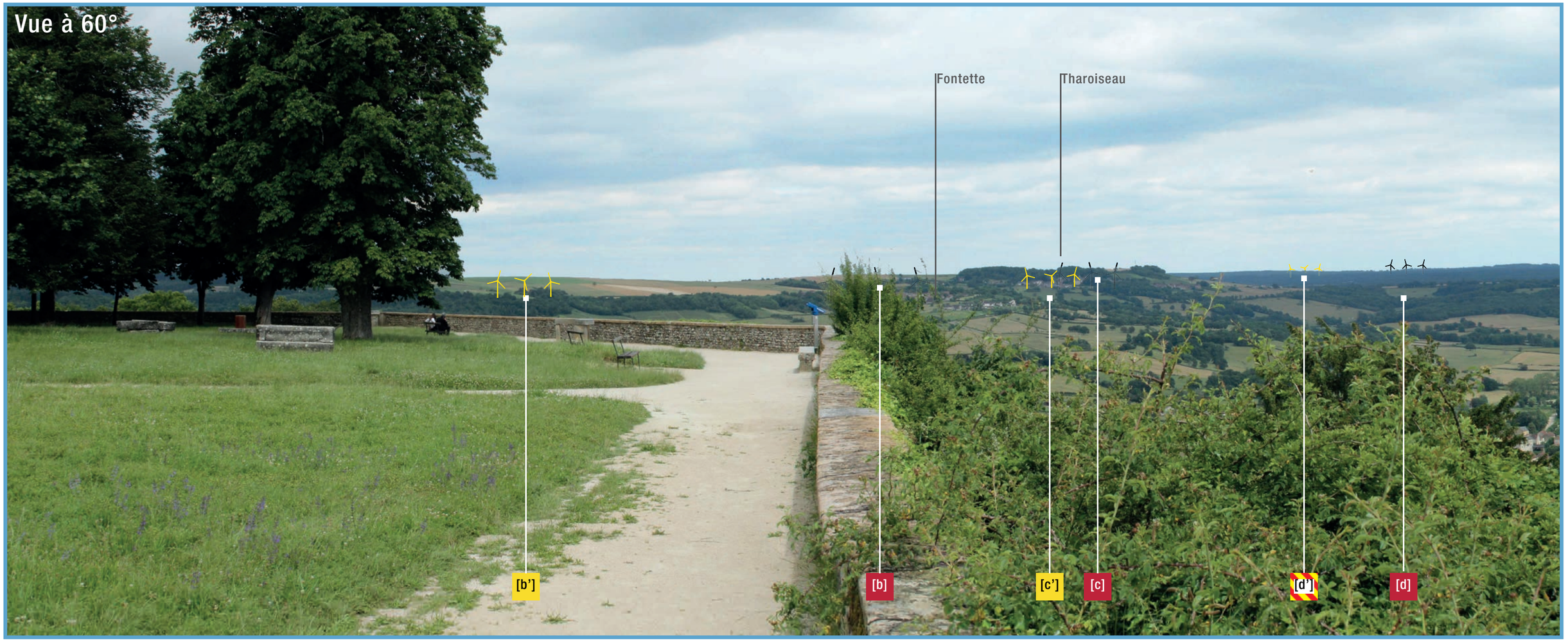

## Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique

### Vue depuis le point le plus au Sud

### Vue à 60°

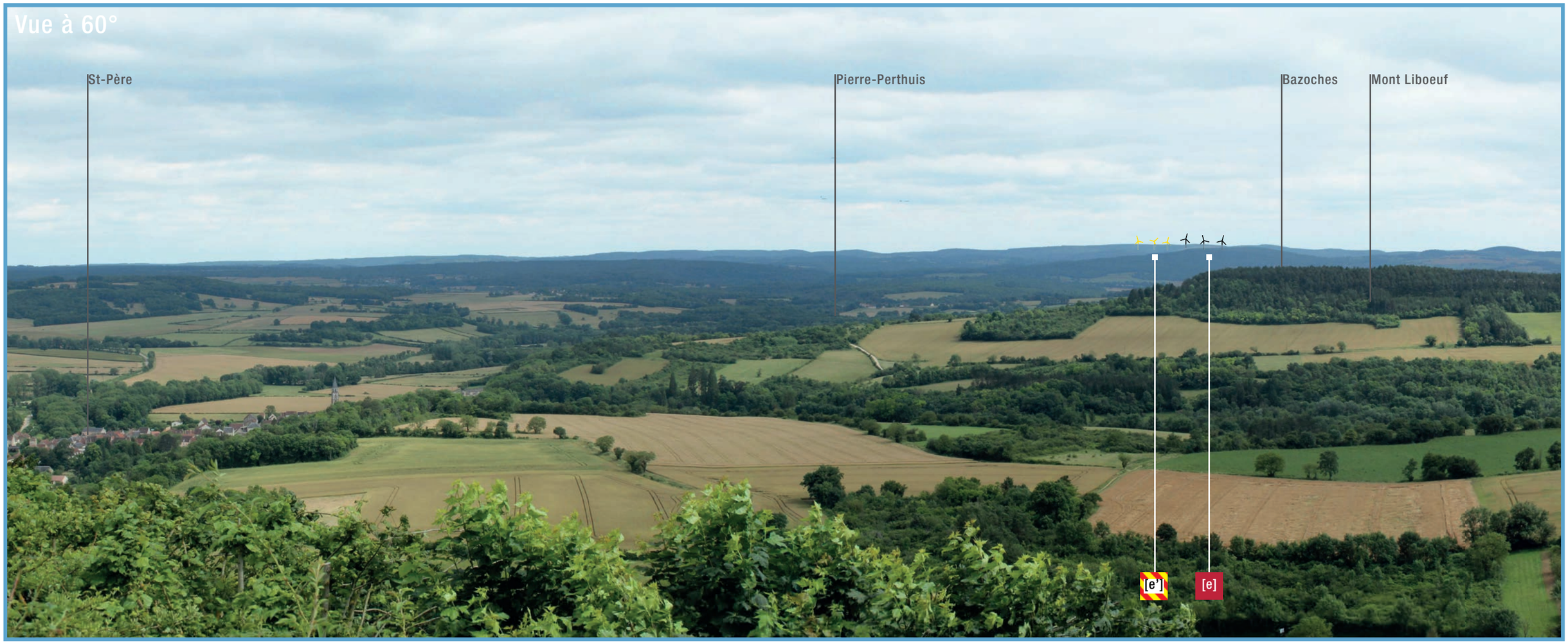

## Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique

### Vue depuis le point le plus au Sud

### Vue à 60°

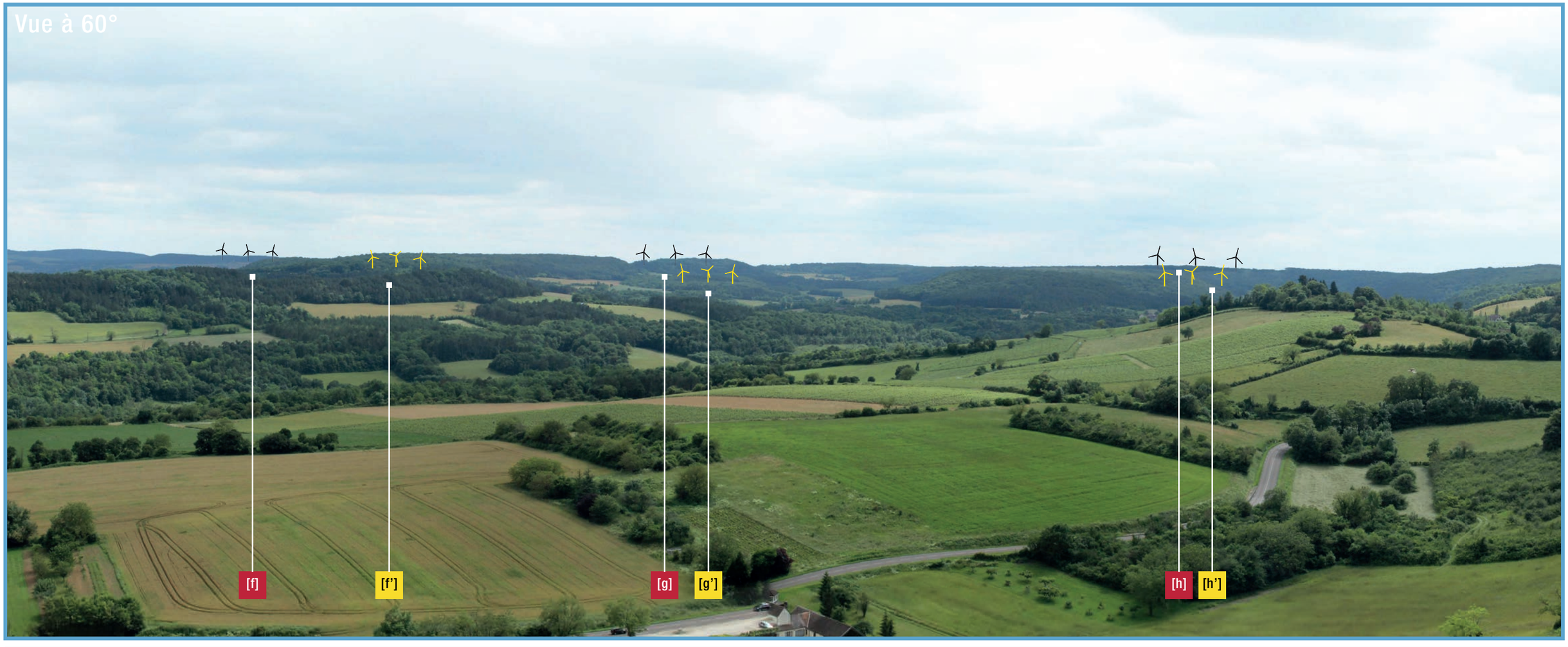

## Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique

### Vue depuis le point le plus au Sud

### Vue à 60°

## Analyse des vues depuis les terrasses de la basilique

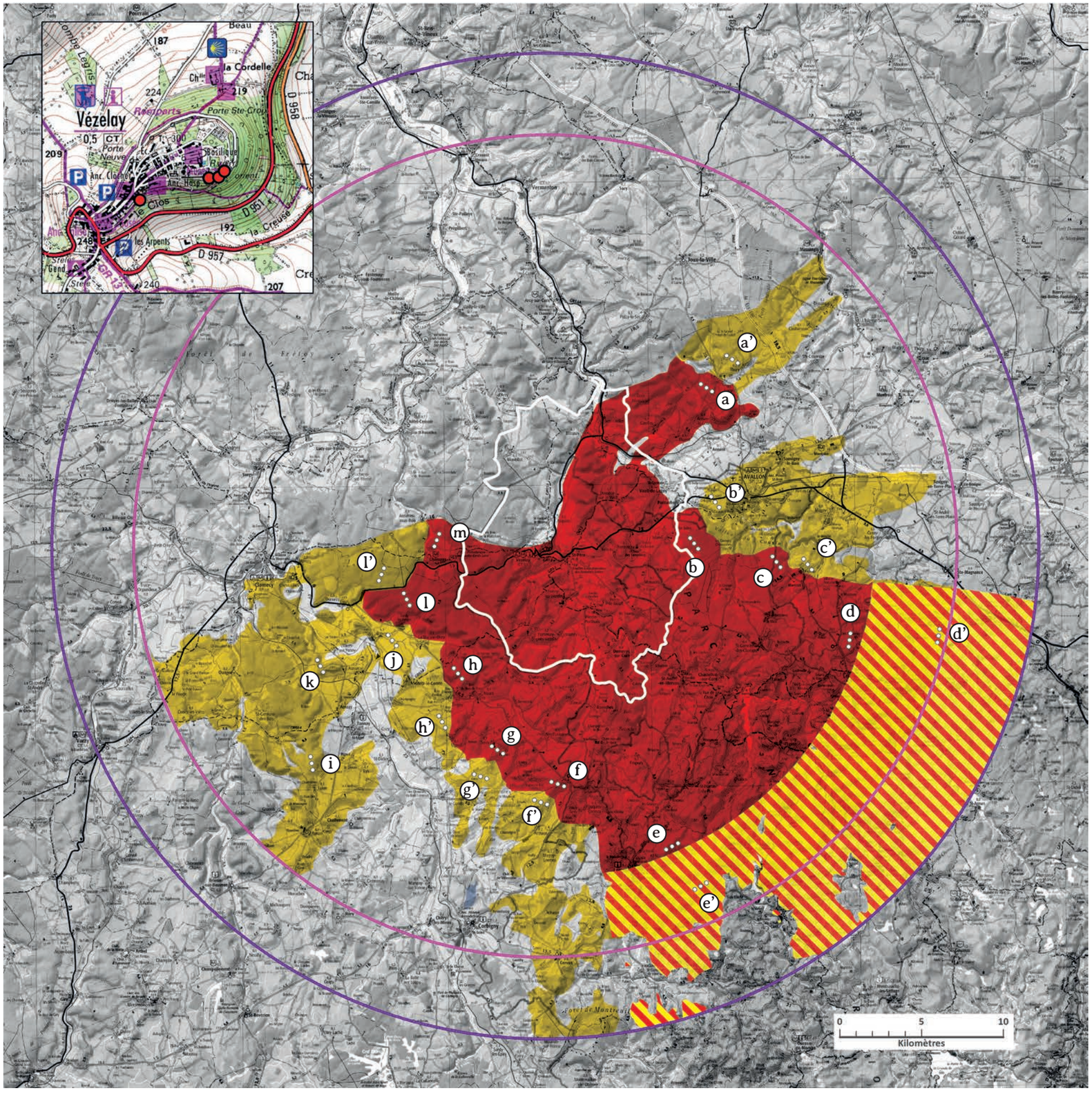


La carte ci-contre est issue de la visualisation des éoliennes sur les simulations présentées sur les planches précédentes.

- Zone de vigilance
- Zone défavorable
- Zone de vigilance renforcée
- Zone tampon du bien UNESCO
- 25 km autour de la basilique
- 30 km autour de la basilique

Les simulations d'éoliennes avec le logiciel Windpro nous ont permis de délimiter les zones jaunes et rouges, notamment sur les parties latérales des vues depuis les terrasses.

La zone centrale a, quant à elle, fait l'objet d'un choix plus « théorique » dans la mesure où la visibilité est lointaine, même à 30 km.

- Zonage rouge jusqu'à 20 km : seuil optique et éoliennes visibles seulement sous certaines conditions météorologiques ;
- Zonage jaune et rouge, c'est-à-dire assortie de contraintes entre 20 km et 30 km. En effet, au-delà de 20 km, les éoliennes ne sont plus visibles nettement mais leur cumul et leur positionnement peuvent s'avérer très impactants, notamment la nuit.

Ces contraintes sont les suivantes :

- pas de visibilité du moyeu depuis les terrasses (impact lumineux)
- réalisation d'une étude de la saturation de l'espace expertisant :
  - le cumul du projet avec d'autres parcs existants ou en projet;
  - l'impact du projet lui-même devant ne conduire qu'à une obturation minimale et acceptable de la ligne d'horizon.

| | |
|---|---|
| Parcs [a], [b], [c], [d], [e], [f], [g], [h], [l] et [m] | Les éoliennes sont soit très proches, soit largement visibles et de nature à perturber la ligne d'horizon en créant un point de focal parasite, soit moins visibles ([b] et [c]) mais entrant en concurrence avec des lieux ou éléments importants du paysage (Fontette, Tharoiseau...). |
| Parcs [a'], [b'], [c'], [f'], [g'], [h'], [i], [j], [k] et [l'] | Les éoliennes sont peu visibles (bouts de pales) ou éloignées. |
| Parcs [d'], [e'] | Les éoliennes sont lointaintes mais visibles. Le panorama pourrait supporter quelques éoliennes mais avec une vigilance particulière s'agissant d'un risque de saturation de la ligne d'horizon. De plus, la vision des clignotements nocturnes serait préjudiciable depuis les terrasses. |

## 3 / Analyse des vues depuis le secteur du cimetière

| | |
|---|---|
| Intérêts paysagers | Ces points de vue sont très localisés, au niveau des deux cimetières (l'un récent, l'autre plus ancien) et sont plutôt peu aménagés. Un parking et quelques tables sont prévues pour y faire une halte mais aucune table d'orientation par exemple n'est aménagée. L'intérêt de ce secteur est d'autoriser une vue vers le Nord permettant de bien comprendre le passage de la vallée de la Cure. En contrebas, le village d'Asquins est bien visible. Ce secteur était historiquement la zone d'arrivée sur Vézelay (la Chapelle de la Cordelle est située dessous) et mérite à ce titre une préservation renforcée. |
| Caractéristiques visuelles | Depuis le point de vue, le regard porte naturellement dans la direction de la vallée de la Cure. Les reliefs de part et d'autre de la vallée guide le regard dans l'axe de la perspective. Au fond de la vallée, le village de Blannay est visible et au-delà, toujours dans cet axe, s'étend le plateau autour de Précy-le-Sec et de Joux-la-Ville.<br>Ce cône de perception centrale autour de l'axe de la vallée déborde également sur les côtés de la vue : les premiers reliefs sont relativement éloignés et autorisent des vues sur le versant agricole qui court entre le hameau de La Goulotte et Asquins (occupé notamment par des vignes). Sans atteindre l'ampleur de la vue depuis la terrasse, l'organisation des collines autour de Vézelay est également bien compréhensible depuis ce point.<br>De part et d'autre du cône de vue central, la vue se limite à des reliefs peu éloignés et la vue porte moins loin, d'autant que la végétation autour des cimetières masquent assez nettement la vue. |
| Contribution à la V.U.E. | Le cimetière qui offre une vue sur la vallée de la Cure constitue également un lieu de méditation privilégié et l'axe Nord est identifié comme lié à l'histoire du Bien |
| Enjeu | Fort et très fort dans l'axe historique. Le cône central, dans l'axe de la vallée de la Cure, très marqué, ne doit pas être concurrencé par des éléments verticaux qui viendraient modifier la perception dans cette perspective. Les rapports d'échelles et le lien avec les éléments paysagers visibles (Asquins) sont également importants. Dans le lointain, sur les cônes latéraux, les enjeux sont moindres car les rapports d'échelle sont moins perceptibles, du fait d'une visibilité globale plus faible. |

Vue à proximité de de l'ancien cimetière

Vue à proximité du nouveau cimetière

## Analyse des vues depuis le secteur du cimetière

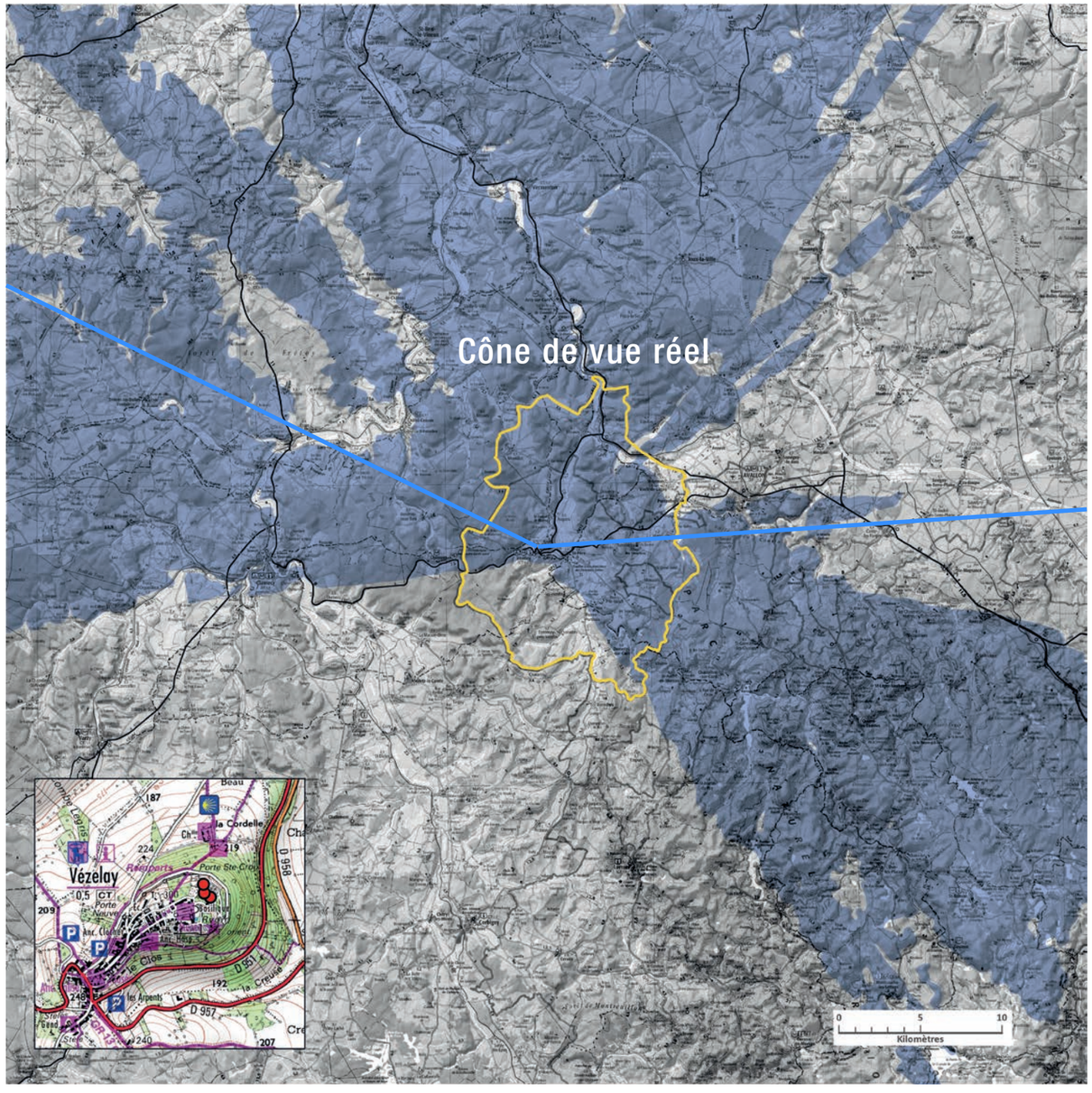


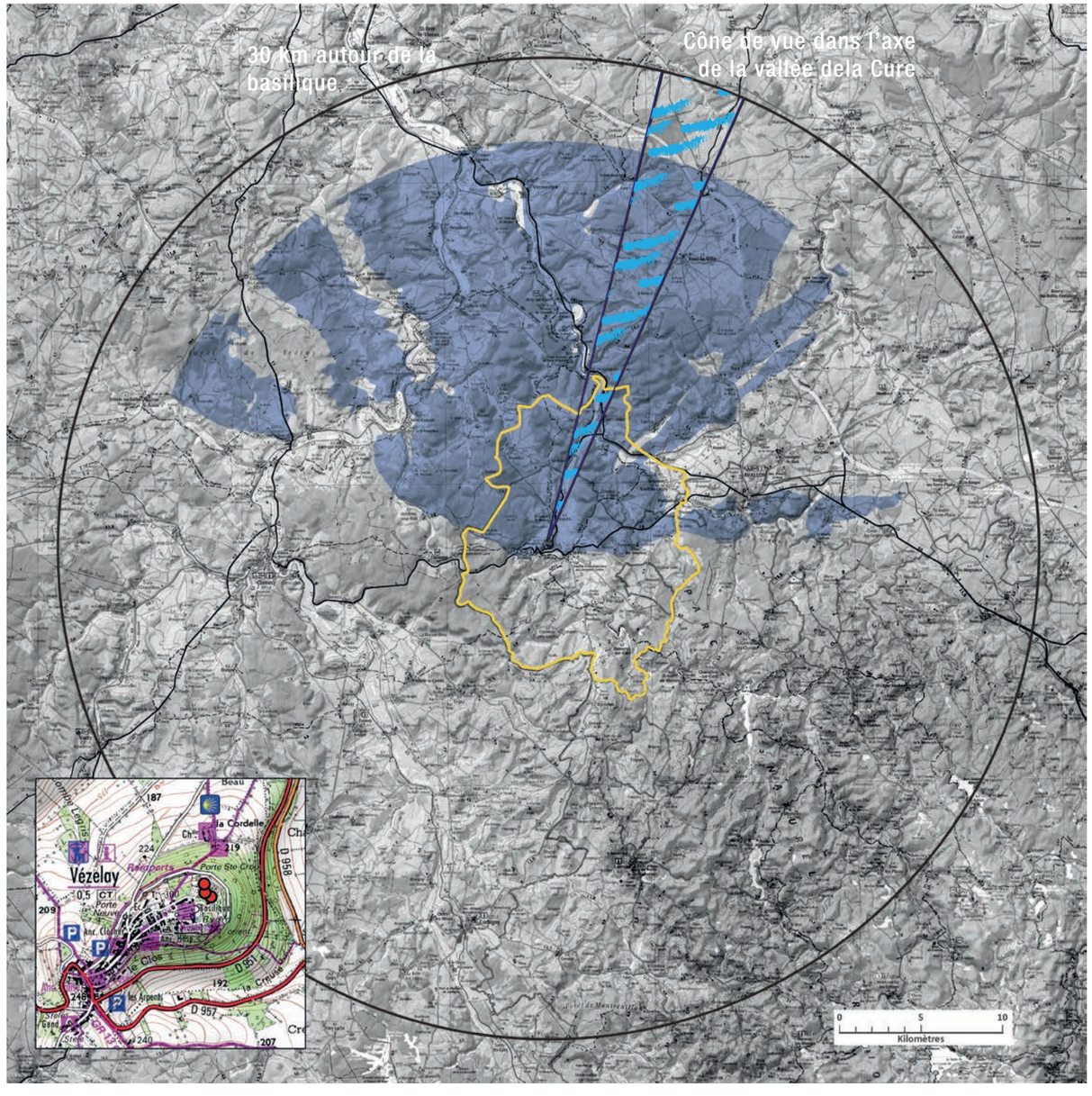


Ci-dessus, en bleu, les zones où des éoliennes de 180m seraient visibles depuis les 4 points correspondant au secteur du cimetière. A droite, la même zone limitée au champ visuel effectif jusqu'à 25 km en profondeur avec l'identification de l'axe historique jusqu'à 30 km.

Les planches suivantes présentent les vues depuis le nouveau et l'ancien cimetière, avec des vues ouvrant sur des angles un peu différents.

## Analyse des vues depuis le secteur du cimetière

### Vue à proximité de de l'ancien cimetière

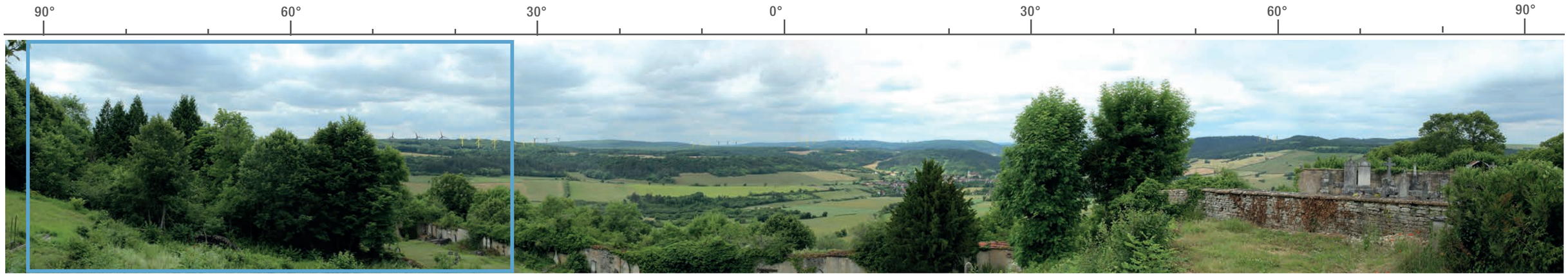


### Vue à 60°

## Analyse des vues depuis le secteur du cimetière

### Vue à proximité de de l'ancien cimetière

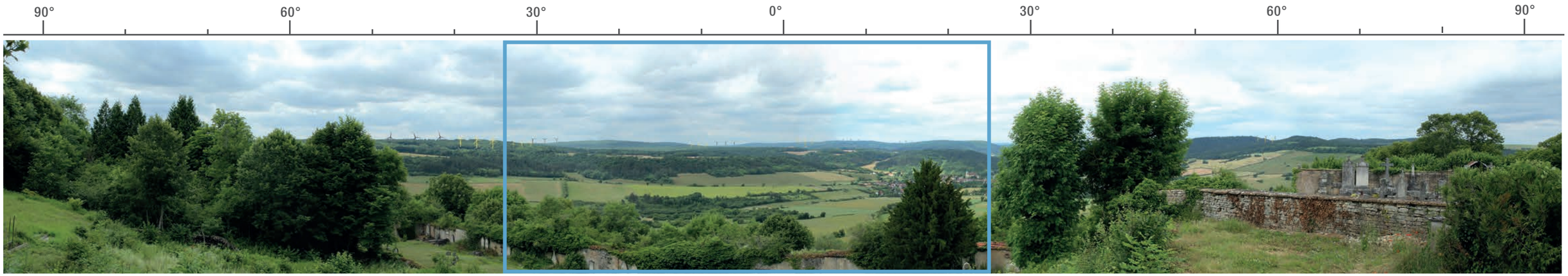


### Vue à 60°

## Analyse des vues depuis le secteur du cimetière

### Vue à proximité de de l'ancien cimetière

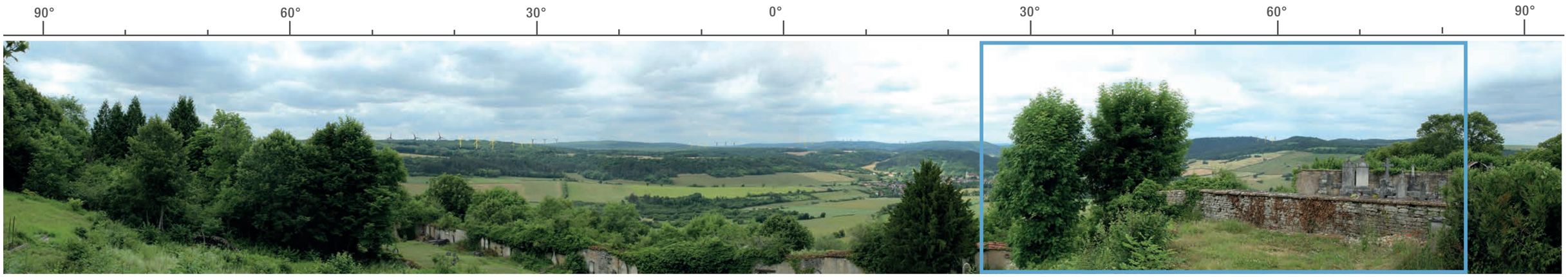


### Vue à 60°

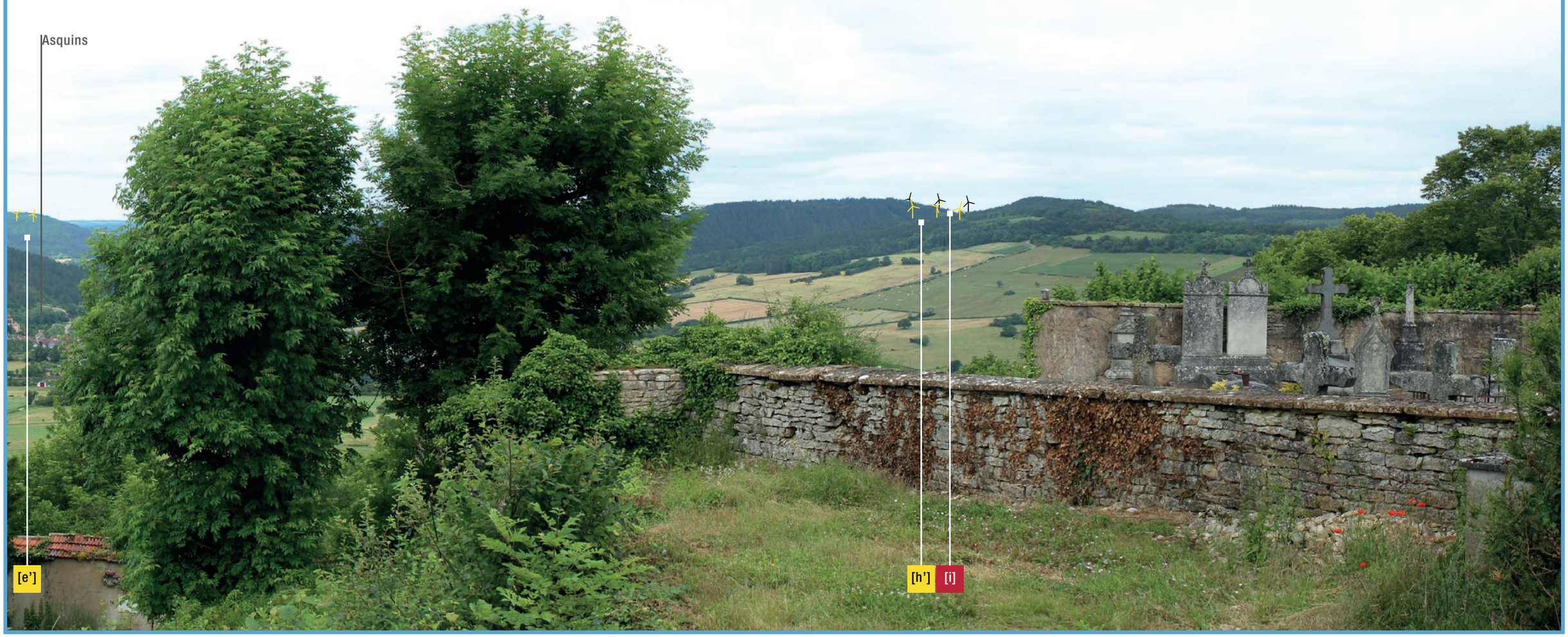

## Analyse des vues depuis le secteur du cimetière

### Vue à proximité du nouveau cimetière

### Vue à 60°

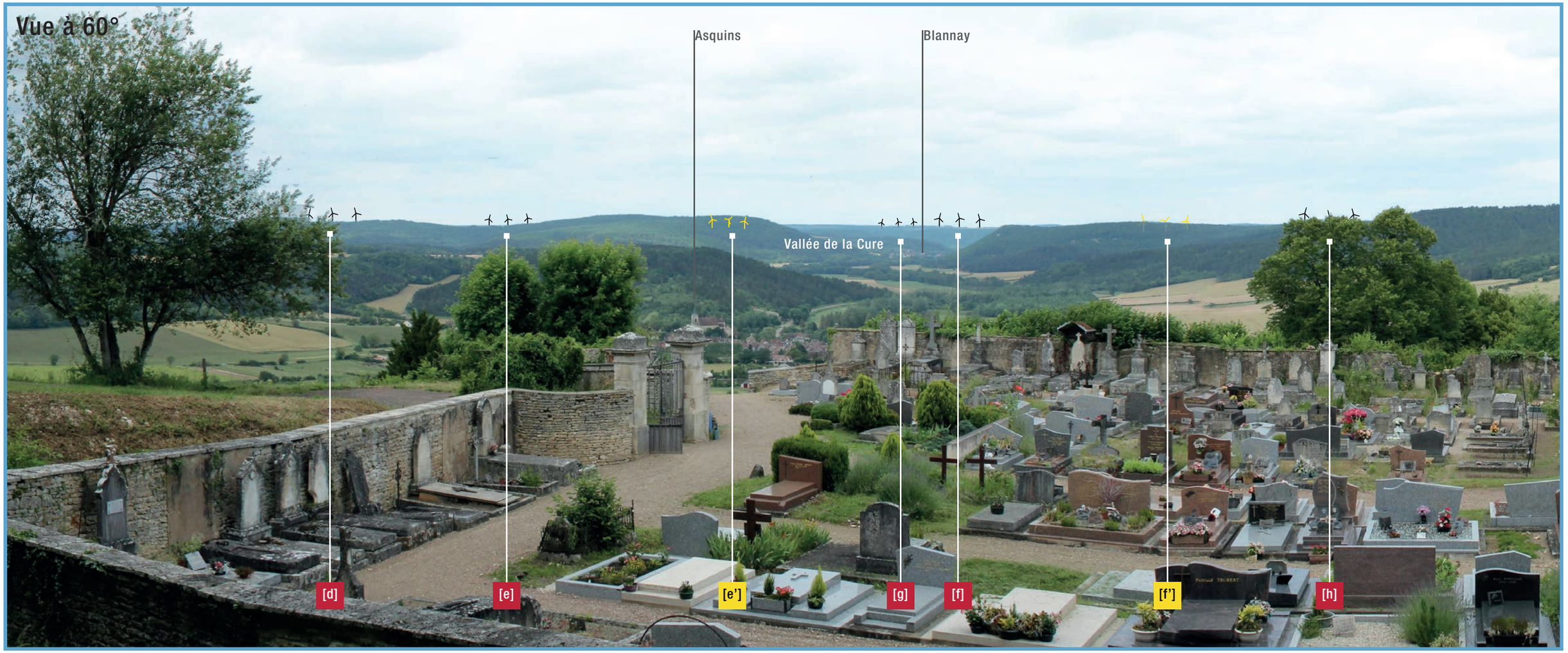

## Analyse des vues depuis le secteur du cimetière

### Vue à proximité du nouveau cimetière

### Vue à 60°

# IV. ETUDE DES VUES SORTANTES

## Analyse des vues depuis le secteur du cimetière

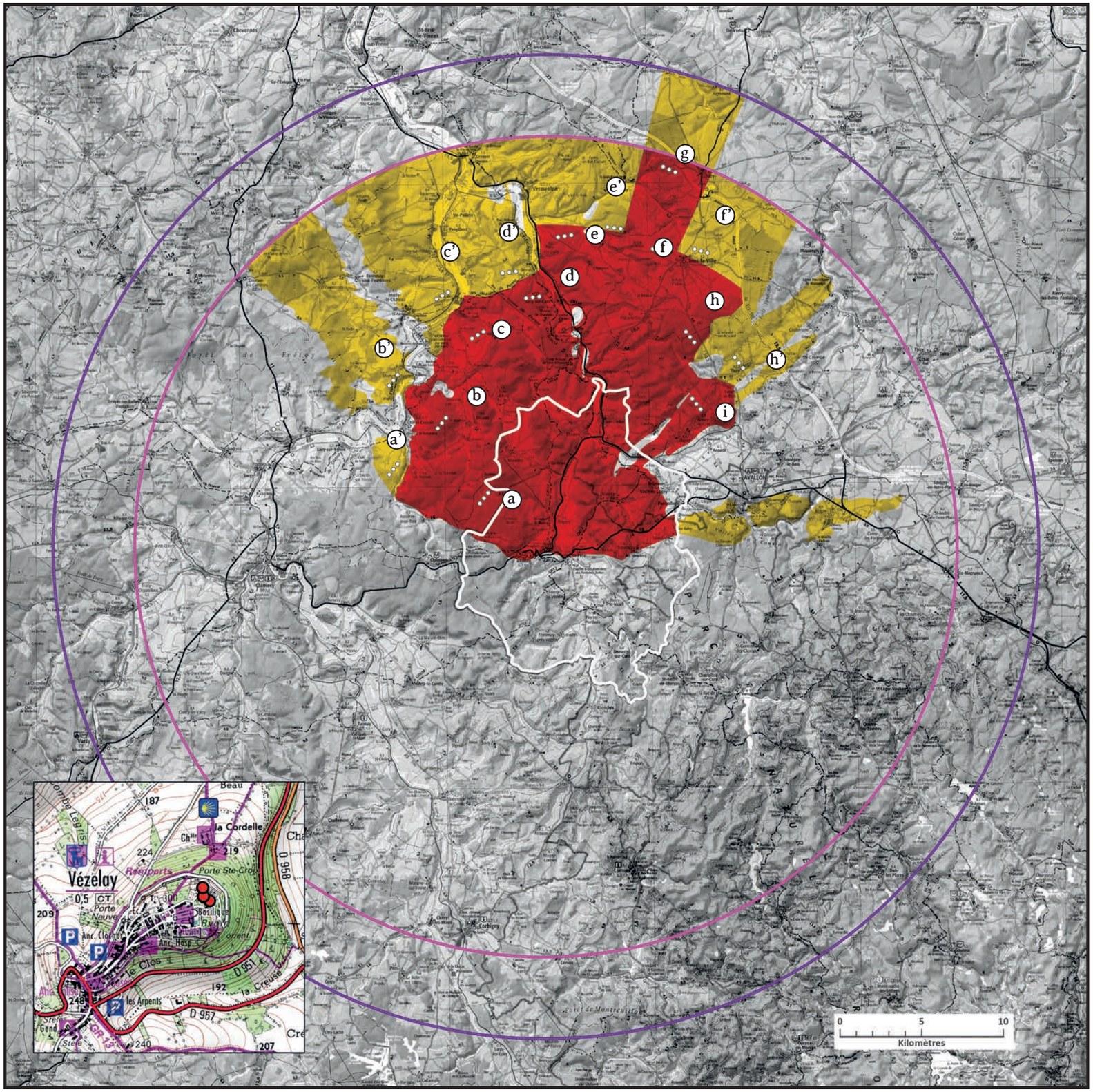


La carte ci-contre est issue de la visualisation des éoliennes sur les simulations présentées sur les planches précédentes.

Les simulations d'éoliennes avec le logiciel Windpro nous ont permis de délimiter les zones jaunes et rouges.

La visibilité paysagère présente, en partie centrale, une perspective très profonde qui retient particulièrement l'attention visuelle. Cet axe paysager distinctif emprunte un tronçon de la vallée de la Cure correspondant à l'axe historique décrit dans la traduction de la V.U.E., ce qui nous a conduit, dans ce même axe, à prolonger le zonage rouge jusqu'à 25 km, puis jaune jusqu'à 30 km.

| | |
|---|---|
| Parcs [a], [b], [c], [d], [e], [f], [g], [h] et [i] | Les éoliennes sont soit très proches, soit largement visibles et de nature à perturber la ligne d'horizon en créant un point de focal parasite. |
| Parcs [a'], [b'], [c'], [d'], [e'], [f'] et [h'] | Les éoliennes sont peu visibles, masquées par des mouvements de relief. |

## 4 / Analyse des vues depuis le secteur des remparts

| | |
|---|---|
| Intérêts paysagers | Ces points de vue sont localisés face Nord de la colline. Ce ne sont pas des cheminements touristiques, sauf pour qui « s'aventure » dans ce secteur. A noter quand même qu'un point panoramique est indiqué sur un des panneaux d'informations au début de la montée vers la basilique depuis la route. Ce sont plus des secteurs de vie que des secteurs touristiques. La maison de Jules Roy se situe sur cette face de la colline et pourrait dégager le même type de vue. L'intérêt paysager est limité même si cette vue vers le Nord permet de situer la colline dans son environnement, notamment par rapport au plateau forestier à l'Ouest. La vallée de la Cure est partiellement visible sur la droite de la vue. |
| Caractéristiques visuelles | La vue est un peu particulière puisqu'aucune perception ne peut en être privilégiée. Seule la partie droite de la vue présente des éléments paysagers importants partiellement visibles (Asquins et vallée de la Cure, en lien avec la vue depuis le cimétière). Sur les autres parties de la vue, les premiers reliefs du plateau limitent rapidement les vues, et aucune véritable profondeur de perception n'est finalement possible depuis ce point de vue. |
| Contribution à la V.U.E. | Point identifié comme autorisant des vues vers les axes Nord-Ouest. |
| Enjeu | Modéré. En l'absence d'éléments paysagers marqués, seule la proximité aux éoliennes sera un facteur de sensibilité sur la majeure partie de la vue. Sur la partie droite, la présence de la vallée de la Cure et d'Asquins en contrebas sont par contre plus sensibles, même si ce secteur n'est pas le plus touristique. |

Vue depuis le point le plus au Sud

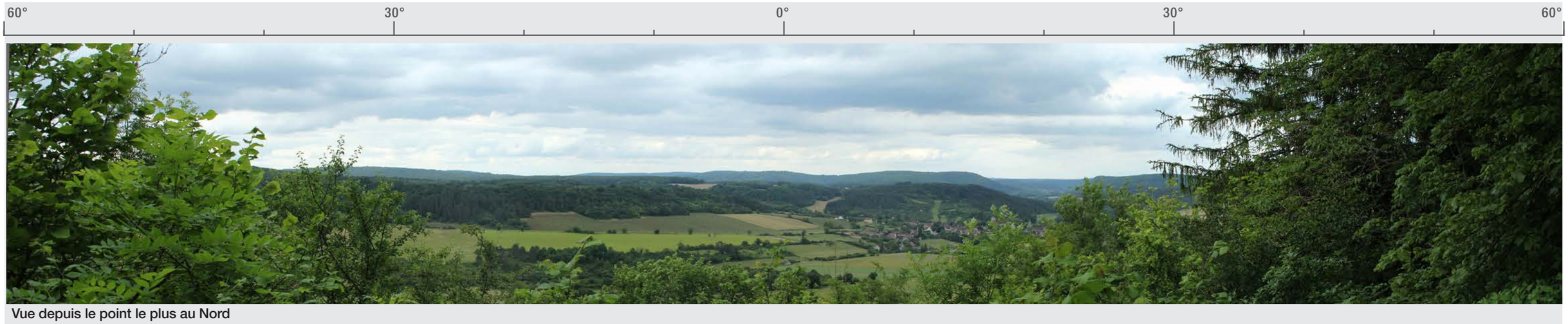


Vue depuis le point le plus au Nord

## Analyse des vues depuis le secteur des remparts

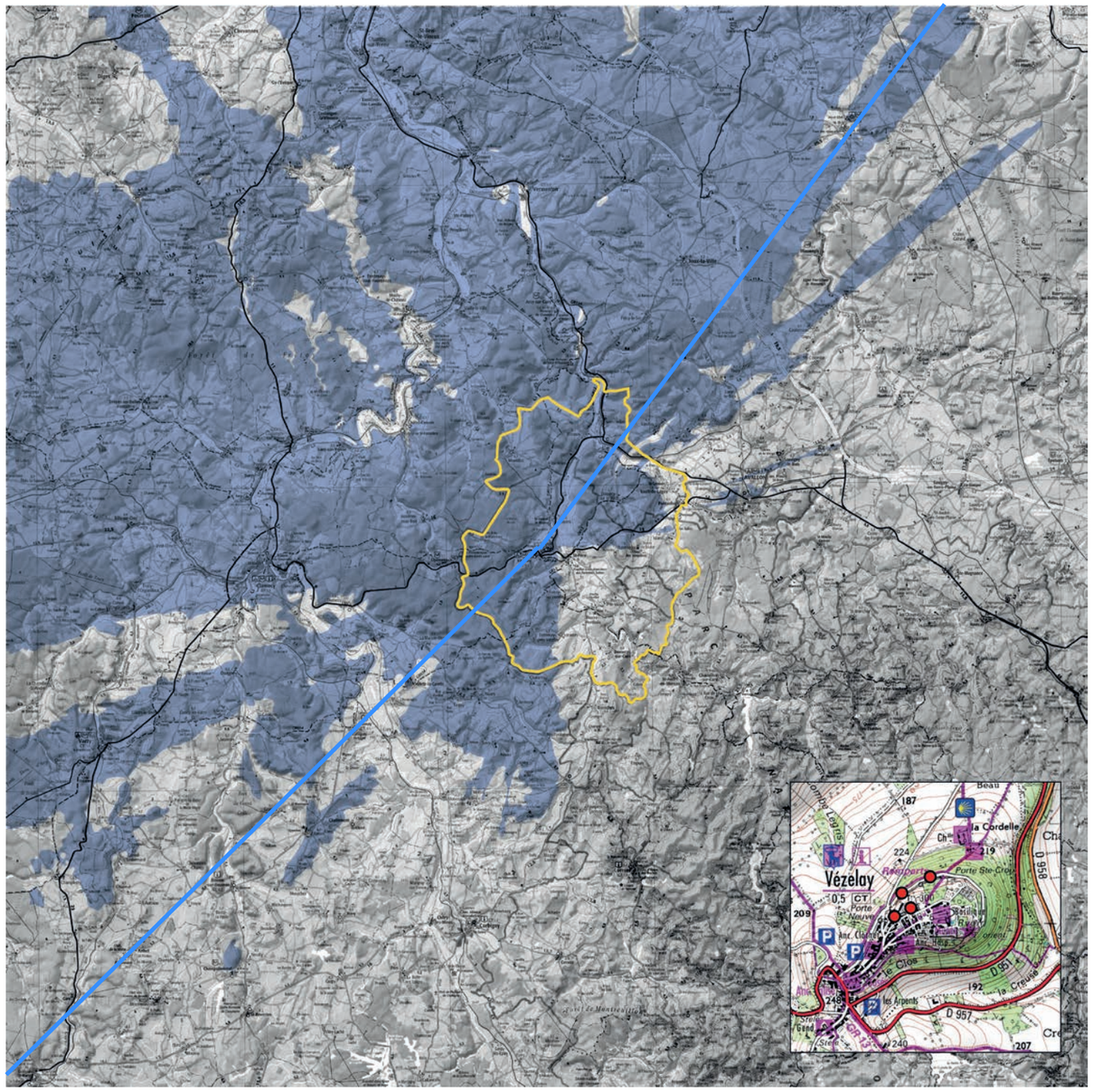


Ci-dessus, en bleu, les zones où des éoliennes de 180m seraient visibles depuis les 4 points correspondant au secteur des remparts.

Etant donnée la sensibilité modérée du point de vue, une limite de 20 km a été appliquée à la visibilité.

Les planches suivantes présentent les vues depuis le Sud et le Nord du parcours des remarts, au Nord de la colline, avec là aussi, des vues ouvrant sur des angles un peu différents.

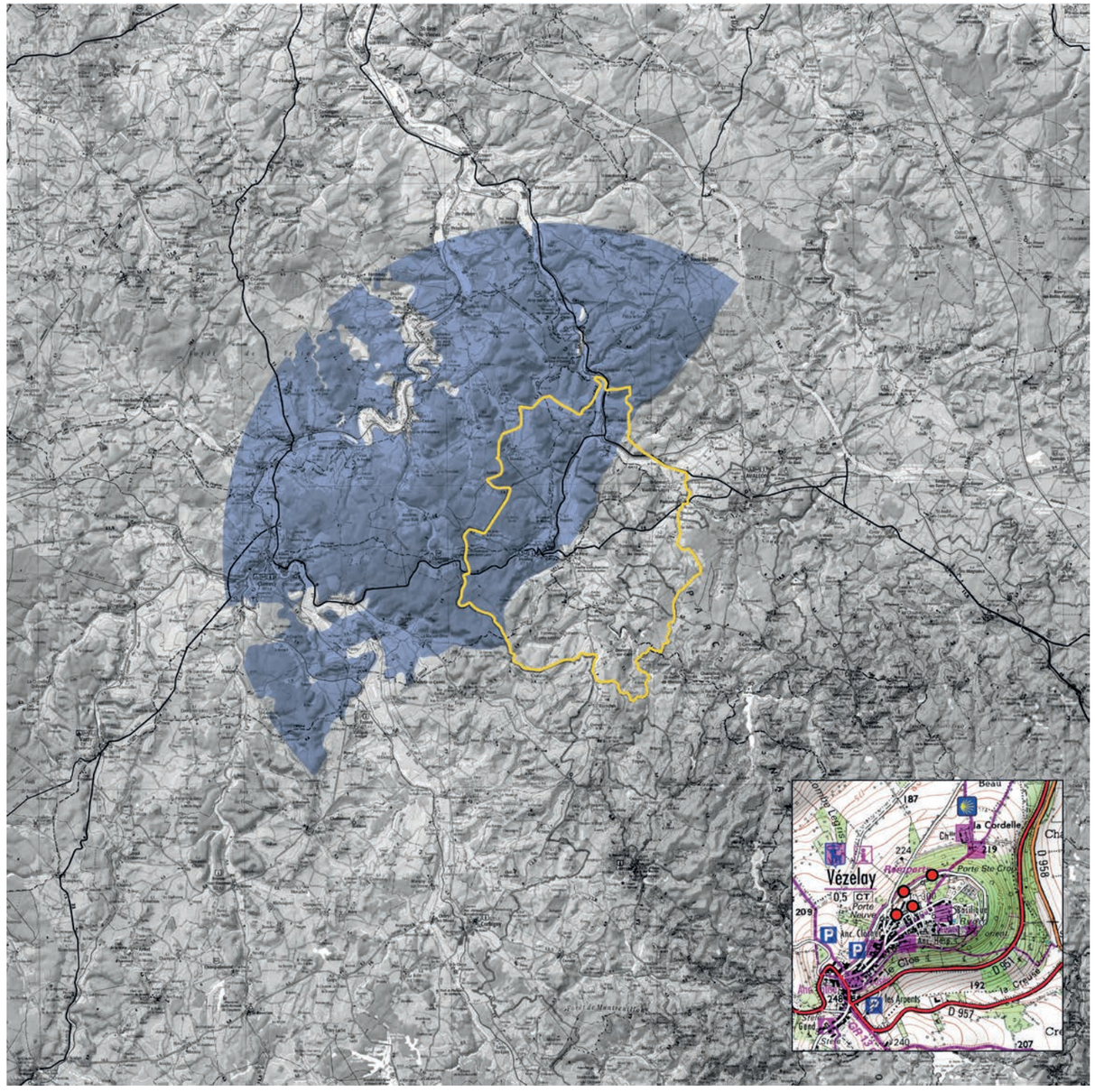

## Analyse des vues depuis le secteur des remparts

### Vue depuis le point le plus au Sud

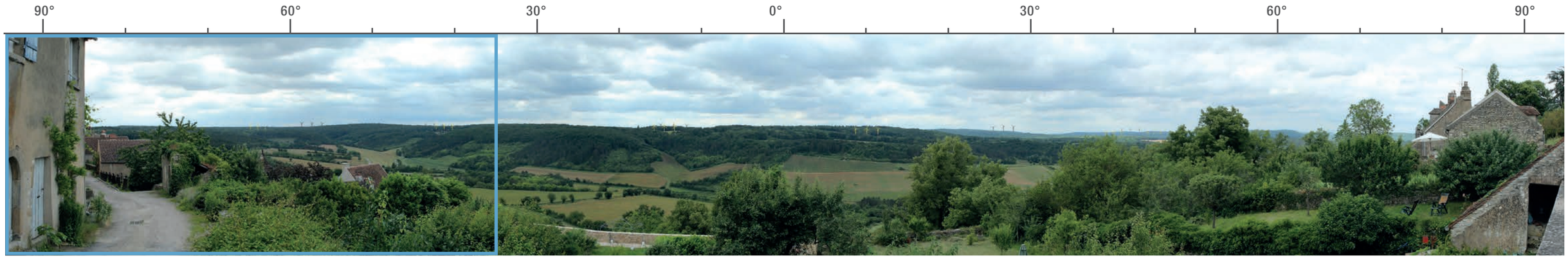


### Vue à 60°

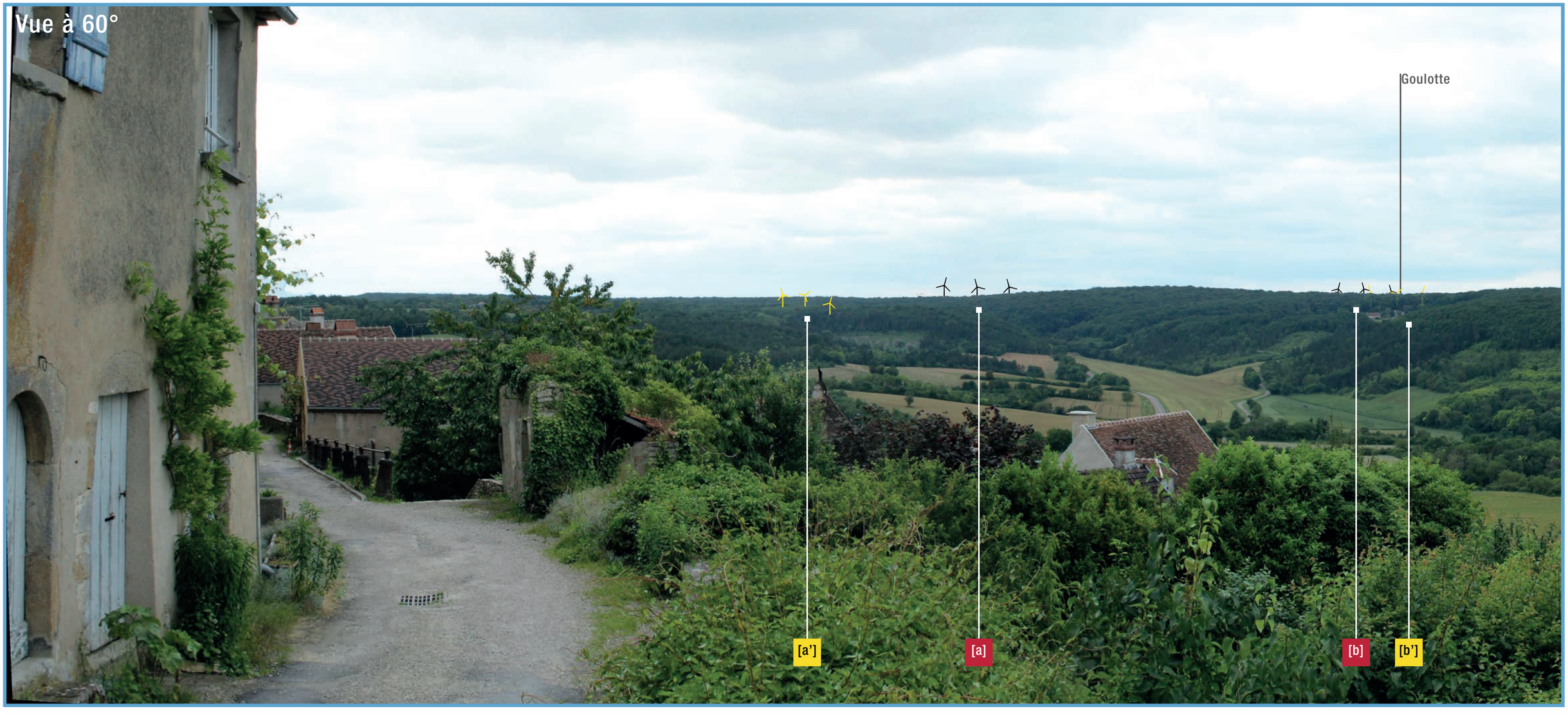

## Analyse des vues depuis le secteur des remparts

### Vue depuis le point le plus au Sud

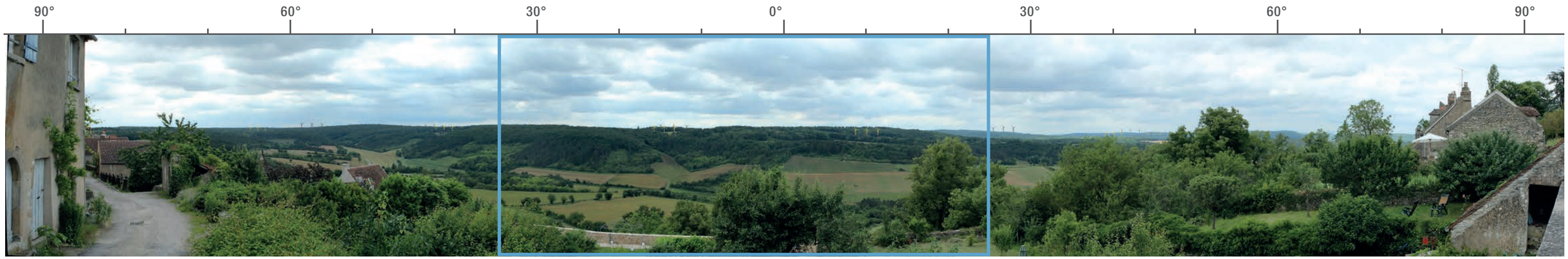


### Vue à 60°

## Analyse des vues depuis le secteur des remparts

### Vue depuis le point le plus au Sud

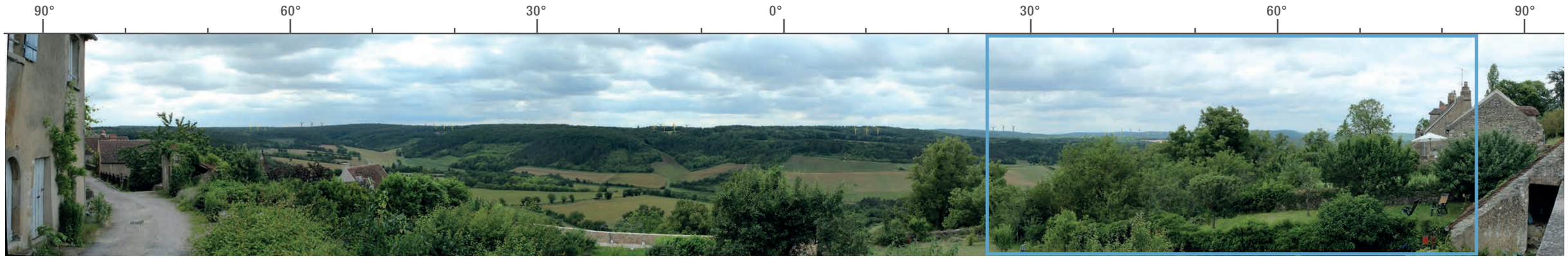


### Vue à 60°

## Analyse des vues depuis le secteur des remparts

### Vue depuis le point le plus au Nord

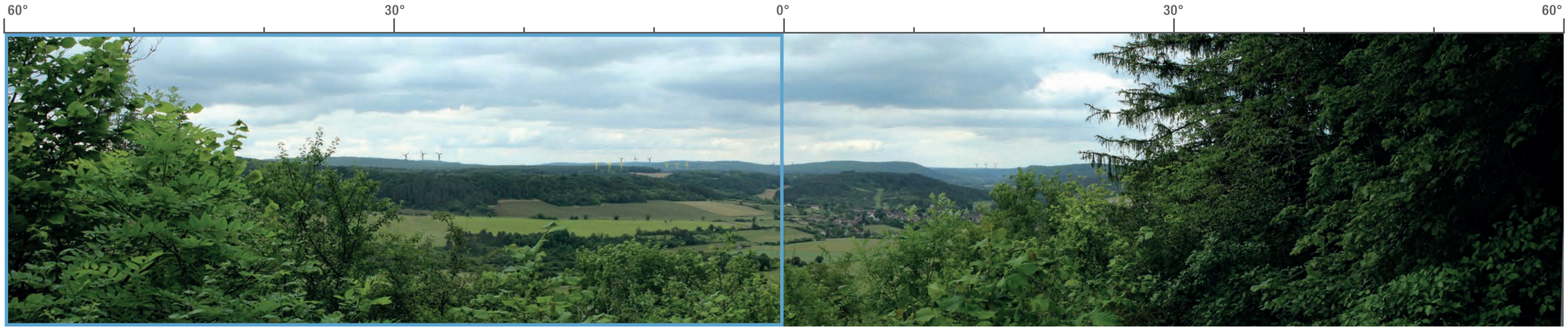

## Analyse des vues depuis le secteur des remparts

### Vue depuis le point le plus au Nord

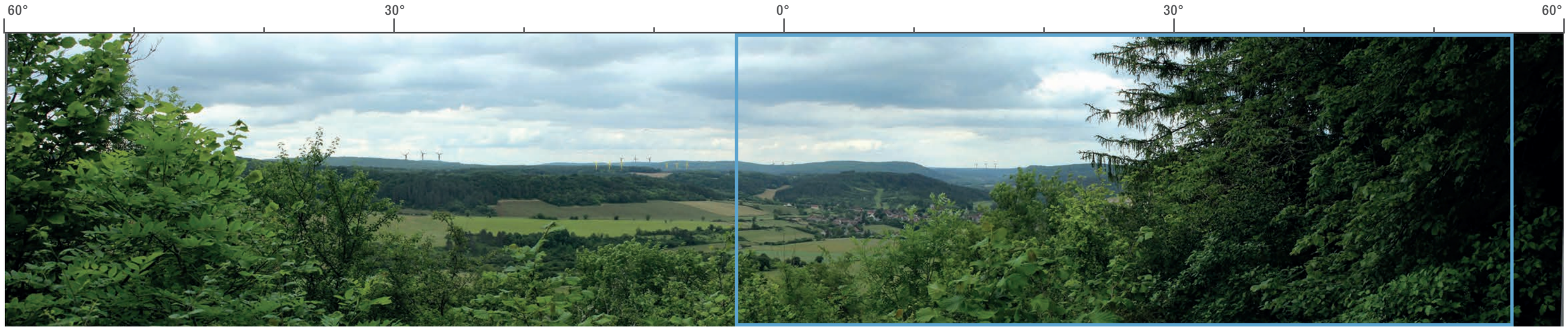

# IV. ETUDE DES VUES SORTANTES

## Analyse des vues depuis le secteur des remparts

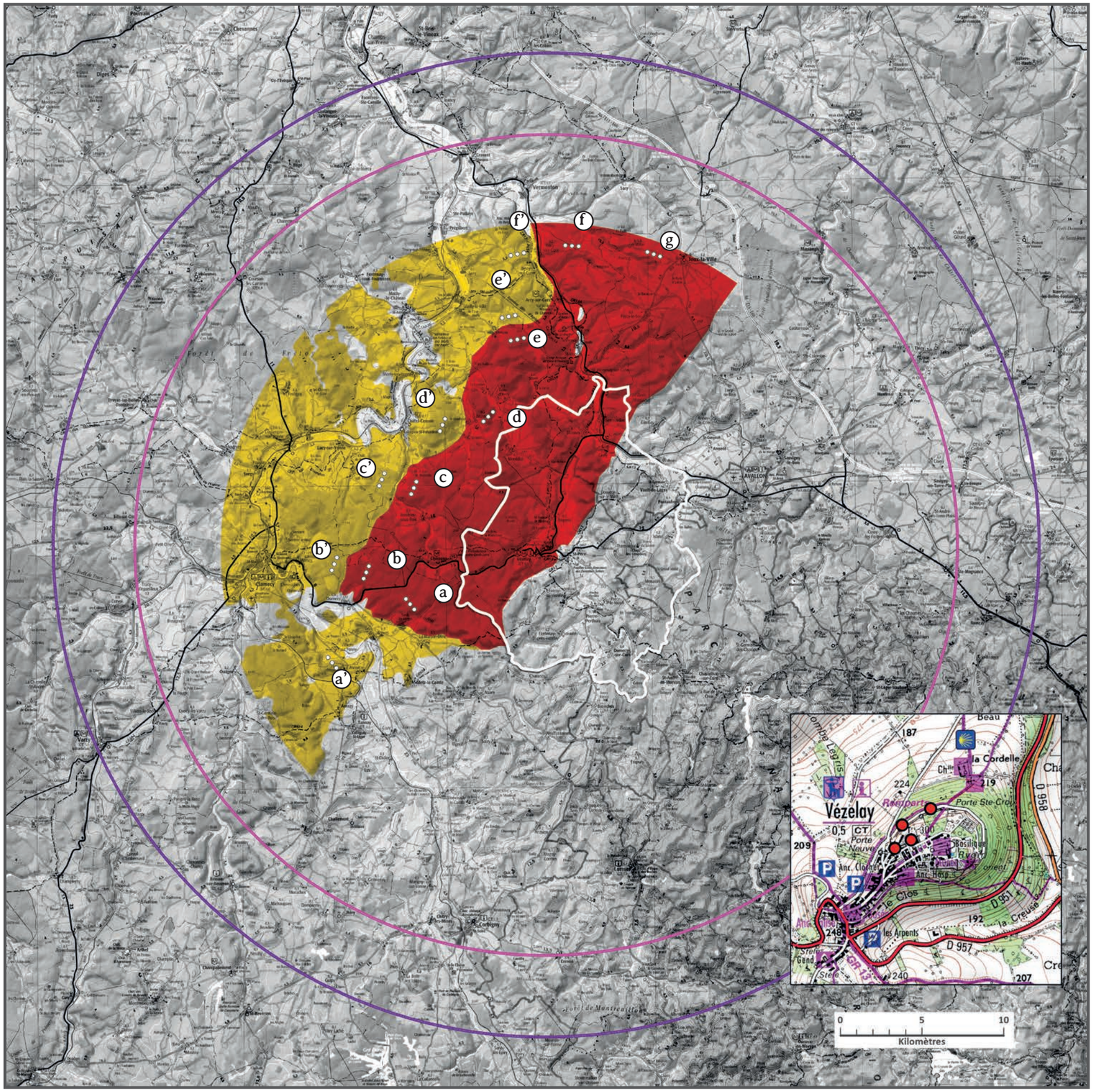


La carte ci-contre est issue de la visualisation des éoliennes sur les simulations présentées sur les planches précédentes.

Zone de vigilance

Zone défavorable

Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Les simulations d'éoliennes avec le logiciel Windpro nous ont permis de délimiter les zones jaunes et rouges.

Nous avons fait le choix de travailler sur une aire d'étude allant jusqu'à 20 km pour les raisons suivantes :

- la visibilité paysagère n'offre que des perspectives relativement rapprochées, homogènes et sans point d'appel fort ;
- le secteur est de moindre importance que les deux autres, notamment aux titres de la V.U.E. et de leur fréquentation.

| | |
|---|---|
| Parcs [a], [b], [c], [d], [e], [f] et [g] | Les éoliennes sont soit très proches, soit largement visibles et de nature à perturber la ligne d'horizon en créant un point de focal parasite. |
| Parcs [a'], [b'], [c'], [d'], [e'], et [f'] | Les éoliennes sont peu visibles, masquées par des mouvements de relief. |

## 5 / Synthèse des vues sortantes

Zone de vigilance

Zone défavorable

Zone de vigilance renforcée

Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

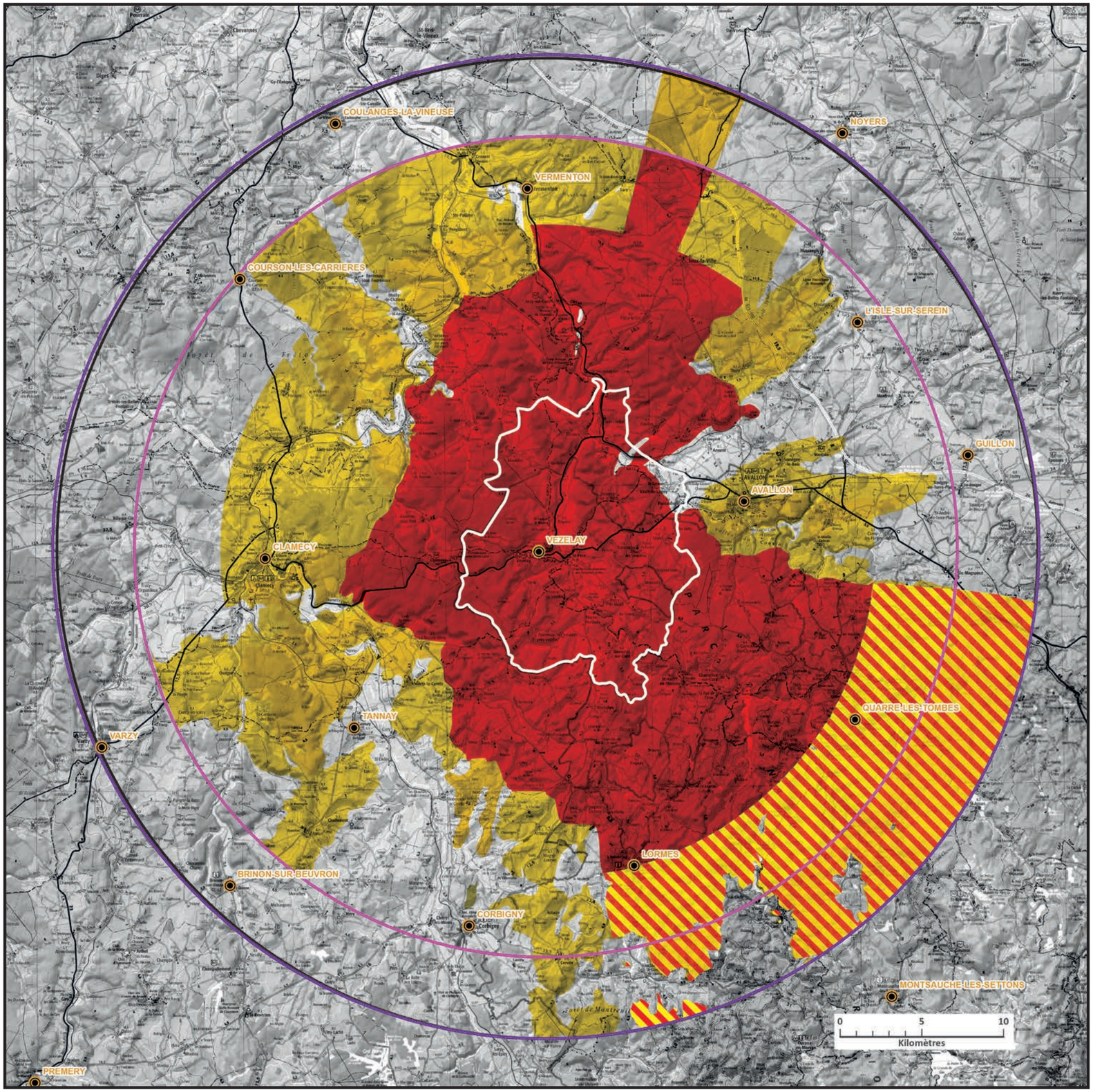

# SYNTHÈSE

## 1 / Synthèse des vues sortantes et entrantes

La carte ci-contre présente la synthèse des vues entrantes et sortantes.

**Point d'attention**

**Les limites induisant un changement de zonage, donc de statut, sont à considérer avec discernement. En effet, les zonages ont été déterminés à partir de la géographie (topographie) et d'un travail empirique mais aussi à partir d'un modèle, de calculs numériques et d'arbitrages. Pour toutes ces raisons, les contours de ces différents zonages constituent souvent une zone de transition qu'il convient d'approfondir en tant que de besoin.**

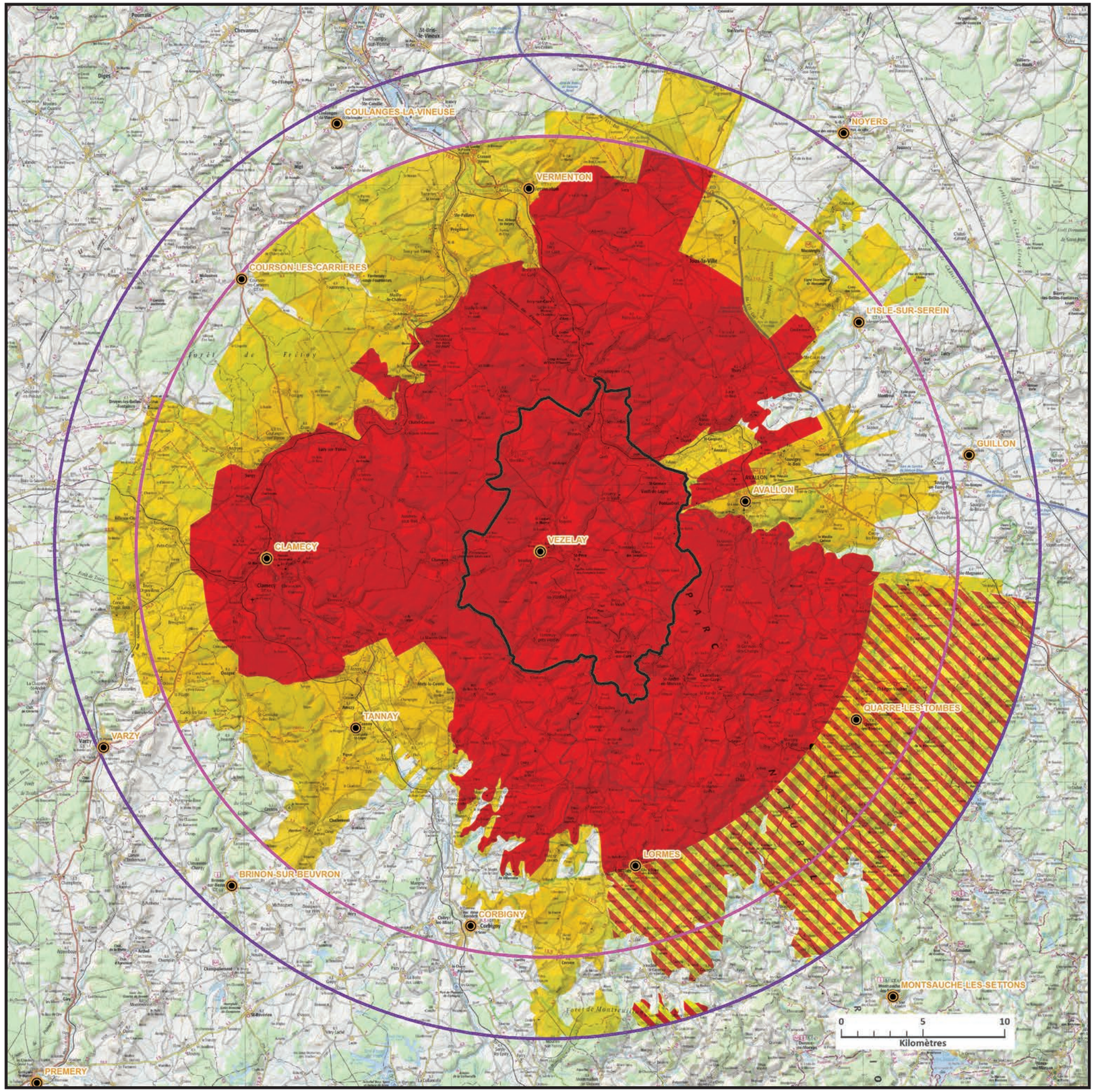


Zone tampon du bien UNESCO

25 km autour de la basilique

30 km autour de la basilique

Zone défavorable

Zone de vigilance

Zone de vigilance renforcée (cf détail page 5)

## 2 / Conclusion

L'observation de la synthèse finale conduit à effectuer plusieurs constatations :

- Le zonage rouge « défavorable » demeure toujours contenu dans un rayon de 20 km autour de la basilique, sauf au Nord à proximité de l'axe historique ;
- Le zonage de « vigilance renforcée » ne concerne que le seul quadrant Sud-Est du territoire, prolongeant la zone rouge massive présente dans ce secteur et s'étendant jusqu'à 30 km ;
- Le zonage jaune « de vigilance » accompagne une large périphérie du zonage rouge, constituant ainsi une zone tampon utile à la préservation du Bien.

On constate que la délimitation de la zone rouge est essentiellement issue des vues entrantres sur les trois quarts de l'environnement périphérique visuel de Vézelay. Cette réalité s'inscrit dans la logique de la démarche qui nous a conduit, de par la traduction de la valeur universelle exceptionnelle du Bien, à mener des investigations poussées sur la découverte de Vézelay.

Le quart Sud-Est est quant à lui issu de l'analyse des vues sortantes privilégiée depuis les terrasses (lieu de méditation et de contemplation touristique).

Avec les limites inhérentes à ce type d'étude, on peut considérer que cette réflexion est de nature à assurer une protection adaptée du Bien mondial UNESCO, tout en permettant l'accueil de certains projets de parcs éoliens, y compris parfois avec une covisibilité possible.

**Nous tenons à remercier particulièrement :**

**- le corps préfectoral qui nous a permis de conduire ce travail,**

**- le bureau des paysages au MEEM qui nous a accompagné dans la démarche,**

**- l'UDAP 89, en particulier Isabelle HUMBERT, qui a largement contribué à la traduction de la V.U.E, en nous faisant bénéficier de son savoir sur Vézelay.**

**Annabelle MARECHAL et Pierre VERRY**

**Jules Roy.** *Vézelay ou l'amour fou,* Albin Michel, 1990

**Jules Roy.** V*ézelay. Guide sentimental.* L'or des étoiles. 1995, 2004.

**Jules Sommet.** *Topographie, statistique, histoire de la ville de Vézelay*, 1879, réédité par la Librairie Le Bleu du Ciel, Vézelay, en 1990.

**Daniel Fabre.** *La conquête de Vézelay. Un monument, des patrimoines et un conflit des sacralités*. Document DREAL.

**Edith de la HERONNIERE.** *Vézelay, l'esprit du lieu.* Editions Payot, 2006.

**Arnaud d'Aunay et Bernard Pujo.** *Vézelay. Colline d'éternité.* Gallimard, 2002

http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Protection-de-l-environnement/Protection-des-paysages/Atlas-des-paysages-de-l-Yonne, consulté le 26/01/2016

http://www.nievre.gouv.fr/atlas-des-paysages-de-la-nievre-a479.html, consulté le 26/01/2016

https://fr.wikipedia.org/wiki/Marie_de_Magdala, consulté le 26/01/2016

http://whc.unesco.org/archive/advisory_body_evaluation/84bis.pdf, consulté le 26/01/2016

# ANNEXES

# ANNEXE 1 : IIDENTIFICATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU BIEN SELON L'ICOMOS (CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES)

**CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES**

# ICOMOS

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL — WORLD HERITAGE LIST N°84

| A) IDENTIFICATION | A) IDENTIFICATION |
|---|---|
| Bien proposé: Basilique et colli--ne de Vézelay<br>Lieu : Yonne<br>Etat partie: France<br>Date: 8 Mars 1979 | Nomination: the Basilic and Hill of Vézelay<br>Location: Yonne<br>State party: France<br>Date: March 8, 1979 |
| B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS | B) ICOMOS RECOMMENDATION |
| Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la liste du Patrimoi--ne Mondial, au titre des critè--res I et VI. | That the nominated property be inclu--ded on the World Heritage List on the basis of criteria I and VI. |
| C) JUSTIFICATION | C) JUSTIFICATION |
| Les origines de Vézelay sont li--ées au souvenir d'un preux, dont la légende s'est emparée. Girart de Roussillon, héros de la chan--son de geste qui porte son nom, fut, avec sa femme Berthe, le fondateur, vers 860, d'un monas--tère sur les bords de la Cure. Saccagé quelques années plus tard par les Normands, l'établissement - une abbaye bénédictine- fut reconstruit au sommet de la col--line voisine, sur l'emplacement actuel.<br>La célébrité n'échut à Vézelay qu'à la faveur de circonstances plus tardives. La croyance que l'abbaye conservait les reliques de Marie-Madeleine, la pécheresse repentie, ne se répandit que vers le milieu du XIe siècle: alors Vézelay devint le but d'un des grands pélérinages de la Chréti--enté, d'autant plus fréquenté qu'il était situé sur l'une des routes menant à Compostelle. L'a--fflux des pélerins profita à la ville qui comptait , au XIIe siècle, 8 à 10.000 habitants, population con--sidérable pour l'époque.<br>Vézelay était si bien devenu un centre vital pour l'Occident chrétien que l' assemblée qui décida du départ de la deuxième Croisade vint s'y tenir à la fête de Pâques de l'an 1146: Saint Bernard y prêcha ce jour là en présen--ce du roi Louis VII, de la reine Ali--énor, d'une foule de seigneurs, de prélats et de gens de toutes conditions accourus sur la colline. En 1190 encore, c'est à Vézelay que Philippe-Auguste et Richard Coeur de Lion réunirent leurs deux armées et prirent conjointement le départ pour la troisième Croisade.<br>En 1217,Saint François d'Assise choisit la colline de Vézelay pour fonder le premier établissement franciscain en terre française; et le roi Saint Louis, qui avait une dévotion particulière pour la Madeleine de Vezelay, s'y ren--dit à quatre reprises.<br>La superbe abbatiale, reconstruite à partir de 1096, reste le témoin le plus frappant de ce destin exceptionnel.<br>L'Icomos recommande l'inscription au titre des critères I et VI.<br><br>I. La Madeleine de Vézelay est un des chefs-d'oeuvre de l'art roman bourgui--gnon. La nef centrale (1120-1140), un peu déjetée sous la poussée des voûtes d'arêtes, n'en paraît que plus effica--cement rythmée par ses grandes arcades en plein-cintre outrepassé, aux claveaux bicolores, et s'orne d'une série de cha--piteaux, unique par le style et la va--riété des sujets (allégories profanes, scènes bibliques et hagiographiques).<br>Mais ce qui fait la renommée universelle de Vézelay, c'est le portail sculpté entre la nef et le narthex.Au tympan, la "Mission des Apôtres" procède d'une inspiration encyclopédique, révélatri--ce de la science de l'époque; mais l'ampleur et la complication du sujet n'ont bridé en rien l'invention et la fougue toute personnelle du sculpteur, qui a laissé là un des monuments majeurs de l'art roman occidental.<br><br>VI. La colline de Vézelay fut, au XIIe siècle, un lieu d'élection où, montée à une sorte de paroxysme, la spiritua--lité médiévale chrétienne donna nais--sance à des manifestations diverses et spécifiques, allant de la prière et de la chanson de geste à la Croisade. | The origins of Vézelay are linked to the memory of a knight around whom a legend had grown up. Girart de Rous--sillon, hero of the epic poem which bears his name, founded about 860 together with his wife, Berthe, a monastery on the banks of the Cure. Ravaged some years later by the Nor--mands, the establishment- a benedic--tine abbey- was reconstructed on the summit of a neighboring hill, the si--te of its present location.<br>Fame did not accrue to Vézelay until sometime later. The belief that the abbey held the relics of Mary-Magda--lene, the repented sinner, did not spread until the middle of the 11th century, at which time Vézelay became the object of one of the great Chris--tian pilgrimages, all the more fre--quented as it was situated along one of the routes leading to Compos--tello. The afflux of pilgrims profi--ted to the town which counted, du--ring the 12th century, 8,000 to 10,000 inhabitants- a considerable population for the period.<br>Vézelay had become such a vital centre of the Christian west that the assembly which convoked the departure of the 2nd Crusade was held there on Easter day of the year 1146: Saint Bernard preached there that day in the presen--ce of King Louis the Seventh, Eleanor the Queen, a throng of lords, prelates and people from all walks of life, who had gathered on the hill. In 1190, again, it was at Vézelay that Philippe Auguste and Richard the Lion-Hearted reunited their two armies and jointly convoked the departure for the 3rd Crusade. In 1217, St. Francis of Assis chose the hill of Vézelay to found the first franciscan establishment on French soil; and the king Saint Louis, who was particularly devoted to the Madeleine of Vézelay visited here on four different occasions.<br>The superb abbey, partially recon--tructed in 1096, remains the most striking witness to this exceptional past.<br>Icomos recommends the inscription of this property on the World Heritage list on the basis of criteria I and VI.<br><br>I. The Madeleine of Vézelay is one of the masterpieces of Burgundian Roma--nesque art. The central nave (1120-1140) is slightly distorted by the downward thrust of the groined vaults. This distortion, however, only se--ves to underscore the strong rythm of the main arcade with its rounded horseshoe arches of dual colored arch-stone and capitals which are unique in their syle and the variety of subjects por--trayed (profane allegories, biblical and hagiographic scenes) . But, it is the sculpted portal between the nave and the narthex which has brought universal renown to Vézelay. The cen--tral tympanum bears the "Mission of the Apostles", which, proceeding from an encyclopedic inspiration, reveals the state of the science during this period; moreover, the breadth and the complexity of the subject have in no way hampered the very personal inventiveness and passion of the sculp--tor who has left here one of the major monuments of Western Romanesque art.<br><br>VI. In the 12th century, the hill of Vézelay was a sort of mystical site where the medieval Christian spiritua--lity , reaching a sort of paroxysm, gave birth to various forms of expres--sion , from prayer and the epic poem to the Crusades. |

# Annexe 1 : identification de la valeur universelle exceptionnelle du Bien selon l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites)

**Basilique et colline de Vézelay**

*(84, 1979)*

**Déclaration de valeur universelle exceptionnelle**

**Synthèse**

Peu après sa fondation au 9ème siècle, sur une colline ouverte à un horizon immense, le monastère bénédictin de Vézelay acquit les reliques de sainte Marie-Madeleine et devint, depuis lors, un haut lieu de pèlerinage. Saint Bernard y prêcha la deuxième croisade (1146). Richard Coeur-de-Lion et Philippe-Auguste s'y retrouvèrent au départ de la troisième croisade (1190). La basilique Sainte-Madeleine, église monastique du 12ème siècle, est un chef d'oeuvre de l'art roman bourguignon tant par son architecture que par ses chapiteaux et son portail sculptés.

**Critères**

critère (i) : La Madeleine de Vézelay est un des chefs-d'oeuvre de l'art roman bourguignon. La nef centrale (1120-1140), efficacement rythmée par ses arcs doubleaux bicolores, s'orne d'une série de chapiteaux uniques par le style et la variété des sujets. Mais ce qui fait la renommée de Vézelay, c'est le portail sculpté placé entre la nef et le narthex, où l'ampleur et la complication du récit n'ont bridé en rien l'invention et la fougue du sculpteur, qui a laissé là un des monuments majeurs de l'art roman occidental.

critère (vi) : La colline de Vézelay fut, au 12ème siècle, un lieu d'élection ou, montée à une sorte de paroxysme, la spiritualité mediévale chrétienne donna naissance à des manifestations diverses et spécifiques, allant de la prière et de la chanson de geste a la Croisade.

**Intégrité**

Vézelay, la « colline éternelle », possède intactes les qualités paysagères du site où fut fondée, au Haut Moyen Âge, son abbaye. A son sommet l'église abbatiale, sur la pente le bourg né de son existence et de son activité, au pied comme au loin champs, prés et forêts.

**Authenticité**

La Révolution et ses conséquences ont provoqué la disparition de la majeure partie de l'abbaye, à l'exception de l'église abbatiale. Celle-ci, dans un état proche de la ruine, fut le premier chantier de restauration mené par Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879), un des pères de la restauration monumentale, qui réussit à sauver l'édifice (1839-1848) en reconstruisant une partie de ses voûtes.

**Protection et gestion**

Inscrite sur la première liste des Monuments historiques de la France en 1840, la basilique de Vézelay est un des tous premiers édifices médiévaux dont la conservation a été entreprise, à l'initiative de Prosper Mérimée, de façon volontariste, en raison de ses seuls mérites historiques et artistiques. Depuis, tout un ensemble de mesures de protection, prises en application du code du Patrimoine (monuments historiques, secteur sauvegardé) ou du code de l'Environnement (site classé) a été progressivement élaboré, qui s'applique à la basilique, à la ville, à la colline et au paysage environnant.

La basilique et les espaces publics de Vézelay appartiennent à la commune, qui est responsable de leur conservation et de leur aménagement, sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat.

# ANNEXE 2 : CARACTÉRISATION
## DES POINTS DE VUE ENTRANTS

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 01 > Secteur Montjoie

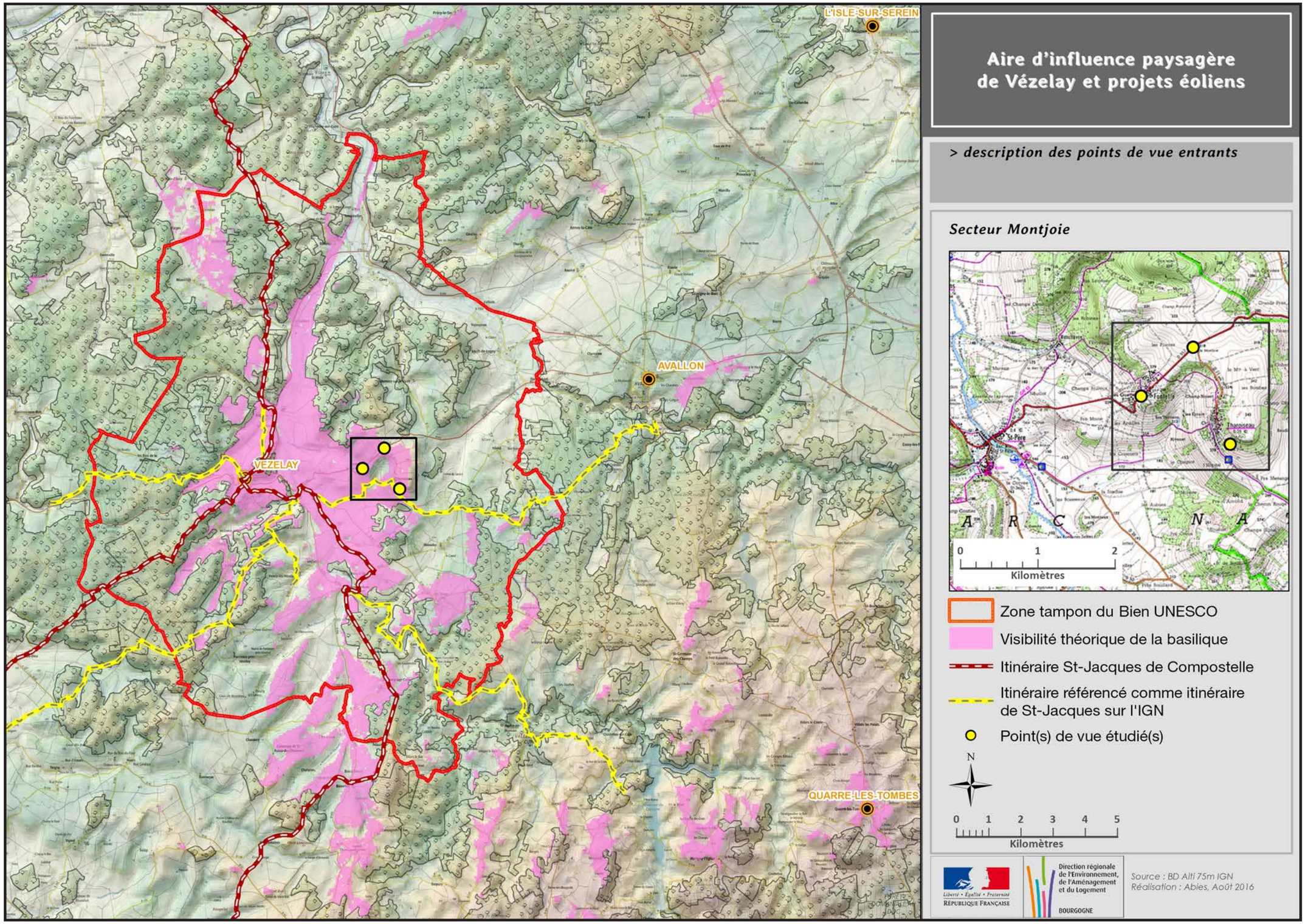

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Montjoie

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 3 à 4 km. Altimétrie moyenne : 270 à 300 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m)<br>Ce secteur correspond au versant de la rive droite de la Cure situé face (à l'Est) à la colline et la basilique. En arrivant des plateaux de l'Avallonnais à l'Est, les reliefs décrochent et l'on se place en balcon au-dessus de la vallée de la Cure. On distingue ainsi toute l'organisation collinaire autour de Vézelay : les prairies, les vignobles mais aussi les villages de St-Père et Asquins, partiellement visibles en contrebas. |
| Type de vue | Ce secteur permet des vues nettes et fréquentes sur la basilique. En effet, le dégagement occasionné par le passage de la Cure additionné aux axes de circulation (D957 notamment mais aussi de nombreux chemins de randonnée, dont une variante du chemin de St-Jacques) et aux villages ou hameaux (Fontette, Tharoiseau) offre une configuration du secteur propice aux vues. Que ce soit à Fontette, Tharoiseau ou Montjoie, le champ de vision est assez large et profond. Le fond de la vallée de la Cure n'est pas toujours visible du fait du bombement du relief au premier plan mais, au-delà, le champ visuel court sur les collines environnant la basilique, permettant de bien saisir l'organisation de ce secteur des «collines du Vézelien». La vue sur la basilique est également remarquable et est une des images d'Épinal associée à la basilique : la notion de flottement au-dessus des collines et des nuages depuis ce point de vue n'est pas usurpée. La basilique et sa colline (bien visible du fait de l'altitude d'observation) émergent au-dessus des autres lignes de crêtes et sont un point de focalisation majeur du regard.<br>Au-delà, le champ de vision est assez lointain avec des vues sur les premières collines et la basilique mais aussi des vues vers l'arrière-plan, notamment vers le Sud ou le Morvan. Ce secteur permet d'envisager le système collinaire autour de la basilique.<br>Les 2 points de vue représentatifs ont été choisis pour montrer la vue depuis le haut de ce versant (Montjoie, point de vue incontournable du secteur) mais aussi dans le versant, situation la plus fréquente, applicable à Tharoiseau, à la D957 vers Fontette, voire plus bas en allant vers St-Père. Ces deux points de vue, on le voit sur la carte, offrent un vaste champ visuel sur l'ensemble du périmètre UNESCO, du fond de la vallée (depuis certaines points de vue, St-Père et Asquins sont visibles) jusqu'aux crêtes environnant la basilique. |
| Contribution à la V.U.E. | La D957 (sur laquelle est située la Croix de Montjoie) est un axe de circulation important, arrivant d'Avallon, et Tharoiseau est situé sur le chemin de St-Jacques. La contribution du secteur à la V.U.E. est donc forte. La Croix de Montjoie est le premier point de vue du périmètre UNESCO à l'Est permettant la vue après le secteur de Pontaubert. Malgré son accès difficile, voire dangereux, ce point de vue est un des points emblématiques autour de la colline : anciennement sur le chemin de St-Jacques, cette croix est la première vision du pèlerin sur la silhouette de la basilique et de la colline, en arrivant de l'Est avant de descendre vers St-Père, avec la basilique en point de mire permanent. La visibilité sur la basilique est quasiment continue jusqu'à St-Père. La Croix de Montjoie et le panorama de Tharoiseau sont indiqués sur les cartes IGN au 25 000 mais sont peu mis en avant. La Croix de Montjoie n'est pas du tout mise en valeur, peu accessible et est placée en dehors des itinéraires actuels de St-Jacques. Même constat pour le point de vue à Tharoiseau, peu accessible alors que c'est un des plus remarquables points de vue du secteur vers la basilique. |
| Enjeux de la vue | Très forts (2+2+2=6) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Montjoie

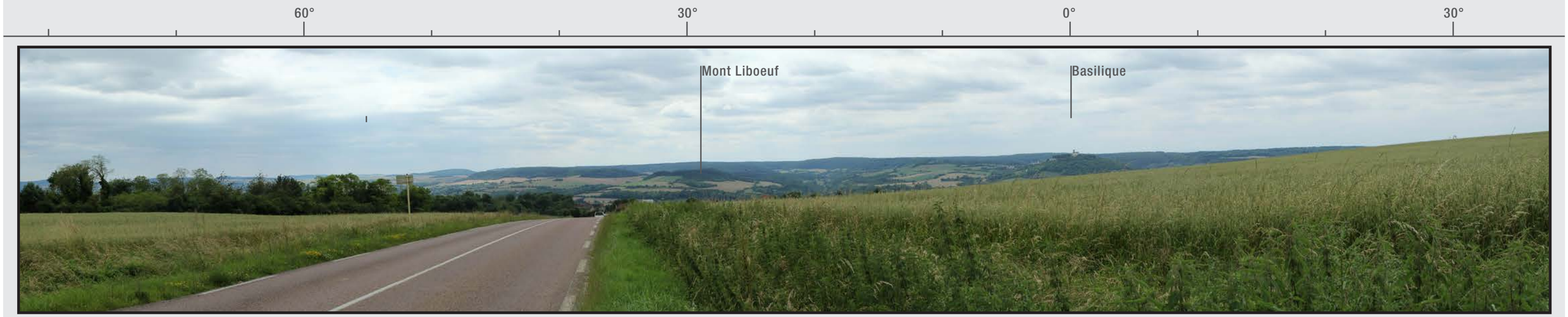


Vue depuis la D957 au niveau de la Croix de Montjoie

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Montjoie

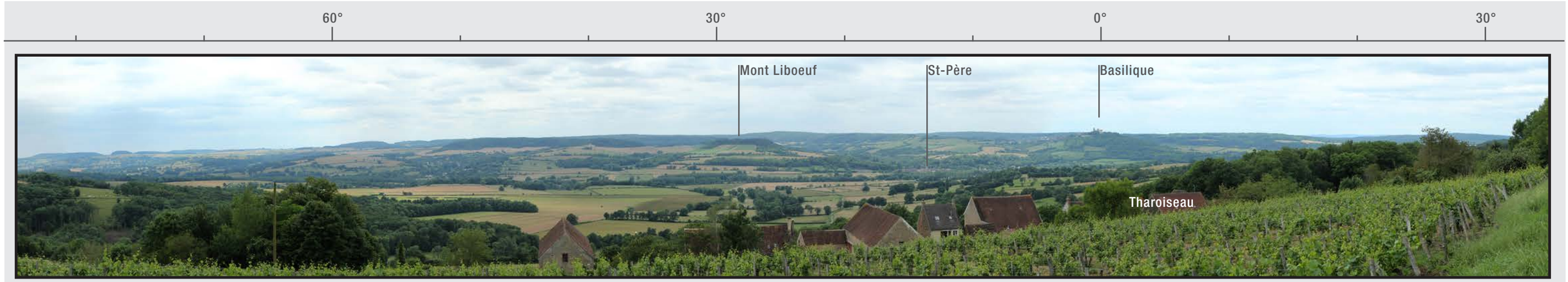


Vue depuis le hameau de Tharoiseau

Vue à 60°

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 02 > Secteur Usy

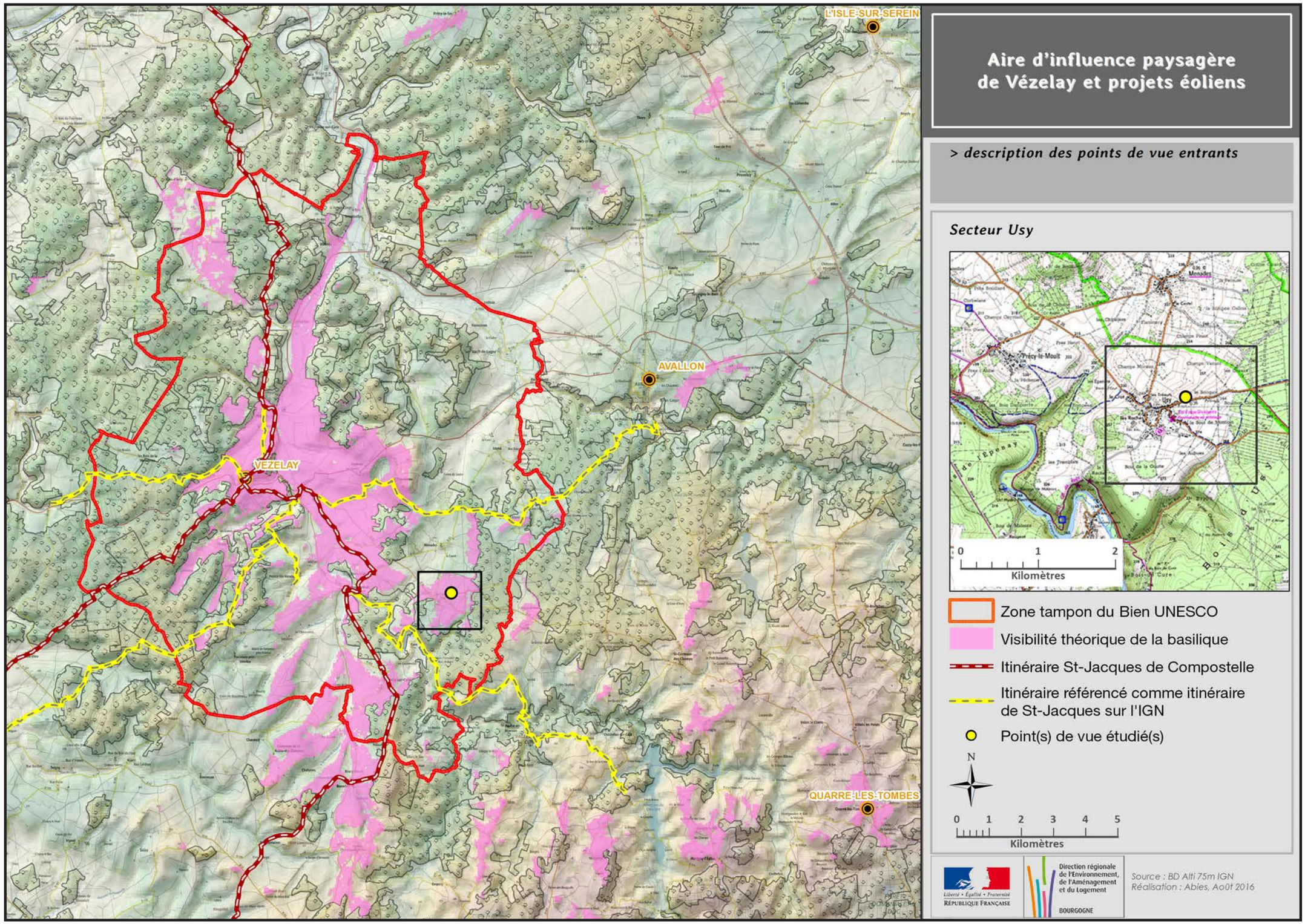

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Usy

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 6 km. Altimétrie moyenne : 250 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m)<br>Ce village relativement éloigné de la basilique est placé sur le plateau qui s'étend vers l'Est jusqu'à Avallon. Aucun élément de patrimoine particulier n'est présent dans le secteur mais le secteur permet une belle vue sur le plateau agricole, ponctué de haies, bordé par des collines (dont une, bien visible, qui surplombe Les Ménades), qui constitue l'environnement des abords de la basilique. |
| Type de vue | En arrivant de l'Est par la D36/D20, ce secteur est le premier permettant une vue sur la basilique. La basilique et sa colline sont bien visibles mais d'autres éléments paysagers plus proches (comme la colline surplombant Les Ménades) sont plus imposants et atténuent quelque peu la présence de la basilique. la basilique constitue néanmoins un point d'appel visible au deuxième plan. |
| Contribution à la V.U.E. | Aucun itinéraire particulier n'existe en dehors d'un itinéraire de randonnée-trail sans lien fort avec la basilique. La basilique reste encore secondaire par rapport à d'autres éléments plus visibles mais le secteur constitue, depuis l'Est, une des premières vues sur la basilique. |
| Enjeux de la vue | Modérés (1+1+1=3) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Usy

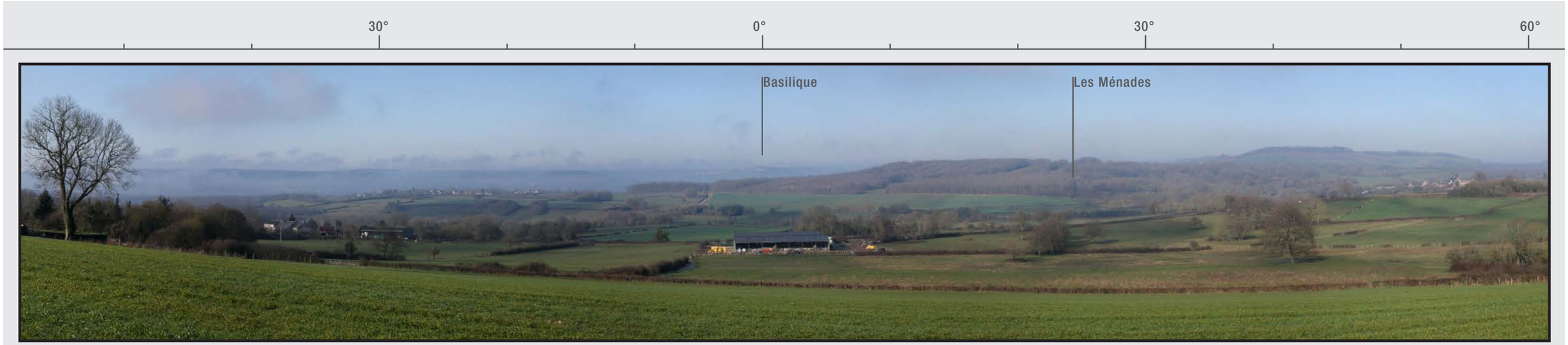


Vue depuis les hauteurs d'Usy

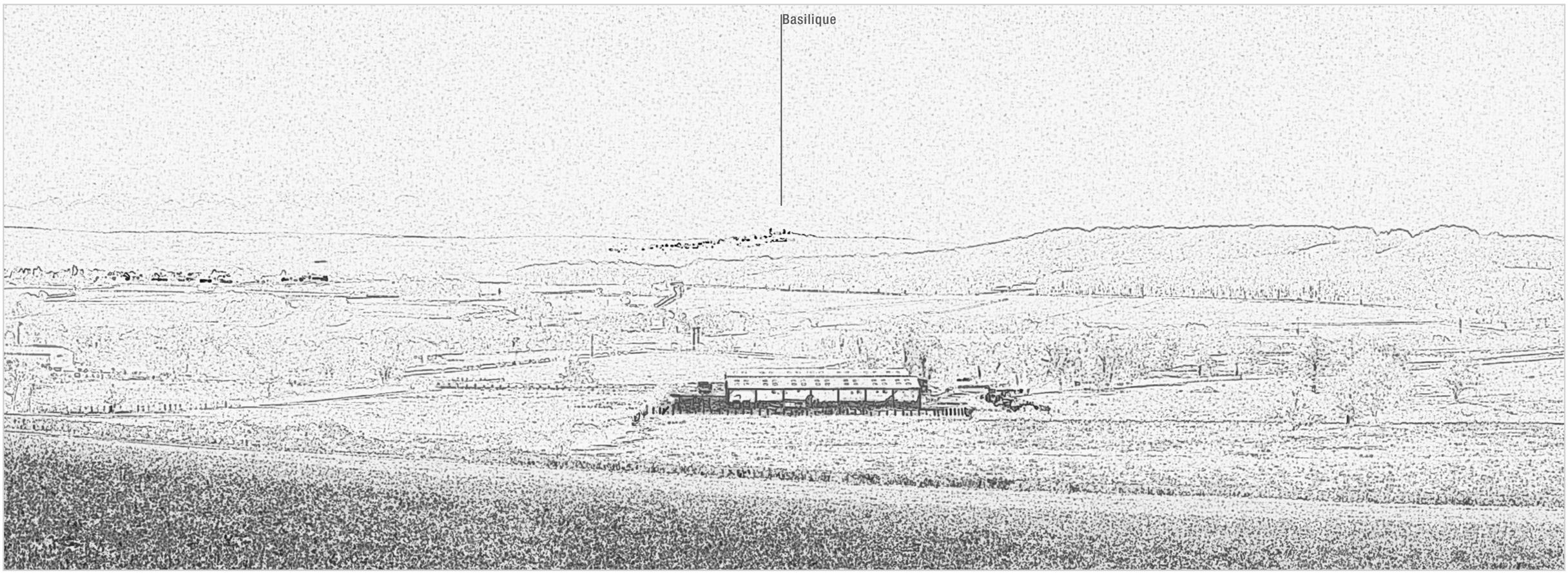

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 03 > Secteur Domecy

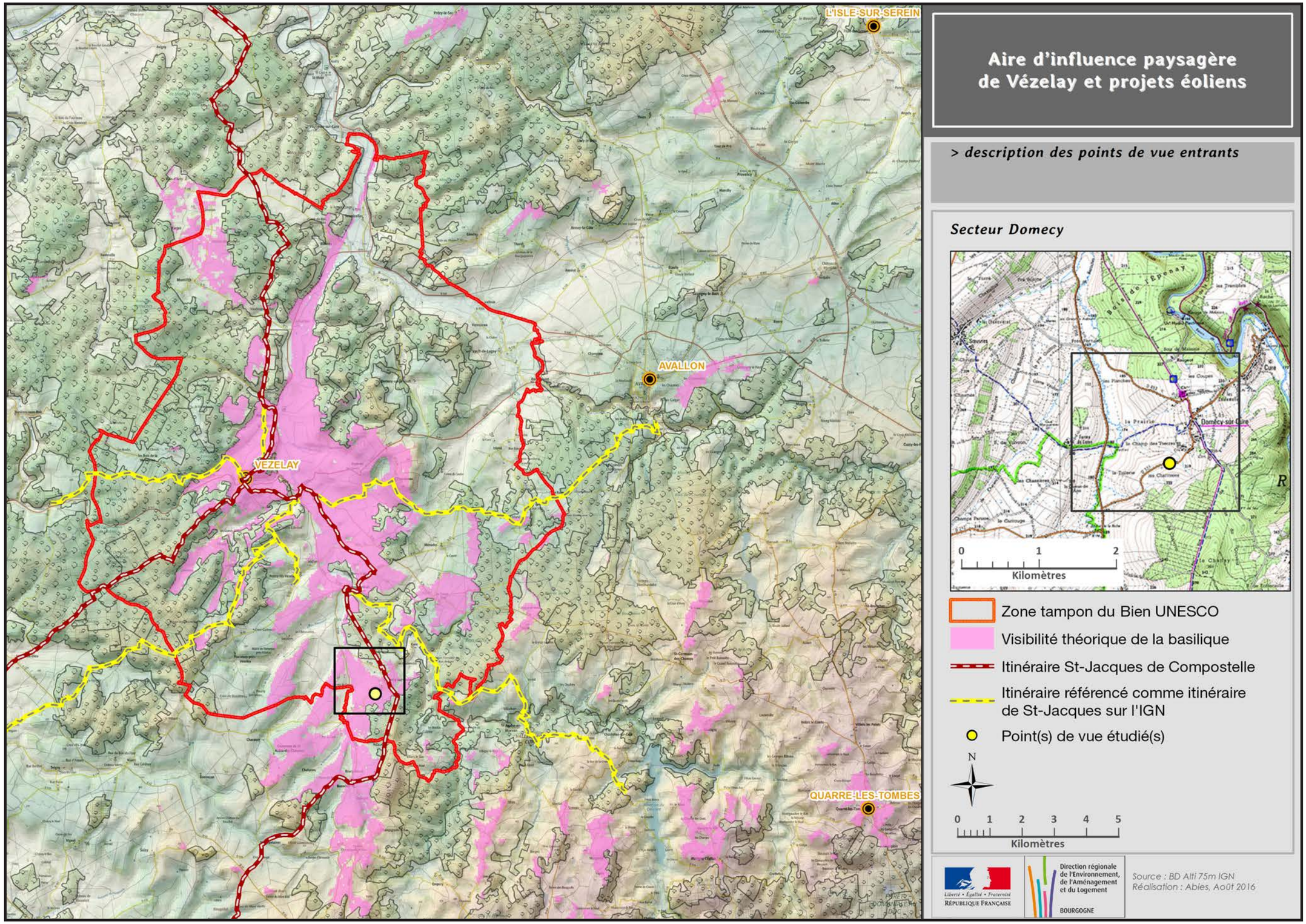

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Domecy

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 7 km. Altimétrie moyenne : 250 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m)<br>Ce village distant de 8 km de la basilique est placé sur les collines qui enserrent la Cure. Le château est bien visible. Le village est un peu à l'écart des itinéraires touristiques routiers, entre la D958 arrivant du Morvan et les D20/D36 arrivant de l'Est. Comme à Usy, le secteur permet une belle vue sur le plateau agricole, ponctué de haies, bordé par des collines qui constituent les abords de la basilique. |
| Type de vue | La vue n'est pas la plus emblématique mais permet toutefois de bien visualiser la basilique et sa colline, dominant le creux formé par les vallées du ruisseau de Bazoches et de la Cure. L'alternance des collines et les éléments paysagers constitutifs du paysage local sont les principaux éléments de la vue, avec notamment le château de Domecy. La vue se fait un peu par dessous, avec des vues lointaines limitées par les premières lignes de relief. La basilique émerge légèrement au-dessus des autres collines mais ne constitue pas vraiment un point d'appel visuel important. |
| Contribution à la V.U.E. | Le village est placé sur une portion du chemin de St-Jacques, entre Pierre-Perthuis et Bazoches, mais cette portion ne permet pas de voir la basilique. Ce sont uniquement les abords qui permettent de visualiser le paysage local et les collines du Vézelien. |
| Enjeux de la vue | Modérés (1+1+1=3) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Domecy

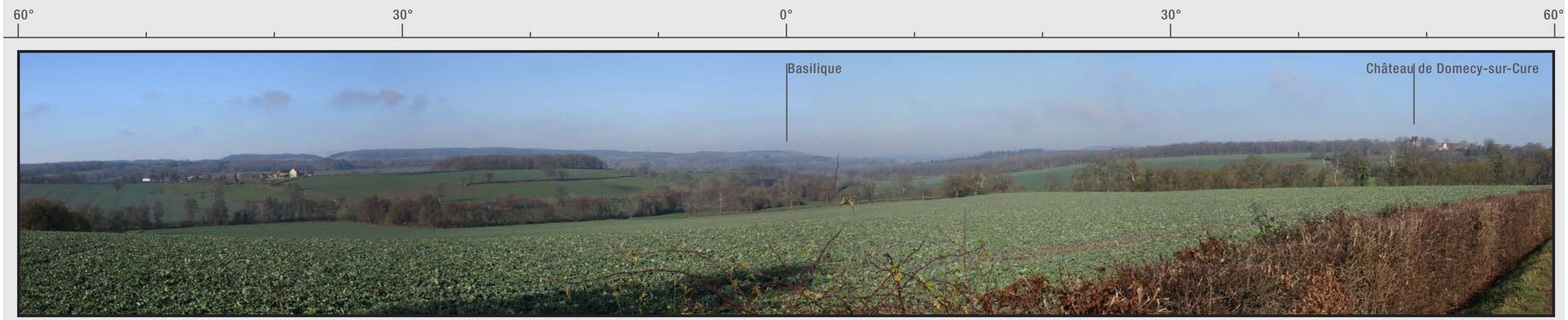


Vue depuis les abords de Domecy-sur-Cure

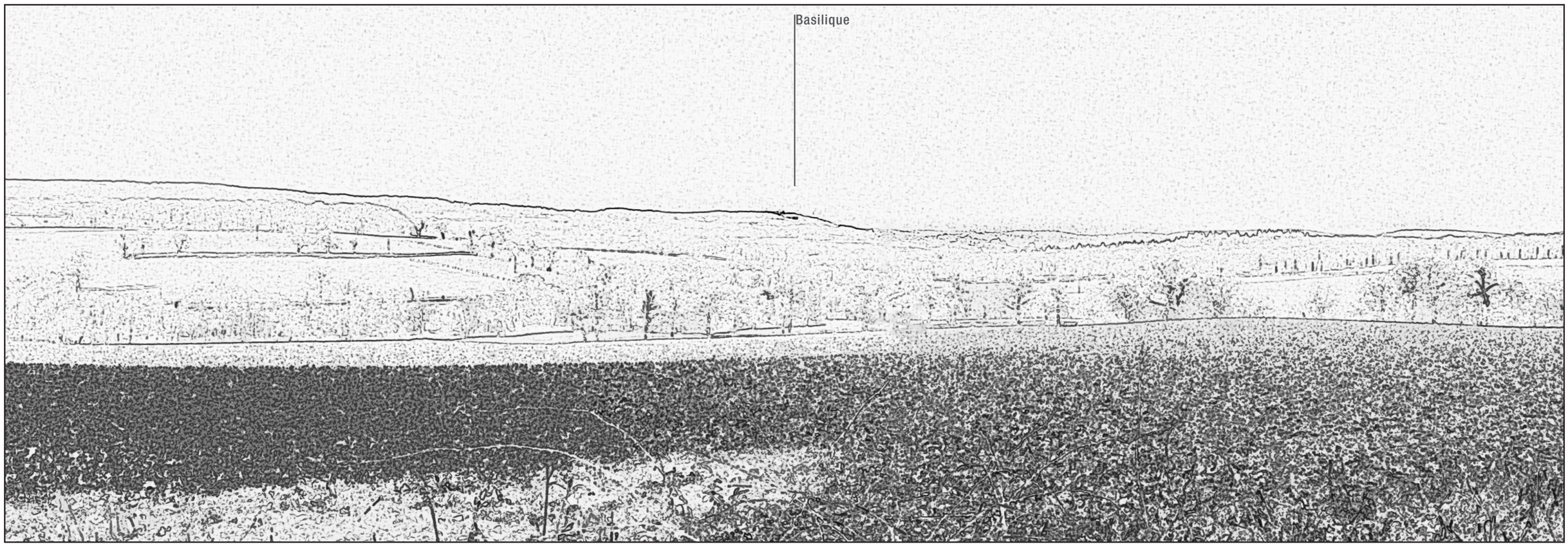

## 04 > Secteur Précy-le-Moult

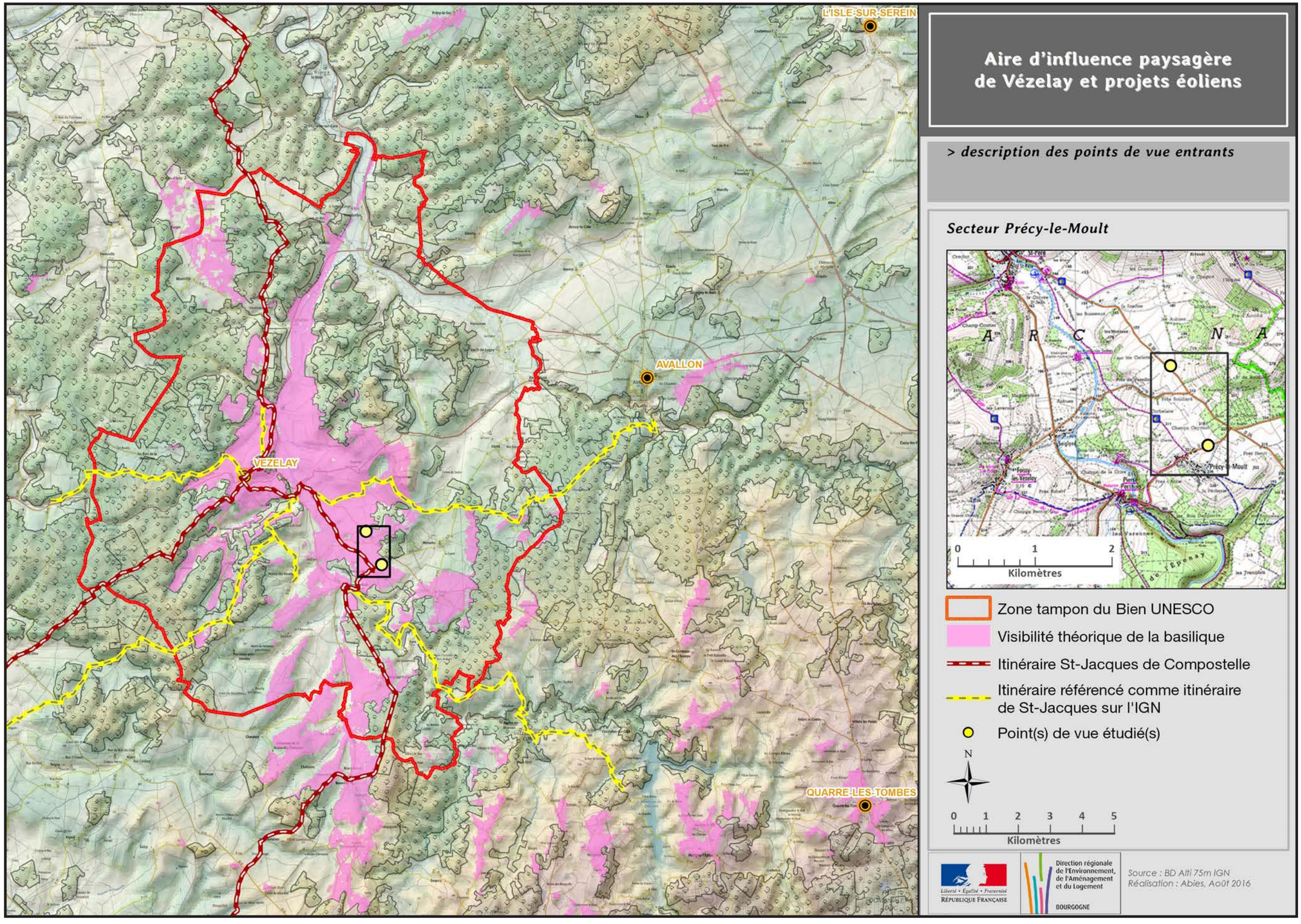

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Précy-le-Moult

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 4 à 5 km. Altimétrie moyenne : 210 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m)<br>Ce secteur se situe à l'entrée du bassin visuel proche de Vézelay, au sein des premières collines qui enserrent la basilique et sa colline. Après les paysages du plateau agricole qui précèdent ces vues, sur la D36, l'observateur entre en contact avec ce qui fait l'essence des environs de Vézelay : la vallée de la Cure et les collines environnantes, dominées par la silhouette de la basilique. Le lien avec les collines environnantes (comme le Mont Liboeuf, bien visible) ou St-Père en contrebas, sont également des éléments constitutifs de l'intérêt du Bien. Le couloir de la vallée de la Cure est bien marqué, entre les différentes collines. |
| Type de vue | Après le secteur d'Usy, premier secteur de vue sur la basilique depuis le Sud-Est, ce secteur affine les vues pour l'observateur, depuis un point plus élevé que le secteur de Pierre-Perthuis, plus proche de la vallée de la Cure et donc moins élevé. La basilique est plus proche, domine nettement les vues au sein des collines environnantes. La vue se fait dans l'axe de la vallée de la Cure et la perception de l'ensemble collines du Vézelien/basilique est très claire et très épurée, avec des vues lointaines en arrière de la basilique qui domine et dont la présence visuelle s'impose. |
| Contribution à la V.U.E. | Ce secteur permet de comprendre l'organisation du bien dans son paysage, avec la basilique en promontoire sur la vallée mais aussi les collines (Mont Liboeuf) et les deux villages de St-Père et Asquins au pied de la colline. La clarté et la simplicité et la pureté des vues rendent très visible l'arrivée de tout objet dans le cône de vue proche de la basilique. Le secteur est traversé au Sud par le chemin de St-Jacques et Précy-le-Moult est un site inscrit à part entière. |
| Enjeux de la vue | Forts (1+2+2=5) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Précy-le-Moult

Vue depuis Précy-le-Moult

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 05 > Secteur Pierre-Perthuis

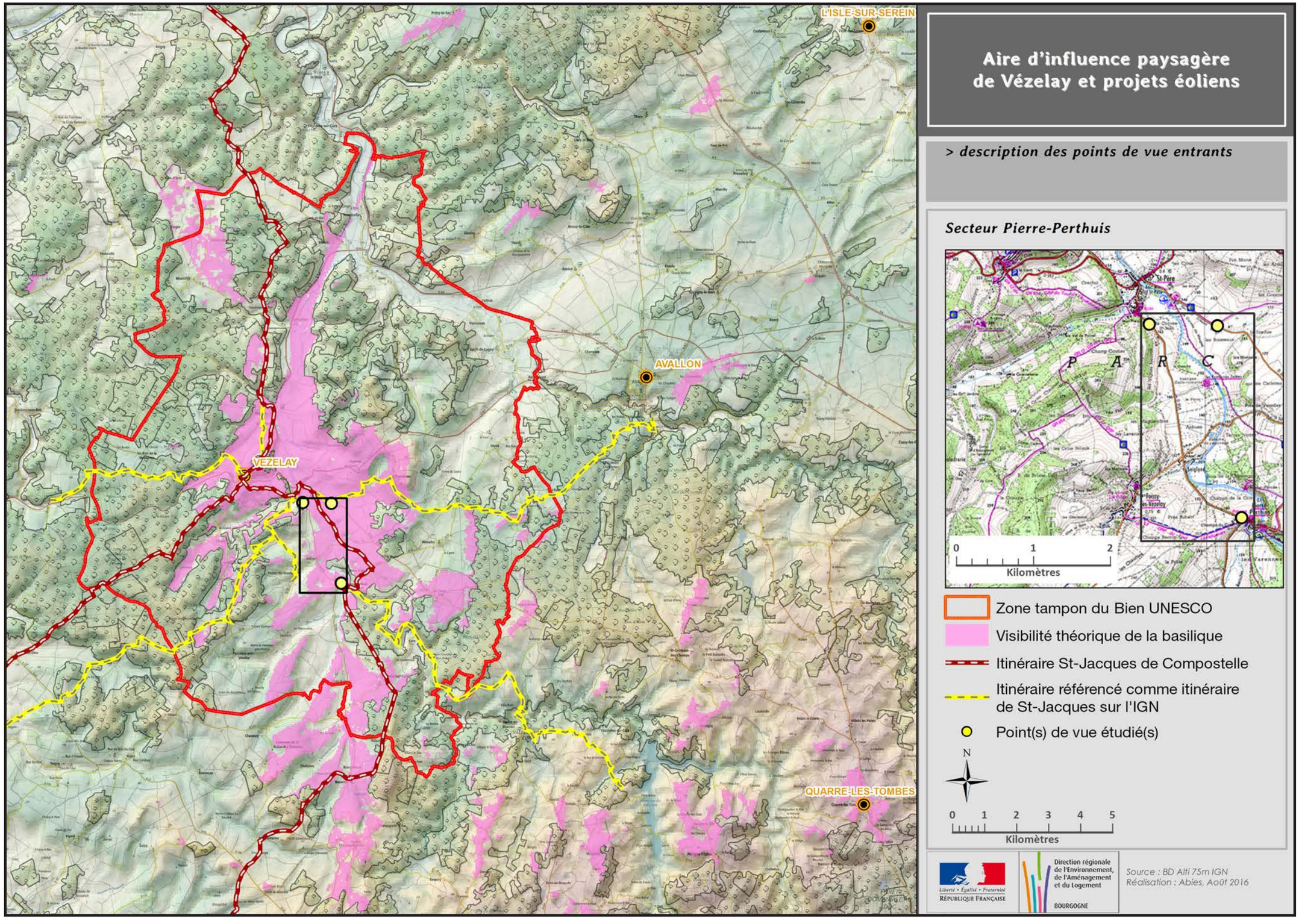

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Pierre-Perthuis

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 3 à 4 km. Altimétrie moyenne : 160 à 180 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m).<br>Très proche du secteur de Précy-le Moult, ce secteur s'en différencie surtout par l'altitude (autour de 170 m ici contre plus de 200 m à Précy-le-Moult) ce qui induit des vues beaucoup moins profondes qu'à Précy-le-Moult. Le secteur se situe également à l'entrée du bassin visuel proche de Vézelay, au sein des premières collines qui enserrent la basilique et sa colline. Ce sont là aussi les paysages agricoles et l'ensemble de la vallée de la Cure et de ses collines environnantes qui constituent l'intérêt du secteur. Du fait de l'altitude plus basse, la silhouette de la basilique domine encore plus les vues et sa présence est bien palpable. Par contre, le lien avec les collines environnantes est moins évident, de même que le passage de la Cure, moins marqué. |
| Type de vue | Du fait de son placement, ce secteur de vue sur la basilique depuis le Sud, affine les vues pour l'observateur. Mais la D958 (ou la D36 près de St-Père) qui permet de parcourir ce secteur ne permet que des vues partielles sur la vallée de la Cure et les collines environnantes. Le Mont Liboeuf et les reliefs de l'Ouest (à gauche sur les vues) masquent le lointain et seule une partie des reliefs en arrière de la basilique sont visibles, dans l'axe de la vallée de la Cure. |
| Contribution à la V.U.E. | Si la compréhension du paysage permise par ce secteur est moins nette, la présence de plusieurs sites inscrits à part entière (Pierre-Perthuis, Seigland) et touristiques (Pierre-Perthuis et le site gallo-romain des Fontaines Salées) renforce la sensibilité du secteur, qui est un point d'entrée important dans le bassin visuel de la basilique et de la colline. Le secteur est de plus traversé au Sud par le chemin de St-Jacques qui passe à Pierre-Perthuis. |
| Enjeux de la vue | Forts (1+2+2=5) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Pierre-Perthuis

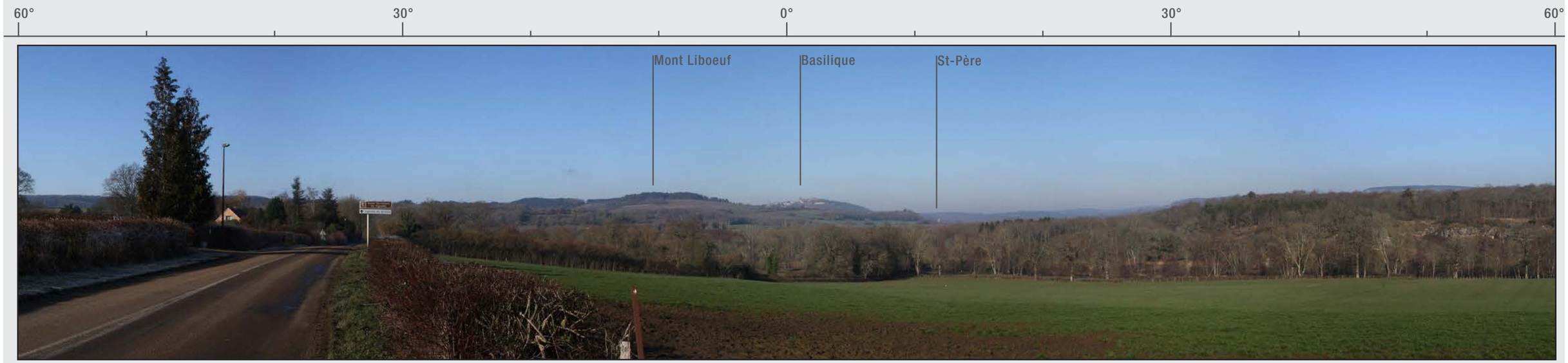


Vue depuis la D36 à l'Ouest de St-Père

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Pierre-Perthuis

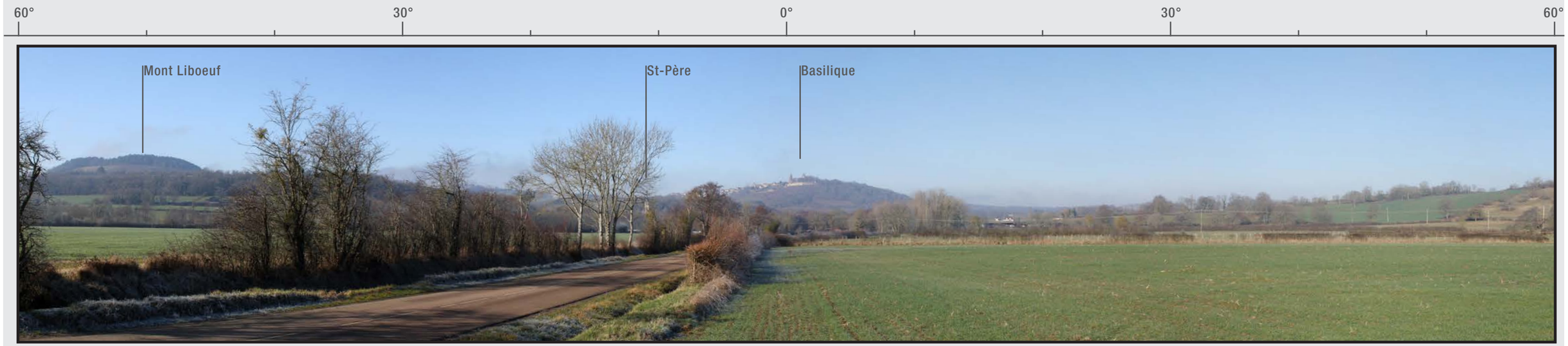


Vue depuis la D36 à l'Ouest de St-Père

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 06 > Secteur Bazoches

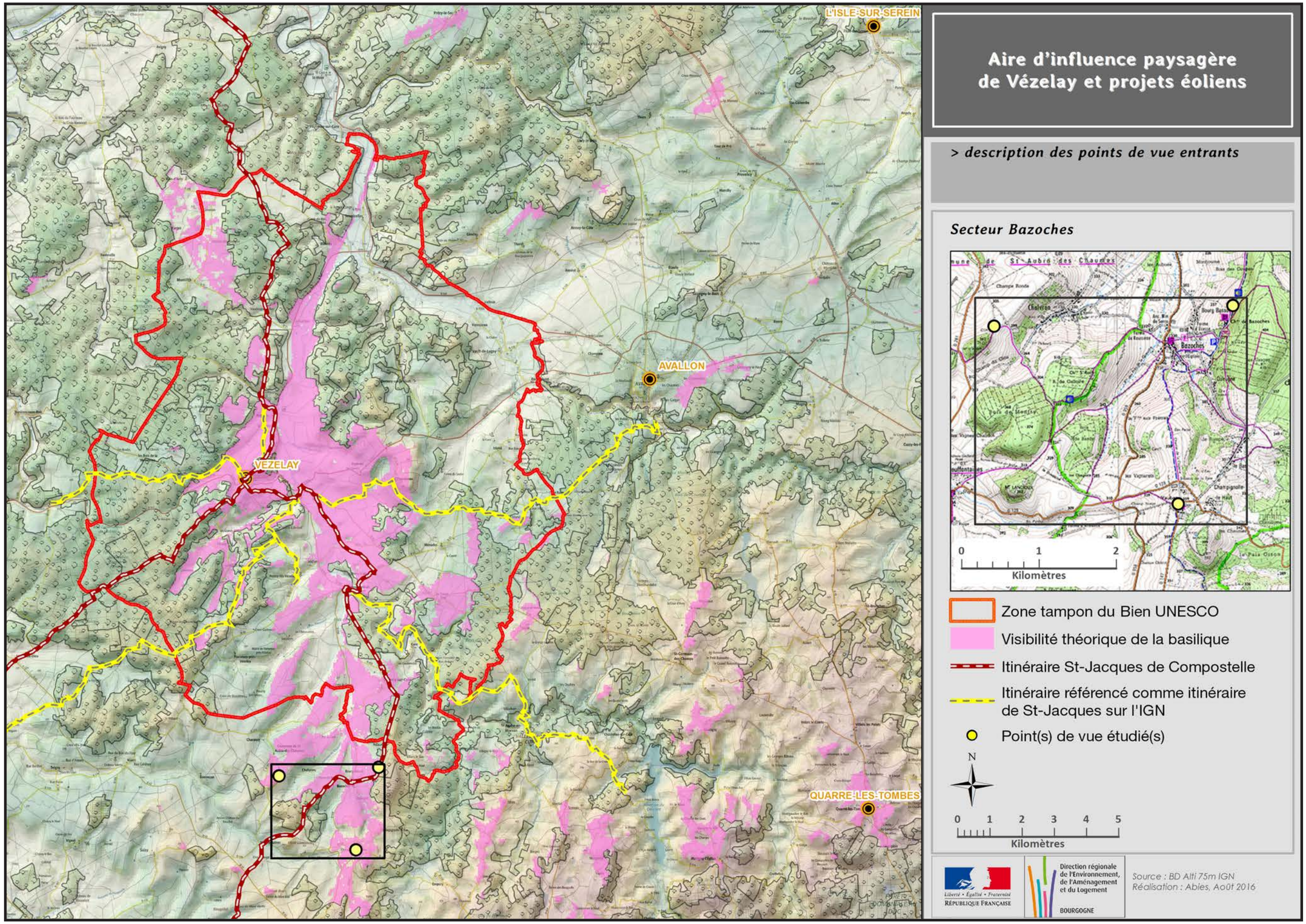

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Bazoches

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 9 à 12 km. Altimétrie moyenne : plus de 300 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m).<br>Situé hors de la zone tampon, ce secteur est assez particulier puisque c'est le seul altimétriquement plus haut que la basilique et sa colline. Les vues en bénéficient. C'est aussi un secteur tout proche du Morvan et cette position de frontière se ressent également puisqu'on bascule vers le Sud dans des espaces plus boisés et plus froids que les espaces agricoles autour de la colline de Vézelay. L'intérêt du secteur réside dans sa position puisque l'organisation collinaire subsiste et on a, depuis les sommets, d'immenses vues dans l'axe Sud-Nord formé par le ruisseau de Bazoches puis la vallée de la Cure. |
| Type de vue | Du fait de son placement en hauteur, et malgré la distance déjà conséquente, la basilique reste étonnamment bien visible, perchée au-dessus des autres collines et des vallées, notamment depuis Vauban, qui est pourtant le point le plus éloigné. A Bazoches ou à Vauban, la seule limite visuelle est le relief à l'Est de Bazoches (qui supporte le Bois de Bazoches). A l'église de St-Aubin-des-Chaumes par contre, la vue est quasi illimitée, même vers l'Est (c'est pour cela que les visibilités entre ce point et les points de Bazoches et de Vauban seront dissociées). Mais depuis l'église de St-Aubin-des-Chaumes, comme depuis le château de Bazoches, la basilique n'est pas le point focal incontestable qu'elle est depuis Vauban, où elle trône au milieu des collines et semble flotter au-dessus d'elles. |
| Contribution à la V.U.E. | Bazoches est un point touristique important du secteur (château visitable et toujours indiqué) et est, comme Vauban, sur le trajet d'un itinéraire de St-Jacques. L'église de St-Aubin-des-Chaumes ne l'est pas mais elle est placée sur une boucle du chemin. Les visibilités sur la basilique à cette distance, particulièrement depuis le Hameau de Vauban, montrent également la diversité des vues sur le bien et confirment s'il en était besoin, le caractère incontournable et décisif pour l'étude des vues entrantes pour ce Bien particulier. |
| Enjeux de la vue | Forts (1+2+2=5) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Bazoches

Vue depuis l'église de St-Aubin-des-Chaumes

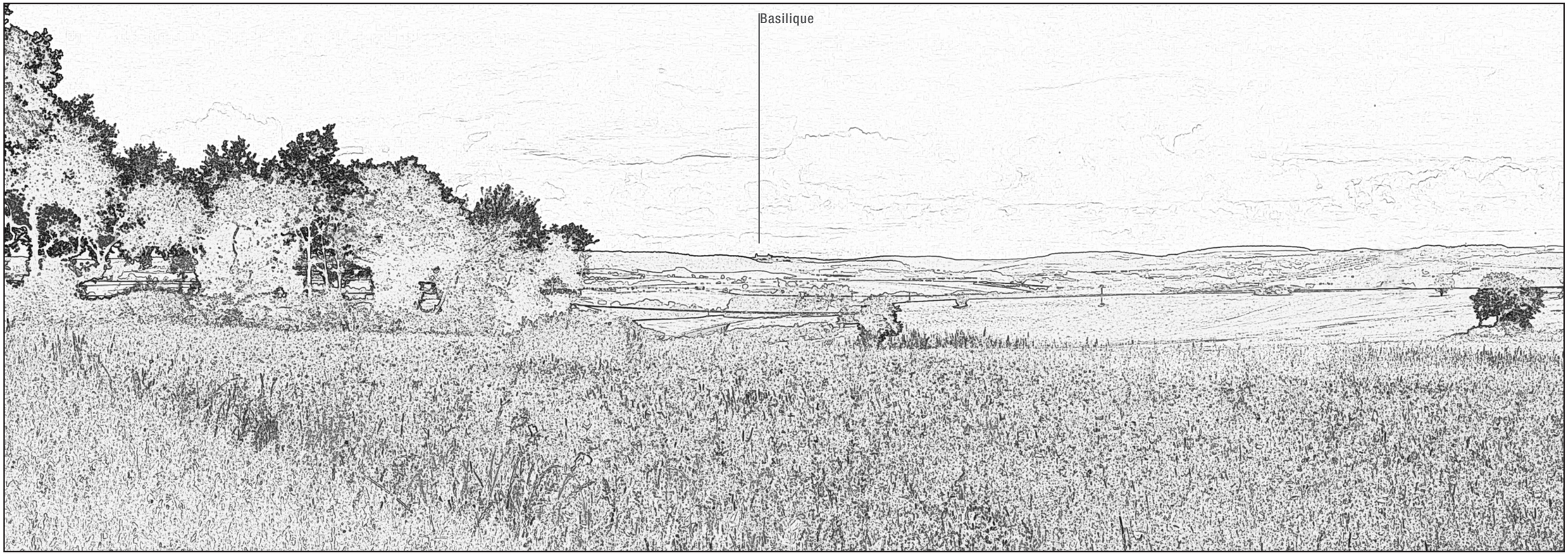

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Bazoches

Vue depuis le hameau de Vauban (Champignolle-le-Haut)

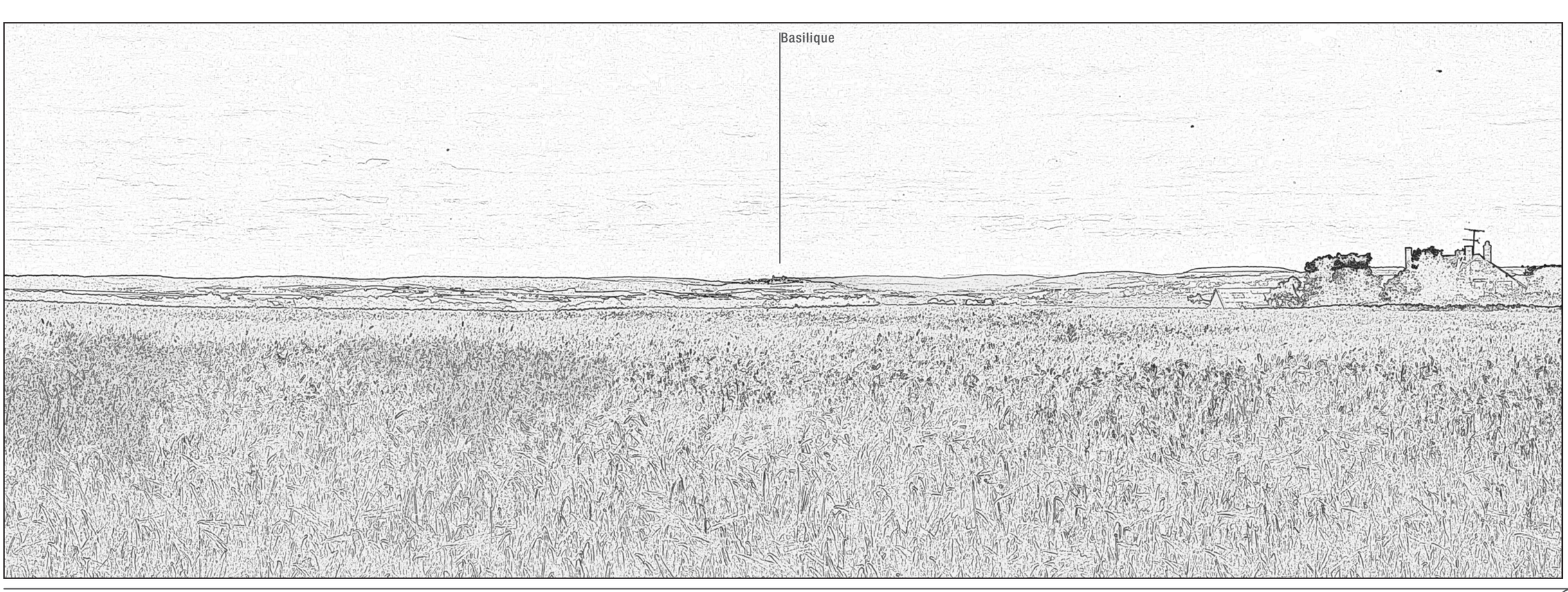

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 07 > Secteur Fontenay

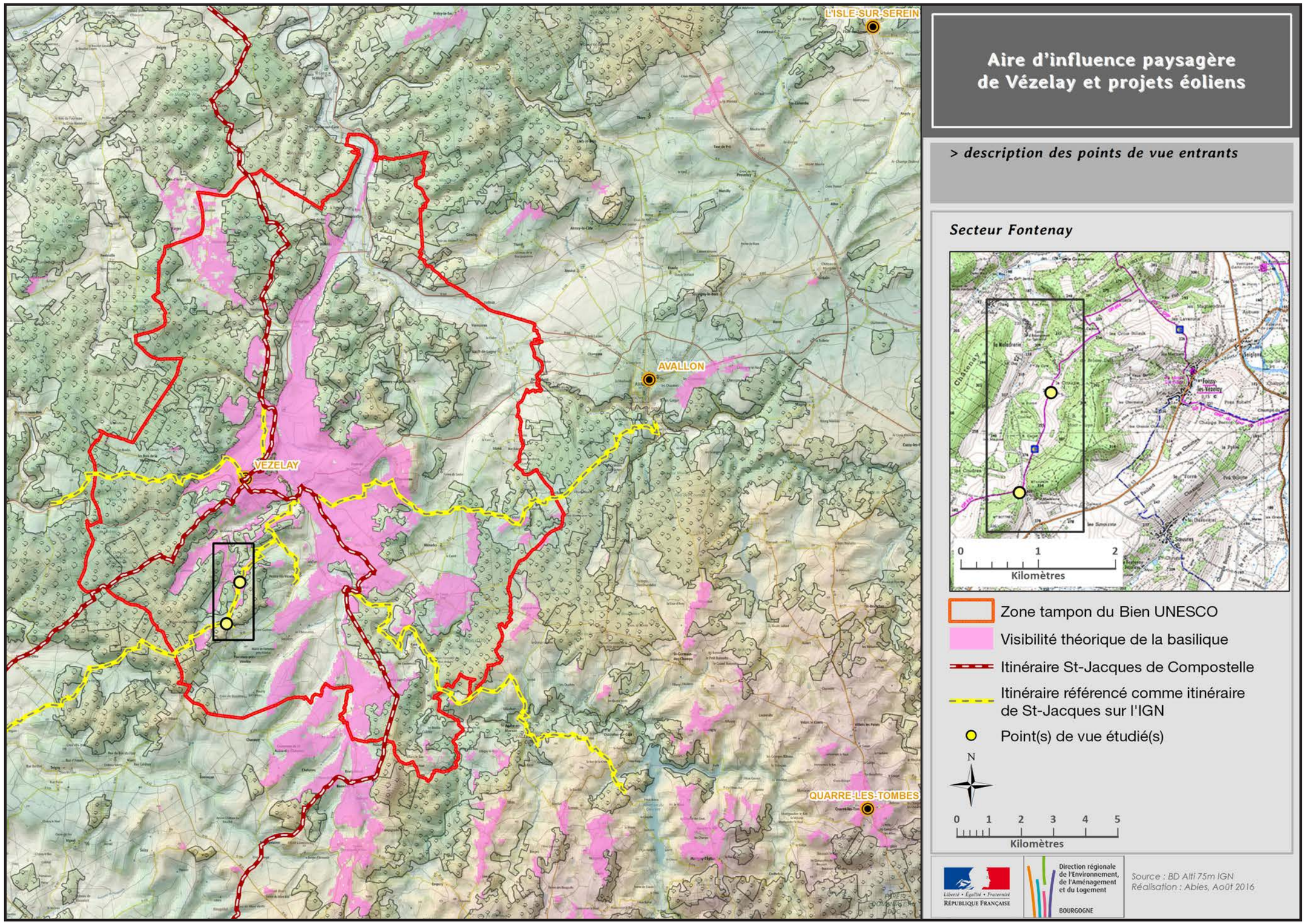

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Fontenay

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 3 à 5 km. Altimétrie moyenne : entre 200 (à l'Etang) à 300 m à la Croix de la Madeleine (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m).<br>En arrivant du Sud, ce sentier (GR 654, référencé comme chemin de St-Jacques, entre Irancy et La Charité-sur-Loire) double un autre sentier de St-Jacques, de manière quasi parallèle, en traversant le vaste massif de la forêt domaniale du Vézelien et les bois voisins. Les routes environnantes permettent de suggérer des vues sur la basilique mais c'est depuis le chemin qu'on peut la voir pleinement. C'est le contraste entre les boisements majoritaires dans le secteur et la basilique, qui apparaît soudainement au-dessus des bois, qui fait tout l'intérêt de ce point de vue. |
| Type de vue | Ce point constitue une des premières vues proches sur la basilique et sa colline depuis le chemin de St-Jacques en arrivant du Sud. La vue sur la basilique est assez intéressante puisque la colline émerge des bois qui environnent le point de vue et constitue un point de repère immanquable. Si la colline est bien visible, les abords le sont moins : les reliefs environnants ne permettent pas un dégagement suffisant pour envisager les lointains. |
| Contribution à la V.U.E. | La présence d'une croix (Croix de la Madeleine) dans ce secteur n'est peut-être pas anodine ; à la manière de la croix de Montjoie, cette croix marquerait la première possibilité de vue sur la basilique pour le pèlerin. Ce point est donc un point d'entrée important pour la V.U.E. puisqu'il engendre l'effet de surprise lié à l'apparition de la basilique. |
| Enjeux de la vue | Forts (1+2+2=5) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Fontenay

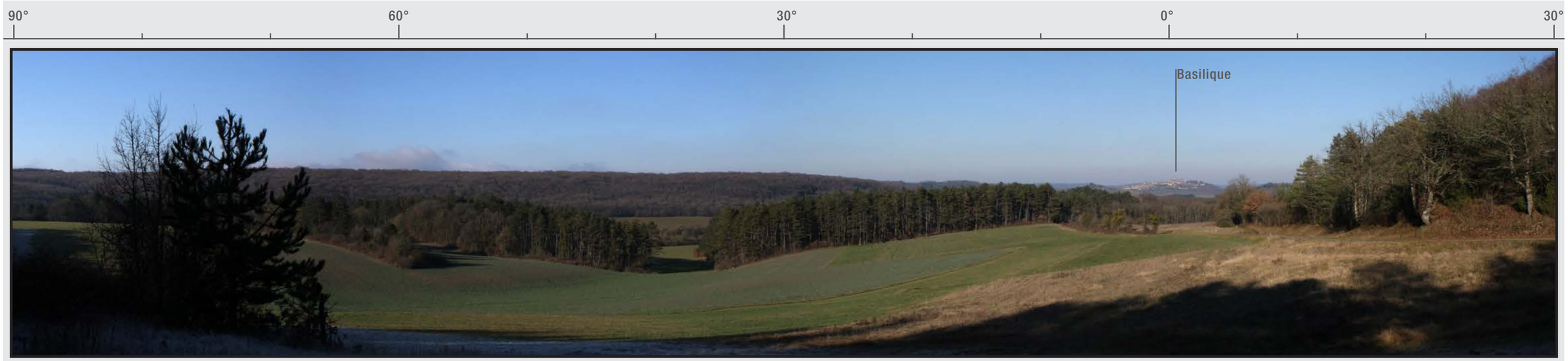


Vue depuis le hameau de Vauban (Champignolle-le-Haut)

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 08 > Secteur Mont Liboeuf

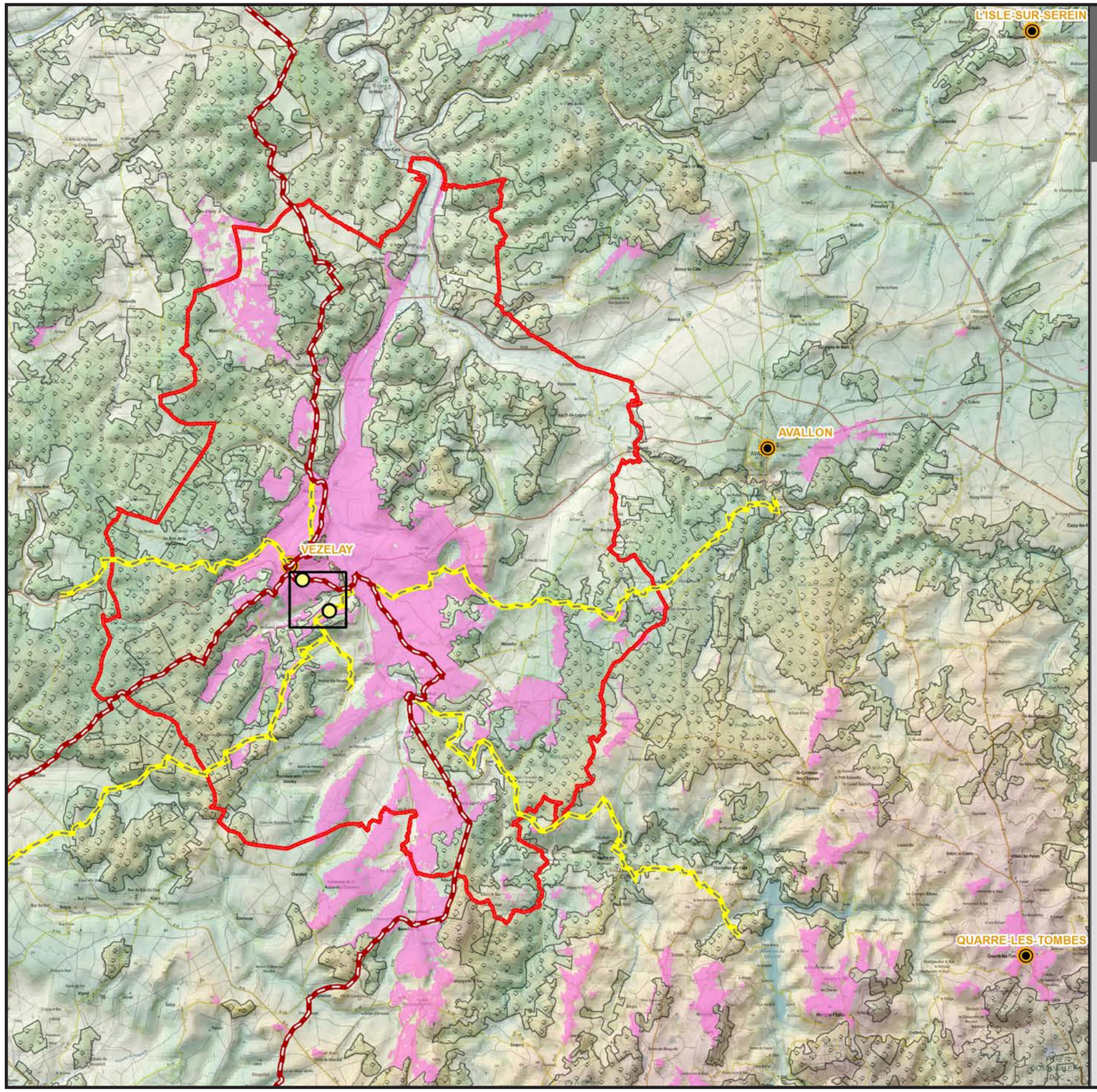


**Aire d'influence paysagère de Vézelay et projets éoliens**

*> description des points de vue entrants*

*Secteur Mont Liboeuf*

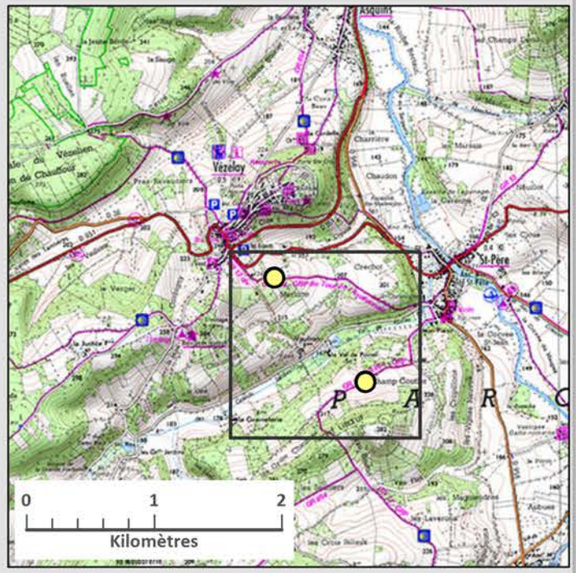


Zone tampon du Bien UNESCO

Visibilité théorique de la basilique

Itinéraire St-Jacques de Compostelle

Itinéraire référencé comme itinéraire de St-Jacques sur l'IGN

Point(s) de vue étudié(s)

N

0 1 2 3 4 5
Kilomètres

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BOURGOGNE

*Source : BD Alti 75m IGN*
*Réalisation : Abies, Août 2016*

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Mont Liboeuf

| | |
|---|---|
| Description et caractéristiques | Distance à Vézelay : 1 à 2 km. Altimétrie moyenne : 160 à 200 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m).<br>Deux points sont situés au Sud immédiat de la basilique : un à 600 m sur le GR654 et un autre sur le GR13, à 1600 m. Les chemins sont assez ouverts et permettent de visualiser l'organisation générale des collines vers le Sud-Est. A la fois GR, GRP et itinéraires de St-Jacques, ces chemins ont une vocation touristique importante et sont a priori plutôt assez fréquentés. |
| Type de vue | Les deux point de vues montrent une basilique majestueuse et bien visible tout au long des trajets. Les vues lointaines se font nettement vers l'Est : Fontette, Tharoiseau sont visibles ainsi que le sillon de la vallée de la Cure, vers le Sud-Est. La basilique et sa colline resteront forcément dominantes depuis ces points de vue mais le lien avec les lignes d'horizon lointaines est également un point important dans ces vues. A noter que des vues sont également possibles, depuis ces point de vue, vers le Sud-Est, sans covisibilité avec la basilique. |
| Contribution à la V.U.E. | Cet itinéraire est assez emblématique des vues autour de la basilique, avec la montée vers la basilique, dont la silhouette est bien découpée. Le village est également bien visible. |
| Enjeux de la vue | Forts (2+1+2=5) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Mont Liboeuf

Vue depuis le GR 654 au Sud de la colline de Vézelay

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Mont Liboeuf

Vue depuis le GR 654 au Sud de la colline de Vézelay

## 09 > Secteur Justice

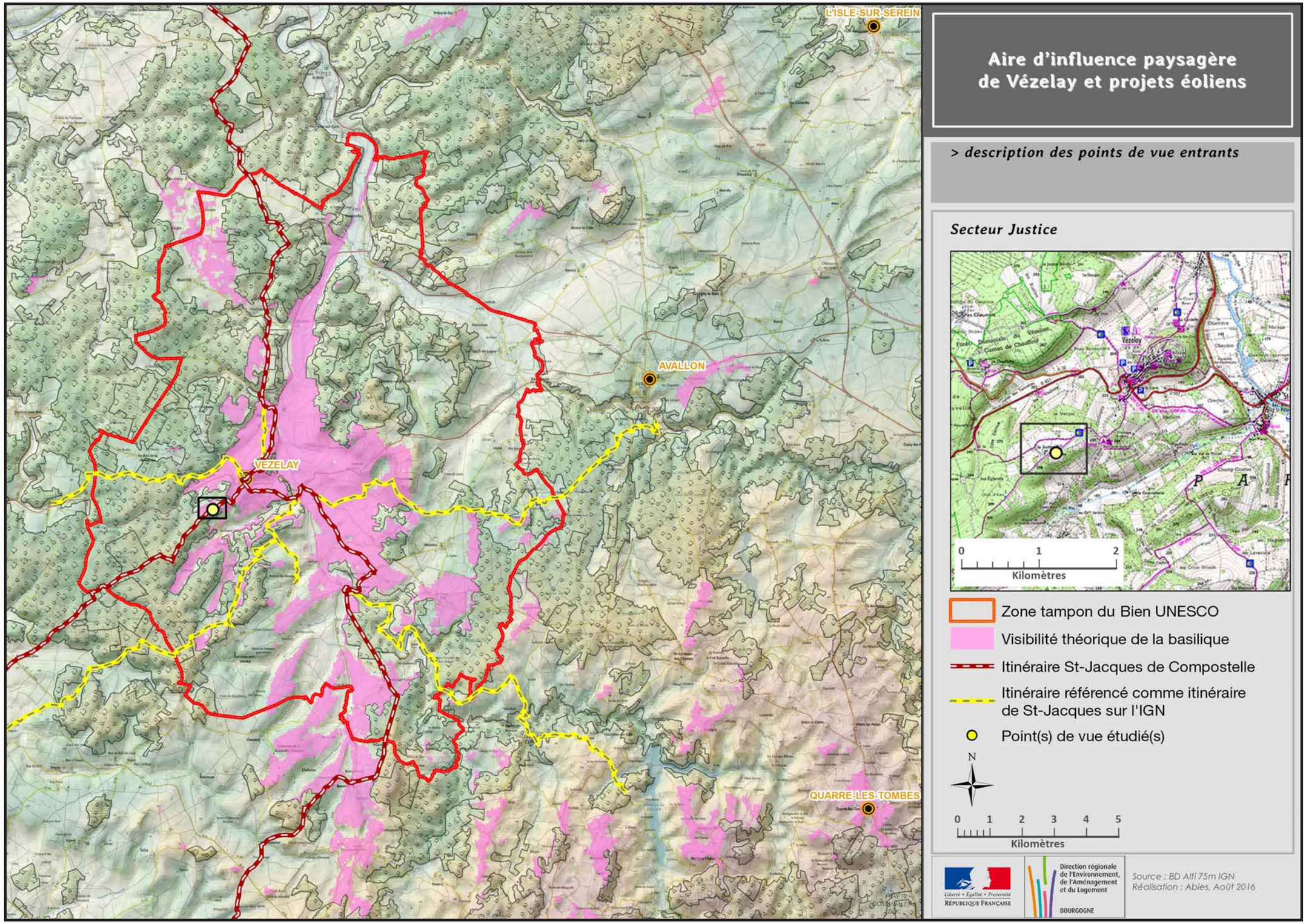

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Justice

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 2 km environ. Altimétrie moyenne : 290 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m).<br>En arrivant du Sud-Ouest, ce secteur est essentiellement piéton puisqu'il emprunte une portion du chemin de St-Jacques. La vue est ponctuelle puisque le chemin débouche dans des espaces ouverts (prairies) et permet des vues vers la basilique avant d'entrer dans le village. C'est là aussi, comme depuis le secteur de Fontenay, le contraste entre les boisements majoritaires dans le secteur et la basilique, apparaissant soudainement au-dessus des bois, qui fait tout l'intérêt de ce point de vue. |
| Type de vue | Ce point offre la première vue sur la basilique et sa colline depuis le chemin de St-Jacques en arrivant du Sud-Ouest et du plateau forestier. La vue sur la basilique se fait selon un angle peu commun dans les environs puisqu'on est dans l'axe de la colline. C'est également une des seules vues qui pointent aussi loin vers l'axe Nord-Est. En dehors de cet axe, peu de covisibilités avec la basilique sont possibles. |
| Contribution à la V.U.E. | Le point de vue permet surtout la compréhension de l'insertion de la colline et de la basilique par rapport aux collines du Nord. C'est également le premier pont de vue permettant la vue sur la colline quand on arrive depuis le Sud-Ouest. La rareté des vues vers le Nord et le Nord-Ouest confère également au point de vue une réelle valeur dans la variété des perceptions autour de la basilique. |
| Enjeux de la vue | Forts (1+2+2=5) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur GR Justice

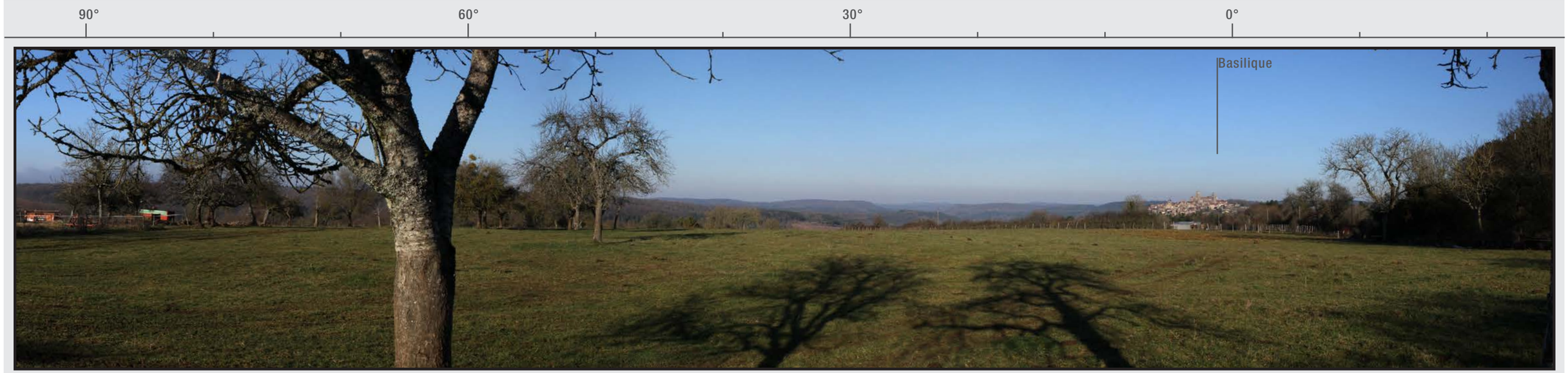


Vue depuis le chemin de St-Jacques au hameau de la Justice

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 10 > Secteur Goulotte

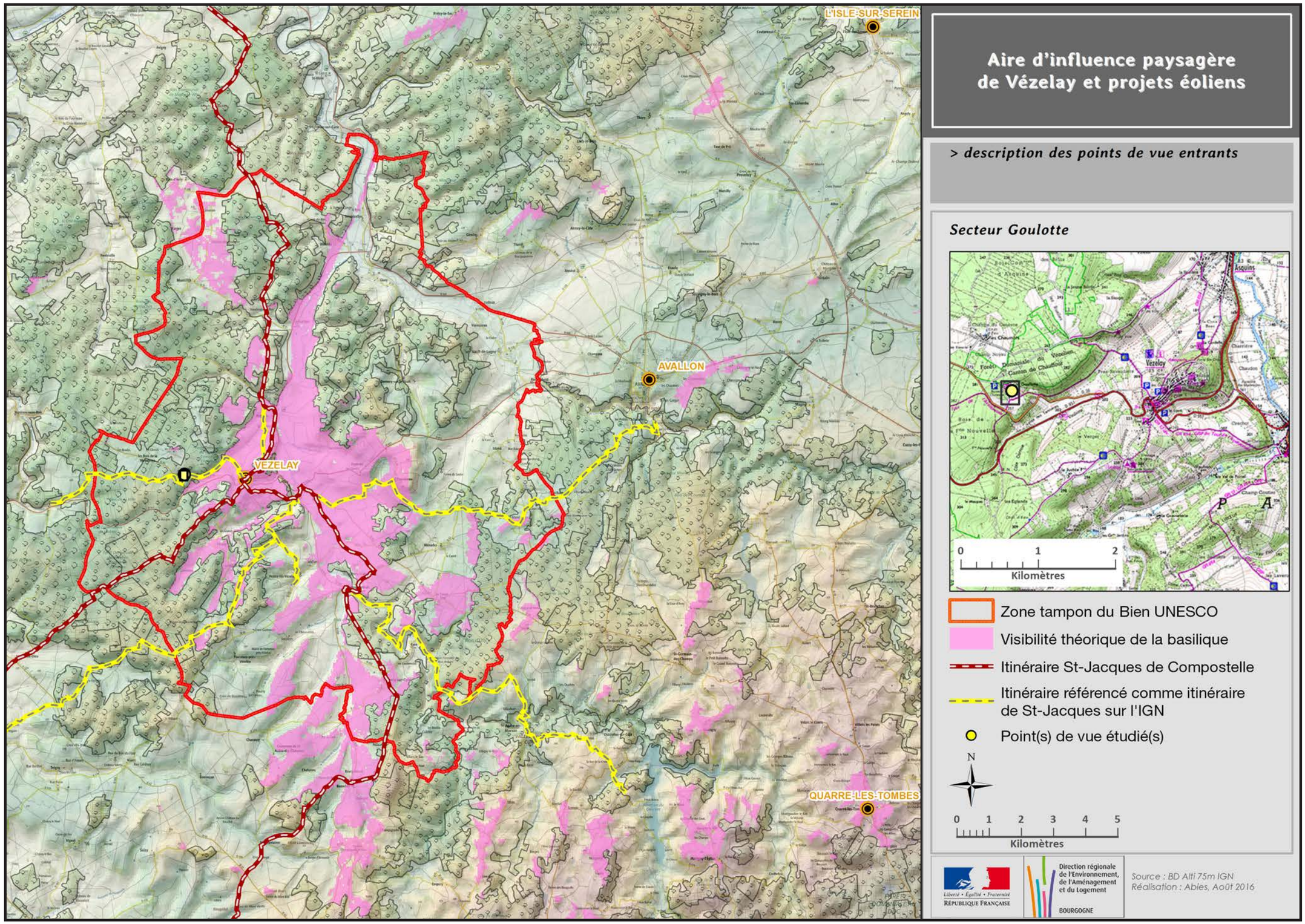

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Goulotte

| | |
|---|---|
| Description et caractéristiques | Distance à Vézelay : 2 km. Altimétrie moyenne : 260 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m).<br>Ce secteur correspond à l'ancienne maison du mécène Christian Zervos qui servit de résidence d'artistes dans les années 30 et 40 (Picasso, Paul Eluard, Le Corbusier y ont séjourné). Cette maison a un potentiel patrimonial (architectural notamment) et touristique non négligeable. |
| Type de vue | La maison bénéficie d'une vue assez profonde vers l'est mais le couvert forestier ne permet de voir qu'un petit cône de vue autour de la basilique. Ce cône de vue est partiellement repris depuis les points à l'Ouest (Noble Terre). |
| Contribution à la V.U.E. | La maison est relativement peu connue malgré les visites possibles pendant les Journées du Patrimoine. Elle permet toutefois une vue peu commune et peu connue de la basilique. |
| Enjeux de la vue | Modérés (1+1+1=3) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Goulotte

Vue depuis le hameau de Goulotte

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 11 > Secteur Noble Terre

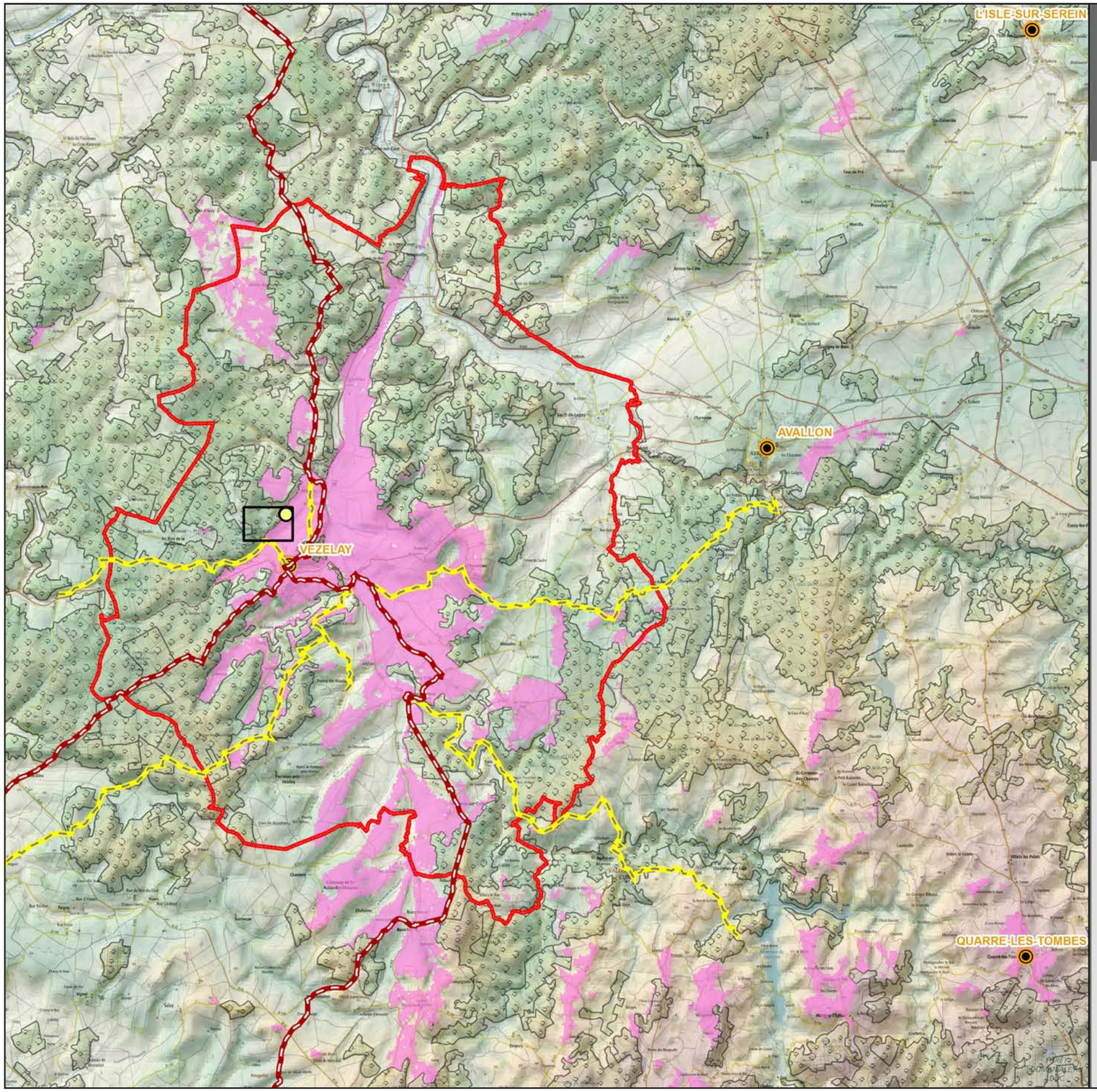


**Aire d'influence paysagère de Vézelay et projets éoliens**

*> description des points de vue entrants*

*Secteur Noble Terre*

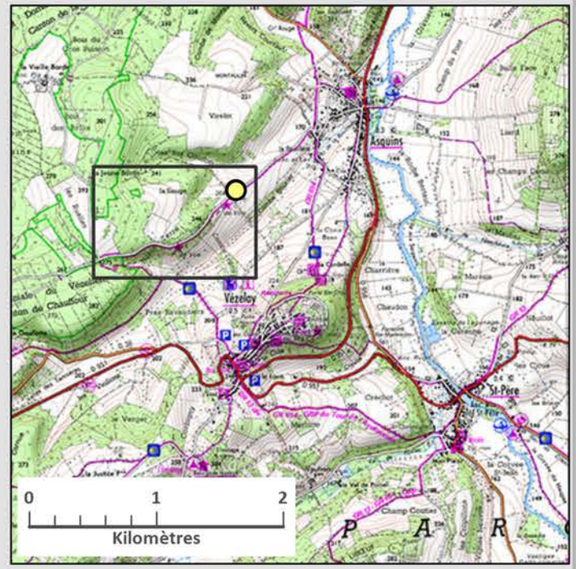


Zone tampon du Bien UNESCO

Visibilité théorique de la basilique

Itinéraire St-Jacques de Compostelle

Itinéraire référencé comme itinéraire de St-Jacques sur l'IGN

Point(s) de vue étudié(s)

N

0 1 2 3 4 5
Kilomètres

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BOURGOGNE

Source : BD Alti 75m IGN
Réalisation : Abies, Août 2016

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Noble Terre

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 1 km environ. Altimétrie moyenne : entre 200 et 240 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m).<br>Ce chemin, qui n'est pas vraiment situé sur un itinéraire emblématique, n'en est pas moins mentionné dans la bibliographie des accès à Vézelay. Il est placé sur une petite routé, utilisée comme chemin de randonnée, reliant Asquins aux hameaux du plateau forestier à l'Ouest (La Goulotte, les Chaumots et les Bois de la Madeleine). |
| Type de vue | Ce point de vue propose une vision panoramique du flanc Nord-Ouest de la colline : la basilique trône au sommet de la colline, prolongée vers le Sud (à droite sur les vues) par la colline de l'Ermitage; en contrebas vers le Nord (à gauche sur les vues), Asquins et son clocher sont visibles. Au loin, les premières collines masquent la vue vers le lointain mais le hameau de Fontette est visible. La vue permet aussi de découvrir l'organisation de la colline, notamment en ce qui concerne la variété d'occupation des sols aux alentours, avec la présence des vignes. |
| Contribution à la V.U.E. | Une telle vue est rare : la colline apparaît dans toute son ampleur et la basilique placée au sommet impressionne par sa domination dans l'ensemble de la vue. On a ici une vue sur les principales composantes inséparables de la colline de Vézelay : les collines en face (Fontette), le village d'Asquins, la chapelle de La Cordelle, l'Ermitage. Les vignes au premier plan sont également une des composantes intéressantes de cette vue. |
| Enjeux de la vue | Forts (1+2+2=5) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Noble Terre

Vue depuis la route au Nord-Ouest de Vézelay

## 12 > Secteur Montillot

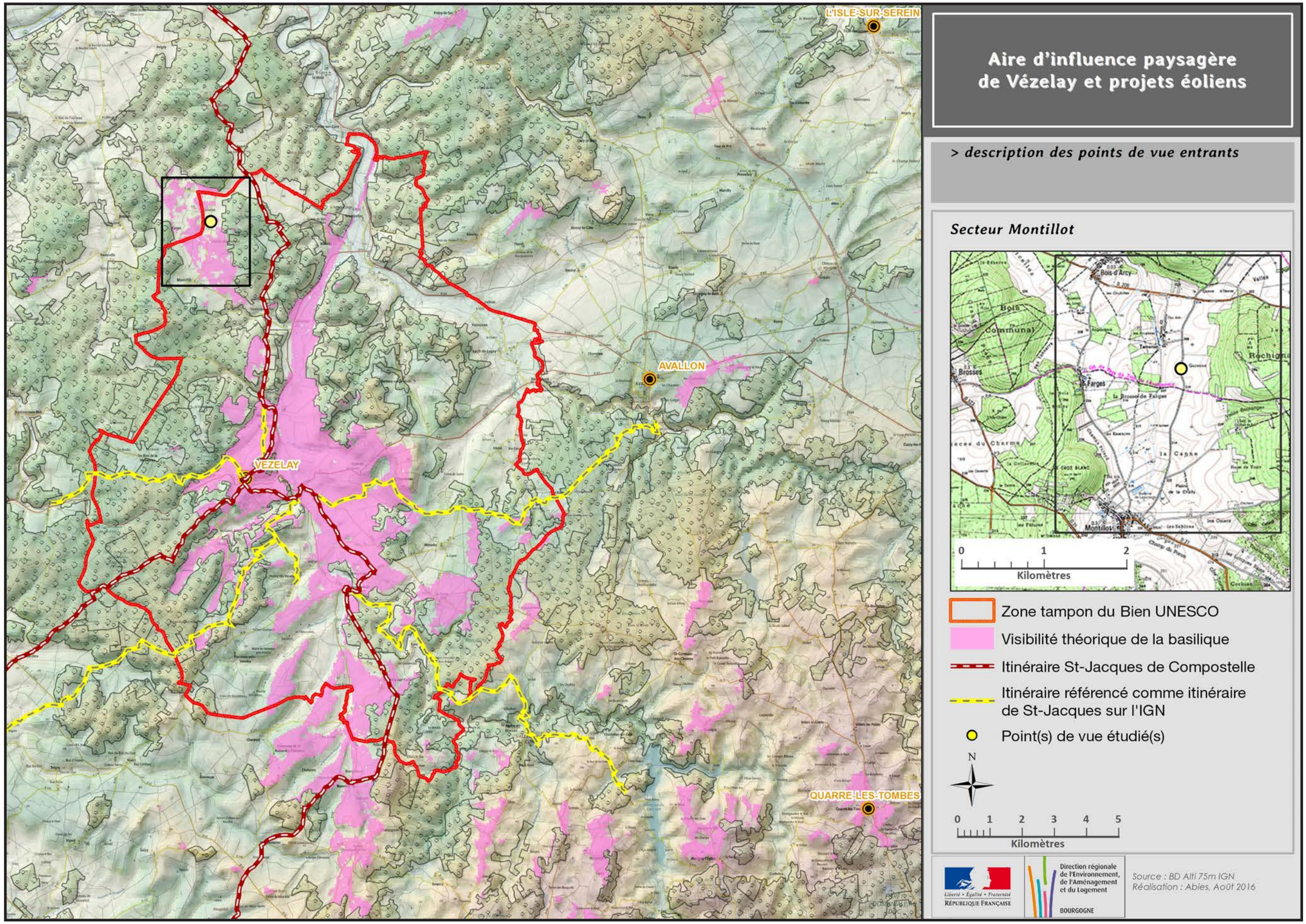

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Montillot

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 7,5 km. Altimétrie moyenne : 200-220 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m).<br>Le secteur correspond à une vaste clairière au Nord-Ouest de Vézelay, très dégagé. La physionomie du plateau forestier domine, avec de vastes parcelles dégagées, bordées sur les hauteurs par les bois. Le village de Montillot se place au Sud de cette clairière, abrité par le relief et les bois (depuis le village, on ne distingue pas la basilique). Un seul point de vue a été effectué dans ce secteur, peu étendu et assez homogène. |
| Type de vue | Le champ de vision est assez large borné par les reliefs environnants, forestiers, qui orientent la vue dans l'axe de la clairière, vers la basilique. La basilique est visible, très en retrait dans la vue, partiellement masquée : c'est plus la silhouette de la basilique avec ses deux tours que la colline dans son entier qui marque la vue. Si l'ensemble colline/basilique est partiellement visible, il ne constitue pas à proprement parler un point d'appel visuel fort dans le paysage. La vue est plutôt fugace et fortement soumise à l'altitude d'observation. |
| Contribution à la V.U.E. | Ce secteur est inclus en partie dans le périmètre du bien UNESCO. Ce point de vue n'est pas le plus emblématique autour de la colline mais peut, en arrivant depuis le Nord, être une des premières possibilités de visualiser la basilique. Cette vue participe à la diversité des vues sur la basilique. Le point de vue est situé à proximité du GRP Tour de l'Avallonnais mais est plutôt, comme l'ensemble de ce secteur, à l'écart des grands itinéraires touristiques. |
| Enjeux de la vue | Modérés (1+1+1=3) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Montillot

Vue depuis les abords de Montillot

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 13 > Secteur Nord Asquins

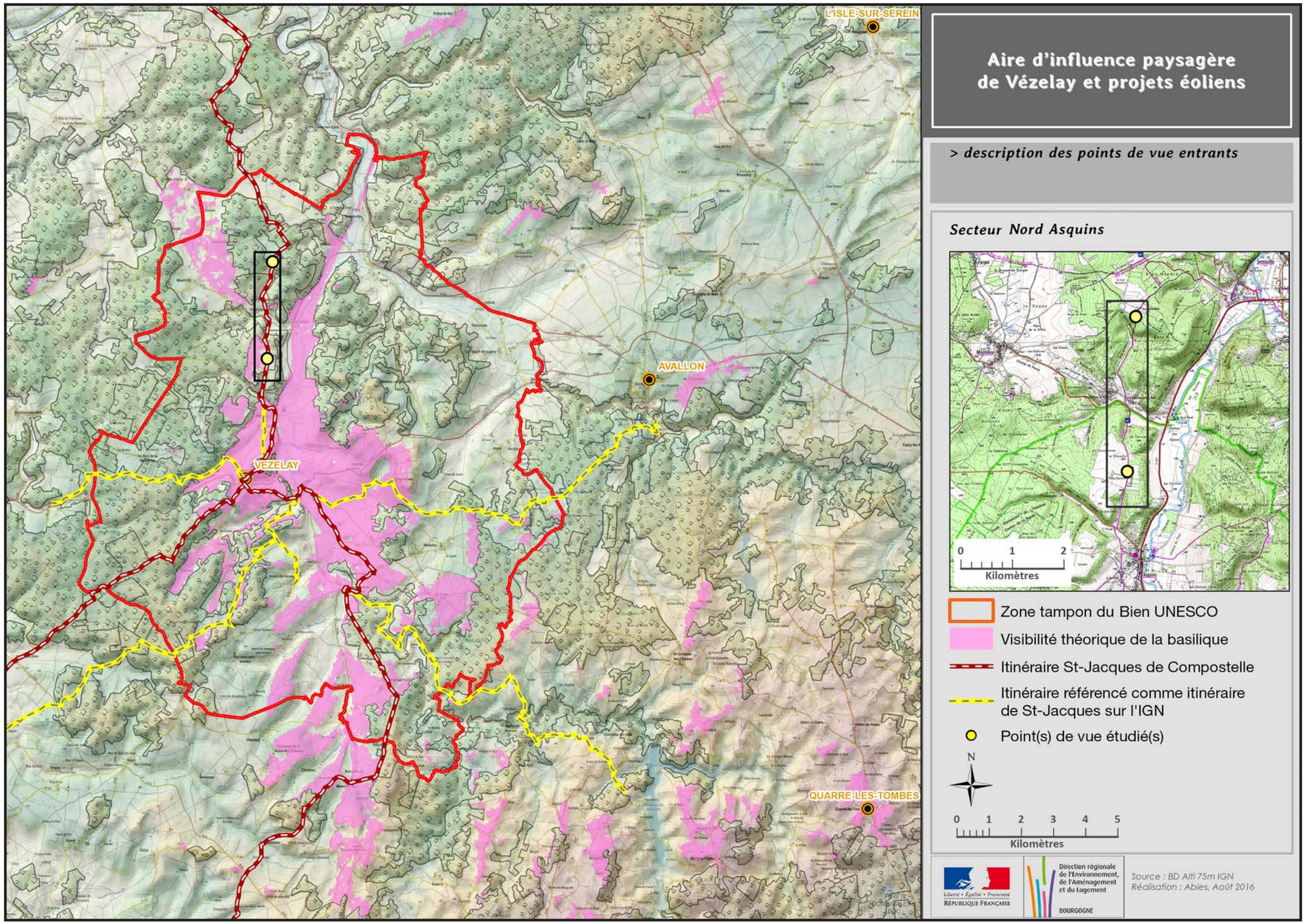

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Nord Asquins

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : entre 3 et 6 km. Altimétrie moyenne : 200-240 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m)<br>Ce secteur correspond aux zones de plateaux forestiers qui surplombent la vallée de la Cure à l'Ouest. La physionomie est donc, comme à Montillot, celle d'un espace de vastes parcelles brodées de bois, qui redescendent sur les versants de la vallée de la Cure à l'Est ou se prolongent encore vers l'Ouest. Deux points de vue ont été répertoriés. |
| Type de vue | Depuis le point le plus au Sud, le champ de vision peut être assez large mais peu profond : les reliefs environnants limitent la longueur des vues. Les vues sont également assez ponctuelles, limitées à quelques portions très restreintes du chemin. Depuis le point le plus lointain, c'est l'inverse : l'angle de vue est faible mais les vues plus longues. On distingue certains reliefs lointains en arrière de la basilique.<br>Au final, depuis ces points, l'environnement visuel de Vézelay est assez peu visible puisqu'on distingue peu les lignes de crêtes autour de la colline. Toutefois, cette portion de chemin est la première du chemin de St-Jacques, et une des seules du chemin au Nord de Vézelay à permettre une vue sur la basilique, qui se dresse à l'arrière-plan, derrière des reliefs coiffés de forêts. La basilique, quelque peu noyée à l'horizon, ne constitue pas de point d'appel particulier dans les vues. |
| Contribution à la V.U.E. | Si ces points de vue ne sont pas les plus emblématiques autour de la colline ou sur le chemin de St-Jacques, ce tronçon est l'unique possibilité en arrivant depuis le Nord de visualiser la basilique. Cette unicité et cette rareté confèrent à ce secteur une valeur non négligeable. Elle est au Nord , dans une moindre mesure, ce que la Croix de Montjoie est à l'Est : même si la vue n'est pas aussi majestueuse, c'est là que le pèlerin découvre pour la première fois la silhouette de la basilique et de la colline. |
| Enjeux de la vue | Forts (1+2+2=5) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Nord Asquins

Vue depuis le chemin de St-Jacques au Nord d'Asquins

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 14 > Secteur D951 Nord

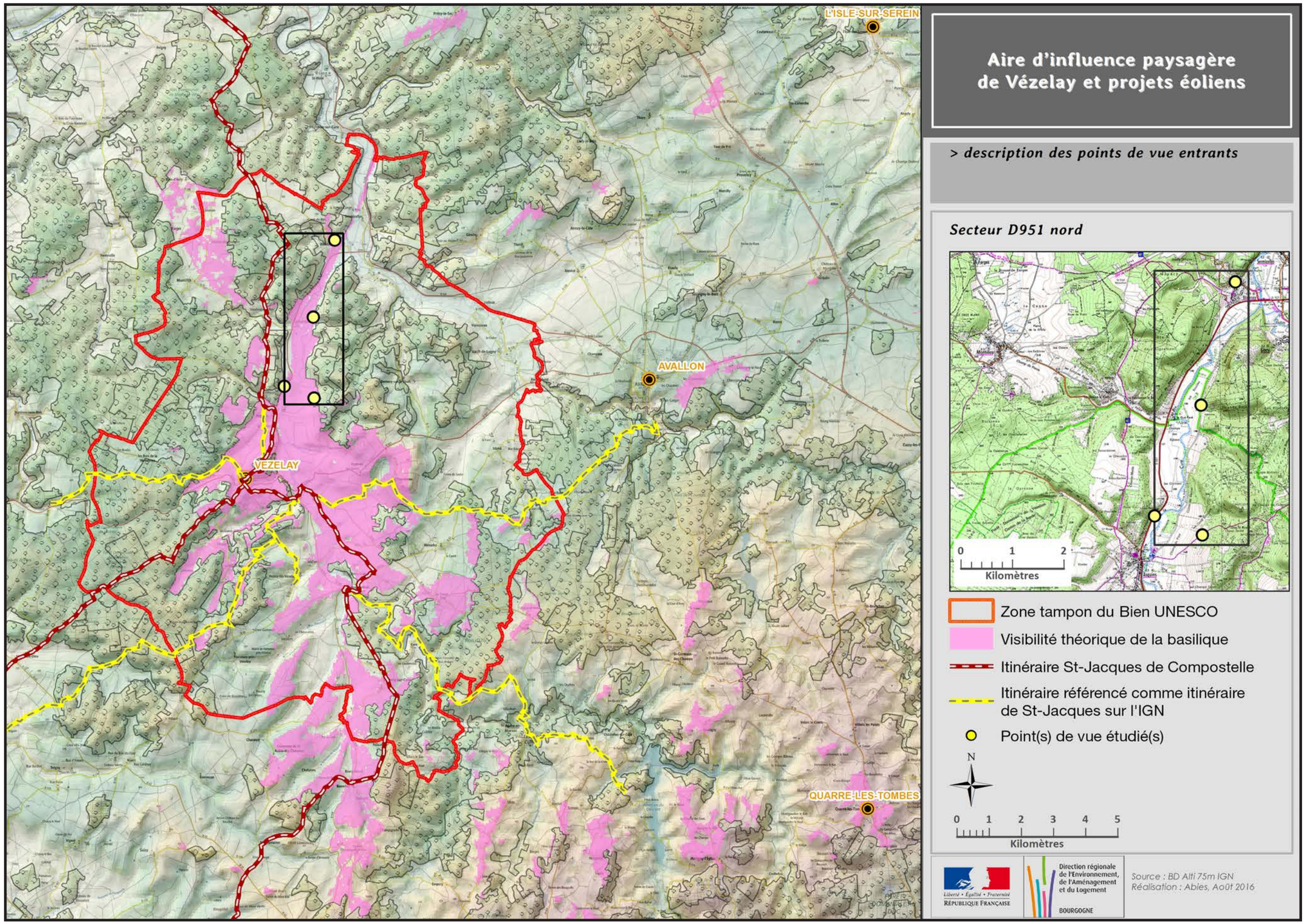

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur D 951 Nord

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 5 km. Altimétrie moyenne : 150 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m)<br>Ce secteur correspond au couloir autour de la vallée de la Cure, avec notamment la D951, route d'accès principale à Vézelay depuis le Nord et l'autoroute A6. La vallée de la Cure organise un couloir assez étroit dans lequel se faufilent la Cure, la D951 et en rive droite de la Cure, une route plus confidentielle (repérée dans la bibliographie) mais qui permet également des vues vers la basilique. Au Sud du secteur, la vallée s'ouvre, le couloir visuel est moins marqué et il faut s'aventurer sur les versants (170 m d'altitude), là où le GR 13 débouche d'Avallon pour descendre vers Asquins, pour avoir plus de champ. |
| Type de vue | La visibilité est clairement limitée à ce couloir, avec les perspectives dans l'axe de la vallée; sur les côtés, les versants boisés masquent fortement les vues. La végétation sur les versants de la vallée autorise plus ou moins les vues vers l'extérieur, de même que la végétation de la ripisylve de la Cure (peupliers). Ce secteur constitue la première vue sur la basilique et sa colline quand on arrive depuis le Nord, par la route. La vue s'effectue dans le couloir organisé par les versants de la Cure qui dirigent le regard presque instinctivement vers la basilique, qui apparaît en point de mire au creux des collines. Cette vue est plutôt une vision dynamique, les possibilités d'arrêt étant fortement limitées; l'arrivée au pied de la basilique constitue le point d'orgue de la visibilité dans ce secteur, avec l'élargissement de la vallée et la découvert du vallon qui environne la colline.<br>Le point depuis le GR 13 a été placé dans ce secteur : il avait d'abord été placé dans le secteur de Montjoie mais induisait trop d'aberrations en l'incluant dans ce secteur. Ce point, non négligeable, a donc été placé sur ce secteur, tout proche. |
| Contribution à la V.U.E. | Cet axe routier de la D951 est une des routes d'accès principale à Vézelay depuis le Nord et l'autoroute A6. C'est également sans doute une des principales premières vues (en proportion de visiteurs) sur la basilique et sa colline : la plupart des visiteurs arrivant par la route arrivent par cet axe. La basilique, placée comme dans un écrin au fond de la vallée de la Cure, est également une image «classique» participant à la renommée du secteur et donc à la V.U.E. du Bien. Il est notamment largement mentionné dans la bibliographie sur les possibilités d'accès à Vézelay. Pourtant, très «routier», il n'est pas aménagé et l'arrêt pour profiter de la vue est difficile. |
| Enjeux de la vue | Forts (2+1+2=5) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur D 951 Nord

Vue depuis la D951 au Sud de Blannay

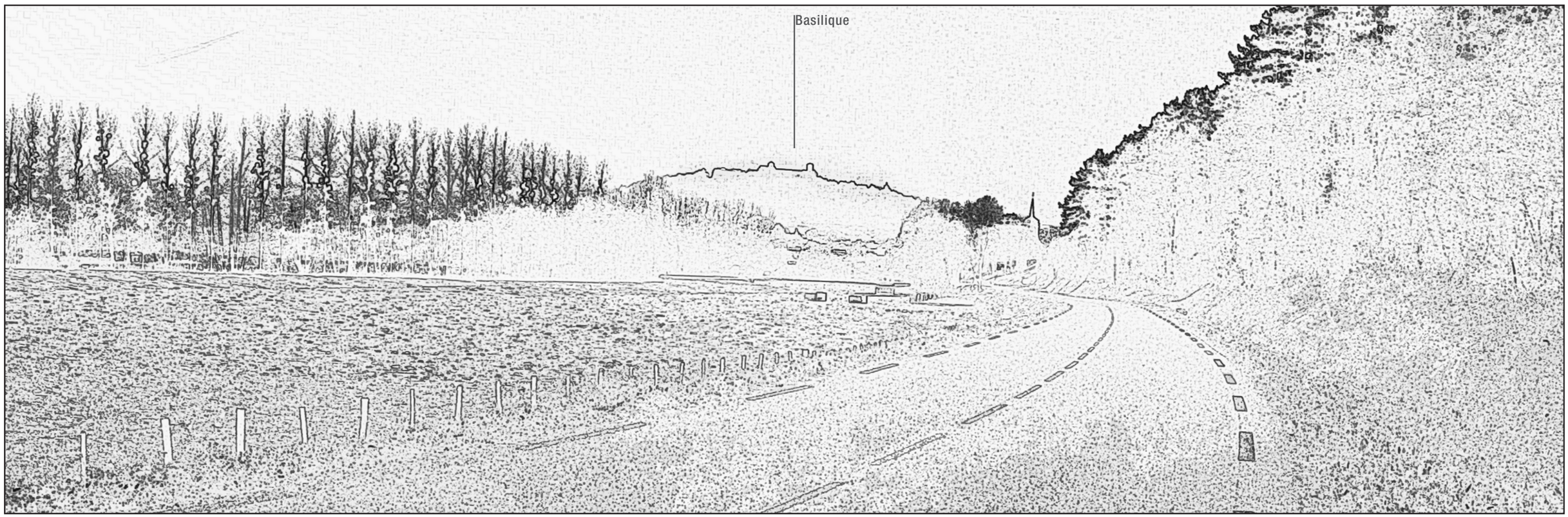

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur D 951 Nord

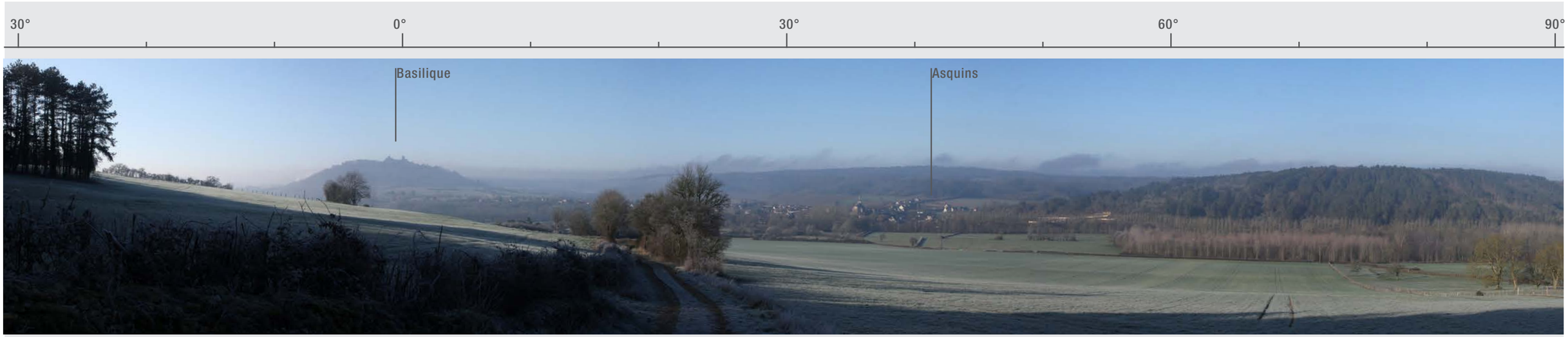


Vue depuis le GR13 à l'est d'Asquins

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### 15 > Secteur Asquins

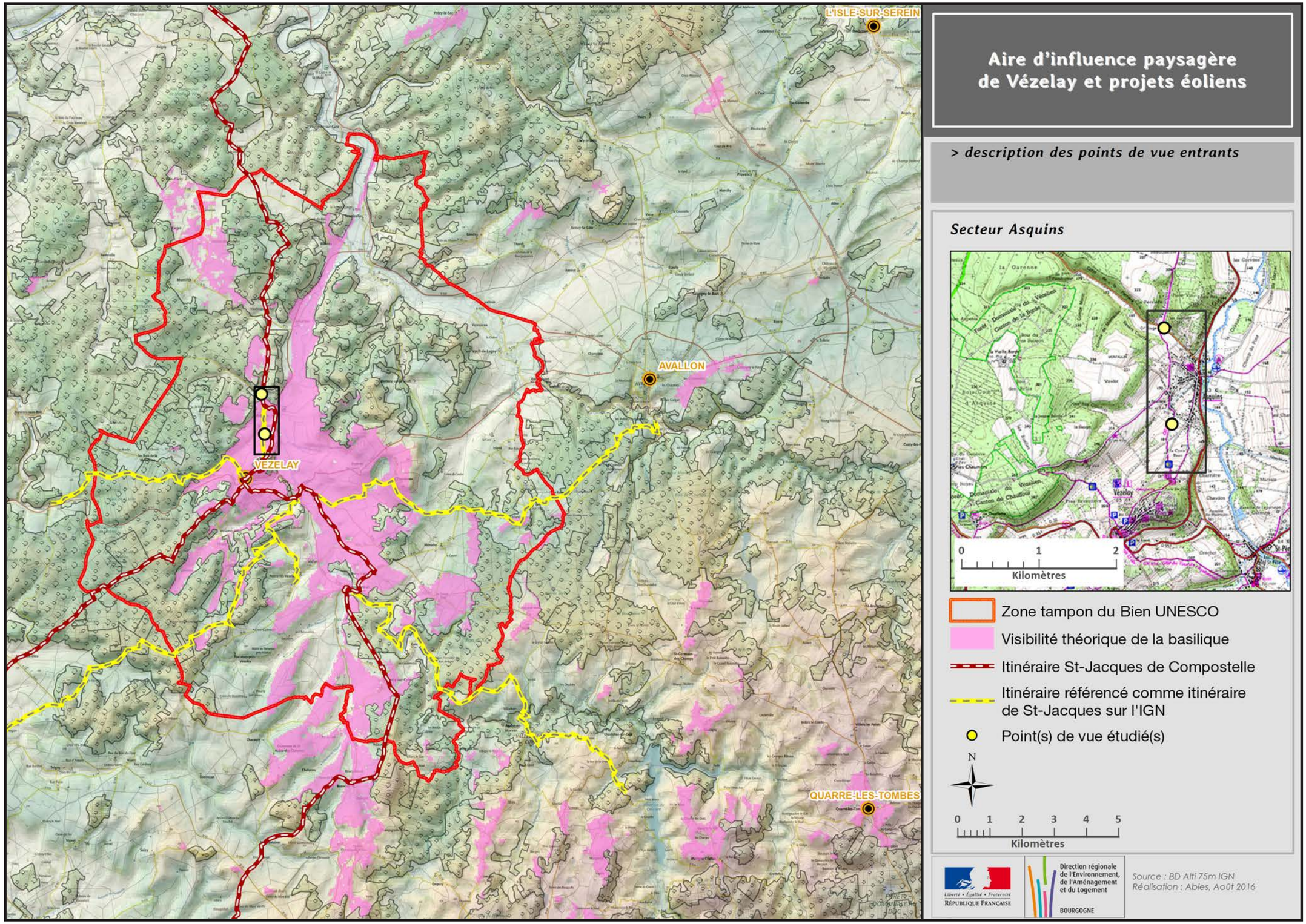

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Asquins

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 1 à 2 km. Altimétrie moyenne : entre 160 et 180 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m).<br>Les deux points de vue sont placés sur le chemin de St-Jacques qui arrive du Nord juste pour aller à la basilique via avant Asquins puis passe à la Chapelle de la Cordelle. Après le passage par le petit plateau forestier plus au Nord, le chemin descend dans un vallon sec, qui amorce l'arrivée dans la vallée de la Cure et les abords directs de la basilique. Après, Asquins, le chemin passe directement sous la basilique qui domine largement la vue. |
| Type de vue | Les environs de la Croix Rouge sont assez resserrés puisqu'on est là dans un petit vallon sec qui débouche sur Asquins. De la croix elle-même, la basilique n'est pas visible et il faut s'avancer d'une centaine de mètres vers l'Est pour apercevoir les tours de la basilique. Ce point permet une vue sur le clocher d'Asquins, en covisibilité avec la basilique.<br>Depuis le bas de la colline, les vues sont limitées mais permettent toutefois de visualiser l'arrière plan de la basilique vers le Sud.<br>Les vues se font donc toujours «par dessous», avec la basilique qui se détache sur le ciel; les vues vers le lointain sont toujours bloquées par les premiers reliefs des collines qui entourent la basilique voire par les éléments paysagers les plus proches (bâti ou végétation). Les vues sont peu profondes puisque même vers le Sud ou l'Est, les vues sont peu étendues. |
| Contribution à la V.U.E. | Ce secteur correspond à la dernière montée vers la basilique, où celle-ci prend toute son ampleur du haut de sa colline. Les vues sont assez emblématiques du fait de la proximité des différents éléments qui constituent le Bien (basilique, Asquins, Cordelle). |
| Enjeux de la vue | Très forts (2+2+2=6) |

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Asquins

Vue depuis le Sud d'Asquins, en allant vers la basilique par le GR 654

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Asquins

## 16 > Points de vue retenus mais non pris en compte dans les calculs suivants

Ces points correspondent à des secteurs qui dégagent des vues significatives sur Vézelay. Mais, en raison d'une forte proximité ou d'une position particulière (encaissement par exemple), les calculs de visibilité menés pour chaque secteur ne permettent pas de définir de zones de visibilité favorables ou défavorables, ces zones étant déjà prises en comte dans le calcul de visibilité depuis un autre secteur (situé plus haut ou plus loin par exemple). D'autre part, les incertitudes liées à la proximité du point par rapport à Vézelay sont plus importantes à courte distance et pourraient générer des aberrations préjudiciables à la cohérence de l'ensemble de la démarche. Enfin, en restant, on le verra par la suite, sur un champ visuel à 120°, ces points de vue proches ne permettent pas vraiment de réfléchir en termes de covisibilité puisque la colline occupe déjà près de 60° dans le champ visuel... A noter que ces points non pris en compte dans le calcul ont tout de même été analysés, de la même manière que les autres. Ils sont présentés ci-après.

### D951 à l'Ouest de Vézelay

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 1 à 2 km. Altimétrie moyenne : 200 m environ (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m).<br>Cette route est un des axes principaux d'arrivée sur Vézelay depuis Clamecy via Clamoux. La vue sur Vézelay se fait après un trajet le plus souvent encaissé et très forestier. |
| Type de vue | En lien avec le trajet effectué avant, l'arrivée sur Vézelay depuis cette D951 constitue une respiration notable puisque le paysage s'ouvre d'un seul coup après un trajet forestier et encaissé. L'ouverture de la vue combinée à la présence de la basilique sur sa colline en point d'appel visuel entre les reliefs environnants, forment une vue relativement spectaculaire. Les environs de la colline sont peu visibles et la colline semble isolée au milieu des reliefs. |
| Contribution à la V.U.E. | Le point de vue est la première vue sur la basilique et sa colline quand on arrive depuis l'Ouest par la D951. Le type de vue sur la basilique qui apparaît soudainement ajoute à l'effet induit par le Bien, qui constitue réellement une apparition au débouché du plateau. La fréquentation (touristique notamment) importante de cet axe renforce encore l'intérêt de ce point dans la définition de la V.U.E. |
| Enjeux de la vue | Forts |
| Motif de non-prise en compte dans les calculs | Le cône de vue depuis ce secteur est peu profond et peu large, du fait de l'encaissement du secteur. La zone de visibilité depuis ce secteur est intégralement incluse dans celle du secteur «GR Justice» et il n'est pas nécessaire de reprendre ce calcul. |

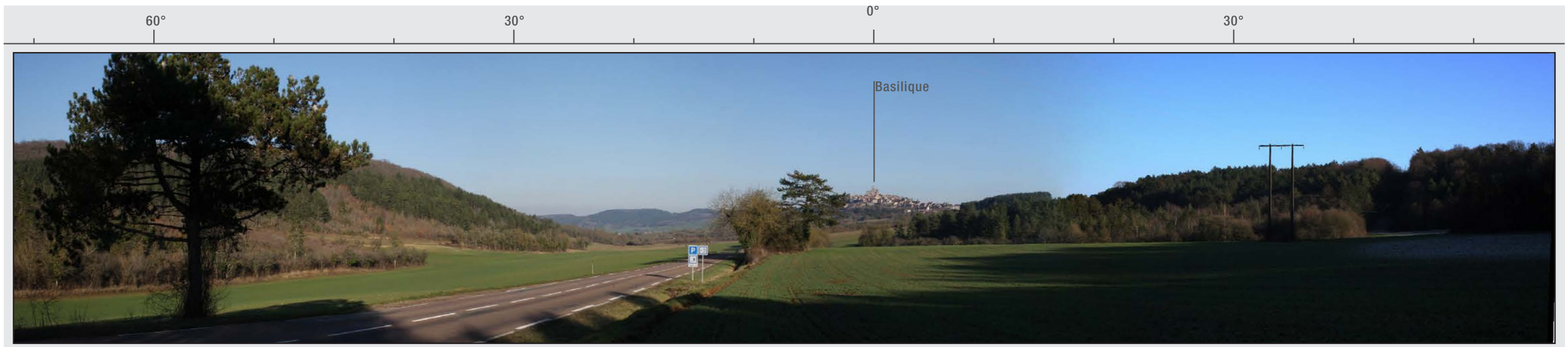


Vue depuis la D951, à l'Ouest, en contrebas de Vézelay

## Annexe 2 : Caractérisation des différents points de vue entrants

### Secteur Est de St-Père

| | |
|---|---|
| Caractéristiques paysagères | Distance à Vézelay : 1 à 2 km. Altimétrie moyenne : 160 à 200 m (altitude de la colline de Vézelay : entre 280 et 300m).<br>Deux points sont placés sur la D957, qui est une des routes principales d'accès à Vézelay depuis l'Est puisqu'elle arrive d'Avallon. La D957 descend depuis La Croix de Montjoie, via Fontette et propose ainsi des vues suivies, dynamiques, sur la basilique et sa colline. Un point était également placé sur un chemin de randonnée à l'Ouest de Nanchèvres. |
| Caractéristiques visuelles | Les vues depuis la D957 se font depuis La Croix de Montjoie dans le sens d'une diminution de la longueur des vues : les reliefs lointains sont, au fur et à mesure qu'on descend, de moins en moins visibles car de plus en plus masqués par les collines les plus proches. Les vues permettent toutefois de comprendre, en s'approchant, l'organisation de la colline, et son rapport aux reliefs environnants, notamment avec St-Père, au pied de la colline. |
| Contribution à la V.U.E. | Ces vues sont importantes dans la mesure où elles constituent la continuité des vues que l'on a sur la colline depuis La Croix de Montjoie. |
| Enjeux de la vue | Forts |
| Motif de non-prise en compte dans les calculs | Dans la mesure où les vues depuis Montjoie (318 m) ou Tharoiseau (280 m), situés nettement plus haut sont prises en compte, cette vue est de moindre importance (ce qui sera vu depuis cette vue le sera forcément depuis La Croix de Montjoie). |

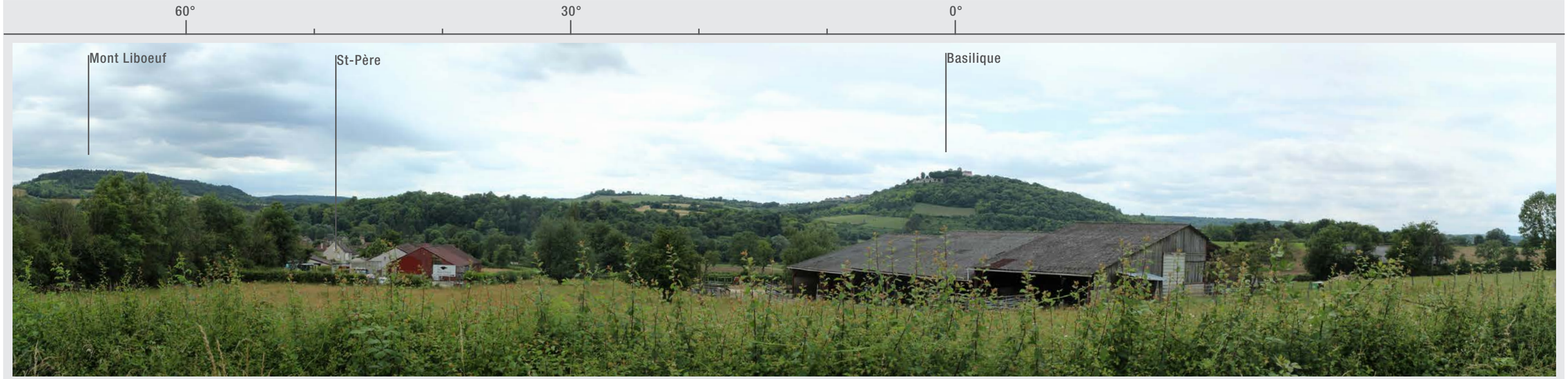


Vue depuis la D957 avant d'arriver à St-Père

# ANNEXE 3 : VUE SUR LES ÉOLIENNES DE CLAMECY DEPUIS LA CROIX DE MONTJOIE

## Annexe 3 : Vue sur les éoliennes de Clamecy depuis la Croix de Montjoie

## Annexe 3 : Vue sur les éoliennes de Clamecy depuis la Croix de Montjoie